

Petit dictionnaire
des mots rares et anciens
de la Langue Française

à Charles Sabatier

Téléchargement et usage libres – Toute utilisation, même partielle, à des fins commerciales ou assimilées interdite.

La rencontre avec un mot nouveau ou oublié est comme la découverte d'un paysage inconnu, chargé de parfums, de senteurs, de couleurs, de mystère et parfois de frisson ...le sens qu'on lui prête alors, souvent fort éloigné de son sens véritable, est la marque du lien que l'on essaie de tisser avec lui : ne pouvant « forcer » sa signification, on le drape, le vêt d'un voile de sens imaginaire, première approche de ce syntagme qui a tant à nous dire !

Dans Milly ou la terre natale, Lamartine pose superbement la question de l'attachement sentimental à l'objet : Objets inanimés, avez-vous donc une âme Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer ?...

Qu'est un mot sinon un objet du langage, matière vivante de la pensée, sujet de transformation, de déformation, reflet des changements amenés par les nouvelles générations ?

Chaque mot de notre langue est chargé d'histoire, et l'étude de son étymologie, de ses origines nous plonge dans les méandres et enchevêtrements des racines de notre patrimoine culturel.

Délaissés, méprisés, oubliés, raillés parfois, des mots rares ou anciens sommeillent dans des replis de vieux dictionnaires...pourtant, le manque d'usage nous a souvent privés de la possibilité d'exprimer avec un seul terme ce qui demande parfois l'emploi de plusieurs substantifs, adjectifs ou épithètes, ce qui est bien dommage...

Qui sait encore ce qu'est un escobar ? un individu matois ou chafouin ?

Ce jeune siècle, tout encore imprégné du précédent laisse une large place aux médias et à la communication, et force est de constater que la rhétorique, autrefois simplement l'art de parler de manière à persuader, est devenue une arme redoutable dont usent et abusent maints personnages publics afin d'emporter l'adhésion du plus grand nombre à des idées en un minimum de mots ; aussi ai-je délibérément accordé une place de choix aux figures de style comme les métoplasmes et autre synecdoque, afin de donner sans prétention d'exhaustivité au lecteur quelques clefs, pour qu'il puisse mieux comprendre comment les publicitaires –pour ne citer qu'eux !- l'influencent à son insu.

Si les termes grammaticaux sont nombreux dans ce petit dictionnaire des mots rares ou anciens de la langue française, il n'empêche qu'ils ne constituent pas l'essentiel de cette compilation qui a surtout pour ambition de donner le goût au lecteur de redécouvrir les trésors que notre belle langue recèle.

Il y trouvera des termes grecs, romains, médiévaux, pour ne citer que ceux-là, ainsi que de nombreux bijoux de l'édition originale du Littré.

Didier Méral - 2007

dmeral@orange.fr

Abadir : (a-ba-dir), n. f. Terme de Mythologie. C'est le nom d'une pierre que Saturne devora au lieu de Jupiter. (Furetière 1690).

Abalourdir : (a-ba-lour-dir), v. t. Rendre balourd, hébété. Populaire.

Abaque : (a-ba-k'), n. m. 1° Terme d'architecture. Tailloir, partie supérieure du chapiteau des colonnes, sur laquelle porte l'architrave 2° Terme d'antiquité. Tableau couvert de poussière, sur lequel on traçait des nombres et on enseignait le calcul.

Abat-faim : (a-ba-fin), n. m. Terme de cuisine. Pièce de résistance qu'on sert la première sur table. Au plur. des abat-faim.

Abator : (a-ba-tor), n. m. Qui est entré en possession. Ce mot, dans les Tenures de Littleton, désigne celui qui s'est mis en possession, qui s'est saisi d'un héritage. (La Curne).

Abat-sons : (a-ba-son), n. m. Se dit des lames de bois recouvertes de plomb ou d'ardoises qui garantissent les beffrois de la pluie et renvoient le son vers le sol. Au plur. des abat-sons.

Abattis : (a-ba-ti), n. m. Terme de fortification. Défense accessoire consistant en un amas d'arbres entrelacés, liés ensemble et arrêtés sur le sol.

Abattures : (a - ba - tur'), n. f. plur. Terme de chasse. Trace qu'un cerf laisse dans les broussailles où il a passé. Le cerf se reconnaît à ses abattures.

Abave : n. m. Bisaieul. Du latin abavus, de même qu'on a dit ave ou ayeul du latin avus, grand-père. " Abave, grand ave " (Bouteill. Som. Rur. p. 464.), (La Curne).

Abeausir : (S') (a-bô-sir), v. pr. Marine. Se mettre au beau. Le temps s'abeausit.

Abée : (a-bée), n. f. Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait aller un moulin. On l'a aussi définie ouverture par où l'eau a son cours quand les moulins ne tournent pas.

Aber : (a-bèr), n. m. Profond estuaire de rivière en Bretagne.

Ab hoc et ab hâc : (a-bo-ké-ta-bak), loc. adv. et famil. Confusément, sans raison. Il parle ab hoc et ab hâc.

Abigéat : (a-bi-jé-a), n. m. Terme d'ancien droit criminel. Délit de celui qui détourne les troupeaux d'autrui pour se les approprier.

Abîme : (a-bî-m'), n. m. Terme de blason. Centre de l'écu lorsqu'il porte une ou plusieurs pièces qui ne chargent aucune des autres. Il porte trois besans d'or, avec une fleur de lis en abîme.

Abiotique : (a-bi-o-ti-k'), adj. Terme didactique. Où l'on ne peut vivre.

Ab intestat : (a-bin-tes-ta), loc. adv. Terme de jurisprudence. A la suite d'une mort sans testament. Héritier ab intestat, succession ab intestat. Dix têtes viennent ab intestat partager sa succession, LA BRUYÈRE.

Ab irato : (a-bi-ra-to), loc. adv. Sous l'influence de la colère. Lettre écrite ab irato. Testament fait ab irato.

Ablais : (a-blê), n. m. plur. Blés coupés qui sont encore dans le champ.

Abluer : (a-blu-é), v. t. Laver, passer légèrement une liqueur préparée avec de la noix de galle sur du parchemin ou du papier, pour faire revivre l'écriture.

Aboillage : n. f. Certain droit que des Seigneurs Chastelains avaient de prendre les abeilles dans les forests dependantes de leurs Chastelenies. Ce mot vient de ce qu'on disoit autrefois aboille, pour abeille. (Furetière 1690)

Aborner : (a-bor-né), v. t. Mettre des bornes à un terrain. Faire aborner son champ.

Abot : (a-bo), n. m. Espèce d'entrave que l'on met au paturon pour retenir les chevaux.

Aboucher : (a-bou-ché), v. t. Mettre face à face, en conférence. Je voulais en secret vous aboucher tous deux, MOLIÈRE. S'ABOUCHER, v. pr. Conférer avec quelqu'un. Ils se sont abouchés, et sont convenus de la marche à suivre.

Abraxas : (a-bra-ksas'), n. m. Pierre précieuse sur laquelle étaient gravés des caractères et qu'on portait en amulette.

Abrouiti : IE (a-brou-ti, tie), adj. Terme d'eaux et forêts. Le bois est abrouiti quand les premières pousses ont été mangées par le bétail et sont mal venues.

Abscons : (ab-skon), adj. Difficile à comprendre.

Absidiole : (ab-si-di-o-l'), n. f. Terme d'architecture. Petite abside.

Abstème : (ab-stê-m'), n. m. et f. Qui ne boit pas de vin. Telle qu'est celle (l'exception) des abstèmes, qui ne peuvent boire de vin, BOSSUET. Nous serions tous abstèmes si l'on ne nous eût donné du vin dans nos jeunes ans, ROUSSEAU.

Abstrus : USE (ab-stru, struz'), adj. Difficilement accessible à l'entendement. Une recherche si abstruse et si embarrassante, BOSSUET.

Abuter : (a-bu-té), v. t. et v. int. 1° Terme de marine. Mettre bout à bout, ou toucher par un bout. Ces pièces de bois abutent 2° Au jeu de boule ou de palet, lancer la boule ou le palet vers un but pour savoir qui jouera le premier. Eh bien, abutons.

Acagnarder : (a-ka-gnar-dé), v. t. 1° Rendre cagnard. La mauvaise compagnie l'a acagnardé, Acad. 2° S'acagnarder, v. pr. Devenir cagnard. S'acagnarder dans un fauteuil. Ces enfants se sont acagnardés au coin du feu. XVIe s. Je ne me peux contenter de moi mesme, me voyant ici oisif, acagnardé à un foyer, YVER.

Acanthe : (a-kan-t'), n. f. 1° Plante dite vulgairement branche-ursine et remarquable par ses belles feuilles découpées et recourbées vers l'extrémité. On a dit que la feuille d'acanthé avait servi de modèle pour l'ornement du chapiteau corinthien. Voici la fête d'Olympie ! Tressez l'acanthé et le laurier, V. HUGO 2° Ornement d'architecture imité de la feuille d'acanthé.

Acare : (a-ka-r'), n. m. Parasite de la classe des arachnides responsable de la gale humaine.

Acaule : (a-kô-l'), adj. Terme de botanique. Qui n'a pas de tige apparente.

Accointer : (S') (a-koin-té), v. pr. Faire accointance. Il s'est accointé d'un homme, avec un homme de fort mauvaise réputation.

Accoiser : (a-koi-zé), v. t. Rendre coi, calme, tranquille. Adoucissons, lénifions et accoisons l'aigreur de ses esprits, MOLIÈRE.

Accon : (a-kon), n. m. Bateau à fond plat qui cale fort peu d'eau, et qui sert principalement, dans les Antilles, au chargement des navires de commerce. Bateau à fond plat employé dans la pêche des huîtres. Petit bateau à fond plat, qui sert à aller sur des vases, quand la mer est retirée.

Accordailles : (a-kor-dâ-l' ; Il mouillées, et non a-kor-dâ-ye), n. f. plur. Réunion pour signer un contrat de mariage. Il se trouva peu de parents aux accordailles.

Accore : (a-ko-r'), n. m. 1° Terme de marine. Con tour d'un banc, d'un écueil 2° Pièce de bois qu'on dresse pour étayer. Les accores sont des étançons ou fortes pièces de bois qui servent à étayer un vaisseau en construction ou en réparation 3° Adj. Une côte, une terre est accore, quand elle est coupée verticalement à la surface de la mer ou fortement inclinée.

Accouer : (a-kou-é), v. t. 1° Attacher des chevaux ensemble, de manière que le licou de celui qui suit soit lié à la queue de celui qui précède ; de la sorte ces animaux marchent à la file 2° Se dit de l'action du veneur qui suit le cerf et le joint pour lui donner le coup au défaut de l'épaule ou lui couper le jarret.

Accroire : (a-kroi-r'), v. t. usité seulement à l'infinitif et avec faire 1° Faire accroire, faire croire ce

qui n'est pas vrai 2° En faire accroire, conter des sornettes à quelqu'un, le tromper par de belles paroles 3° S'en faire accroire, présumer trop de soi-même, s'attribuer un mérite qu'on n'a pas.

Accrue : (a-krue), n. f. 1° Agrandissement d'un terrain par le retrait des eaux, par l'extension des bois, etc. 2° Maille qu'on ajoute à chaque rangée pour accroître la largeur d'un filet.

Accul : (a-kul), n. m. Lieu où l'on est acculé, qui n'a point d'issue. Les voleurs, poussés dans un accul, y furent pris.

Acédie : subst. fém. Paresse. Du mot Latin Acedia. " Li quars pechié de pareche, c'on apele en clerkois accide. " (Le Miroir, MS. cité par Du Cange, Gloss. Lat. au mot Acedia.) ", (La Curne).

Acescent : ENTE (a-sè-ssan, ssant'), adj. Terme didactique. Qui commence à devenir acide.

Acétabule : (a-sé-ta-bu-l'), n. m. Terme d'antiquité. Sorte de vase destiné au vinaigre.

Achancri : adj. Gangréné, (La Curne).

Ache : (a-ch'), n. f. Plante ombellifère qui ressemble au persil. Le front couronné d'ache toujours verte, nous nous excitions à jouir de la vie, CHATEAUBRIAND.

Aciculaire : (a-si-ku-lê-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui est mince et allongé en forme d'aiguille.

Acmé : (a-kmé), n. f. Le plus haut point d'une maladie. Une maladie en son acmé. Après avoir atteint son acmé à la fin de mai, elle (la peste en Mésopotamie) déclinera en juin et disparaîtra de la Mésopotamie en juillet, THOLOZAN. Point culminant.

Aconit : (a-ko-ni-t'), n. m. Terme de botanique. Plante fort vénéneuse, de la famille des renonculacées.

Acquêter : (a-kê-ter), v. t. Terme de jurisprudence. Acquérir un immeuble par un acte quelconque.

Acrologique : (a-kro-lo-ji-k'), adj. Terme de grammaire. Qui appartient au commencement d'un mot.

Acronyque : (a-kro-ni-k'), adj. Terme d'astronomie. Se dit quand un astre se lève au coucher du soleil, ou quand il se couche au lever. Coucher, lever acronyque.

Acrostiche : (a-kro-sti-ch'), n. m. Ouvrage composé d'autant de vers qu'il y a de lettres dans le nom pris pour sujet, chaque vers commençant par une des lettres de ce nom prises de suite. Non-seulement on fit des vers sibyllins, mais on les fit en acrostiches, VOLTAIRE.

Acrotère : (a-kro-tê-r'), n. m. Eléments d'une façade au dessus de la toiture ou d'une terrasse et qui constituent des rebords ou des garde-corps ; Piédestaux des figures que les anciens plaçaient sur les extrémités rampantes et aux sommets des frontons des temples. Les pinacles, les acrotères du temple, VOLTAIRE.

Acuminé : ÉE (a-ku-mi-né, née), adj. Se dit des feuilles, des bractées, des divisions du calice, dont l'extrémité offre une pointe allongée et aiguë.

Adalie : n. f. Coccinelle marquée de deux points noirs.

Adamantin : INE (a-da-man-tin, ti-n'), adj. Qui a la dureté ou l'éclat du diamant.

Ad hominem : (a-do-mi-nè-m'), loc. adv. Argument ad hominem, argument attaquant directement la personne à qui l'on s'adresse.

Ad honores : (a-do-no-rès), loc. adv. Pour l'honneur, sans fonction ni émolument. C'est une place ad honores.

Adextré : ÉE (a-dè-kstré, ée), adj. Terme de blason qui se dit des pièces qui en ont une autre à leur droite. Pal adextré d'une croix.

Adieu-va : (a-dieu-va), n. m. Terme de marine. Commandement que le timonier donne à l'équipage d'un bâtiment pour virer de bord vent devant.

Adirer : (a-di-ré), v. t. Perdre, égarer. N'est usité qu'en jurisprudence. Adirer une pièce.

Adminicule : (ad-mi-ni-ku-l'), n. m. 1° Terme de jurisprudence. Ce qui, sans former une preuve complète, contribue à faire preuve 2° Dans le langage général, secours 3° S. plur. Ornaments qui entourent la figure sur une médaille.

Admodiateur : n. m. Fermier, metayer qui prenait un héritage d'un propriétaire pour le cultiver, et lui en rendre une partie des fruits. (Furetière)

Admonition : (a-dmo-ni-sion), n. f. Avertissement. Après avoir inutilement tenté près de moi les admonitions charitables, Marcellin employa les mesures sévères, CHATEAUBRIAND.

Adonc : (a-don-k), adv. En ce moment, alors. Adonc Darius pousse sa dague, et d'aventure n'atteignit que le mage, P. L. COUR.

Adoniser : (a-do-ni-zé), v. t. 1° Parer avec une grande recherche 2° S'adoniser, v. pr. S'ajuster avec un trop grand soin. Se dit surtout en parlant des hommes.

Adourner : verbe. Orner, parer, ajuster. Habiller. Apprêter, préparer. Assaisonner. Du latin Adornare, l'on a fait adourner, orner au même sens. " Sion aorne ta maison et si receos ton Roi. " (St Bernard, Serm. fr. MSS. p. 381.), (La Curne).

Adret : n. m. Versant d'une vallée exposé au soleil.

Adscrit : ITE (ad-skri, skri-t'), adj. Terme de grammaire. Écrit à côté. L'"éta" avec un iota adscrit.

Adventice : (a-dvan-ti-s'), adj. Terme didactique. Qui survient de dehors. Idées adventices, par opposition à idées innées. Qui vient accidentellement, accessoirement.

Affaitage : (a-fê-ta-j'), n. m. Terme de fauconnerie. Éducation d'un oiseau de proie.

Affangissements : (a-fan-ji-se-man), n. m. plur. Terme d'eaux et forêts. Amas de vase dans le lit des cours d'eau.

Affanure : (a-fa-nu-r'), n. f. Salaire en nature que reçoivent les ouvriers employés à faire les récoltes.

Afféage : (a-fé-a-j'), n. m. Droit qui était dû pour chaque feu d'un village.

Afféner : (a-fe-né), v. t. Terme d'agriculture. Donner la pâture aux bestiaux.

Afféterie : (a-fé-te-rie), n. f. Recherche mignarde dans les manières ou dans le langage. Dont l'oeil rit mollement avec afféterie, RÉGNIER.

Affidé : ÉE (a-fi-dé, dée), adj. 1° En qui on a confiance ; sur qui l'on compte. Favori de Philippe et si affidé à Alexandre que.... VAUGEL. 2° Substantif. C'est un de ses affidés. Aposter quelqu'un de ses affidés.

Affliquet : (a-fli-kè), n. m. Petit bijou et objet de parure agrafé aux vêtements.

Affouer : verbe. Faire du feu, l'allumer. On a dit en ce sens : " L'usage per tout mes bois por affoer, por marronner, por édifier, etc. " (La Curne).

Agape : (a-ga-p'), n. f. Repas que les premiers chrétiens faisaient en commun. Il faut, quand on fait le repas des agapes, envoyer les meilleurs plats à l'évêque, VOLTAIRE.

Agnat : (ag-na), n. m. 1° Terme de droit romain. Membre d'une famille 2° N. m. plur. Terme de droit ancien. Collatéraux descendant par mâles d'une même souche masculine. Les plus proches parents par mâles qu'on appela agnats, MONTESQUIEU.

Agoniste : (a-go-ni-st'), n. m. Terme d'antiquité. Le combattant, le lutteur. Il y a une vieille édition du Samson agoniste de Milton, précédée d'un abrégé de l'histoire de ce héros, VOLTAIRE.

Agora : (a-go-ra), n. f. Le marché, la place publique dans les villes grecques.

Agreste : (a-grè-st'), adj. 1° Qui a un caractère de rusticité sauvage. De même que l'espèce humaine paraît agreste, contrefaite et rapetissée dans les climats glacés du Nord.... BUFFON. 2° Il se dit aussi quelquefois en parlant des personnes. Homme agreste. Manières agrestes.

Ahan : (a-an), n. m. Grand effort, tel que celui que fait un homme qui fend du bois ou soulève un fardeau pesant. Suer d'ahan, faire une chose très pénible.

Aheurter : (S') (a-heur-té), v. pr. Se heurter à quelque chose, s'opiniâtrer, s'obstiner. S'aheurter à un sentiment, à une opinion. Elle ne s'était jamais aheurtée à les défendre, J. J. ROUSSEAU.

Aiguade : (è-ga-d'), n. f. 1° Provision d'eau douce pour les vaisseaux, que l'on va prendre sur le rivage 2° Endroit où l'on peut faire de l'eau.

Aiguail : (è-gall, Il mouillées), n. m. Rosée, petites gouttes d'eau qui demeurent sur les feuilles. Le soleil n'a pas bu l'aiguail de la prairie, RACAN.

Aiguayer : (è-gha-ié), v. t. Baigner, rafraîchir, laver. Aiguayer un cheval, c'est le faire entrer dans la rivière jusqu'au ventre, et l'y promener pour le laver et le rafraîchir.

Aigue : (è-gh'), n. f. Ancien non de l'eau.

Aiguillot : (è-güi-llo, Il mouillées), n. m. Terme de marine. Mamelon des gonds fixés au gouvernail d'un bâtiment.

Ais : (è), n. m. Planche de bois. Il se trouve derrière un long ais de menuiserie que porte un ouvrier, LA BRUYÈRE.

Aisselle : (è-sè-l'), n. f. En architecture, partie de la voûte d'un four, depuis la naissance de cette voûte jusqu'à la moitié de sa hauteur.

Aître : (è-tr'), n. m. 1° S'est dit pour porche d'église 2° Se dit aussi d'une espèce de galerie couverte qui entourait les cimetières.

Alacrité : (a-la-kri-té), n. f. État, disposition de celui qui est allègre.

Alaire : (a-lè-r'), adj. Terme de zoologie. Qui a rapport aux ailes.

Albédo : (al-bé-do), n. m. Rapport entre la quantité de lumière que reçoit un corps non lumineux et celle qu'il réfléchit.

Alcade : (al-ka-d'), n. m. Nom de certains magistrats en Espagne. Un cacique, un corrégidor, des régidors et des alcades formaient le corps militaire, civil et politique, des Réductions, CHATEAUBRIAND.

Alcyon : (al-si-on), n. m. Oiseau de mer. Les Poètes ont feint que les alcyons rendoient la mer calme, pendant qu'ils faisoient leurs petits. (Dict. de l'Académie).

Alérion : (a-lé-ri-on), n. m. Terme de blason. Petit aigle aux ailes étendues, sans pied ni bec. L'alérion aux bonds sublimes, Qui se cabre, immense, indompté, Plein du hennissement des cimes, Dans la bleue immortalité, Victor HUGO.

Alezan : (a-le-zan, za-n', ou al-zan, za-n'). Adj. Ne s'emploie qu'on parlant du cheval ou de la jument. Il désigne ce genre de robe dans laquelle le corps est recouvert de poils rouges ou bruns plus ou moins foncés, les crins et les extrémités étant de même couleur ou d'une nuance plus claire.

Alfange : (al-fan-j'), n. f. Sorte de cimenterre. Contre nous de pied ferme ils tirent leurs alfanges, De notre sang au leur font d'horribles mélanges, CORNEILLE.

Algarade : (al-ga-ra-de), n. f. 1° Incursion militaire 2° Vive sortie contre quelqu'un, insulte brusque, inattendue. Oui, ventrebleu, c'est moi, Vous venez de me faire une rude algarade, REGNARD.

Aliboron : (a-li-bo-ron), n. m. 1° Maître aliboron, l'âne. Arrive un troisième larron Qui saisit maître aliboron, LA FONTAINE 2° Homme ignorant et stupide. C'est un maître aliboron.

Alizarine : (a-li-za-ri-n'), n. f. Principe colorant que la chimie retire de la garance, en lui faisant subir divers traitements.

Allège : (a-lè-j'), n. f. 1° Embarcation qui suit un bâtiment pour le décharger ou le charger. Il se trouva 198 vaisseaux de guerre en comptant les allèges, VOLTAIRE 2° En termes d'architecture, mur d'appui d'une fenêtre, moins épais que l'embrasure.

Alleu : (a-leu), n. m. 1° Terme de droit féodal. Bien héréditaire. Tenir d'alleu, posséder héréditairement 2° Franc-alleu, bien héréditaire exempt de tout droit seigneurial.

Alliacé : ÉE (al-li-a-sé, sée), adj. Qui tient de l'ail.

Allitération : (al-li-té-ra-sion), n. f. Répétition de phonèmes consonantiques destinée à produire un effet soit harmonique soit structurel qui a le plus souvent une fonction rythmique. Pour qui Sont Ces Serpents qui Sifflent Sur vos têtes ? RACINE. Elle n'écouTe ni les gouTTes, dans leurs chuTTes, Tinter d'un siècle vide au loinTain le Trésor... VALERY.

Allumelle : n. f. Fer delié et plat qui fait le tranchant ou la lame des épées, couteaux, poignards, etc - On dit proverbiallement, qu'un homme s'est tué de sa propre allumelle, quand il a trop fait la débauche de vin ou de femmes. (Furetière 1690)

Almadie : (al-ma-die), n. f. Sorte de grande pirogue de quelques parties de l'Afrique.

Almée : (al-mée), n. f. Danseuse indienne.

Alopécie : (a-lo-pé-sie), n. f. Chute des cheveux, des sourcils, des poils, accidentelle et prématurée ou sénile, partielle ou totale.

Alumelle : (a-lu-mè-l'), n. f. 1° Lame de couteau ou d'épée 2° Terme de marine. Petite plaque de fer qui sert à garnir la mortaise du gouvernail 3° Outil d'acier qui sert à polir et à achever les peignes.

Amarante : (a-ma-ran-t'), n. f. 1° Fleur d'automne d'un rouge pourpre et velouté 2° Adj. De couleur amarante. Velours, étoffe amarante.

Amariner : (a-ma-ri-né), v. t. 1° Envoyer du monde à bord d'un vaisseau pris sur l'ennemi pour y tenir garnison 2° Habituer à la mer.

Amatir : (a-ma-tir), v. t. Rendre mat, ôter le poli.

Ambages : (am-ba-j'), n. f. plur. Circuit de paroles. Point d'ambages, de circonlocutions, MOLIÈRE.

Amble : (an-bl'), n. m. Allure dans laquelle le cheval lève ensemble les deux jambes du même côté, alternativement avec celles du côté opposé. Le magnifique avait un cheval d'amble, LA FONTAINE.

Ambleur : subst. fém. Amble. Dans un sens relatif à celui du verbe ambler, errer son ambleur a signifié aller et venir, se promener. (La Curne)

Aménité : (a-mé-ni-té), n. f. 1° Agrément accompagné de douceur. Aménité d'un lieu. Vous pourrez jouir de l'aménité de la France, que vous aimez, MONTESQUIEU 2° Douceur accompagnée de grâce et de politesse.

Amers : (a-mêr), n. m. plur. Terme de marine. Marques apparentes sur les côtes, telles que clochers, tours, rochers, propres à guider les navigateurs qui sont à vue de terre.

Amission : (a-mi-ssi-on), n. f. Terme de théologie et de jurisprudence. Perte. L'amission de la grâce.

Amnicole : (a-mni-ko-l'), adj. Terme de zoologie. Qui vit sur le bord des rivières.

Amodier : (a-mo-di-é), v. t. Donner à ferme. Synonyme d'affermier.

Amouille : (a-mou-ll', ll mouillées), n. f. Nom du premier lait fourni par une vache qui vient de vêler.

Amphibologie : (an-fi-bo-lo-jie), n. f. Arrangement des mots d'où résulte un sens douteux. Voici un exemple d'amphibologie dans Molière : Et de même qu'à vous je ne lui suis pas chère.

Amphigouri : (an-fi-gou-ri), n. m. 1° Écrit burlesque et qu'on remplit de galimatias. Un plaisant amphigouri 2° Discours dépourvu d'ordre et de sens. Pour élaguer les tortillages et les amphigouris, J. J. ROUSSEAU.

Amphistère : (an-fi-stè-r'), n. m. Terme de blason. Serpent ou dragon qui a deux ailes, et qui est souvent représenté dans les Armoiries. Ce mot vient du Grec amphi, qui signifie autour, et de ptera, qui signifie aile. (Furetière)

Amphitryon : (an-fi-tri-on), n. m. Celui chez lequel, ou aux frais duquel on dîne. Le véritable amphitryon Est l'amphitryon où l'on dîne, MOLIERE.

Amure : (a-mu-r'), n. f. Terme de marine. Cordage fixant le point d'en bas, nommé point d'amure, d'une basse voile qui se trouve au vent.

Anacamptique : (a-na - kan - pti-k'), adj. 1° Terme de physique. Qui réfléchit, en parlant du son ou de la lumière 2° En géométrie, se dit des courbes produites par la réflexion de la lumière sur une ligne ou sur une surface.

Anachorète : (a-na-ko-rè-t'), n. m. 1° Religieux qui vit dans la solitude, par opposition à cénobite, religieux qui vit en communauté avec d'autres 2° Homme qui vit loin du monde. Il mène une vie d'anachorète.

Anaclastique : (a-na-kla-sti-k'), Adj. En termes de physique, se dit du point où un rayon lumineux se réfracte ou se réfléchit. Courbe anaclastique, courbe apparente suivant laquelle une ligne est vue à travers un milieu réfringent.

Anacoluthie : (a-na-ko-lu-t'), n. f. Terme de grammaire. 1° Ellipse qui consiste à employer un relatif sans son antécédent. Je vais où va toute chose, c'est-à-dire dans les lieux où... 2° Tournure dans laquelle commençant par une construction, ou finit par une autre, comme dans ces vers de Cinna, V, 1 : Toutes les dignités que tu m'as demandées, Je te les ai sur l'heure et sans peine accordées.

Anadiplose : (a-na-di-plô-z'), n. f. Répétition qui consiste à placer deux fois de suite le même mot à la fin de la phrase qui finit et au début de celle qui commence, pour donner plus de force à l'expression. Et les princes et les peuples gémissaient en vain ; en vain Monsieur, en vain le roi lui-même tenait Madame serrée...BOSSUET.

Anadyomène : (a-na-di-o-mè-n'), adj. f. Terme d'antiquité. Vénus anadyomène. (En grec, celle qui sort de l'eau, du grec, en haut, et, aller.)

Anaglyphe : (a-na-gli-f') ou ANAGLYPTE (ana-gli-pt'), n. m. Terme d'antiquité. Bas-relief ou vase orné de bas-reliefs.

Anagnoste : (a-nag-no-st'), n. m. Terme d'antiquité. Esclave qui, chez les riches Romains, faisait la lecture pendant le repas.

Anagogique : (a-na-go-ji-k'), adj. Terme de théologie. Interprétation anagogique, interprétation qui s'élève du sens littéral à un sens spirituel. Pour distinguer le sens anagogique des phrases hébraïques chez les prophètes, VOLTAIRE.

Analectes : (a-na-lè-kt'), n. m. plur. Terme de philologie. Morceaux, fragments choisis d'un auteur ou de plusieurs auteurs.

Analogon : (a-na-lo-gon), n. m. Mot grec. Chose analogue, analogie.

Anamartésie : (a-na-mar-té-zie), n. f. Terme de dogmatique. Absence de péché. L'anamartésie de Jésus.

Anamorphose : (a-na-mor-fô-z'), n. f. Image déformée dessinée sur une surface plane, qui, réfléchi par un miroir cylindrique vertical, offre une figure régulière.

Anaphore : (a-na-fo-r'), n. f. Figure de rhétorique. Répétition du même mot en tête des phrases ou de membres de phrase. Il y a une anaphore dans ces vers de Delille : Tendre épouse, c'est toi qu'appelait son amour, Toi qu'il pleurait la nuit, toi qu'il pleurait le jour.

Anastrophe : (a-na-stro-f'), n. f. Terme de grammaire. Renversement de construction. Argent comptant, tambour battant, sans bourse délier sont des anastrophes.

Anatocisme : (a-na-to-si-sm'), n. m. Capitalisation des intérêts d'une somme prêtée.

Ancile : (an-si-l'), n. m. Terme d'antiquité romaine. Bouclier sacré que les Romains croyaient tombé du ciel, et à la possession duquel ils supposaient attachée la durée de leur empire.

Andabate : (an-da-ba-t'), n. m. Terme d'antiquité. Gladiateur qui combattait à cheval avec un bandeau sur les yeux. Il me semblait que nous allions tous combattre à la façon des anciens andabates, RETZ.

Andain : (an-din), n. m. Étendue que le faucheur peut faucher de pas en pas.

Andrinople : (an-dri-no-pl'), n. f. Usité dans cette locution : rouge d'Andrinople ou rouge Andrinople, sorte de rouge. Il est dit aussi rouge turc.

Angarier : (an-ga-ri-é), v. t. Vexer, tourmenter. L'homme qu'un officier de la Bastille voit et angarie tous les jours, LINGUET.

Ange : (an-j'), n. m. En termes d'artillerie, boulet coupé en deux, trois ou quatre parties enchaînées ensemble, dont on se servait autrefois dans les combats de mer.

Angon : (an-gon), n. m. Demi-pique à l'usage des Francs. D'autres Francs tiennent une espèce de javelot nommé angon, CHATEAUBRIAND.

Angrois : (an-groi), n. m. Petit coin qu'on enfonce dans l'oeil du marteau pour en assujettir le manche.

Anguilles : (an-ghi-ll', ll mouillées), n. f. pl. Pièces de charpente qui soutiennent un navire au lancement.

Angustié : ÉE (an-gu-sti-é, ée), adj. Étroit, serré, en parlant d'un chemin.

Animadversion : (a-ni-mad-vèr-sion ; en poésie, de six syllabes), n. f. Improbation. Il suscita contre lui l'animadversion publique.

Annomination : (a-nno-mi-na-sion), n. f. Terme de rhétorique. Traduction ou dérivation qui s'applique à un nom propre. Ainsi il y a une annomination dans ce passage de l'Évangile de saint Matthieu, XVI, 18 : Je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église.

Anoure : (a-nou-r'), adj. et n. m. Terme de zoologie. Se dit des animaux qui n'ont point de queue.

Ansange : n. m. Surface rectangulaire de 40 perches de long sur 4 perches de large, à raison d'une perche de 10 pieds. Estimé à un peu plus ou un peu moins de 14 ares selon les auteurs contemporains.

Anspessade : (an-spè-sa-d'), n. m. Dans l'ancienne armée française, bas-officier d'infanterie subordonné au caporal.

Antanaclase : (an-ta-na-kla-z'), n. f. Terme de rhétorique. Répétition d'un même mot en des sens différents. Le cœur a ses raisons que la raison ignore. PASCAL.

Antanagoge : (an-ta-na-go-j'), n. f. Figure de rhétorique. Récrimination.

Antichrèse : (an-ti-krê-z'), n. f. Abandon des revenus d'une propriété pour les intérêts d'un emprunt. Le nantissement d'une chose mobilière s'appelle gage ; celui d'une chose immobilière s'appelle antichrèse.

Antilogie : (an-ti-lo-jie), n. f. Terme didactique. Contradiction de langage, d'idées.

Antiparastase : (an-ti-pa-ra-sta-z'), n. f. Figure de rhétorique, qui consiste en ce qu'un accusé maintient qu'il devrait être loué plutôt que blâmé, s'il avait fait ce qu'on lui impute.

Antiphernaux : (an-ti-fêr-nô), adj. m. plur. Terme de pratique. Biens antiphernaux, biens que le mari donne à sa femme par contrat de mariage.

Antiphonaire : (an-ti-fo-nê-r') ou ANTIPHONIER (an-ti-fo-nié), n. m. Livre d'église où se trouvent notés les antiennes et tous les chants de l'office.

Antiquer : (an-ti-ké), v. t. En termes de relieur, enjoliver la tranche d'un livre de figures de diverses couleurs ; relier à la manière antique.

Antitrope : (an-ti-tro-p'), n. m. Mot qu'on a employé pour désigner collectivement l'ironie, le sarcasme, l'euphémisme.

Antizymique : (an-ti-zi-mi-k'), adj. Qui empêche la fermentation de se développer.

Antonomase : (an-to-no-mâ-z'), n. f. Sorte de synecdoque qui consiste à prendre un nom commun pour un nom propre, ou un nom propre pour un nom commun. Un Zoïle pour un critique ; l'Orateur romain pour Cicéron.

Antonymie : (an-to-ni-mie), n. f. Opposition de mots ou de noms qui offrent un sens contraire.

Apagogie : (a-pa-go-jie), n. f. Terme de rhétorique. Sorte de démonstration par laquelle on fait voir la vérité d'une chose en prouvant l'impossibilité ou l'absurdité du contraire.

Aparithmèse : (a-pa-ri-tmê-z'), n. f. Synonyme d'énumération. Figure de pensée la plus commune qui consiste à séparer un tout en ses diverses parties, que l'on énumère successivement.

Apertement : (a-pêr-te-man), adv. D'une façon ouverte. Là, dans la chambre, et par tout l'appartement, on lisait apertement sur les visages.... SAINT-SIMON.

Apertise : (a-pêr-ti-z'), n. f. Preuve d'adresse, de force, de courage. Montant chevaux à poil et faisant autres apertises que jeunes filles n'ont point accoutumé à faire, VOLTAIRE.

Aphélie : (a-fé-lie), n. f. 1° Terme d'astronomie. Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus éloignée du soleil. L'aphélie est l'opposé du périhélie 2° Adj. La terre est aphélie, le plus éloignée du soleil.

Aphérèse : (a-fé-rê-z'), n. f. Figure de grammaire par laquelle on retranche une syllabe, un phonème ou une lettre au commencement d'un mot. Sthène pour Démosthène.

Aphyllé : (a-fi-l'), adj. Terme de botanique. Plante aphyllé, plante qui n'a pas de feuilles.

Apices : (a-pi-sès'), n. m. plur. Les petits signes, tels que les accents, qu'on mettait dans l'écriture du grec.

Apocatastase : (a-po-ka-ta-sta-z') n. f. Terme d'antiquité. Révolution idéale ramenant, selon les anciens philosophes, les astres à un certain point pris pour point initial.

Apocope : (a-po-ko-p'), n. f. Figure de grammaire. Retranchement d'une lettre, d'une syllabe ou d'un phonème à la fin d'un mot ; par exemple, encor pour encore, Steph pour Stéphane.

Apocrisiaire : (a-po-kri-zi-ê-r'), n. m. Terme d'histoire. Chez les Grecs du Bas-Empire, officier primitivement chargé de porter les réponses des empereurs, et plus tard dignitaire chargé de l'expédition des édits et des actes.

Apodictique : (a-po-di-kti-k'), adj. En termes d'école, un argument apodictique est un raisonnement démonstratif, suivant la signification grecque du mot.

Apographe : (a-po-gra-f'), n. m. Copie d'un écrit original, par opposition à autographe.

Apophthegme : (a-po-ftè-gm'), n. m. Dit notable de quelque personnage illustre. Les sentences et les apophthegmes sont les fruits recueillis du long usage et des conclusions de l'expérience, BALZAC.

Aporétique : (a-po- ré-ti-k'), adj. Embarrassant, douteux. (La Curne)

Aporie : (a-po-rie), n. f. Figure de rhétorique. Synonyme de dubitation.

Aposiopèse : (a-po-si-o-pê-z'), n. f. Figure de rhétorique. Synonyme de réticence.

Apostasie : (a-po-sta-zie), n. f. 1° Changement de religion, et particulièrement abandon de la foi chrétienne 2° Action d'un religieux qui renonce à ses vœux 3° Par extension, désertion d'un parti, abandon d'une doctrine, d'une opinion.

Apostille : (a-po-sti-ll', ll mouillées, et non apo-sti-ye), n. f. 1° Annotation en marge ou au bas d'un écrit. Écrire en apostille. Ce que j'ai lu dans l'apostille de votre lettre ne m'a pas extrêmement plu, BALZAC.

Apparoir : (a-pa-roir), v. impers. Usité seulement à l'infinif et à la troisième personne du singulier du présent de l'indicatif : il appert. Terme de palais. être constaté. Appert-il mieux des dispositions des hommes que par un acte signé de leur main ? LA BRUYÈRE.

Appété : ÉE (a-ppé-té, tée), part. passé. Désiré. Les objets appétés par l'âme.

Apside : (a-psi-d'), n. f. Point de l'orbite d'une planète ou d'un satellite où cette planète se trouve le plus près ou le plus loin du soleil, où ce satellite se trouve le plus près ou le plus loin de sa planète.

Aptère : (a-ptê-r'), adj. et n. m. Terme d'histoire naturelle. Qui est sans ailes. Il se dit des insectes qui n'ont point d'ailes.

Apyre : (a-pi-r'), adj. Terme de minéralogie et de chimie. Qui résiste à l'action du feu ; infusible.

Aqua-tinta : (a-koua-tin'-ta) et quelquefois AQUA-TINTE (a-koua-tin-t'), n. f. Gravure à l'eau forte imitant le dessin au lavis.

Aquilant : (a-ki-lan) ou AQUILAIN (a-kilin), adj. m. et subst. De couleur fauve ou brune, à peu près semblable à celle de l'aigle, en parlant du cheval. Le chevalier jurait par sa durandal et son aquilain, sa fidèle épée et son coursier rapide, CHATEAUBRIAND.

Aquilon : (a-ki-lon), n. m. En termes de blason, têtes d'enfants joufflues, qui paraissent souffler avec violence.

Aramber : v. t. C'est, accrocher un bâtiment pour venir à l'abordage. (Furetière)

Arantèles : (a-ran-tè-l'), n. f. plur. Filandres en forme de toile d'araignée, qui se trouvent ordinairement au pied du cerf.

Aratoire : (a-ra-toi-r'), adj. Qui sert ou qui se rapporte au labourage. Instruments aratoires. Travaux aratoires.

Arbalestrille : ou ARBALÈTRILLE (ar-balê-tri-ll'), n. f. Nom d'un instrument aujourd'hui abandonné qu'on employait sur mer pour les observations de la latitude.

Arbousier : (ar-bou-zié), n. m. 1° Arbrisseau qui est du midi de l'Europe, et qui produit des fruits doux assez semblables à la fraise pour l'apparence 2° Arbrisseau traînant et toujours vert, qui porte des baies aigrettes ressemblant à des cerises. Le roitelet se plaît dans ces haies de ronces et d'arbousiers, qui sont pour lui de grandes solitudes, CHATEAUBRIAND.

Arbre-franc : n. m. C'est un arbre enté et cultivé dans les jardins, et qui est opposé à sauvageon. (Furetière)

Arcature : (ar-ka-tu-r'), n. f. Terme d'architecture. Série de petites arcades décoratives sous les appuis des fenêtres ou sous les corniches. Tous les chapiteaux des colonnes de l'arcature intérieure de cette église sont couverts d'hommes, d'animaux et de feuillages.

Archal : (ar-chal), n. m. Laiton. Usité seulement dans cette locution, fil d'archal. Les Russes se servaient, pour leurs calculs, de petites boules enfilées dans des fils d'archal, VOLTAIRE.

Archerot : (ar-che-ro), n. m. Petit archer, nom donné à Cupidon. Vieux.

Archiatre : (ar-chi-a-tr'), n. m. Premier médecin d'une cour, d'un district, etc. ... Émerveillé de la distinction subtile d'un fameux archiatre de nos jours entre l'assassinat positif et l'assassinat négatif... DIDEROT.

Archiviole : (ar-chi-vi-o-l'), n. f. Nom d'un ancien instrument de musique. Espèce de clavecin sur lequel on appliquait un jeu de viole au moyen d'une roue, TRÉVOUX.

Archontes : (ar-kon-t'), n. m. Titre qu'on donnait, en Grèce et particulièrement à Athènes, aux magistrats qui dirigeaient la république. Il y avait chez les Athéniens neuf archontes ; leurs fonctions étaient annuelles.

Arcturus : (ar-ktu-rus) ou poétiquement ARCTURE (ar-ktu-r'), n. m. Étoile fixe de la première grandeur, située dans la constellation du Bouvier, à la queue de la Grande Ourse.

Ardéliion : (ar-dé-li-on), n. m. Homme qui fait l'empressé et se mêle de tout. Inusité.

Arder : (ar-dé), ARDRE (ar-dr') ou ARDOIR (ardoir). 1° V. t. Brûler. Que le feu Saint-Antoine vous arde ! 2° V. t. être brûlant. Haro ! la gorge m'ard, LA FONTAINE.

Arénaire : (a-ré-nê-r'). Adj. Terme de botanique. Qui croît dans les terrains sablonneux.

Arer : (a-ré), v. t. Terme de marine. Se dit de l'ancre d'un vaisseau, lorsque, le fond étant mauvais, elle n'y tient point et laboure en quelque sorte la terre.

Argentin : INE (ar-jan-tin, ti-n'), adj. 1° Qui résonne comme l'argent. Son argentin. Le jet d'eau fait toujours son murmure argentin Et le vieux tremble sa plainte sempiternelle, P. VERLAINE 2° Qui a l'éclat de l'argent. Couleur argentine.

Argoter : (ar-go-té), v. t. Couper la partie morte d'une branche.

Argoulet : (ar-gou-lè), n. m. On appelait argoulets des soldats à cheval armés d'arcs, les arquebuses n'étant pas encore en usage ; on les nomma dans la suite arquebusiers à cheval, et puis dragons.

Argousier : (ar-gou-zié), n. m. Nom vulgaire de l'hippophagé rhamnoides, arbrisseau épineux dit aussi épine marante, épine marine et griset.

Argousin : (ar-gou-zin), n. m. Bas officier des bagnes, chargé de la garde des forçats.

Argue : (ar-gh'), n. f. Machine de bois dont les tireurs d'or, d'argent, etc., se servent pour affermir la filière. Tirer à l'argue, c'est passer par la filière.

Argutie : (ar-gu-sie), n. f. Raisonnement sur des vétilles, subtilité.

Argyraspide : (ar-ji-ra-spi-d'), n. m. plur. Nom d'un corps d'élite de l'armée d'Alexandre, dont les soldats portaient un bouclier argenté.

Argyrique : (ar-ji-ri-k'), adj. Qui appartient au métal argent. Sels argyriques.

Armadille : (ar-ma-di-ll', ll mouillées), n. f. Flotte qu'entretenait le roi d'Espagne pour fermer aux étrangers l'accès de ses possessions dans le nouveau monde.

Armeline : (ar-me-li-n'), n. f. Peau très fine et fort blanche, qui appartient à l'hermine.

Armillé : ÉE (ar-mil-lé, lée), adj. Terme didactique. Qui est entouré d'un anneau.

Armet : (ar-mè), n. m. Armure de tête. Et ses yeux qui brillaient sous un front assuré Éclataient à l'envi de son armet doré, TRISTAN. Fig. La tête, le cerveau.

Armillés : (ar-mi-ll', ll mouillées), n. f. plur. Petites moulures qui entourent le chapiteau dorique.

Armogan : n. m. Terme de Marine, qui signifiait, le beau temps qui est propre pour naviger. Quand le Maître perd son armogan, s'il arrive du dommage au navire, il le doit payer au Marchand. (Furetière)

Armoisin : (ar-moi-zin), n. m. Taffetas léger et peu lustré. L'armoisin venait d'Italie. On en fait à Lyon, où il est aussi appelé armoise.

Arroi : (a-roi), n. m. Appareil, train, équipage. Ce personnage en magnifique arroi, RÉGNIER.

Arsin : (ar-sin), adj. En termes d'eaux et forêts, bois arsin, bois où le feu a pris, de quelque manière qu'il y ait été mis.

Artien : (ar-siin), n. m. Terme dont on se servait dans les anciennes universités pour signifier les écoliers sortis des humanités et étudiant en philosophie.

Artimon : (ar-ti-mon), n. m. Nom de celui des mâts d'un vaisseau qui est placé le plus près de l'arrière ou de la poupe. La différence avec les autres, est qu'il ne porte point de perroquets, et que la vergue le traverse de biais.

Artophage : (ar-to-fa-j'), adj. Qui mange surtout du pain.

Aruspice : (a-ru-spi-s'), n. m. Prêtre romain qui consultait les entrailles des victimes.

Arvicole : (ar-vi-ko-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui vit dans les champs couverts de blé.

Arzegaye : (ar-ze-ghè), n. f. Lance anciennement employée par la cavalerie ; elle était courte et ferrée par les deux bouts.

Arzel : (ar-zèl'), n. m. Cheval qui a les pieds de derrière blancs, avec le chanfrein blanc.

Ascèle : (a-ssè-l'), adj. et n. m. Terme didactique. Qui n'a point de jambes.

Asclépiade : (a-sklé-pi-a-d'), adj. m. 1° Il se dit d'un vers grec ou latin formé d'un spondée, de deux choriambes et d'un iambe. Substantivement. Un asclépiade.

Asphodèle : (a-sfo-dè-l'), n. m. Plante de la famille des liliacées. Un frais parfum sortait des touffes d'asphodèle, V. HUGO.

Aspiole : (a-spi-o-l'), n. m. Fée, sylphe, génie. Venez, boucs méchants, Psylles aux corps grêles, Aspioles frêles, Comme un flot de grêles, Fondre dans ces champs, V. HUGO.

Aspirail : (a-spi-rall', ll mouillées), n. m. Trou pratiqué dans un fourneau pour que l'air puisse y pénétrer.

Assai : (a-ssa-ie), adv. Terme de musique. Se joint comme augmentatif au mot qui indique le mouvement d'un air. Presto assai, fort vite.

Assation : (a-ssa-sion), n. f. Terme didactique. Coction des aliments ou des médicaments dans leurs propres sucs, sans addition d'aucune liqueur.

Assec : (a-sék), n. m. Période pendant laquelle un étang desséché est livré à la culture.

Assibilation : (a-ssi-bi-la-sion), n. f. Terme de phonétique. Attribution d'un son sifflant à une lettre qui ne l'a pas d'ordinaire. L'assibilation du t dans action, Revue de linguistique.

Assien : IENNE (a-ssiin, ssiè-n'), adj. Pierre assienne, pierre à laquelle dans l'antiquité on attribuait la propriété de consumer les corps des morts.

Assonance : (a-so-nan-s'), n. f. 1° Consonnance imparfaite 2° Stylistique. Répétition remarquable d'un même phonème vocalique, soit une même voyelle, soit une combinaison de différentes voyelles qui peuvent alterner ou obéir à un effet de chiasme. Tout m'afflige et me nuit et conspire à me nuire, RACINE. Secouant dans mes yeux leurs feux diamantés, BAUDELAIRE.

Assoter : (a-so-té), v. t. 1° Infatuer d'une ridicule passion 2° S'assoter, v. pr. Il s'est assoté d'une femme qui le ruinera.

Astragale : (a-stra-ga-l'), n. m. Terme d'artillerie. Espèce d'anneau ornemental qui était sur le canon, à un demi-pied près de la bouche. (Furetière)

Asyndète : (a-sin-dè-t'), n. f. Terme de grammaire. Synonyme de disjonction, sorte d'ellipse par laquelle on retranche les conjonctions simplement copulatives qui doivent unir les parties d'une phrase. Français, Anglais, Lorrains, que la fureur rassemble, Avançaient, combattaient, frappaient, mouraient ensemble, VOLTAIRE.

Ataraxie : (a-ta-ra-ksie), n. f. Terme de philosophie. Absence de trouble dans l'âme. L'ataraxie même du stoïcien n'approche pas de son indifférence, J. J. ROUSSEAU.

Atellanes : (a-tèl-la-n'), n. f. plur. Petites pièces d'un caractère bouffon, souvent licencieux, en usage sur le théâtre romain.

Atêter : (S') (a-tè-té), v. pr. S'attaquer à. Il s'atêta au président de Mesme, RETZ.

Athanor : (a-ta-nor), n. m. Nom donné, dans le moyen âge, par les alchimistes au fourneau dont ils se servaient.

Atinter : (a-tin-té), v. t. Orner avec affectation. Populaire. S'atinter, v. réfléchi.

Atlante : (a-tlan-t'), n. m. En termes d'architecture, figure humaine chargée de quelque fardeau. Synonyme de cariatide.

Atomaire : (a-to-mé-r'), adj. Terme didactique. Qui est parsemé de points colorés.

Atourner : (a-tour-né), v. t. Parer, mais avec un sens de familiarité ou d'ironie.

Attédier : (a-té-dié), v. t. Autrefois, ennuyer, importuner.

Atticisme : (a-tti-si-sm'), n. m. Délicatesse de goût et de langage. Plaisanteries qui n'avaient rien de l'atticisme grec, VOLTAIRE.

Attifet : (a-ti-fè), n. m. Ornement de tête pour les femmes. Mais bran, bran, j'ai laissé là-bas mon attifet, RÉGNIER.

Attrape-minon : Hypocrite qui attrape les simples. Au plur. Des attrape-minons ou des attrape-minon.

Attrition : (a-tri-sion ; en poésie, de quatre syllabes), n. f. Terme de théologie. Regret d'avoir offensé Dieu, causé par la crainte des peines. Dire que la contrition soit nécessaire, et que l'attrition toute seule ne suffit pas avec le sacrement, PASCAL.

Aubade : (ô-ba-d'), n. f. Concert donné en plein air, le plus souvent vers l'aube du jour, à la porte ou sous les fenêtres de la personne à qui on veut faire honneur. Le régiment a donné une aubade à son colonel. Les gentilshommes de la garnison attaquent les donneurs d'aubade, P. L. COUR.

Aubaine : (ô-bè-n'), n. f. Succession aux biens d'un aubain, d'un étranger non naturalisé. Droit d'aubaine, droit en vertu duquel le souverain recueille la succession de l'étranger qui meurt dans ses États. Un aigle sur un champ prétendant droit d'aubaine, BOILEAU.

Aubère : (ô-bè-r'). 1° Adj. Cheval, jument aubère, cheval, jument dont le corps est recouvert d'un mélange de poils rouges et de poils blancs, la crinière et la queue étant de même couleur ou de nuance plus claire. 2° N. m. Robe d'un cheval aubère.

Aubin : (ô-bin), n. m. Terme de manège. Allure défectueuse du cheval, qui résulte de l'âge ou de la fatigue, et dans laquelle, galopant encore du devant, il ne peut que trotter du train de derrière.

Auger : (ô-jé), v. t. Dans les arts et métiers, creuser en gouttière une des surfaces d'un morceau de fer plat.

Augustine : (ôgu-sti-n'), n. f. Sorte de chaufferette où une lampe à esprit-de-vin donne la chaleur.

Aularques : (ô-lar-k'), n. m. Terme d'antiquité. Prince de la cour. Ils (les fils de David) sont nommés, dans les Septante, aularques, c'est-à-dire princes de la cour, pour la tenir toute unie aux intérêts de la royauté, BOSSUET.

Aulétride : (ô-lè-tri-d'), n. f. Terme d'antiquité. Joueuse de flûte. Les peintres ont vraisemblablement voulu représenter ces saltatrices, ces aulétrides, ces mimes, H. HOUSSAYE.

Aulique : (ô-li-k'), n. f. Acte que soutenait un jeune théologien ; il commençait par une harangue du chancelier de Notre-Dame, qui, à la fin de la harangue, donnait le bonnet au nouveau docteur.

Aumailles : (ô-mâ-ll', Il mouillées, et non ô-mâye), adj. f. plur. Bêtes aumailles, bêtes à cornes, comme boeufs, vaches, taureaux.

Aumuce : et AUMUSSE (ô-mu-s'), n. f. Peau de martre ou de petit-gris que les chanoines et les chantres portaient sur le bras lorsqu'ils se rendaient à l'office. Louis XI demanda au pape la permission de porter le surplis et l'aumusse, VOLTAIRE.

Aune : (ô-n'), n. f. 1° Mesure ancienne de 3 pieds 7 pouces 10 lignes 5/6, équivalant à 1m, 182. 2° La chose mesurée. Une aune de soie, de drap, de galon.

Aures : (ô-r'), n. f. Archaïsme. Vent, souffle léger. On était caressé d'un petit souffle que notre ancienne langue appelait l'aure, sorte d'avant-brise du matin, CHATEAUBRIAND.

Aurique : (ô-ri-k'), adj. Terme de marine. Il se dit des voiles qui ont quatre côtés, ou ralingues, sans être carrées.

Aussière : (ô-siè-r'), n. f. Terme de marine. Cordage commis avec des torons au nombre de trois ou quatre.

Autan : (ô-tan), n. m. 1° Vent du midi 2° En poésie, un vent violent. Qu'importe à l'heureux solitaire Que l'autan dévaste la terre S'il ne fait qu'agiter ses bois ? V. HUGO, Odes, IV, 2.

Authente : (ô-tan-t'), n. m. Terme de plain-chant. Synonyme de mode authentique.

Automédon : (ô-to-mé-don), n. m. 1° Dans l'Illiade, le conducteur du char d'Achille. 2° Fig. et par plaisanterie, celui qui conduit une voiture.

Avalaison : (a-va-lè-zon) ou AVALASSE (a-vala-s'), n. f. 1° Cours d'eau torrentiel, qui se forme soudainement à la suite de pluies ou de fontes de neiges 2° Terme de marine. Vent d'aval qui dure depuis plusieurs jours 3° Amas de pierres que les eaux ont roulées et déposées sur le rivage.

Avanie : (a-va-nie), n. f. 1° Vexations qu'exerçaient les Turcs contre ceux qui n'étaient pas leurs coreligionnaires, pour leur extorquer de l'argent 2° Traitement humiliant, affront public. Je veux aux yeux de tous vous en faire avanie, à toute heure, en tous lieux, REGNARD.

Avant-duc : (a-van-duk), n. m. Pilotage construit à l'entrée et sur le bord d'une rivière. Au plur. Des avant-ducs.

Aventurine : (a-van-tu-ri-n'), n. f. 1° Pierre artificielle qui se fait avec du verre mêlé de limaille de cuivre, qui y éclate comme de petits grains d'or. 2° Pierre précieuse, pleine de plusieurs points d'or qui lui donnent beaucoup de brillant ; c'est un quartz coloré en jaune ou en rouge. 3° Adj. invariable. De couleur d'aventurine.

Averne : (a-vèr-n'), n. m. Lac de la Campanie, près du quel était l'ancre de la sibylle de Cumès, ancre qui conduisait, suivant la mythologie, aux enfers. Poétiquement, les enfers mêmes.

Avertin : (a-vèr-tin), n. m. Maladie qui rend opiniâtre et furieux. Fig. ô le plaisant avertin D'un fou du pays latin, J. B. ROUSSEAU.

Aviaire : (a-vi-ê-r'), adj. Relatif aux oiseaux.

Avillon : (a-vi-llon, Il mouillées), n. m. Doigt de derrière d'un oiseau de proie.

Aviraison : (a-vi-rè-zon), n. f. Détour de l'eau dans les salines.

Avocette : (a-vo-sè-t'), n. f. Sorte d'oiseau. La lanière flexible et l'arc rebroussé du bec de l'avocette la réduisent à vivre d'un aliment mou, BUFFON.

Avuer : (a-vu-é), v. t. Suivre de l'oeil le gibier. Avuer une perdrix.

Avulsion : (a-vul-sion), n. f. Terme de chirurgie. Synonyme d'arrachement et d'extraction. L'avulsion d'une dent.

Axillaire : (a-ksil-lê-r'), adj. Qui appartient à l'aisselle. Le creux axillaire. Les vaisseaux axillaires.

Axonge : (a-kson-j'), n. f. Graisse de porc fondue et préparée.

Azamoglan : (a-za-mo-glan), n. m. Dans le sérail, enfant chargé des fonctions les plus basses et les plus pénibles.

Azurin : INE (a-zu-rin, ri-n'), adj. Terme didactique. Qui est d'un bleu pâle, tirant un peu sur le gris.

Bacaudes : n. m. plur. Paysans. En Gascogne, ces mots signifient pâtres, bergers, paysans. (La Curne)

Bacchanale : (ba-ka-na-l'), n. f. 1° Danse bruyante et tumultueuse. Familièrement, débauche faite avec bruit. 2° Au plur. Fêtes que les anciens célébraient en l'honneur de Bacchus.

Bacbuk : (ba-kbuk), n. f. Dans Rabelais, la dive Bacbuk, la bienheureuse bouteille.

Bachasse : (ba-cha-s'), n. f. Terme rural. Chaussée d'un étang.

Bachique : adj. Qui a rapport au culte de Bacchus. C'est le qualificatif ordinaire des chansons et des airs à boire. On appelle poétiquement Le vin, Liqueur bachique. (Dict. de l'Académie)

Bachele : n. f. Seigneurie. Châtellenie de haute moyenne et basse justice. Il falloit quatre bacheles pour former une baronnie. (La Curne)

Bachelette : (ba-che-lè-t'), n. f. Jeune fille gracieuse. Une gentille bachelette. Vous cajolait la jeune bachelette, LA FONTAINE.

Bacul : n. m. Médiéval. Peine infligée à un homme ayant commis une faute dans l'exercice de sa charge ou à une fille dévergondée. Comme son nom le suggère, le bacul consistait à frapper les fesses du fautif avec une pelle.

Badelaire : ou Baudelaire. n. m. Terme de Blason, qui se dit d'une épée courte, large & courbée comme un sabre, ou un cimenterre ancien, qui étoit fort en usage chez les Huns. (Furetière 1690)

Baderne : (ba-dèr-n'), n. f. Terme de marine. Tresse plus ou moins large, faite de fils de caret et employée à recouvrir les mâts, les vergues, les câbles, dans les parties que des frottements pourraient détériorer. Fig. Toute chose ou tout individu hors d'état de servir.

Bagottier : n. m. Niais, nigaud. " Couvrez-vous bagottier. " (La Curne)

Baguenaude : (ba-ghe-nô-d'), n. f. 1° Fruit du baguenaudier, gousse pleine d'air et de petites graines, et qui éclate avec bruit lorsqu'on la presse 2° Ancienne pièce de poésie française faite en dépit des règles et du bon sens ; c'était un amphigouri en vers blancs 3° Niaiserie.

Bailleul : (ba-lleul, Il mouillées, et non bayeul), n. m. Celui qui remettait en place les os luxés ou fracturés. Rebouteur.

Baissoir : (bè-soir), n. m. Réservoir qui, dans les salines, reçoit l'eau concentrée.

Bajoire : (ba-joi-r'), n. f. Médaille ou monnaie empreinte de deux têtes affrontées ou superposées.

Balais : (ba-lè), adj. m. Rubis balais, variété de rubis, couleur de vin paillet.

Balalaïka : n. f. sorte de guitare à dos plat, de forme triangulaire, à long manche et à trois cordes, populaire en Russie où elle sert à l'accompagnement des chants et des danses des Cosaques et des paysans.

Balancine : (ba-lan-si-n'), n. f. Terme de marine. Cordage qui, descendant de la tête du mât, va au bout d'une vergue pour la soutenir à cette extrémité.

Balandran : (ba-lan-dran) ou BALANDRAS (balan-drâ), n. m. Ancien manteau. Qu'il ait... à son long balandran changé son manteau court, RÉGNIER.

Balandre : (ba-lan-dr'), n. f. Sorte de bâtiment de mer. Il y avait quarante-cinq balandres chargées de munitions de guerre et de bouche, SAINT-SIMON.

Balane : n. f. Crustacé vivant dans une loge cylindrique calcaire et accroché aux rochers.

Balantine : (ba-lan-ti-n'), n. f. Petit sac que les merveilleuses du Directoire portaient suspendu à la ceinture et ballant sur leurs genoux, comme la sabretache des hussards flotte sur leur mollet.

Balatron : n. m. Gourmand. (Dict. de Borel, 1res additions.) Il cite sur ce mot les satires chrétiennes. (La Curne)

Baler : verbe. Danser. - Remuer, s'agiter. - Sortir, s'affranchir. (La Curne)

Balèvre : (ba-lè-vr'), n. f. Terme d'architecture. L'excédant d'une pierre sur une autre, près d'un joint.

Balicorne : (ba-li-kor-n') ou BALISCORNE (ba-li-skor-n'), n. f. Pièce de fer d'un soufflet de forge.

Balinges : n. f. plur. Couches ou langes. Mot du patois Limousin. (Du Cange, Gloss. latin, au mot Baltinia.), (La Curne)

Baliste : (ba-li-st'), n. f. machine de guerre médiévale lançant flèches et pierres.

Baloire : (ba-loi-r'), n. f. Terme de marine. Longue pièce de bois qui détermine la forme qu'un vaisseau doit avoir.

Balsamique : (bal-za-mi-k'), adj. 1° Qui tient de la nature du baume. Odeur, vertu balsamique. Quand la terre, exhalant sa vertu balsamique, LAMARTINE. 2° Embaumé, parfumé.

Balzan : (bal-zan), adj. m. Cheval balzan, cheval noir ou bai, qui a des marques blanches aux pieds.

Bamboches : n. f. pl. Petites figures en forme de Marionnettes auxquelles on faisait représenter des Ballets, ou des Comédies. (Furetière)

Bancasse : (ban-ka-s'), n. f. Terme de marine. Coffre servant de banquette et de lit.

Bancroche : (ban-kro-ch'), adj. Qui a les jambes très tortues. Homme, femme bancroche.

Bandolier : (ban-do-lié) ou BANDOULIER (bandou-lié), n. m. Brigand qui volait sur les grands chemins. Vieux. On a vu des césars, et même des plus braves, Qui sortaient d'artisans, de bandoliers, d'esclaves, CORNEILLE.

Banduria : n. f. variété de guitare, à fond plat, montée de six cordes doubles, populaire en Espagne.

Banneret : (ba-ne-rè), n. m. Ancien titre des seigneurs qui avaient droit de lever bannière, pour composer une compagnie militaire de leurs vassaux.

Banvin : (ban-vin), n. m. Droit qu'avait le seigneur de vendre, à l'exclusion de toute autre personne, le vin de son cru, dans sa paroisse, durant le temps marqué par la coutume. Proclamation qui indiquait le jour où les particuliers pourraient vendre leur vin nouveau.

Barachois : (ba-ra-choï), n. m. Terme de marine. Anfractuosité dans une côte servant d'abri à de petites embarcations.

Baralipton: (ba-ra-li-pton). Mot forgé par les Scolastiques pour rappeler mnémoniquement une forme de syllogisme, et où barali est seul significatif, pton n'étant qu'une finale pour faire le vers.

Barbacane : (bar-ba-ka-n'), n. f. 1° Meurtrière pratiquée dans le mur des forteresses pour pouvoir tirer à couvert. - Dans les fortifications du moyen âge, ouvrage extérieur percé de meurtrières. 2° Ouverture longue et étroite pour l'écoulement des eaux. - Ouverture dans une porte de cave.

Barbacole : (bar-ba-ko-l'), n. m. Maître d'école ; magister de village. Humains, il vous faudrait encore à soixante ans Renvoyer chez les barbacoles, LA FONTAINE.

Barbeau : (bar-bô), n. m. 1° Plante à fleurs bleues qui croît dans les blés ; dite aussi bluet. 2° Adj. invariable. Bleu barbeau, espèce de bleu clair. Une étoffe barbeau, des étoffes barbeau, de la nuance de ce bleu.

Barbette : n. f. Espèce de plate-forme sans épaulement, d'où l'on tire du canon à découvert. Tirer à barbette. (Dict. de l'Académie 1762)

Barbeyer : (bar-bè-ié), v. t. Terme de marine. Le vent barbeye, lorsqu'il ne fait que raser la voile, sans la remplir.

Barbon : n. m. Vieillard. Terme dont les jeunes gens & les femmes se servent pour railler les Vieillards. Vieux barbon. (Dict. de l'Académie 1762)

Barcarolle : (bar-ka-ro-l'), n. f. 1° Sorte de chanson particulière aux gens du peuple et surtout aux gondoliers de Venise. La plupart des ariettes de Lulli sont des airs du Pont-neuf et des barcarolles de Venise, VOLTAIRE 2° Petite pièce de musique faite sur une chanson relative aux promenades sur l'eau, et où l'on imite la coupe et le rythme des barcarolles de Venise.

Barces : n. f. Canons semblables aux faucons et fauconneaux, mais plus courts, renforcés de métal, de plus grand calibre. (Furetière)

Bardane : (bar-da-n'), n. f. Glouteron, ou lappe majeure, plante dont les fruits s'attachent aux habits, parce qu'ils ont plusieurs petites pointes. En Latin lappa personata. (Furetière 1690)

Barde : (bar-d'), n. m. Poète chez les anciens Celtes. Fig. Poète héroïque et lyrique.

Barde : (bar-d'), n. f. Ancienne armure faite de lames de fer, qu'on plaçait sur le poitrail d'un cheval.

Bardit : (bar-dit'), n. m. Chant de guerre des anciens Germains. Les Francs entonnent le bardit à la louange de leurs héros, CHATEAUBRIAND.

Bardot : (bar-do ; le t ne se lie pas), n. m. 1° Petit mulet produit de l'accouplement du cheval et de l'ânesse. 2° Fig. et familièrement, homme sur qui les autres se déchargent d'une partie de leur tâche ; celui qui sert de sujet habituel aux plaisanteries.

Barguigner : (bar-ghi-gné), v. t. Hésiter, avoir de la peine à se déterminer ; à quoi bon tant barguigner et tant tourner autour du pot ? MOLIERE.

Barigel : (ba-ri-jél) ou BARISEL (ba-ri-zèl), n. m. Nom du chef des sbires dans plusieurs villes d'Italie. Je ne peux vous mener qu'en Basse-Normandie, dit le barigel, VOLTAIRE.

Barillard : (ba-ri-llar, Il mouillées), n. m. Ancien terme de marine. Celui qui avait soin du vin et de l'eau à bord des galères.

Barlotière : (bar-lo-tiè-r'), n. f. Terme de métier. Traverse de fer dans un châssis de vitraux.

Barquentin : adj. Terme de Marine. Trois-mâts. Un Trois-mâts barquentin.

Bartavelle : (bar-ta-vè-l'), n. f. Perdrix rouge du midi, plus grosse que la perdrix ordinaire.

Basoche : (ba-zo-ch'), n. f. 1° Nom d'une cour de justice, établie fort anciennement entre les clercs du parlement de Paris, pour juger les différends qui s'élevaient entre eux. 2° L'ensemble des avoués et des clercs, leurs habitudes.

Basse : (bâ-s'), n. f. Petit banc ou îlot de roches qui ne découvre jamais, sans cependant, comme le bas-fond, laisser assez d'eau pour passer dessus de basse mer.

Basse-taille : (bâ-se-tâ-ll', Il mouillées), n. f. Terme de musique vieilli. 1° Voix d'homme immédiatement au-dessus de la basse, et dite aujourd'hui soit baryton, soit première basse 2° Chanteur qui a ce genre de voix. Une très belle basse-taille.

Bassier : (bâ-sié), n. m. Amas de sable qui empêche la navigation.

Bassorine : (ba-so-ri-n'). Terme de chimie. Principe trouvé dans la gomme de Bassora.

Basterne : (ba-stèr-n'), n. f. Nom d'une espèce de char attelé de boeufs, en usage chez d'anciens peuples du Nord et, en France.

Bastringue : (ba-strin-gh'), n. m. Bal de guinguette. Populaire.

Batail : (ba-tall, Il mouillées), n. m. Anciennement, battant d'une cloche.

Bâtière : (bâ-tiè-r'), n. f. 1° En Normandie, le bât. 2° Par assimilation de forme, genre de couronnement d'un édifice, formé de deux gables à double égout, supportant un toit plus ou moins incliné.

Battiture : (ba-ti-tu-r'), n. f. Nom des écailles qui jaillissent des métaux frappés, tout rouges, à coups de marteaux.

Battologie : (ba-tto-le-jie), n. f. Répétition oiseuse, fastidieuse des mêmes pensées sous les mêmes termes.

Baule : (bô-l'), n. f. Etang maritime dans les régions de l'estuaire de la Loire.

Bayle : (bê-l'), n. m. Berger chef, en Provence.

Béatilles : (bé-a-ti-ll' ; Il mouillées, et non béa-ti-ye), n. f. plur. Les menues viandes délicates, crêtes de coq, riz de veau, etc. dont on garnit les pâtés.

Beaucéant : (bô-sé-an) et mieux BAUÇANT (bô-san), n. m. Nom de l'étendard des Templiers.

Beaupré : (bô-pré), n. m. Terme de marine. Mât placé à l'avant du navire, et couché sur l'éperon. Quoique nous n'eussions point de chaloupe dehors, je me jetai du mât de beaupré dans la mer, CHATEAUBRIAND.

Bécarre : (bé-ka-r'), n. m. Terme de musique. Signe accidentel qu'on place devant une note diésée ou bémolisée, pour la remettre au ton naturel.

Bedon : (be-don), n. m. 1° Anciennement tambour 2° Familièrement, gros bedon, un homme au ventre rebondi.

Beffroi : (bè-froi), n. m. 1° Tour dans laquelle est une cloche prête à sonner l'alarme. 2° La cloche même. Il entend déjà sonner le beffroi des villes, LA BRUYÈRE. 10. Ainsi toujours il prend l'heure qui sonne Pour un signal de son beffroi, BÉRANGER. Louis XI. 3° Charpente dans les clochers et les moulins.

Béguinage : (bé-ghi-na-j'), n. m. 1° Maison, couvent de béguines 2° Dévotion puérile et affectée.

Béhourdis : (bé-hour-dī), n. m. Tournois, combat à la lance. On nommait ces jeux béhourdis du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux, VOLTAIRE.

Bélandre : (bé-lan-dr'), n. f. Petit bâtiment de transport à fond plat, employé sur les rivières, sur les canaux et dans les rades. Permangle prit trente-six bélandres portant 100 milliers chacune, et en brûla vingt-cinq, SAINT-SIMON.

Bélière : (bé-liè-r'), n. f. Anneau auquel est suspendu le battant d'une cloche.

Bélitre : (bé-li-tr'), n. m. Homme de rien, homme sans valeur. C'est un franc bélitre.

Bellinière : n. f. Sorte de ballon. Il étoit fait de peau de bélière avec ses poils. On s'en servoit du temps d'Henry II. (La Curne)

Ber : (bèr), n. m. Terme de marine. Appareil de charpente en forme de berceau pour mettre un navire à flot.

Berche : (bèr-ch'), n. f. Terme de marine. Ancienne petite pièce de canon de fonte verte (bronze) qu'on nomme aussi espoir de fonte

Bergamasque : (bèr-ga-mas-k'), n. f. Terme de musique. Danse et air de danse en usage au XVIIIe siècle.

Bergerette : (bèr-je-rè-te), n. f. Anciennement, petite chanson sur un sujet pastoral. Le 3e livre de Danceries publié par Susato (1551) contient parmi les basses danses quatre thèmes de bergerette.

Bergot : (bèr-go), n. m. Terme de pêche. Sorte de filet.

Berme : (bèr-m'), n. f. Autrefois chemin étroit entre le pied du rempart et le fossé. Par analogie, chemin laissé entre une levée et le bord d'un canal ou d'un fossé.

Berniquet : Usité seulement dans cette locution populaire : Berniquet pour sansonnet, c'est-à-dire tu n'en auras pas.

Berqui : n. m. Ce mot est usité dans l'Auxerrois pour signifier une mare, un lieu aquatique. (La Curne)

Berquinade : (bèr-ki-na-d'), n. f. Composition littéraire où les réalités de la vie sont peintes à l'eau de rose ; ce mot ne s'emploie guère qu'ironiquement.

Berruier : n. m. Médiéval. Sorte de casque ressemblant à la barbute, sans visière et avec des brides jugulaires. Était utilisé au XVe siècle.

Berthe : (bèr-t'), n. f. 1° Locution proverbiale : Au temps où Berthe filait, c'est-à-dire il y a très longtemps 2° Espèce de garniture ou petite pèlerine qui se met comme ornement en haut d'un corsage décolleté, ou bien sur un corsage montant à la place où cette garniture se trouve sur le corsage décolleté.

Besaigre : (be-zê-gr'), adj. Qui s'aigrit, en parlant du vin lorsqu'il est au bas dans un tonneau.

Besaine : (be-zê-n'), n. f. Nom donné, dans le XV^e siècle, aux boulets en pierre lancés par la poudre à canon, Journ. offic. 11 juill. 1875

Beset : (be-zè), n. m. Terme de trictrac. Deux as amenés d'un coup de dés.

Besson : ONNE (bé-son, so-n'), adj. Jumeau, jumelle ; l'un des deux enfants d'une même couche. Vieux et inusité, si ce n'est dans quelques provinces. On reconnut bien vite que c'étaient deux bessons, c'est-à-dire deux jumeaux d'une parfaite ressemblance, G. SAND.

Bestion : (bè-sti-on), n. m. Dans l'ancienne marine, le bec de la proue, parce que la proue portait souvent la figure d'une bête.

Bétoine : (bé-toi-n'), n. f. Plante de la famille des labiées (*betonica officinalis*, L.) dont la racine est purgative.

Bétyle : (bé-ti-l'), n. m. Pierre portant certaines marques et qui était adorée comme une idole.

Bibus : (bi-bus'), n. m. Terme de mépris, employé uniquement dans la locution de bibus, qui signifie sans valeur, sans importance. Ils se seraient coupé la gorge pour quelques querelles de bibus, VOLTAIRE.

Bicoque : (bi-ko-k'), n. f. 1° Place mal fortifiée. Vendôme amusait le roi de bicoques emportées, de succès de 300 ou 400 hommes, SAINT-SIMON 2° Petite ville. L'empereur ne se fia pas assez à la raison du divin Platon, pour lui donner le gouvernement d'une bicoque, FONTENELLE 3° Fig. Maison chétive. Il n'a acheté qu'une bicoque.

Bidaus : n. m. Vieux mot français qui se disait au sujet des gens de guerre à pied, appelés autrement pitauts.

Biez : (bié), n. m. Fossé creusé à côté d'une rivière pour l'usage d'un moulin, et pris d'assez loin pour pouvoir ménager une chute d'eau ou au moins une pente qui augmente la rapidité de l'eau. Le conduit se nomme buse quand l'eau tombe sur la roue, et coursier quand elle passe au-dessous.

Bigophone : n. m. Instrument en zinc, appelé ainsi du nom de son inventeur, Bigot (1883). C'est une sorte de mirliton muni d'une embouchure dans laquelle on chante.

Bigotelle : (bi-go-tè-l') ou BIGOTÈRE (bi-gotè-r'), n. m. Anciennement, pièce d'étoffe ou de cuir dont on se servait pour tenir la moustache relevée.

Bilitère : (bi-li-tê-r'), adj. Terme de grammaire. Composé de deux lettres : ta, je, sont des mots bilitères.

Billebarrer : (bi-lle-ba-ré, Il mouillées), v. t. Marquer de raies de diverses couleurs.

Billebauder : (bi-lle-bô-dé, Il mouillées), v. t. Terme de chasse. On dit que des chiens billebaudent, quand ils chassent mal.

Biloquer : (bi-lo-ké), v. t. Faire un premier labour très profond avant l'hiver.

Biniou : (bi-ni-ou), n. m. Nom breton d'une espèce de cornemuse dont on fait grand usage en Bretagne.

Biquet : (bi-kè), n. m. Trébuchet pour peser la monnaie d'or ou d'argent.

Bisbille : (biz-bi-ll', Il mouillées, et non pas bizbi-ye), n. f. Petite et futile querelle.

Biscutelle : (bi-sku-tè-l'), n. f. Genre de la famille des crucifères, auquel appartient la lunetière.

Bisquain : (bi-skin), n. m. Peau de mouton avec sa laine, dont les bourreliers se servent pour couvrir les colliers des chevaux de harnais.

Bissêtre : (bi-sê-tr'), n. m. Mot inusité présentement, qui signifiait malheur, malaventure. Eh bien ne voilà pas mon enragé de maître ? Il nous va faire encor quelque nouveau bissêtre, MOLIÈRE.

Bistorte : (bi-stor-t'), n. f. Terme de botanique. Espèce de renouée (*polygonum bistorta*, L.), dite aussi grande oseille.

Bistourner : (bi-stour-né), v. t. 1° Tourner, courber un objet de manière à le déformer 2° Terme de vétérinaire. Châtrer un animal en tordant les vaisseaux testiculaires 3° Se bistourner, v. pr. Devenir bistourné. Ses jambes se sont bistournées.

Bistre : (bi-str'), n. m. Suie cuite et détrempée dont on se sert pour peindre au lavis.

Blairie : (blè-rie), n. f. Terme de droit féodal. Redevance seigneuriale à raison de la vaine pâture.

Blanc-étoc : (blan-é-tok), n. m. Couper un arbre à blanc estoc, le couper au pied sur la souche. Faire une coupe à blanc estoc, la faire sans laisser de baliveaux. Fig. Être réduit à blanc estoc, être entièrement ruiné.

Blandices : (blan-di-s'), n. f. plur. Flatteries pour gagner le cœur ; charmes, jouissances. Je trouvais à la fois dans ma création merveilleuse toutes les blandices des sens et toutes les jouissances de l'âme, CHATEAUBRIAND.

Blason : (bla-zon), n. m. Type de poème en vogue au XVI^e siècle, à rimes plates. Il renferme soit l'éloge, soit la satire d'un être ou d'un objet.

Blésité : (blé-zi-té), n. f. Vice de prononciation qui consiste à substituer une consonne faible à une plus forte, comme le z à l's, le d au t, l's au g : lorsque, par exemple, on prononce zerbe, zeval, au lieu de gerbe, cheval.

Blézimarder : (blé-zi-mar-dé), v. t. Terme d'argot de théâtre, signifie se couper mutuellement les répliques, empêcher le voisin de dire sa phrase, émonder le dialogue comme un jardinier émonde un arbre à grands coups de serpe, Figaro du 31 juillet 1876.

Blondin : (blon-din), n. m. Familièrement, un jeune homme qui fait le beau, qui courtise le beau sexe. Dès que vous sentirez approcher les blondins.... LA FONTAINE.

Bluette : (blu-è-t'), n. f. 1° Petite étincelle. Comme on voit un grand feu naître d'une bluette, RÉGNIER 2° Fig. Il y a quelques bluettes d'esprit dans cet ouvrage. Petit ouvrage d'esprit, agréable sans prétention. Bluettes amusantes.

Bobèche : (bo-bè-ch'), n. f. 1° Petite pièce mobile et évasée qu'on adapte aux chandeliers 2° Petit coin d'acier fin soudé dans un morceau de fer ou d'acier commun, pour faire la lame d'un instrument tranchant.

Boccan : n. m. Terme populaire ancien. Lieu de prostitution. (Furetière)

Boisselée : (boi-se-lée), n. f. 1° Ce qu'un boisseau peut contenir 2° Boisselée de terre, l'espace de terre qu'on peut ensemer avec un boisseau de blé.

Boitte : (boi-t') ou BOUETTE (bouè-t'), n. f. Terme de pêche. Appât pour la pêche.

Bolivar : (bo-li-var), n. m. Sorte de chapeau haut de forme évasé.

Bonace : (bo-na-s'), n. f. Calme de la mer après un orage. Nous eûmes une grande bonace.

Bonavoglie : n. m. Terme de marine. Homme qui se louait pour tirer la rame. (Furetière)

Bonnetade : (bo-ne-ta-d'), n. f. Coup de bonnet. XVI^e s. Quand il sera en jalousie et en caprice, nos bonnetades le remettront-elles ? MONTAIGNE.

Bonnette : (bo-nè-t'), n. f. 1° Terme de fortification. Ouvrage avancé qui est au delà de la contrescarpe, en forme de petit corps de garde, et dont les deux faces forment un angle saillant 2° Terme de marine. Petites voiles qu'on ajoute aux grandes pour présenter une plus grande surface au vent.

Bonnier : (bo-nié), n. m. Mesure agraire qui, dans la Flandre française, valait 1 hectare 40 ares.

Boquillon : (bo-ki-llon, ll mouillées), n. m. Bûcheron. Et boquillons de perdre leur outil, LA FONTAINE.

Bordigue : (bor-di-gh'), n. f. Terme de pêche. Enceinte formée avec des claies, sur le bord de la mer, pour prendre du poisson ou pour le conserver vivant.

Borée : (bo-rée), n. m. Le vent du nord. Il est du style poétique.

Bornoyer : (bor-no-ié), v. t. 1° Regarder d'un oeil en fermant l'autre, pour vérifier un alignement, pour juger si une règle est droite, une surface plane 2° Placer des jalons de distance en distance pour tracer la ligne des fondations d'un mur, ou d'une rangée d'arbres.

Bosco : n. m. Responsable des manœuvres sur un bateau.

Boscot : OTTE (bo-sko, sko-t'), n. m. et f. Petit bossu, petite bossue. Tiens-toi donc mieux, tu as l'air d'un boscot.

Bossetier : (bo-se-tié), n. m. Verrier qui souffle le verre en boule.

Bossoir : (bo-soir), n. m. Terme de marine. Chacune des deux grosses pièces de bois qui servent à suspendre et à hisser les ancres. Fig. En langage de marin, avoir l'oeil au bossoir, surveiller avec vigilance.

Boucaner : (bou-ka-né), v. t. 1° Faire sécher de la viande ou du poisson à la fumée. Après l'avoir fait boucaner à la fumée (la chair de castor), les sauvages la mangent, lorsque les vivres viennent à leur manquer, CHATEAUBRIAND. 2° V. t. Aller à la chasse des boeufs sauvages ou autres bêtes pour en avoir les peaux.

Boucanier : (bou-ka-nié), n. m. 1° Celui qui va à la chasse des boeufs sauvages. 2° Gros et long fusil dont on se servait pour cette chasse, et, adjectivement, fusil boucanier. 3° Par extension, pirates qui infestaient les Antilles. Par la hardiesse d'un peuple nouveau que le hasard composa d'Anglais et surtout de Normands, on les a nommés boucaniers.... VOLTAIRE.

Boucassin : (bou-ka-sin), n. m. Sorte de toile peinte en bleu ou en rouge, qui servait à doubler les tendelets des galères.

Boucaut : (bou-kô) , n. m. Tonneau qui sert à renfermer certaines marchandises sèches.

Boucon : (bou-kon), n. m. Mets ou breuvage empoisonné. Donner le boucon à quelqu'un, l'empoisonner.

Boulaie : (bou-lê), n. f. Lieu planté de bouleaux.

Bouleux : (bou-leû), n. m. Cheval de fatigue qui chemine bien. Fig. C'est un bon bouleux, c'est un homme laborieux et qui remplit sa tâche.

Boulin : (bou-lin), n. m. 1° Pot de terre qui sert de retraite aux pigeons. - Trou pratiqué dans un colombier, pour que les pigeons y nichent et y pondent. 2° Terme de maçonnerie. Trou laissé dans le mur par le bout des pièces d'échafaudage, à mesure qu'on élève le mur. - On appelle aussi boulines les pièces de bois qui soutiennent les planches des échafaudages.

Bouline : (bou-li-n'), n. f. Terme de marine. Nom de longues cordes, qui tiennent la voile de biais, lorsqu'on fait route avec un vent de côté. Vent de bouline, vent de biais qui n'est pas favorable à la route.

Boulingrin : n. m. Pièce de gazon que l'on tond, & que l'on entretient dans un jardin ou ailleurs. Se promener dans un boulingrin. Passer le cylindre sur un boulingrin. (Dict.. de l'Académie)

Bouquin : (bou-kin), n. m. Vieux bouc. Cornet à bouquin, trompe ordinairement faite d'une corne. Quand les voix des onagres répondent au cornet à bouquin qui appelle.... VOLTAIRE. Petite pièce qui s'ajoute à une pipe et se met dans la bouche. Un bouquin d'ambre.

Bourdaine : (bour-dê-n') ou BOURGÈNE (bourjê-n'), n. f. Espèce de nerprun (rhamnus frangula, L.). Arbrisseau dont l'écorce intérieure est purgative ; son bois blanc fournit le charbon le plus propre à la fabrication de la poudre à canon.

Bourdalou : (bour-da-lou), n. m. 1° Ruban ou tresse qu'on attache avec une boucle autour d'un chapeau. 2° Sorte de vase de nuit de forme oblongue.

Bourguignotte : (bour-ghi-gno-t'), n. f. Casque léger, laissant le visage à découvert, et employé par l'infanterie au XVIe siècle.

Bournal : n. m. Vieux mot dit pour rayon de miel. (Furetière)

Bourrée : (bou-rée), n. f. 1° Assemblage d'un volume, à peu près déterminé, de menues branches. Brûler une bourrée. 2° Air de musique, à deux temps, qui a deux parties égales, chacune de huit mesures. On nomme aussi bourrée une danse composée sur le même air.

Bousin : (bou-zin), n. m. Surface tendre des pierres de taille.

Bousingot : (bou-zin-go), n. m. Chapeau de marin.

Boustrophédon : (bou-stro-fé-don), n. m. Antique écriture grecque dans laquelle, après avoir écrit une ligne de gauche à droite, on continuait en écrivant de droite à gauche.

Boute-feu : (bou-te-feu), n. m. 1° Bâton garni à son extrémité d'une mèche pour mettre le feu au canon 2° Celui qui mettait le feu au canon. Vieux en ce sens 3° Incendiaire 4° Fig. Celui qui excite des discordes, suscite des querelles.

Bouterolle : (bou-te-ro-l'), n. f. Garniture, par le bas, d'un fourreau d'épée, pour empêcher que la lame ne le perce.

Brague : (bra-gh'), n. f. 1° Autre forme de braie. Culotte, caleçon 2° Ancien terme militaire. Partie du bas de la cuirasse 3° Terme de marine. Nom de cordages retenant les affûts des canons.

Brand : (bran), n. m. Dans l'armement du moyen âge, grosse épée qu'on maniait à deux mains.

Brandebourg : (bran-de-bour), n. m. 1° Ornement en broderie ou en galon sur un vêtement. Une robe garnie de brandebourgs, J. J. ROUSSEAU 2° N. f. Autrefois, casaque à longues manches 3° Espèce de pavillon ou berceau de jardin.

Brandevin : n. m. Terme emprunté de l'Allemand, & dont on se sert pour signifier De l'eau-de-vie. (Dict. de l'Académie)

Brandiller : (bran-di-llé, Il mouillées, et non bran-di-yé), 1° V. t. Agiter deçà et delà 2° V. t. Un vieux linge brandillait à une branche d'arbre 3° Se brandiller, v. pr. Se mouvoir, s'agiter en l'air sur une corde, une escarpolette, etc.

Brasiller : (bra-zi-llé, Il mouillées, et non brazi-yé). 1° V. t. Faire griller sur de la braise 2° V. t. Présenter une traînée de lumière, en parlant de la mer frappée obliquement par des rayons lumineux, ou devenant phosphorescente dans la trace du bâtiment.

Bredindin : (bre-din-din), n. m. Terme de marine. Palan moyen dont on se sert pour enlever de médiocres fardeaux.

Bretèche : (bre-tè-ch'), n. f. Ancien terme militaire. Pièce de fortification ou partie crénelée des anciennes murailles.

Brette : Longue épée. Charmon s'était fait secrétaire de cabinet pour le plaisir d'aller à Versailles et de porter une brette, SAINT-SIMON.

Bretture : (brè-tu-r'), n. f. Travail pour dégrossir un ouvrage de sculpture.

Bricole : (bri-ko-l'), n. f. Dans l'art militaire du moyen âge, sorte de catapulte ou de mangonneau, composée d'une poutre à cheval entre deux montants, et d'un long ressort que l'on tend au moyen d'une corde ou d'une courroie attachée à une de ses extrémités.

Brigadier : (bri-ga-dié), n. m. Bâton utilisé par le régisseur pour frapper les trois coups au théâtre.

Brigandine : (bri-gan-di-n'), n. f. Armure ancienne en forme de cotte de mailles.

Brigantin : (bri-gan-tin), n. m. 1° Petit bâtiment à un ou deux mâts, gréé comme un brick, et qui n'a qu'un pont 2° Petit vaisseau plat, léger et ouvert, qui va à la voile et à la rame, et qui sert à combattre ou à donner la chasse.

Brigantine : (bri-gan-ti-n'), n. f. 1° Petit bâtiment en usage dans la Méditerranée 2° Voile particulière au brigantin. Voile trapézoïdale de l'arrière, enverguée sur la corne d'artimon.

Brimborion : (brin-bo-ri-on), n. m. Chose sans valeur et sans utilité. Blancs d'oeufs, lait virginal et mille autres brimborions que je ne connais pas, MOLIERE.

Broigne : n. f. Chemise de toile. (La Curne)

Brouée : (brou-ée), n. f. Brouillard. Et la brouée et les frimas, SCARRON.

Brousser : (brou-sé), v. t. Terme de chasse. Marcher à travers bois sans suivre les chemins. Fig. Monsieur ne s'ébranla point, et il fallut se réduire au parti de brousser à l'aveugle de jour en jour, RETZ.

Brunoyer : (bru-no-ié), v. t. Avoir une teinte brunâtre, tirer sur le brun.

Bucentaure : (bu-san-to-r'), n. m. 1° Vaisseau de cérémonie que montait le doge de Venise quand il épousait la mer 2° Sorte de navire à rames usité anciennement dans les mers d'Italie.

Bucoliques : (bu-ko-li-k'), n. f. plur. Poésies pastorales. Les Bucoliques de Virgile. Le Pentateuque se chantait à Jérusalem, comme des bucoliques, sur un mode plein et doux, CHATEAUBRIAND.

Bupreste : (bu-prè-st'), n. m. 1° Nom, chez les Grecs, d'un insecte voisin des cantharides et ayant comme elles des propriétés vénéneuses 2° Aujourd'hui, insecte du genre des coléoptères, remarquable par ses couleurs vives et changeantes.

Buffeteur : (bu-fe-teur), n. m. Voiturier infidèle qui entamait les tonneaux confiés à sa conduite. Mot populaire.

Bugalet : (bu-ga-lè), n. m. Terme de marine. Nom d'un petit navire autrefois en usage principalement sur la côte de Bretagne, où il faisait le cabotage et dont le gréement était à peu près celui des brigs.

Burelle : (bu-rè-l'), n. f. Terme de blason. Petites bandes alternant l'une avec l'autre, en nombre pair, et de couleurs différentes.

Burgaudine : (bur-gau-di-n'), n. f. 1° La plus belle espèce de nacre, l'écaille du coquillage appelé burgau 2° Adjectivement. Nacre burgaudine.

Burgrave : (bur-gra-v'), n. m. Ancien titre de dignité en Allemagne. Seigneur d'une ville.

Buron : (bu-ron), n. m. Petite cabane. On voit partout (sur le Puy-de-Dôme) les burons ou les chalets de l'Auvergne, CHATEAUBRIAND.

Cabalette : (ka-ba-lè-t'), n. f. Terme de musique. Pensée musicale légère et mélodieuse, dont le rythme bien marqué se grave facilement dans la mémoire.

Cabaner : (ka-ba-né), v. t. Terme de marine. Chavirer, être renversé.

Cabasser : (ka-ba-sé), v. t. 1° Bavarder 2° Tromper, voler.

Cabasset : (ka-ba-sé), n. m. Espèce de petit casque. Vieux. XVIe s. à faulte de vaisseaux pour porter l'eau, ils estoient contraints d'en emplir leurs cabassets, AMYOT.

Cabestan : (ka-bè-stan), n. m. Treuil vertical qui se manoeuvre au moyen de barres fixes et horizontales. Virer le cabestan.

Cabillot : (ka-bi-llo, Il mouillées), n. m. Terme de marine. Cheville de bois passée dans un boulon pour tenir la hune sur ses barres.

Cabochon : (ka-bo-chon), n. m. Pierre précieuse à laquelle on laisse sa forme primitive et qu'on polit sans la tailler. Cabochon de rubis. Grenat en cabochon. Adjectivement, en parlant d'un rubis : rubis cabochon.

Cabosse : (ka-bo-s'), n. f. Nom de la pousse qui renferme les amandes du cacao.

Cabussière : (ka-bu-siè-r'), n. f. Dans les étangs de Cette, filet à prendre les canards sauvages et les macreuses.

Cacemphate : (ka-sin-fa-t') , n. m. Terme de grammaire ancienne. Mot mal sonnant, mauvaise consonnance.

Cache-folie : (ka-che-fo-lie), n. m. Toupet destiné à cacher la première calvitie.

Cacholong : (ka-cho-lon), n. m. Terme de minéralogie. Chalcédoine d'un blanc de lait.

Cachotte : (ka-cho-t'), n. f. Pipe dont le fourneau n'a pas de talon.

Cacique : (ka-si-k'), n. m. Chef, prince des Indigènes de Haiti, de Cuba et de contrées appartenant au continent d'Amérique. Un cacique, un corrégidor formaient le corps militaire et civil des Réductions, CHATEAUBRIAND.

Cacochyme : (ka-ko-chi-m'), adj. 1° D'une constitution détériorée et débile. Fagon mourut dans un grand âge pour une machine aussi contrefaite et aussi cacochyme qu'était la sienne, SAINT-SIMON 2° Fig. Mal disposé, mal né, d'humeur inégale. C'est un esprit cacochyme 3° Substantivement. C'est un pauvre cacochyme.

Cacolet : (ka-ko-lè), n. m. Panier à dossier dont on charge un mulet.

Cacouac : (ka-kouak), n. m. Nom de dérision donné aux encyclopédistes et aux philosophes du XVIIIe siècle par leurs adversaires.

Cadeau : (ka-dô), n. m. Traits de plume dont les maîtres d'écriture ornaient leurs exemples. Grandes lettres placées en têtes des actes ou des chapitres dans les manuscrits en écriture cursive.

Cadeler : (ka-de-lé), v. t. Tracer des cadeaux ; orner les capitales de traits de plumes.

Cadène : (ka-dè-n'), n. f. Chaîne de fer à laquelle on attachait les forçats.

Cadenette : (ka-de-nè-t'), n. f. Longue tresse qui tombe plus bas que le reste des cheveux. Cheveux en cadenettes. Elle met sous la toilette La dent et la cadenette, Le fard et la savonnette, PERRIN, Poésies, dans LACURNE.

Cadetter : (ka-dè-té), v. t. Paver avec des pierres de taille.

Cadméen : ENNE (kad-mé-in, è-n'), adj. Alphabet cadméen, lettres cadméennes, les seize lettres de l'alphabet primitif des Grecs, lesquelles sont les mêmes que les lettres sémitiques ou phéniciennes.

Cafotin : (ka-fo-tin), n. m. Nom de petits pots de terre renfermant de la braise allumée sur laquelle brûle de la résine.

Cagnard : ARDE (ka-gnar, gnar-d'), adj. Terme du langage familier. Qui a la fainéantise du chien. Un homme cagnard. Une vie cagnarde. Substantivement. C'est un cagnard. Gens aimant leurs foyers et qu'on nomme cagnards, HAUTEROUCHE.

Cagne : (ka-gn'), n. f. Mauvais chien.

Cagot : OTE (ka-go, ka-go-t'), n. m. et f. Celui, celle qui a une dévotion suspecte et déplaisante. Un cagot. Une cagote. Il faut aller massacrer ces cagots, LA FONTAINE.

Caïque : (ka-i-k'), n. m. Embarcation étroite et pointue à l'avant en usage dans la mer Egée.

Cairn : (kèrn), n. m. Monticule de terre et de pierres élevé par les Celtes en Bretagne, en Écosse, en Irlande.

Calade : (ka-la-d'), n. f. Terme de manège. La pente d'un terrain par lequel on fait descendre un cheval au petit galop, pour donner de la souplesse à ses hanches. En Provence, ruelle pavée de pierres ou de galets.

Calaison : (ka-lè-zon), n. f. Terme de marine. Quantité dont un bâtiment plonge dans l'eau, en raison du chargement.

Calame : (ka-la-m'), n. m. Roseau dont les anciens se servaient pour écrire.

Calamistrer : (ka-la-mi-stré), v. t. Mettre en boucles, en parlant des cheveux. Dans vos réduits où tout est peigné, ajusté, arrangé, calamistré, DIDEROT.

Calanque : n. f. Crique entourée de rochers en méditerranée.

Calcédoine : (kal-sé-doi-n'), n. f. Pierre précieuse de couleur bleue ou jaunâtre, qu'on met au rang des agates, et sur laquelle on grave aisément.

Caléfaction : (ka-lé-fa-ksion), n. f. Terme didactique. Action de faire chauffer ; chaleur causée par le feu.

Calembredaine : (ka-lan-bre-dê-n'), n. f. Bourde, vains propos, faux-fuyants.

Calendes : (ka-lan-d'), n. f. plur. Le premier du mois chez les Romains. Le jour des calendes. Le premier avant les calendes d'avril, le 31 mars. Les Romains comptaient les jours d'un mois à partir des calendes du mois suivant, en rétrogradant jusqu'aux ides, qui étaient, suivant les mois, le 15 ou le 13.

Calfater : (kal-fa-té), v. t. Terme de marine. Mettre des étoupes et, par-dessus, du suif, du goudron dans les joints, trous et fentes d'un bâtiment. Les loïs sont faites après coup, comme on calfate des vaisseaux qui ont une voie d'eau, VOLTAIRE.

Caliorne : (ka-li-or-n'), n. f. Terme de marine. Gros cordage dont on se sert avec des poulies, pour lever des fardeaux. Palan sur un bateau.

Callaïde : (kal-la-i-d') ou CALLAÏS (kal-la-is), n. f. Sorte de pierre précieuse, d'un vert pâle ou d'un bleu pâle.

Calliépïe : (kal-li-é-pie), n. f. Terme de grammaire. Style élégant, style académique.

Callipédie : (kal-li-pé-die), n. f. Ensemble de conseils donnés jadis aux parents pour qu'ils procréent des enfants aussi beaux qu'il leur est possible.

Callipyge : (kal-li-pi-j'), adj. Terme d'antiquité. Vénus callipyge, Vénus aux belles fesses, nom d'une statue de Vénus.

Callune : (kal-lu-n'), n. f. Sous-genre détaché du genre erica, et dont la bruyère vulgaire (erica vulgaris, etc. calluna vulgaris, Salisb.) est la principale espèce.

Caloge : (ka-lo-j'), n. f. 1° Anciens bateaux côtiers que la mer a mis hors d'usage et que les pêcheurs, les installant sur la plage, ont recouverts d'un toit de chaume, après avoir percé, dans l'épaisseur de leurs bords, des portes, des fenêtres 2° En Normandie, cabane de berger, niche à chiens, à lapins.

Camaiëu : (ka-ma-ieu), n. m. 1° Pierre fine taillée, ayant deux couches de différentes couleurs, dont l'une est devenue la figure en relief, et l'autre fait le fonds 2° Genre de peinture où l'on n'emploie qu'une couleur avec des teintes plus sombres et plus claires.

Camail : (ka-mall, Il mouillées), n. m. Terme de blason. Espèce de lambrequin servant à couvrir le casque et l'écu des chevaliers au moyen âge.

Camard : ARDE (ka-mar, mar-d'). 1° N. m. et f. Qui a le nez plat et écrasé. Un camard 2° Adj. Un nez camard. C'était une grosse fille écrasée, brune, laide, camarde, avec de l'esprit, SAINT-SIMON.

Camarilla : (ka-ma-ril-la), n. f. Coterie de personnes qui approchaient du prince le plus près.

Camelot : (ka-me-lo), n. m. Étoffe de poil ou de laine, mêlée quelquefois de soie en chaîne.

Camerlingue : (ka-mèr-lin-gh'), n. m. Cardinal qui préside la chambre apostolique, et exerce l'autorité temporelle dans l'intervalle entre la mort d'un pape et l'élection d'un autre.

Camisade : (ka-mi-za-d'), n. f. Attaque de nuit, dirigée ordinairement contre une ville ou un lieu fortifié.

Campanaire : (kan-pa-nê-r'), adj. Qui a rapport aux cloches. Échelle campanaire.

Campanile : (kan-pa-ni-l'), n. m. Clocher à jour ; petite tour ouverte et légère, souvent isolée, servant de clocher. Le campanile de Florence. Le campanile de S.-Marc à Venise.

Campos : (kan-pô), n. m. 1° Congé donné aux écoliers 2° En général, repos, délassement.

Camus : USE (ka-mu, ka-mu-z'), adj. 1° Qui a le nez court et plat. Pour toi, Socrate, tu n'étais qu'un pauvre homme, laid, camus, chauve, FÉNELON 2° Fig. et familièrement, embarrassé, interdit. 3° Substantivement. Un camus, une camuse, une personne qui a le nez camus.

Can : ou CANT (kan), n. m. Terme de charpenterie. La face la moins large d'une pièce de bois.

Candéfaction : (kan-dé-fa-ksion), n. f. Terme de métallurgie. Action de chauffer à blanc.

Canéphore : (ka-né-fo-r'), n. f. Terme d'antiquité grecque. Jeune fille portant des corbeilles en certaines fêtes. De jeunes canéphores reportaient aux jardins de Vénus les corbeilles sacrées, CHATEAUBRIAND. En architecture, statue de décoration avec une corbeille sur la tête.

Canetille : n. f. Petite lame très-fine d'or ou d'argent tortillée. Cannelille d'or ou d'argent. Il y a beaucoup de canetille dans cette broderie. (Dict. de l'Académie)

Cangue : (kan-gh'), n. f. Carcan portatif qui sert à une sorte de supplice usité dans l'Asie et dans lequel on engage le cou et les poignets du patient.

Cani : (ka-ni), n. m. Terme de marine. Bois qui commence à se pourrir.

Canillon : (ka-ni-lon, Il mouillées), n. m. Clef d'un robinet

Cannaie : (ka-nè), n. f. Lieu planté de roseaux.

Cannelle : (ka-nè-l') ou CANNETTE (ka-nè-t'), n. f. Rainure aux deux côtés du trou d'une aiguille.

Canope : (ka-no-p'), n. f. Sorte de vase usité chez les anciens Égyptiens et servant surtout à recevoir les entrailles des momies

Cantabile : (kan-ta-bi-lé), n. m. Morceau de musique dont la mélodie agréable, et surtout expressive, procède par des sons lents qui permettent à la voix de développer toute son étendue.

Cantilène : (kan-ti-lê-n'), n. f. La moindre phrase musicale, celle que peut trouver, par exemple, un berger, une nourrice, et, subséquemment, mélodie d'un genre langoureux ou sentimental.

Cantou : n. m. Régional. Foyer, grande cheminée ouverte dans la moitié sud de la France.

Capace : (ka-pa-s'), adj. Terme technique. Qui peut contenir.

Caparaçon : (ka-pa-ra-son), n. m. 1° Espèce de housse ou de longue couverture plus ou moins ornée, s'étendant quelquefois jusqu'à la tête, et destinée à protéger le cheval 2° Anciennement, armure et harnois dont les chevaux étaient équipés dans les batailles. Les chevaux blanchissants frissonnent, Et les masses d'armes résonnent Sur leurs caparaçons d'acier, V. HUGO.

Capelan : (ka-pe-lan), n. m. Prêtre pauvre ou cagot duquel on parle avec mépris.

Capellade : (ka-pè-la-d'), n. f. Coup de chapeau. Grands saluts, révérences, capellades, air de cour, R. TÖPFFER.

Capitan : (ka-pi-tan), n. m. Terme de mépris. Homme qui fait le matamore, qui semble vouloir faire peur aux gens.

Capitane : (ka-pi-ta-n'), adj. et n. f. La galère capitane ou la capitane, nom qu'on donnait en Europe à la principale galère d'un État, excepté en France. Le chevalier de Villeroy se noya dans la capitane de Malte qui coula à fond, SAINT-SIMON.

Capitan-pacha : (ka-pi-tan-pa-cha), n. m. Amiral turc ; le vaisseau amiral turc. ... Quand brûlaient au sein des flots fumants Les capitans-pachas avec leurs armements, V. HUGO.

Capitou : (ka-pi-toul), n. m. Nom qu'on donnait aux magistrats municipaux de la ville de Toulouse.

Capon : (ka-pon), n. m. 1° Celui qui cajole pour tromper et arriver à ses fins 2° Poltron, et aussi, au collège, celui qui, dans une punition collective, dénonce un camarade 3° Populairement, joueur rusé, fin 4° Adj. Capon, caponne, qui a le caractère du capon.

Caponner : (ka-po-né), v. t. Terme de marine. Caponner l'ancre, la relever avec le capon.

Caponnière : (ka-po-niè-r'), n. f. Terme de guerre. Logement qu'on creusait dans le fond d'un fossé sec, pour y mettre des soldats à couvert.

Capselle : (ka-psè-l'), n. f. Plante des chemins (bourse-à-pasteur).

Capital : (ka-ptal), n. m. Ancien titre de dignité, qui signifiait chef, capitaine, dans le midi de la France.

Captieux : EUSE (ka-psi-eû, eû-z'), adj. 1° Qui tend à prendre, à surprendre, à conduire à un sens trompeur. User de mots captieux sans les expliquer, PASCAL 2° En parlant des personnes. Un raisonneur captieux. Un sophiste captieux.

Capuce : (ka-pu-s'), n. m. Morceau d'étoffe grossière taillée en pointe, qui couvre la tête des capucins, à la différence des bénédictins, des bernardins et des célestins qui portent un capuchon. Il dit sous son capuce.

Capucinade : (ka-pu-si-na-d'), n. f. Terme familier. Plate tirade de morale ou de dévotion.

Caquerolle : (ka-ke-ro-l'), n. f. Casserolle de cuivre à trois pieds et à manche.

Caquetoire : (ka-ke-toi-r'), n. f. 1° Chaise basse à dos très élevé et sans bras. C'est ce que nous nommons maintenant causeuse. 2° Bâton placé au milieu des mancherons de la charrue.

Caraba : (ka-ra-ba), n. m. Huile de la noix d'acajou.

Carabinade : (ka-ra-bi-na-d'), n. f. Tour de carabin.

Caranguer : (ka-ran-ghé), v. t. Terme de marine. Louvoyer à petites voiles pendant plusieurs jours sans pouvoir gagner au vent.

Caraque : (ka-ra-k'), n. f. Terme de marine. Nom qu'on donnait autrefois à de très grands navires.

Caraude : (ka-rô-d'), n. m. Sortilège, maléfice, enchantement. (La Curne)

Caravansérail : (ka-ra-van-sé-rall, Il mouillées), n. m. Dans l'Orient, grand bâtiment au milieu duquel existe une vaste cour et où les voyageurs rencontrent, pour eux-mêmes et pour leurs bêtes de somme, tous les approvisionnements désirables.

Carbatine : (kar-ba-ti-n'), n. f. 1° Terme d'antiquité. Soulier de paysan fait d'un seul morceau de cuir 2° Aujourd'hui nom des peaux molles des bêtes avant qu'elles aient été préparées ou séchées.

Cardine : (kar-di-n'), n. f. Terme de pêche. Espèce de sole.

Cariatide : (ka-ri-a-ti-d'), n. f. Figure de femme ou même d'homme, qui supporte une corniche.

Caristade : (ka-ri-sta-d'), n. f. Aumône. Demander, donner la caristade.

Carnabot : (kar-na-bo), n. m. Eteignoir de grande taille, muni d'un long manche, pour le service des églises.

Carnèle : (kar-nè-l'), n. f. Bordure qui paraît autour du cordon d'une monnaie et qui forme la légende.

Carnicier : n. m. Bourreau. (La Curne)

Carnin : (Kar-nin), n. m. Charme, sortilège. (La Curne)

Caroanne : n. m. Convoi de vivres. De l'italien carovana , qui signifie " caravane, convoi de bêtes chargées et de mulets. " (La Curne)

Carogne : (ka-ro-gn'), n. f. Femme hargneuse, méchante femme. Il n'est jour.... Que ces carognes-là ne me rompent la teste, RÉGNIER.

Carole : n. f. Moyen âge. Danse en rond. (La Curne)

Caroline : n. f. Lettre minuscule inventée par les moines de Corbie, apparue sous le règne de Charlemagne (d'où son nom) et s'étant substituée à la cursive mérovingienne.

Caronade : (ka-ro-na-d'), n. f. Gros canon court, d'invention anglaise, autrefois en usage dans la marine seulement. Elle diffère du canon en ce que celui-ci n'a pas une chambre pour recevoir la poudre comme le mortier, l'obusier et la caronade.

Carre : (ka-r'), n. f. Chacune des faces d'une lame d'épée.

Carreau : (kâ-rô), n. m. Flèche d'arbalète dont le fer avait quatre pans.

Carrouse : (ka-rou-s'), n. f. Partie de boire, excès de boisson. Encore, après cela, ils sont enfants des cieus ; Ils font journellement carrouse avec les dieux, RÉGNIER.

Cartel : (kar-tèl), n. m. 1° Appel en duel 2° Autrefois, dans les tournois, défi de chevalier à chevalier 3° Règlement entre des nations belligérantes pour la rançon ou l'échange de prisonniers de guerre 4° Terme de blason. Écu 5° Encadrement de certaines pendules portatives faites pour être appliquées à une muraille. La pendule même. Un cartel en bronze 6° Ornement dans les bordures des tableaux, des trumeaux, des cheminées, etc.

Cartulaire : (kar-tu-lè-r'), n. m. Registre qui contient les antiquités, les droits et les titres d'une église séculière ou régulière.

Casaquin : (ka-za-kin), n. m. 1° Espèce de corsage de femme avec de petites basques dans le dos, formant deux gros plis à l'endroit de la ceinture et relevant en l'air 2° Anciennement, sorte de petite casaque à l'usage des hommes. FIG. et populairement. Donner sur le casaquin à quelqu'un, le battre.

Casauba : (ka-zô-ba), n. f. Autrefois palais du souverain dans les villes barbaresques.

Cascaret : (ka-ska-rè), n. m. Homme d'apparence mince et chétive. Terme populaire

Cascatelle : (ka-ska-tè-l'), n. f. Petite cascade. La poussière des cascatelles Seule a mouillé son luth de myrtes couronné ! V. HUGO.

Casin : (ka-zin), n. m. Cabane, petite maison. Chaque fois qu'un vallon s'entr'ouvre, qu'un torrent glisse à la mer, quelque village assied des deux côtés ses casins, Mme DE GASPARIN.

Casquet : (ka-skè), n. m. 1° Ancien terme militaire. Casque léger et ouvert 2° Râteau de bois.

Casse-aiguille : (kâ-sè-gui-ll', ll mouillées ; prononcez ui comme dans huile), n. m. Ouvrier employé dans les salines.

Casseaux : (ka-sò), n. m. plur. Ancien terme de vétérinaire. Cylindre de bois résistant, divisé, selon son axe, en deux moitiés exactement semblables et souvent creusées, dans leur partie plane, d'une rigole longitudinale. Les casseaux étaient employés aussi pour la castration des animaux.

Cassine : (ka-si-n'), n. f. Petite maison de plaisir hors de la ville. M. de Villars l'est allé recevoir dans sa cassine, SÉVIGNÉ.

Casuel : ELLE (ka-zu-èl, è-l'), adj. 1° Qui dépend des cas, des accidents. L'événement en est casuel, BOSSUET. 2° Droits casuels, profits fortuits, dans les fiefs, comme le droit d'aubaine, les lods et ventes, etc. 3° N. m. Le casuel, le gain, le revenu casuel, par opposition à gain, revenu fixe.

Catachrèse : (ka-ta-krè-z'), n. f. Trope par lequel un mot détourné de son sens propre est accepté dans le langage commun pour signifier une autre chose qui a quelque analogie avec l'objet qu'il exprimait d'abord ; par exemple, une langue, parce que la langue est le principal organe de la parole articulée.

Cataglottisme : (ka-ta-glo-tti-sm'), n. m. Terme de littérature ancienne. Emploi de mots recherchés.

Cataphracte : (ka-ta-fra-kt'), n. m. Nom d'une armure de fer qui couvrait le corps tout entier, et qui, en usage d'abord chez les Asiatiques, passa chez les Grecs et les Romains. Nom d'un vaisseau de guerre chez les anciens, long et ponté.

Cataphrygien : (ka-ta-fri-jiin), n. m. Nom d'hérétiques du IIe siècle de l'ère chrétienne qui, rejetant les anciens prophètes, disaient que l'Esprit-Saint avait été donné non aux apôtres mais à eux.

Catarrhe : (ka-ta-r'), n. m. Flux morbide par une membrane muqueuse. Catarrhe pulmonaire, vésical, utérin. Dans le langage ordinaire, gros rhume.

Catel : (ka-tèl), n. m. Terme de droit féodal. Droit de meilleur catel, droit en vertu duquel les seigneurs, après le décès d'un vassal, prenaient à leur choix le meilleur des meubles du défunt.

Catelle : (ka-tè-l'), n. f. Petite chaîne qui se donnait chez les Romains comme récompense militaire.

Catène : (ka-tè-n'), n. f. Terme de philosophie sacrée. Suite de remarques sur l'Écriture sainte. On dit aussi chaînes. Les catènes ou chaînes sur les pères de l'Église.

Caténière : (ka-té-niè-r'), n. f. Terme de pêche. Chaînes portant plusieurs crocs et servant à retrouver des filets au fond de la mer.

Caterolle : (ka-te-ro-l'), n. f. Terme de chasse. Trou que la femelle du lapin creuse dans la terre, pour y faire ses petits, hors du terrier ordinaire. On trouve aussi catterole.

Cathèdre : n. f. Siège de bois à haut dossier et accotoirs pleins, en usage au moyen âge et à la Renaissance.

Catholicon : (ka-to-li-kon), n. m. Verbiage, salmigondis. Marigny avait commencé une manière de catholicon de ce qu'il avait vu en ce pays-là (Guyenne), RETZ.

Catir : (ka-tir), v. t. Lustrer une étoffe. Catir du drap, à froid, à chaud. Appliquer l'or dans les filets d'une pièce à décorer. Se catir, v. pr. Être cati. Ces sortes de draps ne se catissent pas bien.

Cauce : n. m. Chaussée. (La Curne)

Caucher : (kô-ché), n. m. Assemblage de feuilles de vélin dans lesquelles on enferme l'or battu.

Caudataire : (kô-da-tê-r'), n. m. 1° Celui qui porte la queue de la robe d'un cardinal.
Adjectivement. Gentilhomme caudataire 2° Homme qui se fait valet, obséquieux à l'excès.

Caudebec : (kô-de-bèk), n. m. Espèce de chapeau de laine.

Caudrette : (kô-drè-t'), n. f. Terme de pêche. Truble sans manche et qu'on suspend dans l'eau.

Caulicoles : (kô-li-ko-l'), n. f. plur. Terme d'architecture. Tiges qui, sortant d'entre les feuilles d'acanthé, s'enroulent en volutes sous le tailloir du chapiteau corinthien.

Cauteleux : EUSE (kô-te-leû, leû-z'), adj. Qui a de la cautèle (précaution mêlée de défiance et de ruse). Un homme cauteleux. Une cauteleuse réponse. Il est fin, cauteleux, LA BRUYÈRE.

Cavalot : (ka-va-lo), n. m. Pièce à cavalot, ancienne espèce de canon, fait de fer battu, qui tirait une livre de balles de plomb.

Cavalquet : (ka-val-kè), n. m. Ancien nom d'une sonnerie de trompette pour la marche de la cavalerie.

Caveçon : (ka-ve-son), n. m. Demi-cercle de fer, qu'on met au nez des chevaux, pour les dompter par la contrainte qu'il leur cause en leur serrant les narines. Mettre un caveçon, donner un coup de caveçon à un cheval. Fig. Donner un coup de caveçon à quelqu'un, lui faire éprouver une mortification, rabattre ses prétentions.

Cavillation : (ka-vil-la-sion), n. f. Terme de barreau et de controverse. Mauvaise chicane, dérision, moquerie. Pour ne rien retenir qui puisse laisser la plus petite couleur aux cavillations les plus destituées même d'apparence, il faut dire que... SAINT-SIMON.

Cédule : (sé-du-l'), n. f. Autrefois, petit morceau de papier sur lequel on écrivait quelque chose pour servir de mémoire.

Céladon : (sé-la-don), n. m. Familièrement et ordinairement avec ironie, amant délicat et langoureux.

Céleuste : (sé-leu-st'), n. m. Terme de la marine ancienne. Celui qui donnait les ordres aux matelots et aux rameurs.

Celius : (sé-li-us'), n. m. Une des sept collines de l'ancienne Rome.

Celle : (sè-l'), n. f. Nom de différentes pièces des thermes chez les Romains. Pendant le moyen âge, habitation destinée à des personnes de condition servile.

Cellicole : (sèl-li-ko-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui habite dans les caves.

Cembre : (san-br'), n. m. Espèce de pin des Alpes et du Dauphiné.

Cénacle : (sé-na-kl'), n. m. Réunion d'hommes de lettres, d'artistes, etc., qui se voient souvent et sont accusés de s'admirer mutuellement.

Cendal : (san-dal), n. m. Sorte d'étoffe de soie, dont on se servait dans le moyen âge.

Cénotaphe : (sé-no-ta-f'), n. m. Tombeau vide, dressé à un mort dont on n'a pas le corps.

Cens : (san ; quelques-uns font sentir l's et disent sans'), n. m. Terme de jurisprudence féodale. Redevance que le possesseur d'une terre payait au seigneur. Donner à cens. Les Vaudois prirent à cens les héritages des environs, VOLTAIRE.

Centenier : (san-te-nié), n. m. 1° Centurion, officier romain qui avait cent hommes sous ses ordres 2° Dans certaines villes de France, officier de la garde bourgeoise au XVI^e siècle 3° Le chef ou magistrat de la centaine. Si un centenier trouve un voleur dans une autre centaine que la sienne, MONTESQUIEU.

Centon : (san-ton), n. m. 1° Vers ou fragments de vers pris de quelque auteur. On leur apprend à coudre en vers des centons de Virgile, J. J. ROUSSEAU 2° Par extension, c'est un centon, c'est un ouvrage fait de morceaux empruntés.

Centumvir : (san-tom'-vir), n. m. Dans l'ancienne Rome, le tribunal des centumvirs, tribunal composé de cent membres qui jugeait les questions d'état, de propriété, de succession.

Céracé : ÉE (sé-ra-sé, sée), adj. Terme didactique. Qui a l'apparence ou la consistance de la cire.

Céraste : (sé-ra-st'), n. m. Terme d'histoire naturelle. Vipère d'Égypte très venimeuse, qui a sur la tête deux éminences en forme de cornes.

Céraunie : (sé-rô-nie), n. f. Synonyme de pierre météorique.

Céruleen : ENNE (sé-ru-lé-in, è-n'), adj. Qui est de couleur azurée. Le céruleen tapis de la mer. André GIDE.

Cervelière : (sèr-ve-liè-r'), n. f. Anciennement, sorte de casque ouvert.

Cervoise : (sèr-voi-z'), n. f. Mot gaulois, du latin cerevisia ou cervesia. Bière. L'onde insipide et la cervoise amère, Tout s'en imbibe.... LA FONTAINE.

Ceste : (sè-st'), n. m. Nom d'un gantelet de cuir souvent garni de plomb, qui servait aux anciens athlètes, pour combattre à coups de poings, dans les jeux publics. Le prix du ceste, le prix donné au vainqueur dans cette sorte de combat.

Cettui : (sè-tui), adj. démonstr. masc. sing. Ce, cet. Il n'est plus usité ; mais on le trouve encore dans le style marotique. Cettui me semble, à le voir, papimane, LA FONTAINE.

Chabler : (cha-blé), v. t. Terme de marine. Attacher un fardeau à un câble pour le halier.

Chablis : (cha-bli), n. m. Terme d'eaux et forêts. Le chablis est le bois que la force du vent ou quelque orage abat dans les forêts.

Chaboisseau : (cha-boi-sô), n. m. Dans l'Aunis, espèce de petit jonc qui vient dans les prairies humides, particulièrement au bord de la mer.

Chabraque : (cha-bra-k'), n. f. Pièce de drap ou de peau de mouton destinée à recouvrir la selle et la charge, quand elles sont sur le dos du cheval. Une schabraque de hussard.

Chabrol : (cha-brol) et CHABROT (cha-bro) n. m. Mélange de bouillon et de vin.

Chafouin : INE (cha-fouin, foui-n'), n. m. et f. Celui, celle qui ressemble à une fouine, d'apparence grêle et sournoise. Petit chafouin. Adj. Mine chafouine. L'abbé Dubois était un petit homme maigre, effilé, chafouin, à perruque blonde, SAINT-SIMON.

Chaleil : (cha-lèil, Il mouillées), n. m. Intercalez Chaleil, avec le sens de lampion : " Le baston à quoy l'on pend le chaleil ou crasset les soirs, pour alumer en la maison. " (La Curne)

Chalin : (cha-lin), n. m. Eclair de chaleur.

Châlit : (châ-li), n. m. Bois de lit. Châlit de noyer, de fer. Je vis Castillon sans meubles, avec un châlit et un capucin, et qui en voulait prendre l'habit, SAINT-SIMON.

Chamade : (cha-ma-d'), n. f. Signal militaire, qui se donnait avec le tambour ou la trompette, pour avertir qu'on voulait traiter avec l'ennemi. Fig. Battre la chamade, se rendre, céder.

Champart : (chan-par), n. m. Terme de jurisprudence féodale. Une certaine portion des fruits que

le seigneur percevait sur l'héritage donné à cens. Dites aux femmes ce que c'est que fiefs, rentes, dîmes inféodées, droit de champart, lods et ventes, FÉNELON.

Champaye : (chan-pê), n. f. Nom donné à des bois ruinés par le pâturage du bétail, ou à des champs qui, par suite d'inculture, se couvrent de bouleaux, d'aulnes, de genêts ou de bruyères.

Champeaux : (chan-pô), n. m. plur. Prés, prairies.

Chamsin : (kam'-sin'), n. m. Vent d'Égypte qui souffle pendant cinquante jours, vingt-cinq jours avant l'équinoxe du printemps et autant après.

Chananéen : ENNE (ka-na-né-in, è-n'), adj. Qui appartient au pays de Chanaan. Les tribus chananéennes. Les habitants de Sodome et de Gomorrhe étaient de sang chananéen.

Chanceau : (chan-sô), n. m. Terme d'architecture. Nom des barreaux d'une grille qui ferme une enceinte.

Chancissure : (chan-si-su-r'), n. f. Moisissure.

Chanée : (cha-née), n. f. 1° Cannelure du métier à tisser la soie. 2° Gouttière qui conduit l'eau sur la roue du moulin à papier.

Chanteau : (chan-tô), n. m. 1° Morceau coupé à un grand pain 2° Morceau d'étoffe coupé à une plus grande pièce 3° Une des pièces du fond d'un tonneau 4° Les chanteaux, les jantes du rouet.

Chantepleure : (chan-te-pleu-r'), n. f. 1° Sorte d'entonnoir qui a un long tuyau percé de trous pour faire couler les liquides dans un tonneau sans les troubler 2° Fente dans un mur de clôture ou de terrasse pour le passage des eaux 3° Robinet d'un tonneau 4° Arrosoir de jardinier, à queue longue et étroite 5° Rigole ouverte dans la berge d'une rivière 6° Sorte de tonneau dans lequel on foule, en certains vignobles, le raisin avant de le descendre dans la cuve.

Chanterille : (chan-te-ri-ll', Il mouillées) ou CHANTARILLE (chan-ta-ri-ll', Il mouillées), n. f. Petite bobine qui reçoit l'or ou l'argent au sortir du moulin.

Chantignole : (chan-ti-gno-l'), n. f. Terme de charpentier. Pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente

Chape-chute : (cha-pe-chu-t'), n. f. Bonne aubaine due à la négligence ou au malheur d'autrui. Attendre, chercher chape-chute.

Chaput : (cha-pu), n. m. Billot de bois pour équarrir les ardoises.

Charmé : ÉE (char-mé, mée), Adj. m. En termes forestiers, bois charmé, arbre qu'on a gâté par le pied pour le faire périr.

Charmille : (char-mi-ll', Il mouillées, et non char-mi-ye), n. f. Terme de jardins. Palissade, berceau, allée de charmes et même de diverses autres espèces d'arbres, taillés de manière à présenter une surface plane, un mur de verdure. Quand d'une faible charmille Votre héritage est fermé, BÉRANGER.

Charpi : (char-pi), n. m. Billot sur lequel le tonnelier taille les douves.

Chartil : (char-ti ; l' est toujours muette), n. m. 1° Le corps d'une charrette 2° Appentis qui sert de remise dans les basses-cours pour les charrettes, les charrues et les autres instruments de campagne. Emplissant à milliers Greniers, granges, chartils et caves et celliers, RÉGNIER.

Chartreuse : (char-treû-z'), n. f. 1° Couvent de chartreux 2° Petite maison de campagne isolée 3° Terme de cuisine. Mets composé de plusieurs légumes 4° Variété de tulipe 5° Sorte de liqueur, composée par les moines de la Grande-Chartreuse (près de Grenoble) avec les plantes aromatiques des montagnes et de l'eau-de-vie.

Chasse-cousin : (cha-se-kou-zin), n. m. 1° Mauvais vin, ou tout ce qui est propre à éloigner les parasites 2° Fleuret ne pliant pas, qui est propre à bourrer ceux qui font assaut. Au plur. Des chasse-cousin ou chasse-cousins.

Chasse-marée : (cha-se-ma-rée), n. f. 1° Voiture qui transportait le poisson de mer. 2° Sorte de bâtiment côtier, ponté et à deux mâts. Au plur. Des chasse-marées.

Chasse-partie : (cha-se-par-tie), n. f. Accord par lequel des aventuriers règlent ce qui doit revenir à chacun pour sa part. Au plur. Des chasses-parties.

Chebec : (che-bèk), n. m. Terme de marine anc. Bâtiment à trois mâts de la Méditerranée, allant à voiles et à rames.

Chélidoine : (ké-li-doi-n'), n. f. 1° Terme de botanique. La grande chélidoine, vulgairement nommée éclair (chelidonium majus, L.), qui croît dans les murailles et les décombres, et contient un suc jaunâtre, caustique, très amer. 2° Terme de minéralogie. Pierre précieuse.

Chêmer : (SE) (chê-mé), v. pr. Maigrir, tomber en chartre. Voilà un enfant qui se chême.

Chemérage : (che-mé-ra-j'), n. m. Terme de droit féodal. Droit d'aînesse en vertu duquel les puînés tenaient de l'aîné leur portion de fief en hommage.

Chênevis : (chê-ne-vi), n. m. La graine du chanvre.

Chênière : (chê-niè-r'), adj. f. Toue chênière, ou, substantivement, une chênière, sorte de bateau.

Chersonèse : (kèr-so-nè-z'), n. f. Terme de géographie. Presqu'île.

Chevage : (che-va-j'), n. m. Terme de droit féodal. Droit dû par tout chef de famille bâtard ou aubain (Étymologie : chef).

Chevance : (che-van-s'), n. f. Le bien qu'on a. En leurs greniers le blé, dans leurs caves les vins : Tout en crève ; comment ranger cette chevance ? LA FONTAINE.

Cheveau-légers : (che - vô - lé - jé), n. m. plur. Nom qu'on donnait à une compagnie de cavalerie composée de gens de naissance et d'honneur, qui faisaient partie de la garde du roi.

Chevecier : (chê-ve-sié), n. m. Dignitaire qui avait soin du chevet de l'église, c'est-à-dire du fond de l'église depuis l'endroit où la clôture commence à tourner en rond. Et son rare savoir, de simple marguillier, L'éleva par degrés au rang de chevecier, BOILEAU.

Chevelage : (che-ve-la-j'), n. m. Opération qui a pour but d'ouvrir et d'entretenir, à l'étiage, des passes dans les hauts-fonds.

Chever : (che-vé), v. t. 1° Creuser une pierre précieuse par-dessous, pour affaiblir la couleur lorsqu'elle est trop forte 2° Rendre concave une pièce de métal 3° Faire subir au verre le chevage. Verres chevés, verres pour montres et pendules.

Chevir : (che-vir), v. t. Disposer de quelqu'un, en venir à bout. Cet enfant est si malin qu'on ne peut chevir de lui. Terme d'ancienne coutume. Traiter, composer, capituler.

Chevron : (che-vron), n. m. Terme de grammaire. Nom donné à l'accent circonflexe, à cause de sa forme.

Chiaoux : (chi-a-ou), n. m. Autrefois, espèce d'huissier ou d'envoyé turc.

Chicoter : (chi-ko-té), v. t. Terme populaire. Contester sur des bagatelles.

Chiliade : (ki-li-a-d'), n. f. Terme didactique. Un millier.

Chiliarchie : (ki-li-ar-chie), n. f. Division de la phalange grecque ; elle était composée de 1024 hommes et commandée par un chiliarque. Quatre chiliarchies formaient la petite phalange, huit la demi-phalange, et seize la phalange entière.

Chiliaste : (ki-li-a-st'), n. m. Celui qui croyait au millénium ; millénaire.

Chimoine : (chi-moi-n'), n. m. Terme de construction. Sorte de ciment ou de stuc qui imite le marbre.

Chinfreneau : (chin-fre-nô), n. m. Coup à la tête ou au visage. Terme populaire.

Chinquer : (chin-ké), v. t. Faire godailler le verre à la main.

Chirobaliste : (ki-ro-ba-li-st), n. f. Arbalète.

Chirographe : (ki-ro-gra-f'), n. m. Terme de diplomatique. Diplôme revêtu d'une signature. Charte, pièce sur laquelle le même acte est écrit deux fois. Bref du pape non publié, non promulgué.

Chlamyde : (kla-mi-d'), n. f. Sorte de manteau des anciens, retenu au cou ou sur l'épaule droite par une agrafe.

Choisel : (choi-zèl), n. m. Terme ancien. Se dit d'un moulin qui est mû par un cours d'eau à réservoir.

Chorège : (ko-rè-j'), n. m. Terme d'antiquité grecque. Celui qui, chez les Grecs, fournissait la dépense des spectacles.

Choreute : n. m. Emprunté du grec khoreutês. Personne figurant dans un chœur, danseur, choriste. ANTIQ. GRECO. Membre d'un chœur.

Chorographie : (ko-ro-gra-fie), n. f. Description d'un pays, comme la géographie est la description de la terre, et la topographie celle d'un lieu particulier.

Chrême : (krê-m'), n. m. Huile mêlée de baume, et consacrée pour servir aux onctions dans l'administration de certains sacrements. Le saint chrême.

Chrêmeau : (cré-mô), n. m. Petit bonnet de linge fin, dont, après l'onction, on coiffait l'enfant baptisé.

Chrysanline : (kri-za-ni-li-n'), n. f. Sorte de couleur orange. à ces couleurs on peut ajouter la couleur orange, chrysaniline, etc. Mém. d'Agric. etc. 1870-71.

Chryseléphantine : (kri-zé-lé-fan-ti-n'), adj. f. Sculpture chryseléphantine, celle où entrait l'or et l'ivoire.

Chrysopée : (kri-zo-pée), n. f. Terme d'alchimie. Art prétendu de faire de l'or.

Chrysostome : (kri-zo-sto-m'), adj. 1° Qui a la bouche d'or. Épithète donnée à quelques Pères de l'Église grecque 2° Terme d'histoire naturelle. Qui a la bouche de couleur d'or.

Chrysulée : (kri-zu-lée), n. f. Ancien nom de l'eau régale.

Chthonien : ENNE (kto-niin, niè-n'), adj. Terme de mythologie. Les dieux chthoniens, les dieux qui résident dans les cavités de la terre.

Cicerone : (si-sé-ro-né ; d'autres prononcent sisé-ro-n' ; d'autres enfin disent, à l'italienne, tchitché ro-né), n. m. Guide qui montre aux étrangers les curiosités d'une ville. J'étais accompagné d'un nouveau guide et d'un cicerone grec, CHATEAUBRIAND. Au plur. L'Académie le laisse invariable : les cicerone.

Ciclamor : (si-kla-mor), n. m. Terme de blason. Bordure de l'écu ou des pièces.

Cinabre : (si-na-br'), rouge vermillon.

Cincenelle : (sin-se-nè-l'), n. f. Cordage pour halier les bateaux sur les rivières, pour faire glisser, au moyen d'une poulie, un bac d'une rive à l'autre.

Cinéfaction : (si-né-fa-ksion), n. f. Terme didactique. Réduction en cendres.

Cinénaire : (si-né-rê-r'), adj. Qui se rapporte aux cendres. Urne cinénaire, urne qui renferme les cendres d'un mort.

Cinglage : (sin-gla-j'), n. m. Le chemin qu'un vaisseau fait ou peut faire en 24 heures.

Cipolin : (si-po-lin), adj. m. Marbre cipolin, espèce de marbre de structure foliacée auquel on a cru reconnaître de la ressemblance avec les tuniques des plantes bulbeuses. Le portique est formé par dix grosses colonnes d'un seul bloc de marbre cipolin, STENDHAL.

Cippe : (si-p'), n. m. 1° Terme d'architecture. Demi-colonne sans chapiteau 2° Petite colonne ou pilier, que les anciens plaçaient en divers endroits des grandes routes, et qui offrait des explications sur le chemin, ou quelquefois le récit de quelque action mémorable, arrivée près du même lieu

Circaète : (sir-ka-è-t'), n. m. Oiseau du genre faucon, dit vulgairement Jean-le-blanc.

Circellé : ÉE (sir-sè-lé, lée), adj. Terme didactique. Qui est muni de cercles colorés.

Circoncellion : (sir-con-sè-li-on), n. m. Nom de donatistes (hérétiques du IV^e siècle), qui se disaient vengeurs publics, donnaient la liberté aux esclaves et supprimaient les dettes des débiteurs.

Circonvallation : (sir-kon-val-la-sion), n. f. Terme de fortification. Tranchée avec palissade et parapet que faisaient les assiégeants pour se garantir des attaques et pour couper les communications de la place avec le dehors. Cette effroyable circonvallation qu'il fit autour de la ville, BOSSUET.

Circumcession : (sir-ko-min-sè-ssion), n. f. Terme de théologie. Existence des personnes de la Trinité les unes dans les autres.

Ciron : (si-ron), n. m. Insecte aptère qui est le plus petit des animaux visibles à l'oeil nu. Dans le XVII^e siècle, le ciron fut pris comme le symbole de ce qu'il y avait de plus petit au monde. Dame fourmi trouva le ciron trop petit, Se croyant, pour elle, un colosse, LA FONTAINE.

Cistophore : (si-sto-fo-r'), n. f. Jeune fille qui portait des corbeilles dans les orgies ou fêtes de Bacchus.

Citole : (si-to-l'), n. f. Nom qu'on donnait dans le moyen âge à la cithare.

Citrin : INE (si-trin, tri-n'), adj. Qui est de la couleur du citron. Couleur citrine.

Civadière : (si-va-diê-r'), n. f. Terme de marine. Nom d'une voile à peu près abandonnée aujourd'hui, qui s'attachait à une vergue suspendue sous le mât de beaupré.

Civelle : (si-vè-l'), n. f. Jeune anguille.

Clabaudeur : (kla-bô-deur), n. m. Clabaudeur, clabaudeuse, celui, celle qui crie beaucoup et sans raison. Quel clabaudeur assommant !

Clampin : (klan-pin), n. m. Terme militaire. Soldat retardataire, traînard, écloppé. Populairement, clampin, clampine, un fainéant, une fainéante.

Claquedent : (kla-ke-dan), n. m. 1° Terme d'injure. Un gueux, un misérable qui tremble de froid 2° Familièrement, homme qui parle de lui-même avec jactance.

Claque-oreille : (kla-ko-rè-ll', ll mouillées), n. m. Terme populaire. Chapeau à bords pendants. Au plur. Des claque-oreilles.

Clarence : (kla-ran-s'), n. f. Chaussure à semelle plate, sans talon.

Clarière : (kla-riê-r'), n. f. Terme de marine. Passage entre les banquises et les gros amas de glaces.

Claveau : (kla-vô), n. m. 1° Terme d'architecture. Pierre taillée en coin, qui sert à fermer une plate-bande ; à former le dessus d'une fenêtre ou d'une porte carrée ou d'une corniche. Cette pierre s'appelle voussoir, lorsque ces portes ou ces fenêtres sont en arcade. 2° Terme de construction. Pièce de bois disposée en biais, de manière à tendre vers le centre d'une arcade.

Clavecin : ou CLAVESIN (kla-ve-sin), n. m. Ancien terme de marine. Partie de la dunette consacrée à la distribution des chambres d'officiers ; salon au milieu de l'espace occupé par ces chambres.

Clavicorde : (kla-vi-kor-d'), n. m. Terme de musique. Espèce de clavecin.

Clayère : (klè-iè-r'), n. f. Parc à huîtres.

Claymore : (klè-mo-r'), n. f. Grande et large épée des Gaëls d'Écosse, et dont le nom leur sert de cri de guerre.

Cléché : ÉE (klé-ché, chée), adj. Terme de blason. Se dit d'une pièce ouverte à jour qui laisse voir le champ de l'écu.

Clergeon : (klèr-jon), n. m. Ancien terme de dénigrement, petit clerc de procureur. Si je savais à quel procureur vous êtes, je vous ferais châtier, petit clergeon.... Mais tout ce que je pus faire.... fut de lui dire que je n'étais point clergeon de procureur, et que j'étais gentilhomme, Francion.

Clifoire : (kli-foi-r'), n. f. Jouet que les enfants se font avec une tige de sureau pour lancer de l'eau comme avec une seringue.

Cligne-musette : (kli-gne-mu-zè-t'), n. f. Jeu d'enfants où plusieurs se cachent, tandis qu'un seul cherche. Jouer à cligne-musette. (cache-cache)

Climatérique : (kli-ma-té-ri-k'), adj. Qui appartient à un des âges de la vie regardés comme critiques. Les époques climatériques. Fig. L'an climatérique, l'époque de la décadence. à chercher l'an climatérique De l'éternelle fleur de lis, MALHERBE.

Clinquant : (klin-kan), n. m. 1° Lamelle brillante d'or, d'argent, etc. qui entraînent dans certaines parures. Ce dos chargé de pourpre et rayé de clinquants, MALHERBE 2° Lames ou feuilles de cuivre doré ou argenté qui brillent beaucoup et imitent le vrai clinquant.

Closerie : (klô-ze-rie), n. f. Petite exploitation rurale, où il n'y a pas de boeufs de labour. La Closerie des Genêts, drame en cinq actes, par Fréd. SOULIÉ.

Coaction : (ko-a-ksion), n. f. Terme didactique. Action de contraindre à faire ou à ne pas faire.

Coalescence : (ko-a-lè-ssan-s'), n. f. Terme didactique. Union de parties auparavant séparées, comme on l'observe dans la guérison des plaies simples.

Coaltar : (kôl-tar), n. m. Goudron provenant de la distillation de la houille.

Cocatrix : (ko-ka-triks'), n. m. Objet de superstitions populaires et que Furetière dit une espèce de basilic qui s'engendrait dans les cavernes et les puits.

Côcher : (kô-ché), v. t. Couvrir la femelle en parlant du coq, et, en général, des autres oiseaux.

Coction : (ko-ksion), n. f. Terme didactique équivalant à cuisson du langage vulgaire. La coction des aliments.

Codicille : (ko-di-sil-l'), n. m. Terme de droit. Disposition qui a pour objet de faire une addition ou un changement à un testament. Je le lui donne par un codicille, révoquant à cet effet tous les testaments antérieurs, VOLTAIRE.

Coffin : (ko-fin), n. m. Étui plein d'eau où est une pierre à aiguiser et que le faucheur portait à sa ceinture.

Cogent : ENTE (ko-jan, jan-t'), adj. Terme de philosophie. Qui contraint.

Cohibition : (ko-i-bi-sion), n. f. Terme didactique. Empêchement d'agir.

Cohoher : (ko-o-bé), v. t. Distiller plusieurs fois de suite une liqueur sur son résidu, ou mieux sur de nouvelles substances, pour qu'elle se charge davantage des principes volatils.

Colichemarde : (ko-li-che-mar-d'), n. f. Sorte de rapière, dont la partie antérieure de la lame est effilée et taillée en carret, tandis que le talon est très large ; c'était une arme de duel (corruption de Koenigsmark, nom de l'inventeur).

Collapsus : (kol-la-psus'), n. m. Diminution de l'excitabilité du cerveau, ce qui fait qu'il cesse de remplir ses fonctions ou les remplit irrégulièrement.

Colliger : (kol-li-jé), v. t. 1° Faire des collections de pierres, d'insectes, etc. 2° Faire des extraits.

Colloquer : (kol-lo-ké), v. t. 1° Terme de jurisprudence. Faire la collocation des créanciers 2° Familièrement. Mettre quelqu'un en une place assez mauvaise 3° Se colloquer, v. pr. Se placer. Quand un chacun fut embarqué, AEeas s'étant colloqué, SCARRON.

Colombin : INE. adj. Espèce de couleur qui est du violet lavé, du gris de lin entre le rouge et le violet. (Dict. de l'Académie)

Colombine : (ko-lon-bi-n'), n. f. Personnage de la comédie italienne ; la fille de Cassandre et la prétendue d'Arlequin. Au masculin, colombin, jeune homme qui a un air de colombe ; se dit par plaisanterie. C'est un vrai colombin.

Columelle : (ko-lu-mè-l'), n. f. Terme didactique. Petite colonne.

Combe : (kon-b'), n. f. Petite vallée, pli de terrain, lieu bas entouré de collines.

Combleau : (kon-blô), n. m. Nom, dans l'artillerie, de grosses cordes servant à traîner le canon. Quelques-uns disent comblan.

Comice : (ko-mi-s'), n. m. plur. Terme d'antiquité. Nom que les Romains donnaient à leurs assemblées pour l'élection des magistrats, et pour d'autres affaires publiques. Et quel est aujourd'hui l'ordre de vos comices ? VOLTAIRE. Au XIXe siècle, nom que l'on a donné aux assemblées primaires appelées à voter sur des plébiscites.

Cominge : (ko-min-j'), n. f. Sorte de grosse bombe. Le comte de Cominges, aide de camp de Louis XIV au siège de Mons, à la taille duquel le roi avait comparé ces bombes en badinant.

Command : (ko-man), n. m. Terme de jurisprudence. Celui pour lequel on fait une acquisition sans que son nom soit porté dans l'acte. Celui pour lequel l'adjudicataire déclare avoir enchéri.

Commissoire : (ko-mmi-soi-r'), adj. Terme de droit. Clause commissoire, clause qui, n'étant point accomplie, emporte la nullité du contrat.

Commodat : (ko-mmo-da), n. m. Terme de jurisprudence. Contrat par lequel une chose est prêtée gratuitement à l'emprunteur, à la charge de la restituer en nature. Le commodat est le prêt à usage.

Commoration : (ko-mmo-ra-sion), n. f. Figure de rhétorique par laquelle un orateur insiste sur un des points qu'il a traités pour le graver plus profondément dans l'esprit de l'auditeur.

Commouvoir : (ko-mmou-voir), v. t. Causer des commotions.

Compellatif : IVE (kon-pèl-la-tif, ti-v'), adj. Terme de grammaire. Qui indique qu'on adresse la parole à quelqu'un. Particule compellative.

Compendium : (kon-pin-di-om'), n. m. Abrégé. Un compendium de philosophie, de médecine.

Concamération : (kon-ka-mé-ra-sion), n. f. Terme d'architecture. Voûte, arcade, cintre d'une voûte. Demi concamération, forme d'une voûte qui s'arrête à la moitié de la courbe.

Conche : (kon-ch'), n. f. Nom des seconds réservoirs des marais où se fabrique le sel.

Concraire : (kon-krê-r'), v. a. Terme de grammaire et de logique. Donner le caractère concret, par opposition à abstraire.

Condamine : n. f. Du latin *condamina*, *contamina*, de *cum domino*. Mot languedocien, pour signifier une grande pièce de terre qui a quelques droits seigneuriaux. (La Curne)

Condigne : (kon-di-gn'), adj. Terme de théologie. Satisfaction condigne, satisfaction parfaitement égale à la faute. Mérite condigne, mérite égal à la récompense.

Confabuler : (kon-fa-bu-lé), v. t. S'entretenir familièrement. Il est vieux ou du moins marotique. Appelle un jour vint entre cinq et six Confabuler chez son ami Zeuxis, VOLTAIRE.

Congrégé : ÉE (kon-gré-jé, jée), adj. Terme didactique. Qui est réuni en masses, en tas. N. f. Ursuline qui ne faisait point de voeux.

Conglutiner : (kon-glu-ti-né), v. t. Joindre deux ou plusieurs corps par le moyen de quelque substance visqueuse qui les tient unis.

Congru : UE (kon-gru, grue), adj. 1° Qui est conçu ou qui s'exprime en termes exacts et précis 2° Dans le langage ecclésiastique, portion congrue, pension annuelle que le gros décimateur payait au curé pour sa subsistance. Par extension, portion congrue, rente, traitement fort exigü.

Congruent : ENTE (kon-gru-an, an-t'), adj. Qui convient à. Que dites-vous de ma petite oie (sorte d'ajustement) ? La trouvez-vous congruente à l'habit ? MOLIERE.

Conniver : (ko-nni-vé), v. t. Fermer les yeux sur ce qu'on n'ose pas ou ne veut pas apercevoir et, par suite, dissimuler en justice les faits à la charge d'un accusé, et prendre ainsi part à une mauvaise action. Mais conniver en lâche à ce nom qu'on me vole, Quand un père à mes yeux au lieu de moi l'immole, Souffrir.... CORNEILLE.

Conopée : n. m. Voile qui enveloppe le tabernacle d'un autel.

Contadin : (kon-ta-din), n. m. Paysan. À l'aide, contadins, aux armes, LA FONTAINE.

Contempteur : TRICE (kon-tan-pteur, tri-s'), n. m. et f. 1° Celui, celle qui méprise, qui a l'esprit méprisant 2° Adjectivement. L'attention de la première Église à dérober aux yeux contempteurs le secret des mystères, DESFONTAINES.

Contendant : ANTE (kon-tan-dan, dan-t'), adj. Qui débat, dispute avec un autre. Puissances, parties contendantes. Substantivement. On ne s'entend jamais en disputant de vive voix ; un des contendants s'explique mal, l'autre répond plus mal encore, VOLTAIRE.

Contondre : (kon-ton-dr'), v. t. Produire des contusions.

Contredanse : (kon-tre-dan-s') et, primitivement, COUNTRY-DANCE (kaun'-tri-dan-s'), n. f. Sorte de danse rustique ancienne en Angleterre, où elle signifie danse de campagne, et importée en France sous la Régence, c'est-à-dire entre 1715 et 1723.

Contre-hus : (kon-trû), n. m. Partie d'une porte coupée en deux, le haut pouvant s'ouvrir, tandis que le bas reste fermé. Petite porte, quelquefois à perpétuelle demeure, quelquefois susceptible d'être enlevée à volonté, qui est au devant de la porte entière, et qui atteint à moitié environ de la hauteur de celle-ci.

Contre-lettre : (kon-tre-lè-tr'), n. f. Acte secret par lequel on déroge aux stipulations d'un acte public. Au plur. Des contre-lettres.

Contremander : (kon-tre-man-dé), v. t. Révoquer un ordre, une demande, une commande. Il a contremandé sa voiture. On avait mandé cet officier, mais il a été contremandé.

Contre-scel : (kon-tre-sèl), n. m. Petit sceau apposé sur le tiret du parchemin qui attache les lettres scellées en chancellerie. Figure imprimée au revers du sceau principal.

Controuver : (kon-trou-vé), v. t. Inventer une chose fausse. On ne peut se tirer d'affaire qu'en leur controuvant des intentions basses, J. J. ROUSSEAU.

Contrister : (kon-tri-sté), v. t. Causer une tristesse profonde. Terme de dévotion. Contrister le Saint-Esprit, retomber dans le péché après avoir reçu les grâces du Saint-Esprit. Se contrister, v. pr. Devenir contristé.

Contumélieux : EUSE (kon-tu-mé-li-eû, eû-z'), adj. Latinisme. Qui offense, qui outrage. Je ne veux pas disputer de l'usage des serviteurs, à qui nous sommes si superbes, si cruels, si contumélieux, MALHERBE.

Contus : USE (kon-tu, tu-z'), adj. Terme de chirurgie. Qui a éprouvé une contusion. Une partie contuse. Plaie contuse, solution de continuité des parties molles compliquée avec la contusion.

Conurbation : (ko-nur-ba-sion), n. f. Ensemble urbain formé par plusieurs villes dont les banlieues se sont rejointes.

Convent : (kon-van), n. m. 1° Ancienne forme pour couvent. Quelques femmes galantes donnent aux convents et à leurs amants, galantes et bienfaitrices, LA BRUYÈRE. 2° En franc-maçonnerie, réunion de délégués de toutes les loges du pays.

Convoluté : ÉE (kon-vo-lu-té, té), adj. Qui est roulé sur soi-même ou autour d'un autre corps, de manière à former un cornet. Feuilles convolutées. Ailes convolutées, ailes qui enveloppent le corps de manière à lui donner la forme cylindrique.

Copter : (ko-pté), v. t. Frapper une cloche d'un seul côté avec le battant.

Coquard : (ko-kar), n. m. 1° Vieux coq. Fig. et familièrement, fou, benêt. Et s'il le dit, c'est un coquard, LA FONTAINE 2° Le produit du croisement du faisan avec la poule.

Coquebin : n. m. Terme d'injure. " Soeur Jeanne nous dit que je suis aise que ce gros coquebin là est hors de ceans. " (La Curne)

Coquecigrue : (ko-ke-si-grue), n. f. 1° Animal imaginaire dont le nom est employé dans diverses locutions 2° Personne qui ne dit que des balivernes 3° Baliverne, conte en l'air. Il nous vient conter des coquecigrues, des coquecigrues de mer.

Coquefredouille : (ko-ke-fre-dou-ll', ll mouillées), n. m. Un pauvre hère, un homme sans esprit.

Coquemar : (ko-ke-mar), n. m. Pot à anse de terre vernissée, ou d'étain, ou de cuivre, qui servait à faire bouillir de l'eau.

Coqueplumet : (ko-ke-plu-mè), n. m. Homme faisant le coq, le merveilleux, portant des panaches, un costume éclatant.

Coquerelle : (ko-ke-rè-l'), n. f. Plante vivace dont les baies, arrondies, d'un rouge orange, renfermées dans un calice vésiculeux très large et rougeâtre, sont acidules, légèrement rafraîchissantes et diurétiques.

Coqueter : (ko-ke-té), v. t. Terme de marine. Conduire un bateau au vent à l'aide d'un aviron. On dit plus souvent godiller.

Corallin : INE (ko-ral-lin, li-n'), adj. Rouge comme du corail. Lèvres corallines.

Cordace : (kor-da-s'), n. f. Terme d'antiquité. Sorte de danse inconvenante qui n'était dansée que par des gens ivres ou grossiers.

Cordelle : (kor-dè-l'), n. f. Corde dont on se sert pour le halage des bateaux en rivière et, sur mer, pour divers usages de chaloupes. Nos matelots nous tiraient à la cordelle, CHATEAUBRIAND. Fig. C'est un homme de sa cordelle, c'est un homme de son parti, de sa cabale.

Cordiforme : (kor-di-for-m'), adj. Terme de botanique. Qui est en forme de coeur.

Corégone : (ko-ré-go-n'), n. m. Espèce de poisson de lac. Le corégone lavaret, le lavaret, Journ.

offic. 18 janv. 1877.

Cormier : (kor-mié), n. m. Nom du sorbier domestique (*sorbus domestica*, L.). Le bois du cormier est fort dur. L'if en arc est ployé, le cormier fait des dards, DELILLE.

Cornaline : (kor-na-li-n'), n. f. Agate demi-transparente, et ordinairement d'un rouge foncé, dont on fait des cachets et autres bijoux.

Coruscant : (ko-ru-skan), adj. Brillant, étincelant.

Coryphée : (ko-ri-fée), n. m. Chef des chœurs dans nos opéras ou dans l'antiquité.

Cotret : (ko-trè), n. m. 1° Fagot de bois court et de médiocre grosseur. 2° Chacun des bâtons qui composent le fagot. 3° Morceau de bois qui fait partie des ailes d'un moulin à vent.

Cottreaux : n. m. Voleurs, pillards et aventuriers qui pillaient les paysans, les églises et les monasteres, qui furent défaites en Berry du temps de Philippe Auguste en l'an 1163. (Furetière)

Couchis : (kou-chi), n. m. Couche de sable et de terre sur laquelle on établit le pavé d'un pont. Pièces de bois qu'on pose sur les fermes des cintres pour supporter une voûte pendant sa construction.

Coucoumelle : (kou-kou-mè-l'), n. f. Nom vulgaire de l'orange blanche, sorte de champignon.

Couillard : (kou-llar, ll mouillées), n. m. Machine de guerre. On s'en servoit pour lancer des pierres. (La Curne)

Couque : (kou-k'), n. f. Pain d'épices, brioche flamande.

Coulis : (kou-li), adj. m. Vent coulis, vent qui coule, c'est-à-dire qui se glisse à travers les petites ouvertures, les fentes, etc.

Courcaillet : (kour-ka-llè, ll mouillées ; et non kour-ka-yè), n. m. Nom qu'on donne au cri des cailles. Sifflet qui imite ce cri et qui sert d'appât pour les attirer. Et des courcaillets pour les cailles, SCARRON.

Couronnade : (kou-ro-na-d'), n. f. Terme d'art militaire. Opération par laquelle une troupe entourait le point devant être attaqué.

Courtière : (kour-tiè-r'), n. f. Espace dans lequel tourne la roue du moulin à eau.

Courtill : (kour-ti), n. m. Petit jardin appartenant à une maison de paysan. Il est dans le courtill.

Courtillie : (kour-ti-ll', ll mouillées, et non kour-ti-ye), n. f. Partie des faubourgs du nord de Paris où se trouvent beaucoup de cabarets. Descente de la Courtillie, rentrée dans Paris des masques après la nuit du mardi gras passée à la Courtillie.

Courtine : (kour-ti-n'), n. f. 1° Rideau de lit. Vieux, ou du moins il ne se dit guère qu'en vers ou par archaïsme 2° Terme de fortification. Front de la muraille d'une place, entre deux bastions 3° Terme d'architecture. Façade de bâtiment comprise entre deux pavillons.

Coutil : (kou-ti), n. m. Toile serrée et lissée, propre à envelopper des matelas, des oreillers, à faire des tentes, des habits d'été, des robes. XVe s. Toiles, coutis, or, argent en plate et en vaisselles, FROISS. II, II, 188. Apporterent grant pillage de coutils, de charroy, de pourveances, ID. liv. II, p. 225, dans LACURNE.

Cranequin : (kra-ne-kin), n. m. Ancien terme militaire. Instrument dont les soldats se servaient pour tendre les arbalètes. Sorte d'arbalète.

Crédence : (kré-dan-s'), n. f. Meuble sur lequel on place les verres qui doivent servir à table ; buffet, garde-manger.

Créosoté : (Kré-o-zo-té), adj. Mélange huileux de phénols et de crésols obtenu par distillation des goudrons du bois (hêtre, bouleau) qu'il protège des parasites. Injection de créosote dans des

poteaux. La créosote dégagée par la combustion du bois contribue à la fumaison des viandes et poissons.

Criqûre : (kri-kû-r'), n. f. Terme de métallurgie. Synonyme de crique ou fissure dans le fer ou l'acier.

Criste-marine : (kri-ste-ma-ri-n'), n. f. Fleur poussant dans le sable, les rochers salés, un des noms de la passe-pierre, perce-pierre, bacile, fenouil marin.

Cromlech : (kro-mlèk'), n. m. Pierres verticales, disposées symétriquement en cercle et qu'on attribue aux anciens Celtes.

Croquembouche : (kro-kan-bou-ch'), n. m. Toute sorte de pâtisserie croquante, et, particulièrement, certains petits bonbons glacés qu'on met comme ornement sur certaines pâtisseries.

Croque-moutons : (kro-ke-mou-ton), n. m. Nom donné, sous Henri IV, à une sorte de cavalerie légère.

Croustille : (krou - sti - ll', ll mouillées, et non krou-sti-ye), n. f. 1° Petite croûte. Par extension, petit repas 2° Sorte d'agrément qu'on mettait aux coiffures des femmes.

Cubiculum : (ku-bi-ku-lom'), n. m. Terme d'antiquité chrétienne. Nom donné à des chambres sépulcrales dans les catacombes, faisant souvent partie des cryptes.

Culasse : (ku-la-s'), n. f. Terme de bijoutier. Partie inférieure d'un diamant taillé en biseau.

Cultellaire : (kul-tèl-lê-r'), adj. Terme didactique. Qui a la forme d'un couteau. Cautère cultellaire.

Curule : (ku-ru-l'), adj. Terme d'antiquité romaine. Chaise curule, fauteuil d'ivoire sur lequel les premiers magistrats de Rome s'asseyaient et qui avait les pieds courbes et des ornements d'ivoire.

Cuspide : (ku-spi-d'), n. f. Terme de botanique. Pointe aiguë et allongée.

Custode : (ku-sto-d'), n. f. 1° Rideau. Vieux en ce sens. Fig. Donner le fouet sous la custode, réprimander en secret 2° Courtines à côté du maître autel. Pavillon qu'on met sur le saint ciboire.

Custodi-nos : (ku-sto-di-nôs'), n. m. Prête-nom qui gardait un bénéfice ou un office pour le rendre à un autre dans un certain temps et qui, n'en ayant que le titre, laissait les fruits à celui qui possédait en effet. M. le comte sentait du scrupule de posséder, sous le nom de custodi-nos, plus de 100000 livres de rente en bénéfices, RETZ.

Cyanoleuque : (si-a-no-leu-k'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui est bleu et blanc.

Cyanomèle : (si-a-no-mè-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui est bleu et noir.

Cycéon : (si-sé-on), n. m. Terme d'antiquité. Préparation alimentaire des Grecs, faite ordinairement avec du vin, de la farine d'orge grillée, du miel, de l'eau et du fromage.

Cyclographe : (si-klo-gra-f'), n. m. Poète qui avait traité une époque de l'histoire fabuleuse de la Grèce.

Cymaise : (si-mê-z'), n. f. Terme d'architecture. Membre ou moulure qui est au sommet d'une corniche. Cymaise droite. Cymaise renversée. S'il est petit, il (le dôme) n'est plus qu'une calotte ignoble qui s'élève au-dessus des entablements tout exprès pour rompre la ligne harmonieuse de la cymaise, CHATEAUBRIAND.

Cyngalais : AISE (sin-ga-lê, lê-z'), adj. Qui est de Ceylan La langue cyngalaise. On trouve aussi Ceylanais, aise.

Cythère : (si-tê-r'), n. f. Ile de la Méditerranée, célèbre par le culte de Vénus. Jeux de Cythère, jeux, agaceries des amants. L'enfant de Cythère, l'Amour. Voyager à Cythère, faire un voyage à Cythère, se livrer aux plaisirs de l'amour.

Dague : (da-gh'), n. f. 1° Espèce de poignard 2° Terme de vénerie. Les dagues du cerf sont la première tête qu'il porte à sa seconde année, où, étant encore sans andouillers et sans chevillures, il n'a que deux petites cornes pointues 3° Lame de fer garnie d'un manche qui sert dans la reliure 4° Ancien terme de marine. Bout de cordage avec lequel on frappait les matelots condamnés au fouet.

Daguet : (da-ghè), adv. Sourdemment, en cachette. Il s'en est allé, il a tiré ses chausses daguet.

Dalmatique : (dal-ma-ti-k'), n. f. 1° Terme d'antiquité. Tunique blanche et bordée de pourpre que l'on fabriquait en Dalmatie 2° Vêtement que les diacres et les sous-diacres portent par-dessus l'aube, dans les fonctions de leur ministère.

Dalot : (da-lo), n. m. Terme de marine. Ouverture pratiquée dans la muraille d'un navire et servant à l'écoulement des eaux.

Damasquiner : (da-ma-ski-né), v. t. Incruster de l'or ou de l'argent dans de l'acier. Damasquiner une épée.

Dame-jeanne : (da-me-jâ-n'), n. f. Sorte de très grosse bouteille en terre ou en verre qui sert à garder et à transporter du vin ou des liqueurs et qui est ordinairement de la contenance de 50 à 60 litres. Dans la marine, grosse bouteille de verre, de la contenance de 17 à 18 litres, garnie de natte et servant à la distribution de la boisson de l'équipage.

Danaïde : (da-na-i-d'), n. f. Terme de mythologie. Nom des cinquante filles de Danaüs qui, sauf une nommée Hypermnestre, assassinèrent leurs maris la première nuit des noces par l'ordre de leur père, et qui étaient condamnées dans l'enfer à emplir un tonneau percé. Fig. Le tonneau des Danaïdes, chose qu'on ne peut remplir, homme aux dépenses de qui on ne peut suffire.

Danché : ÉE (dan-ché, chée), adj. Terme de blason. Il se dit des pièces, telles que le pal, le chef, la fasce, lorsqu'elles sont terminées par des pointes en forme de dents.

Danger : (dan-jé), n. m. Terme de droit féodal. Droit qu'avait le seigneur et plus tard le roi sur les forêts de Normandie, consistant en ce que les propriétaires ne pouvaient les vendre ni les exploiter sans sa permission et sans lui payer le dixième, sous peine de confiscation.

Daraise : (da-rê-z'), n. f. Terme d'eaux et forêts. Déchargeoir d'un étang.

Dariole : (da-ri-o-l'), n. f. Petite pièce de pâtisserie, contenant de la crème.

Daron : (da-ron), n. m. Le maître de la maison. Le daron à pas lents parcourt du même jour La ville, les faubourgs et jardins tour à tour, Poète anonyme, dans RICHELET.

Darse : (dar-s'), n. f. Terme de marine. Abri, bassin pratiqué dans un port ; ce mot n'est pas usité sur l'Océan.

Dataire : (da-tê-r'), n. m. Titre d'office à la chancellerie de Rome et qui vient de ce qu'autrefois le dataire marquait la date de toutes les suppliques.

Datisme : (da-ti-sm'), n. m. Manière de parler ennuyeuse, dans laquelle on entasse plusieurs synonymes pour exprimer la même chose, par exemple : je suis aise, content, satisfait, ravi de vous voir.

Dauber : (dô-bé), v. t. 1° Frapper à coups de poing. Il a daubé vigoureusement celui qui l'avait insulté 2° Fig. et familièrement, railler quelqu'un, mal parler de lui, l'injurier.

Débâcler : (dé-bâ-klé), v. t. Faire retirer d'un port les navires vides, pour que l'accès soit libre aux navires chargés qui arrivent. V. t. Il se dit d'une rivière dont les glaces se rompent. La rivière a débâclé.

Débagouler : (dé-ba-gou-lé). 1° V. t. Terme bas. Vomir 2° V. t. Fig. Débagouler un torrent d'injures.

Débouquer : (dé-bou-ké), v. t. Terme de marine. Sortir des bouches ou des canaux qui séparent les îles. La saison qui nous contraignait de regagner le Petit Goave pour débouquer avant le 10 septembre à cause du mauvais temps, LE COMTE D'ESTRÉES.

Débucher : (dé-bu-ché). 1° V. t. Sortir du bois ou du buisson, en parlant du gros gibier. Le cerf a débuché. Voilà d'abord Le cerf donné aux chiens ; j'appuie et sonne fort ; Mon cerf débuche et passe une assez longue plaine, Et mes chiens après lui... MOLIÈRE. 2° V. t. Faire sortir une bête fauve de son fort.

Décaméron : (dé-ka-mé-ron), n. m. Ouvrage contenant une suite de récits faits en dix jours. Le Décaméron de Boccace.

Décaver : (dé-ka-vé), v. t. Terme de jeu. Gagner toute la cave d'un joueur, tout l'argent qu'il a devant lui. Il m'a décavé en deux coups. Se décaver, v. pr. Perdre sa cave.

Déchaler : (dé-cha-lé), v. t. Terme de marine. être à découvert, en parlant de la carène d'un bâtiment échoué. La mer déchale beaucoup, elle descend très bas.

Décimateur : (dé-si-ma-teur), n. m. Celui qui avait le droit de lever la dîme. Un moine, gros décimateur, avait intenté un procès à des citoyens qu'il appelait ses paysans, VOLTAIRE.

Décimo : (dé - si - mo), adv. Dixièmement. Il s'écrit ordinairement 10°, dans une série d'articles qu'on note par 1° ou primo, etc.

Déclous : OSE (dé-klô, klô-z'), part. passé de déclore. Qui n'a pas de clôture. Ce parc est déclous en plusieurs endroits. Par extension. (Je) sentis à son nez, à ses lèvres déclouses, Qu'il fleurait bien plus fort, mais non pas mieux que roses, RÉGNIER.

Décours : (dé-kour ; l's ne se lie pas), n. m. Décroissement de la lune ; le temps qui s'écoule de la pleine lune à la nouvelle. Il y a de petits dieux qui font descendre la lune dans le décours, VOLTAIRE.

Décubitus : (dé-ku-bi-tus'), n. m. Terme de physiologie. L'attitude dans laquelle le corps repose, lorsqu'on est couché sur un plan plus ou moins horizontal.

Décurie : (dé-ku-rie), n. f. Terme d'antiquité romaine. Troupe composée de dix soldats. Division de certaines classes, contenant d'abord dix personnes, puis un nombre indéterminé. Antoine fit des décuries de sénateurs, de chevaliers, MONTESQUIEU.

Déduit : (dé-dui), n. m. 1° Terme du style badin. Divertissement, occupation agréable. Il avait dans la terre une somme enfouie, Son coeur avec, n'ayant autre déduit Que d'y ruminer jour et nuit, LA FONTAINE. 2° Dans le langage des poètes érotiques, plaisir de l'amour.

Défluxion : (dé-flu-ksion), n. f. Fluxion sur, écoulement d'un liquide, ou, fig. d'une force, d'une vertu, de haut en bas. Particulièrement, catarrhe. Il ne craint ni les dents ni les défluxions, RÉGNIER.

Défouir : (dé-fou-ir), v. t. Tirer, en fouissant, hors de terre.

Déhaler : (dé-ha-lé), v. t. Terme de marine. Haler en dehors, relever, retirer. Se déhaler, v. pr. Reculer par une manoeuvre contraire au halage. Fig. et populairement, sortir d'une mauvaise position.

Déhortatoire : (dé-or-ta-toi-r'), adj. Terme de diplomatie. Lettre déhortatoire, lettre qui exhorte à ne pas faire une chose.

Délarder : (dé-lar-dé), v. t. Terme d'architecture. Enlever une partie du lit d'une pierre ; piquer une pierre avec le marteau pour l'amincir ; couper obliquement le dessous d'une marche de pierre. Terme de charpentier. Abattre les arêtes d'une pièce de bois ; couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier.

Deleatur : (dé-lé-a-tur), n. m. Signe indiquant, dans la correction des épreuves, le retranchement des lettres, des mots ou des lignes. Au plur. Des deleatur.

Délicoter : (dé-li-ko-té), v. t. Défaire le licou ; Se délicoter, v. pr. Se dit d'un cheval qui se défait de son licou.

Délusoire : (dé-lu-zoi-r'), adj. Propre à induire en erreur, à tromper, à faire illusion. Argument délusoire.

Demisellage : (de-mi-zè-la-j'), n. m. Nom qu'on donnait, dans l'ancienne coutume, au célibat.

Démiurge : (dé-mi-ur-j'), n. m. Terme de philosophie ancienne. Nom donné par les Platoniciens à l'intelligence créatrice.

Demoiselle : (de-moi-zè-l'), n. f. Pièce de bois, dite aussi hie, de trois ou quatre pieds de haut, ronde et ferrée par les deux bouts, et munie de deux anses au milieu qu'on empoigne quand on veut se servir de cet outil. La demoiselle sert aux paveurs à enfoncer les pavés. Terme de marine. Listeau de porte-hauban. Outil de bois tourné pour ouvrir les doigts d'un gant. Bouteille de grès, remplie d'eau chaude, servant à échauffer les lits. On dit aussi moine.

Démotique : (dé-mo-ti-k'), adj. Terme d'antiquité. Populaire. Écriture démotique. Chez les anciens Égyptiens, écriture démotique ou enchoriale, écriture qui, abrégée de l'écriture hiéroglyphique ou cursive, fut appropriée à la langue vulgaire des derniers temps. N. m. Le démotique, l'écriture démotique.

Dénaire : (dé-nè-r'), adj. Qui a dix chiffres ou caractères. Arithmétique dénaire, notre arithmétique qui se sert de dix chiffres, y compris le zéro.

Dénéral : (dé-né-ral), n. m. Plaque ronde servant de modèle au monnayeur, pour faire une espèce de la grandeur et du poids voulu.

Dent-de-lion : (dan-de-li-on), n. m. Nom vulgaire du pissenlit commun, ou du taraxacum dent de lion (synanthérées) appelé aussi couronne de moine.

Dépaissance : (dé-pê-san-s'), n. f. Action de paître, de faire paître ; lieu où les bestiaux vont paître ; droit de faire paître les bestiaux.

Dépaler : (dé-pa-lé), v. t. Terme de marine. Un navire dépale, quand le vent ou le courant l'entraînent hors de sa position.

Dépréciation : (dé-pré-ka-sion), n. f. Prière faite avec soumission pour obtenir le pardon d'une faute.

Dérayer : (dé-rè-ié), v. t. Terme d'agriculture. Tracer le dernier sillon d'un champ, pour le séparer du champ voisin. Terme de relieur. Rendre, pour la reliure, les peaux minces et d'égale épaisseur.

Désamour : (dé-za-mour), n. m. Cessation de l'amour, refroidissement.

Déshérence : (dé-zé-ran-s'), n. f. Terme de jurisprudence. Défaut d'héritiers ordinaires, par suite duquel la succession revient à l'État. Succession en déshérence. Tomber en déshérence.

Désidératif : IVE (dé-zi-dé-ra-tif, ti-v'), adj. Terme de grammaire. Qui exprime le désir. Forme désidérative. Verbes désidératifs.

Désinence : (dé-zi-nan-s'), n. f. 1° Terme de grammaire. Terminaison des mots 2° Terme de botanique. Manière dont un organe se termine.

Désobligeante : (dé-zo-bli-jan-t'), n. f. Sorte de voiture étroite qui ne peut contenir que deux personnes. (XVIIIe s.)

Despumatation : (dè-spu-ma-sion), n. f. Opération par laquelle on enlève l'écume et les impuretés rassemblées par l'action du feu à la surface d'un liquide en ébullition.

Désultoire : (dé-sul-toi-r'), adj. Qui passe d'un sujet à un autre. Pardonnez-moi le style désultoire de ma lettre, BENJAMIN CONSTANT.

Détorquer : (dé-tor-ké), v. t. Donner un sens forcé, une interprétation fautive pour en tirer avantage. Détorquer un texte, un passage.

Deutérogame : (deu-té-ro-ga-m'), n. m. et f. Terme didactique. Celui, celle qui se marie en secondes noces.

Deutéronome : (deu-té-ro-no-m'), n. m. Nom du cinquième livre du Pentateuque.

Deutérose : (deu-té-rô-z'), n. f. Répétition, reproduction une seconde fois. Il faut une deutérose de l'idée révolutionnaire, une nouvelle manifestation du socialisme, PROUDHON.

Devantière : (de-van-tiê-r'), n. f. Sorte de jupe fendue que portent les femmes quand elles montent à cheval à la manière des hommes.

Dévoirant : (dé-voi-ran) ou DÉVORANT (dévo-ran), n. m. Ouvrier compagnon du devoir.

Dextrorsum : (adjectif invariable et adverbe) qui s'effectue dans le sens des aiguilles d'une montre (par opposition à senestrorsum).

Dia : (dia), expression invariable. Cri des charretiers pour faire aller les chevaux à gauche. Fig. Il n'entend ni à hue ni à dia, ni à dia ni à huhau, on ne peut lui faire entendre raison.

Diaconique : (di-a-ko-ni-k'), n. m. 1° Lieu voisin de l'église où l'on conservait autrefois les vases sacrés et les ornements 2° Partie du sacré tribunal dans laquelle siègent les diacres à la droite du pape 3° Livre de l'église grecque où sont expliquées les fonctions des diacres.

Diacritique : (di-a-kri-ti-k'), adj. Terme de grammaire. Qui sert à distinguer. Signes diacritiques, signes qui n'ont d'autre but que d'empêcher la confusion des mots ; tels sont certains accents. Ainsi l'accent grave est mis sur où adverbe pour le distinguer de ou conjonction.

Diagraphe : (di-a-gra-f'), n. m. Terme de dessin. Instrument servant à transporter sur le papier la représentation des objets, sans connaître le dessin et la perspective.

Diallèle : (di-al-lè-l'), n. f. Terme de rhétorique. Sorte de renversement ou d'antimétathèse, comme dans cette phrase : C'est le plus riche des savants et le plus savant des riches.

Diane : (di-a-n'), n. f. Batterie de tambour qui se fait à la pointe du jour. Battre la diane. Ce n'était pas Madrid, le Kremlin et le Phare, La diane au matin fredonnant sa fanfare, V. HUGO.

Diaphorèse : (di-a-fo-rè-z'), n. f. Transpiration plus abondante que la transpiration naturelle et moins que la sueur.

Diascévaste : (di-a-ssé-va-st'), n. m. Terme de philologie. Critique qui arrange et corrige ; s'est dit des critiques grecs, particulièrement de ceux d'Alexandrie, qui se sont occupés des poèmes d'Homère, de l'arrangement des chants, de l'authenticité de certains vers, et de la correction du texte.

Diatrise : (di-a-tri-b'), n. f. 1° Dissertation critique 2° Par extension, écrit, discours violent et injurieux ; critique amère.

Diaule : (di-ô-l'), n. f. Flutte grecque double.

Dicastère : (di-ka-stè-r'), n. m. Terme d'antiquité. Lieu où l'on rendait la justice.

Dictamen : (di-kta-mèn'), n. m. Le dictamen de la conscience, ce que dicte la conscience.

Dictum : (di-ktom'), n. m. Dispositif d'un jugement, d'un arrêt.

Didascalie : (di-da-ska-lie), n. f. Chez les Grecs, instruction donnée par le poète aux acteurs ; et aussi travail critique sur le nombre et l'époque des pièces jouées. Chez les Latins, petite note placée en tête d'une pièce de théâtre et indiquant l'origine de la pièce, l'époque de la représentation, etc.

Dideau : (di-dô), n. m. Terme de pêche. Nom d'un grand filet de pêche, dont on barre une rivière pour arrêter le poisson ou autre chose.

Diérèse : (di-é-rè-z'), n. f. 1° Terme de grammaire. Division d'une diphthongue en deux syllabes. On donne aussi ce nom au signe qui indique la diérèse et que nous appelons tréma 2° Sorte de métaplasme qui consiste à faire entendre dans un mot une syllabe de plus qu'il n'en a ordinairement ; ainsi diamant est de deux syllabes en prose, et il en a trois en vers 3° Terme de logique. Division d'une chose en ses parties constitutives.

Dieu-conduit : (dieu-kon-dui), n. m. Terme de marine. Nom qu'on donnait à un cadre qui portait l'image du Christ, de Marie ou d'un saint, sous la protection de qui le navire était placé.

Dieudonné : (dieu-do-né), n. m. Donné de Dieu, surnom attribué à des fils de princes dont la naissance est regardée comme une faveur directe du ciel.

Diffluent : ENTE (di-fflu-an, an-t'), adj. Terme didactique. Qui s'écoule, se dissout ou s'épanche de tous les côtés.

Digité : ÉE (di-ji-té, tée), adj. Qui est en forme de doigt. Racine digitée.

Digitule : (di-ji-tu-l'), n. m. Terme d'anatomie. Le petit doigt de la main et du pied.

Diglyphe : (di-gli-f'), n. m. Terme d'architecture. Console ou corbeau qui a deux cannelures.

Digramme : (di-gra-m'), n. m. Terme de grammaire. Groupe de deux lettres dont la valeur pourrait s'exprimer par un seul caractère. Gn mouillé est un digramme. Ph pour f est un digramme. Ou est un digramme pour figurer un son qui n'a qu'une lettre dans plusieurs langues.

Dilatoire : (di-la-toi-r'), adj. Terme de jurisprudence. Qui fait différer, gagner du temps ; qui tend à retarder le jugement d'un procès.

Dilection : (di-lè-ksion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. 1° Terme de dévotion. Tendresse qui chérit. La dilection du prochain 2° Titre ou qualité qui se donnait en Allemagne aux électeurs. On disait Sa Dilection, comme on dit Sa Grandeur pour un évêque.

Dilemme : (di-lè-m'), n. m. Terme de logique. Argument présentant deux propositions contraires et conditionnelles dont on laisse l'alternative à l'adversaire, certain que l'une comme l'autre le convaincra. Par exemple, ayant à prouver qu'on ne saurait être heureux en ce monde, on peut le faire par ce dilemme : " On ne peut vivre en ce monde qu'en s'abandonnant à ses passions ou en les combattant, etc. "

Dinanderie : (di-nan-de-rie), n. f. Ustensiles de cuivre jaune, tels que des poêlons, des chaudrons, des plaques, etc.

Diphthère : (di-ftê-r'), n. f. Nom donné, dans l'antiquité, aux peaux d'animaux préparées pour écrire dessus.

Diphthongue : (di - fton - gh'), n. f. Terme de grammaire. Syllabe formée de la combinaison de deux voyelles qui, prononcées par une seule émission de voix, font cependant entendre un double son : rien, Dieu, pied, premier, etc. Adj. Son diphthongue.

Dipyrrique : (di-pi-rri-k'), n. m. Terme de prosodie ancienne. Pied de vers composé de deux pyrrhiques ; c'est-à-dire de quatre brèves comme animula.

Dirimer : (di-ri-mé), v. t. Régler, trancher. Son autorité ne pouvait dirimer les différends auxquels donnaient lieu les prétentions opposées, LAMENNAIS.

Discursif : IVE (di-skur-sif, si-v'), adj. 1° Terme de logique. Qui tire une proposition d'une autre par le raisonnement. L'homme a la faculté discursive 2° Terme de dévotion. Inquiet, agité. Cette foi qui fait le passage de l'état discursif à l'état contemplatif, BOSSUET.

Dispache : (di-spa-ch'), n. f. Terme de droit maritime. Espèce de discussion et d'arbitrage entre les assureurs et les assurés.

Distique : (di-sti-k'), n. m. Terme de prosodie grecque et latine. Deux vers renfermant un sens complet, surtout lorsque l'un est hexamètre et l'autre pentamètre. Terme de versification française. Pièce composée de deux vers seulement. Guichard, d'un long quatrain tu fais un long distique ; Retranche encor deux vers, tu seras laconique, LEBRUN.

Distyle : (di-sti-l'), n. m. Terme d'architecture. Porche formé de deux colonnes.

Dition : (di-sion), n. f. Empire, autorité. De voir cette femme (Mme du Maine), qui avait tant osé assurer qu'elle renverserait l'État, de la voir rager entre quatre murailles de la dition de M. le duc, SAINT-SIMON.

Dittologie : (di-tto-lo-jie), n. f. Terme de grammaire. Nom donné quelquefois à la synonymie.

Divan : (di-van), n. m. Se dit d'une collection de poésies arabes dont chacune s'appelle ghazel. Goethe a composé un recueil de poésies orientales qu'il a nommé divan.

Divellent : ENTE (di-vèl-lan, lan-t'), adj. Terme didactique. Qui arrache, qui sépare.

Divonne : (di-vo-n'), n. f. Terme d'antiquité gauloise. Nom gaulois des fontaines.

Dizeau : (di-zô), n. m. Tas de dix gerbes de blé, de dix bottes de foin. Mettre les gerbes en dizeau.

Dizenier : (di-ze-nié) ou DIZAINIER (di-zè-nié), n. m. Autrefois, chef d'une dizaine ou portion d'un quartier de ville. Les dizeniers de Paris. Des dizeniers, des centeniers furent astreints à des devoirs journaliers, VOLTAIRE.

Docte : (do-kt'), adj. Instruit, versé en toute sorte de connaissances littéraires. L'homme docte sert moins que l'homme pacifique, CORNEILLE. Par raillerie, une docte matrone, une femme savante.

Dodine : (do-di-n'), n. f. Ancienne sorte de mets. Le repas était plein de plusieurs et divers mangiers extrêmement bons.... comme de la dodine, de la menestre, et d'autres telles sauces friandes et délicates, les Oeuvres de Lucian, etc. Paris, Richer, 1613.

Dogaresse : (do-ga-rè-s'), n. f. La femme d'un doge.

Dogre : (do-gr'), n. m. Bâtiment dont la mâture consiste en un grand mât, un mât d'artimon et un beaupré, et qui fait le grand cabotage et le long cours.

Dolabre : (do-la-br'), n. f. Espèce de hache de guerre du moyen âge.

Dolent : ENTE (do-lan, lan-t'), adj. Qui souffre et se plaint . Qui exprime la douleur.

Domifier : (do-mi-fi-é), v. t. Terme d'astrologie. Diviser le ciel en douze parties, qui s'appellent maisons, pour dresser un horoscope.

Dondaine : (don-dè-n'), n. f. Terme militaire du moyen âge. Machine pour lancer de grosses pierres.

Dorimène : (do-ri-mè-n'), n. m. Oeillet panaché, pourpre, sur un fond blanc.

Doris : (do-ris), n. f. embarcation utilisée notamment par les pêcheurs terre-neuvas. Etym. En grec, nom d'une néréide.

Dosse : (do-s'), n. f. Grosse planche qui, étant sciée d'un côté, conserve son écorce dans l'autre ; c'est la première planche qu'on enlève d'un arbre pour l'équarrir. On l'appelle aussi dosse-flache.

Dossier : (dô-siè-r'), n. f. Morceau de cuir large et épais qu'on met sur la selle du cheval de limon et dans lequel entrent les limons. Partie du dos d'une cuirasse.

Douaire : (dou-ê-r') , n. m. Portion de biens qui est donnée à une femme par son mari à l'occasion du mariage, dont elle jouit pour son entretien après la mort de son mari, et qui descend après elle à ses enfants.

Doubleau : (dou-blô), n. m. Terme de charpente. Forte solive d'un plancher qui porte les chevêtres. Adj. Arcs-doubleaux, premiers arcs qui forment les voûtes, d'un pilier à l'autre.

Douce-amère : (dou-sa-mê-r'), n. f. Sous-arbrisseau du genre morelle (*solanum dulcamara*, L.), dont les tiges, d'une saveur un peu amère, laissent un arrière-goût sucré, et qui est employé dans certaines affections de la peau. Au plur. Des douces-amères, qu'on prononce comme au singulier.

Doucine : (dou-si-n'), n. f. Terme d'architecture. Moulure de corniche moitié convexe et moitié concave, qui se nomme aussi gueule droite ou renversée suivant sa position. Dans la langue du XVe et du XVIe siècle, doucine, doulcine signifiait une trompette (sans doute de doux, à cause de sa douceur)

Douellière : (douè-llè-r', Il mouillées), n. f. Plantation de châtaigniers exploités pour la fabrication des douelles ou douves de tonneaux.

Douzil : (dou-zi), n. m. Petite cheville qui sert à boucher le trou fait à un tonneau pour en tirer du vin.

Dracène : (dra-sê-n'), n. f. Terme d'antiquité. La femelle de l'animal fabuleux qu'on appelait dragon.

Drache : (dra-ch'), n. f. Terme de pêcheurs de Terre-Neuve. Huile de morue non encore épurée.

Dragonne : (dra-go-n'), n. f. Cordon ou galon qui orne la poignée d'une épée. Dragonne de laine, de cuir, de buffle. Les feux du polygone, Et la bombe et le sabre, et l'or de la dragonne furent ses premiers jeux (à Napoléon), V. HUGO.

Dragonner : (dra-go-né), v. t. Dragonner quelqu'un, le tourmenter. Se dragonner, v. pr. Se créer des chagrins, des soucis.

Draille : n. f. Reg. piste empruntée par les troupeaux transhumants.

Drapière : (dra-piè-r'), n. f. Grosse épingle courte pour fermer les ballots.

Drosse : (dro-s'), n. f. Terme de marine. Organe qui transmet au gouvernail les mouvements de la roue.

Drosser : (dro-sé), v. t. Terme de marine. Entraîner un navire vers la terre, le serrer contre la terre. Ce navire est drossé par le courant.

Dryade : (dri-a-d'), n. f. Terme du polythéisme gréco-latin. Divinités qui faisaient leur demeure dans les bois, et qui y présidaient. Le poète ne rencontrait que des faunes, il n'entendait que des dryades, CHATEAUBRIAND.

Ducasse : (du-ka-s'), n. f. Nom, en Artois et dans la Flandre française, des fêtes de village.

Ductile : (du-kti-l'), adj. Qui peut être tiré, allongé, étendu sans se rompre. L'or est le plus ductile de tous les métaux. On fabrique le papier, on file les métaux ductiles, VOLTAIRE.

Duègne : (du-è-gn'), n. f. 1° Gouvernante chargée de veiller sur la conduite d'une jeune personne 2° Nom qu'on donne ordinairement à une vieille femme qui est chargée de la conduite d'une jeune.

Dugazon : du-ga-zon), n. f. Terme de théâtre. Nom d'une actrice qui jouait parfaitement les rôles d'amoureuse, et qui a été donné aux chanteuses légères d'opéra-comique imitant le genre créé par celle qui les a précédées.

Duire : (dui-r'), V. t. Convenir à quelqu'un, être de sa convenance. Genre de mort qui ne duit pas à gens peu curieux de goûter le trépas, LA FONTAINE.

Duis : (dui), n. m. Lit créé à l'aide de digues parallèles entre lesquelles les eaux qui divaguaient sur une surface se trouvent réunies pour les besoins de la navigation.

Dulie : (du-lie), n. f. Terme de théologie. Le culte de dulie, culte de respect et d'honneur que l'on rend aux saints, par opposition au culte de latrie qu'on rend à Dieu seul.

Dyscole : (di-sko-l'), adj. Difficile à vivre, de mauvaise humeur. Comme je ne puis empêcher ceux (les évêques) qui sont à Paris d'être de l'assemblée et qu'il peut y en avoir de dyscoles, j'y fourrerai les évêques in partibus, SAINT-SIMON.

Eauburon : (ô-bu-ron), n. m. Nom vulgaire de plusieurs champignons.

Ébalaçon : (é-ba-la-son), n. m. Ancien terme de manège. Espèce de ruade.

Ébarouir : (é-ba-rou-ir), v. t. Terme de marine. Dessécher, en parlant de l'action du soleil qui déjoint les bordages des navires. Navire ébaroui.

Ébaubi : IE (é-bô-bi, bie), adj. Terme très familier. Interdit, surpris, au point de bégayer.

Ébaudir : (é-bô-dir), v. t. 1° Terme familier. Mettre en allégresse 2° S'ébaudir, v. pr. Devenir ébaudi.

Ébe : ou EBBE (è-b'), n. f. Nom, sur les côtes de Normandie, du reflux de la mer. Proverbe : Ce qui vient de flot s'en retourne d'ébe, se dit d'un bien mal acquis, et est équivalent à : Ce qui vient de la flûte s'en va par le tambour.

Ébeylières : (é-bè-liê-r'), n. f. pl. Ouvertures ménagées pour l'écoulement des eaux.

Éburné : ÉE (é-bur-né, née), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui a la blancheur et l'apparence de l'ivoire ; qui s'est converti en ivoire.

Écacher : (é-ka-ché), v. t. Écraser en aplatissant. Écacher du sel. S'écacher, v. pr. Être écaché. Une pointe qui s'écache.

Écaffer : (é-ka-fé), v. t. Terme de vannier. Partager l'osier en deux dans le sens de son épaisseur.

Écagne : (é-ka-gn'), n. f. Portion d'un écheveau qu'on a divisé.

Écaude : (é-kô-d'), n. f. Nom donné en Normandie à de petits bateaux très étroits servant à parcourir les fossés, les petits cours d'eau. Les habitants payaient des redevances pour le droit d'avoir écaude ou bateau, afin de pêcher ou d'aller couper quelques joncs sur ces marais, ROBIN.

Ecbase : (è-kba-z'), n. f. Terme de rhétorique. Synonyme de digression.

Échailon : (é-cha-lon, Il mouillées), n. m. Pierre, roche fine de l'Isère, de trois couleurs, blanche, ou jaune, ou rosée, recevant le poli comme le marbre.

Échalas : (é-cha-lâ ; l's se lie : un é-cha-lâ-z aigu), n. m. Bâton de longueur variable auquel on attache un cep de vigne. Botte d'échalas. Les rois boiront, Tous en rond ; Les lauriers serviront D'échalas à nos vignes, BÉRANGER.

Échalis : (é-cha-li), n. m. Terme rural. Passage au-dessus d'une haie sèche.

Échampeau : (é-chan-pô), n. m. Terme de pêche. Extrémité où l'on attache l'hameçon aux lignes qui servent à la pêche de la morue.

Échampir : (é-chan-pir), v. t. Terme de peinture. Imiter le relief, faire sortir du champ du tableau, par des teintes appropriées.

Échanson : (é-chan-son), n. m. 1° Officier dont les fonctions consistent à servir à boire aux rois et aux princes 2° Fig. Toute personne qui sert à boire.

Échantignolle : (é-chan-ti-gno-l'), n. f. Nom donné aux deux petites pièces de bois qui, dans un comble, soutiennent les tasseaux. Nom donné à deux pièces de bois réunies aux brancards qui servent à soutenir l'essieu des roues de devant. N. f. plur. Terme de marine. Sorte de forts taquets qu'on voit sous les flasques de l'affût de certaines bouches à feu.

Échars : ARSE (é-char, char-s'), adj. Terme de marine. Les vents échars sont des vents faibles qui changent subitement d'un rhumb à l'autre.

Écharseté : (é-char-se-té), n. f. Terme de monnaie. Défaut d'une pièce qui n'est pas du titre ordonné.

Échaugnette : (é-chô-ghè-t'), n. f. Espèce de guérite de bois qui est placée sur un lieu élevé et où l'on met une sentinelle.

Échelade : (é-che-la-d'), n. f. Assaut donné à l'aide d'échelles.

Échiffe : (é-chi-f') ou ÉCHIFFRE (é-chi-fr'), n. m. Terme d'architecture. Mur rampant par le haut, qui porte les marches d'un escalier. Il y a des échiffes de bois.

Échillon : (é-chi-lon, Il mouillées), n. m. Terme de marine. Nuage noir dont la queue forme une trombe ou un siphon (Levant).

Écholalie : (é-ko-la-lie), n. f. Terme de psychologie. Tendance spontanée à la répétition des derniers mots ou finales de mots entendus.

Échome : (é-cho-m'), n. m. Terme de marine. Cheville de bois ou de fer, qui va en diminuant par les deux bouts, et qui sert à tenir les rames.

Éclamé : ÉE (é-kla-mé, mée), adj. Terme d'oiselier. Oiseau qui a la patte ou l'aile cassée. Serin éclamé.

Écli : (é-kli), n. m. Terme de marine. Languette de bois éclaté.

Écornifler : (é-kor-ni-flé), v. t. Prendre, se faire donner çà et là de l'argent, un dîner, etc. Il va écornifler un dîner où il peut.

Écot : (é-ko), n. m. Terme d'eaux et forêts. Nom donné aux grosses branches et aux troncs qui n'ont pas été bien dépouillés de leurs menues branches, assez près de l'écorce, de sorte qu'il y reste des bouts excédants. Souche qui éclate quand on coupe l'arbre.

Écouailles : (é-kouâ-ll', Il mouillées), n. f. pl Terme rural. Laine que l'on coupe sous la cuisse et la queue des moutons et qui est de basse qualité.

Écouer : (é-kou-é), v. t. Couper la queue Écouer un chien.

Écoumène : n. m. Partie habitable de la surface terrestre.

Écourgée : (é-kour-jée), n. f. Fouet qui est fait de plusieurs courroies de cuir. Coup de ce fouet.

Écours : (é-kour), n. m. Dans les salines, canal amenant l'eau de mer à la vasière.

Écouvillon : (é-kou-vi-lon, Il mouillées, et non é-kou-vi-yon), n. m. 1° Linge attaché à un long bâton, avec lequel les boulangers nettoient leur four 2° Terme d'artillerie. Instrument de bois, ordinairement couvert d'une peau de mouton ayant la laine en dehors, dont les canonniers se servent pour nettoyer l'âme du canon lorsqu'il a tiré.

Écrevisse : (é-kre-vi-s'), n. f. Ancien terme militaire. Cuirasse formée d'écailles.

Écrouelles : (é-krou-è-l'), n. f. plur. Maladie caractérisée par la tuméfaction des glandes du cou et par une détérioration générale de la constitution ; c'est la même chose que scrofules. Avoir les écrouelles.

Écroues : (é-kroue), n. f. plur. Autrefois états ou rôles de la dépense de bouche de la maison du roi.

Ectypes : (èk-ti-p'), n. f. Terme d'antiquaire. Copie, empreinte d'une médaille, d'un cachet.

Écuage : (é-ku-a-j'), n. m. Terme de féodalité. Service auquel un écuyer était tenu envers le fief dominant. Droit que l'on payait pour s'exempter du service militaire. Terme de blason. Droit de

porter l'écu.

Écubier : (é-ku-bié), n. m. Terme de marine. Trou horizontal et rond, percé à l'avant du navire, à droite ou à gauche de l'étrave, pour le passage du câble attaché à une ancre.

Écuissier : (é-kui-sé), v. t. Faire éclater le tronc d'un arbre en l'abattant. L'ordonnance veut qu'on abatte les arbres à coups de cognée, à fleur de terre, sans les écuissier ni les éclater, RICHELET.

Écuyer : (é-kui-ié), n. m. Terme de construction. Rampe d'un escalier.

Effemeller : (è-ffe-mé-lé), v. t. Retrancher dans une forêt le bois mort ou mauvais.

Effluence : (èf-flu-an-s'), n. f. Ce qui flue hors, coule hors, s'exhale d'une manière invisible. Des effluences de marais. Effluences électriques.

Éfourceau : (é-four-sô), n. m. Nom d'une voiture à deux roues qui sert à conduire de pesants fardeaux, tels que des troncs d'arbres, de grosses poutres, etc.

Égipan : (é-ji-pan), n. m. Terme de mythologie. Sorte de divinité champêtre, satyre.

Églantier : (é-glan-tié), n. m. Nom donné à plusieurs espèces de rosiers, et particulièrement au rosier canin et au rosier églantier, qui croissent dans les buissons.

Églogue : (é-glo-gh'), n. f. 1° Ouvrage de poésie pastorale, où l'on introduit des bergers qui conversent ensemble 2° Terme de philologie. Un recueil de pièces choisies.

Égrène : (é-grè-n'), n. f. Coin de fer qu'on met aux ouvrages de layeterie (caisses, coffres etc.) pour arrêter l'écart des bords et des côtés.

Égriser : (é-gri-zé), v. t. Terme de lapidaire. Ôter d'un diamant les parties les plus brutes avant que de le tailler, ce qui se fait en le frottant contre un autre diamant brut. Commencer à polir le marbre.

Égruger : (é-gru-jé), v. t. Réduire en petits grains, écraser.

Éléatique : (é-lé-a-ti-k'), adj. École éléatique, école de philosophie fondée par Xénophane de Colophon, et dont les principaux représentants furent Parménide et Zénon, tous deux d'Élée, et Mélissus de Samos. Elle admettait qu'il y a deux sortes de connaissances : les unes qui nous viennent par les sens et qui ne sont qu'illusion ; les autres que nous devons à la raison seule et qui sont les seules véritables.

Électrum : (é-lèk-trom'), n. m. Terme d'antiquité. Alliage d'or et d'argent qui était dans une estime singulière.

Élef-d'eau : (é-lèf-dô), n. m. Ancien terme de mer qui signifie le flux ou mer montante.

Élégie : (é-lé-jie), n. f. Petit poème dont le sujet est triste ou tendre.

Élégir : (é-lé-jir), v. t. Terme de construction. Diminuer l'épaisseur d'une pièce de bois en y poussant des moulures.

Ellébore : (èl-lé-bo-r'), n. m. Plante, dite dans l'Avranchin herbe enragée, très usitée dans la médecine des anciens comme cathartique et qui passait pour guérir la folie.

Ellipse : (èl-li-ps'), n. f. Terme de grammaire. Figure par laquelle on retranche quelque mot dans une phrase. Je t'aimais inconstant ; qu'eussé-je fait fidèle ? RACINE. L'ellipse est : si tu avais été fidèle.

Éludorique : (é-lu-do-ri-k'), adj. Peinture éludorique, nom donné à une manière de peindre en miniature, au XVIIIe siècle.

Email : (é-mall, Il mouillées), n. m. Terme de blason. Se dit des couleurs et des métaux dont un écu est chargé. Le blason a sept émaux, dont deux métaux, or, argent, et cinq couleurs, gueules, azur, sable, sinople et pourpre.

Embâcle : (an-bâ-cl'), n. m. Amoncellement de glaçons qui barre un cours d'eau dans une débâcle. Tout embarras dans les eaux, ruisseaux et rivières.

Embelle : (an-bè-l'), n. f. Terme de marine. Nom de la partie d'un vaisseau qui est comprise entre la herpe d'un grand mât et celle de l'avant.

Emblaison : (an-blè-zon), n. f. Terme rural. Saison des semailles.

Emblavure : (an-bla-vu-r'), n. f. Champensemencé de blé.

Emboire : (S') (an-boi-r'), v. pr. Terme de peinture. Devenir terne et se confondre, en parlant des couleurs d'un tableau ; ce qui arrive parce que le bois ou la toile boivent l'huile, l'essence, etc.

Embole : (an-bo-l'), n. m. Terme d'antiquité. Éperon de la proue des navires.

Embolisme : (an-bo-li-sm'), n. m. Intercalation d'un mois dont les Grecs se servaient pour mettre d'accord dans un certain nombre d'années les mouvements du soleil et de la lune, c'est-à-dire rendre l'année lunaire égale à l'année solaire dans le cycle de dix-neuf ans.

Emboquer : (an-bo-ké), v. t. Mettre de la mangeaille dans la bouche des animaux, afin de les engraisser plus vite.

Embosser : (an-bo-sé), v. t. Terme de marine. Amarrer un navire de l'avant et de l'arrière.

Embossure : (an-bo-su-r'), n. f. Terme de marine. Noeud que l'on fait sur une manoeuvre et auquel on ajoute un amarrage.

Emboucaner : (s'emboucaner) v. s'obscurcir, se couvrir en parlant du temps

Embouche : (an-bou-ch'), n. m. Pré d'embouche, ou, simplement, embouche, prairie très fertile dont l'herbe, consommée sur place, engraisse les bestiaux.

Embouquer : (an-bou-ké), v. t. Terme de marine. Entrer dans un canal ou dans un détroit, particulièrement en parlant de l'entrée des Antilles.

Embreler : (an-bre-lé), v. t. Fixer un chargement sur une voiture par des cordages.

Embrocation : (an-bro-ka-sion), n. f. Terme de médecine. Action de verser lentement et par arrosage un liquide quelconque sur une partie malade.

Embu : UE (an-bu, bue), part. passé d'emboire. 1° Dont les couleurs sont devenues ternes et confuses. Tableau embu 2° N. m. Terme de peinture. Nom donné aux taches, aux tons ternes qui se voient dans un tableau embu. Terme de marine. Une voile à voile a de l'embu quand on l'a fait boire, c'est-à-dire quand on l'a cousue lâche à sa ralingue.

Embut : (an-bu), n. m. Entonnoir.

Éméraldine : (é-mé-ral-di-n'), n. f. Nom d'une sorte de bleu.

Émerilloné(ée) : adj. Rare Vif, éveillé. « de grosses joues sous des yeux émerillonnés » (Romains).

Émétologie : (é-mé-to-lo-jie), n. f. Traité sur les vomitifs et le vomissement.

Émier : (é-mi-é), v. t. Froisser un corps entre les doigts de manière à le réduire en petites parties. Émier de l'alun. Émiant, quant à moi, du pain entre mes doigts, RÉGNIER.

Émissole : (é-mi-ssol'), n. f. Petit squalo de méditerranée comestible.

Emmétrope : (an-mé-tro-p'), adj. Se dit d'un œil dont la vue est normale.

Émoudre : (é-mou-dr'), v. t. Aiguiser sur la meule. Émoudre des couteaux, des ciseaux.

Empan : (an-pan), n. m. Mesure de longueur qu'on prend du bout du pouce à l'extrémité du petit doigt, lorsque la main est ouverte le plus possible.

Empeigne : (an-pè-gn'), n. f. Pièce de cuir qui, dans un soulier, s'étend depuis le cou-de-pied jusqu'à la pointe.

Empennelle : (an-pè-nè-l'), n. f. Terme de marine. Petite ancre, qui tient par un câble à la grosse, et qu'on mouille devant elle, pour tenir le vaisseau plus ferme.

Emphytéose : (an-fi-té-ô-z'), n. f. Terme de droit. Convention par laquelle un propriétaire cédait la jouissance d'un héritage pour un temps très long, ou même à perpétuité, sous la réserve d'une redevance.

Empouilles : (an-pou-ll', ll mouillées), n. f. plur. Terme de droit coutumier. Les fruits de la terre encore sur pied, par opposition à dépouille, qui signifiait ces mêmes fruits, coupés ou moissonnés. Défenses sont faites à toutes personnes de laisser aller leurs poules ou poulets et autres volailles dans les empouilles, prés, sainfoins, luzernes, qui avoisinent les maisons, Arrêt du parlement, 14 août 1787.

Empyrée : (an-pi-rée), n. m. Selon les notions de l'antiquité, la plus élevée des quatre sphères célestes, celle qui contenait les feux éternels, c'est-à-dire les astres.

Énallage : (é-nal-la-j'), n. f. Terme de grammaire. Ellipse particulière qui a lieu quand, après avoir employé un mode, on en prend subitement un autre que n'admet pas la construction ordinaire ; comme dans cette phrase : Ainsi dit le renard et flatteurs d'applaudir, LA FONTAINE. D'applaudir est à l'infinitif sans que rien semble l'y appeler.

Énarmes : (é-nar-m'), n. f. pl. Courroies fixées au bouclier, qui servaient à l'embrasser.

Encalminé : ÉE (an-kal-mi-né, née), adj. Terme de marine. Navire encalminé, navire qui se trouve sous l'influence d'un temps calme ou sous un abri.

Encan : (à l'...) (an-kan), n. m. 1° Vente publique à l'enchère 2° Fig. Ce malheur est venu de quelques jeunes veaux Qui mettent à l'encan l'honneur.... RÉGNIER.

Enclitique : (an-kli-ti-k'), n. f. Mot qui, perdant son accent, se lie au mot précédent et en fait, pour la prononciation, réellement partie. En français ce est enclitique dans : Est-ce Dieu, sont-ce les hommes Dont les oeuvres vont éclater ? RACINE. Adj. Les mots, les particules enclitiques.

Encroué : ÉE (an-kroué, ée), adj. Terme d'eaux et forêts. Arbre encroué, celui qui étant tombé sur un autre par une cause quelconque y demeure embarrassé.

Encyclie : (an-si-klie), n. f. Terme de physique. Nom donné aux cercles qui se forment à la surface de l'eau lorsqu'on y laisse tomber un corps.

Endéver : ÉE (an-dè-vé, vée), part. passé. Qui endève. Endévé d'attendre. Impatient, irritable, obstiné. Il faut être bien endévé pour soutenir cela. Substantivement. C'est un endévé. Une endévée.

Endie : (an-die), n. f. Terme de grammaire. Métaplasme par lequel on retranche quelque lettre, comme chartier pour charretier.

Enferges : sf.pl. Chaînes entravant les pieds des animaux de trait.

Enfeu : (an-feu), n. m. Cave dans une église pour la sépulture des corps morts.

Enfléchure : (an-flé-chu-r'), n. f. Terme de marine. Cordages qui servent d'échelons pour monter d'un hauban à l'autre.

Engamer : (an-ga-mé), v. t. Terme de pêche. Avaler l'hameçon, en parlant du poisson.

Engeigner : (an-jè-gné), v. t. Tromper. Tel, comme dit Merlin, cuide (pense) engeigner autrui, Qui souvent s'engeigne soi-même, LA FONTAINE.

Engoulevent : (an-gou-le-van), n. m. Passereau insectivore brun roux au bec largement fendu.

Engramme : (an-gra-m'), n. m. Trace que laisserait dans le cerveau ou le système nerveux une expérience vécue.

Engrêlé : ÉE (an-grê-lé, lée), adj. Terme de blason. Il se dit de certaines pièces honorables de l'écu, qui sont à petites dents fort menues, dont les côtés s'arrondissent un peu.

Enguichure : (an-ghi-chu-r'), n. f. Nom des cordons qui servent à porter un cor de chasse.

Enliouber : (an-li-ou-bé), v. t. Ajouter une pièce de bois taillée en coin dans le bout d'une autre qui a été ouverte pour la recevoir. La seconde pièce enlioube la première.

Ennéade : (è-nné-a-d'), n. f. Terme didactique. Assemblage de neuf choses ou de neuf personnes.

Enoiseler : (an-noi-ze-lé), v. t. Terme de fauconnerie. Instruire l'oiseau, l'accoutumer au gibier.

Enrayure : (an-rè-iu-r'), n. f. Terme d'agriculture. Première raie que fait la charrue en labourant.

Ensiforme : (in-si-for-m'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui a la forme d'une épée. Feuilles ensiformes, feuilles un peu épaisses au milieu, tranchantes aux deux bords et rétrécies de la base au sommet, qui est aigu.

Entéléchie : (an-té-lé-chie), n. f. Terme didactique employé par Aristote. Il signifie la forme essentielle qui constitue un individu dans son espèce, et qui le meut continûment vers les fins convenables à son organisation. (Dict. de l'Académie)

Enter : (an-té), v. t. Terme d'horticulture. Greffer par ente. Enter un poirier, un pommier. Fig. Ils entent sur cette politesse un esprit de règle... LA BRUYÈRE.

Enthymème : (an-ti-mê-m'), n. m. Terme de logique. Raisonnement qui n'est qu'un syllogisme réduit à deux propositions, dont la première est appelée antécédent, et la seconde conséquent. La célèbre proposition de Descartes : Je pense, donc je suis, est un enthymème.

Entoptique : (an-to-pti-k'), adj. Terme de physiologie. Phénomènes entoptiques, phénomènes de vision qui s'observent dans l'intérieur de l'oeil, les paupières étant fermées.

Entrage : (an-tra-j'), n. m. Terme de droit féodal. Droit que l'on payait au seigneur en prenant possession d'un fief ou d'un bail à cens.

Entregent : (an-tre-jan), n. m. Adresse à se conduire dans le monde, à se lier, à obtenir ce qu'on désire.

Envie : (an-vie), n. f. Nom donné à des taches que les enfants apportent en naissant, et auxquelles on s'imagine trouver de la ressemblance avec certains objets dont la mère a eu envie pendant sa grossesse. Les envies sont comme des nuées : on y voit ce que l'on veut, BONNET.

Épacte : (é-pa-kt'), n. f. Terme de chronologie. Nombre indiquant l'âge de la lune au commencement de l'année, c'est-à-dire le nombre de jours écoulés depuis la dernière nouvelle lune jusqu'à la fin de l'année qui vient de finir. Différence, en jours, heures, minutes et secondes qui existe entre une révolution solaire et douze révolutions lunaires.

Épanalepse : (é-pa-na-lè-ps'), n. f. Terme de grammaire. Figure d'élocution qui consiste à répéter un ou plusieurs mots, ou même un membre de phrase tout entier.

Épanneler : (é-pa-ne-lé), v. t. Dégrossir le marbre. Tailler en chanfrein le parement d'une pierre qui doit être profilée.

Épanode : (é-pa-no-d'), n. f. Terme de grammaire. Figure d'élocution, dite aussi régression. Espèce de répétition qui se fait en reprenant tour à tour plusieurs mots qui précèdent, pour développer l'idée contenue dans chacun d'eux.

Épanorthose : (é-pa-nor-tô-z'), n. f. Figure de rhétorique, dite plus souvent correction, par laquelle on feint de rétracter ce qu'on avait dit, comme trop faible pour ce qu'on veut exprimer. Exemple : J'espère, que dis-je ? je suis sûr qu'on vous rendra justice.

Épars : (é-par), n. m. Terme de mer. Il se dit de petits éclairs qui ne sont pas suivis de coups de tonnerre.

Épeautre : (é-pô-tr'), n. m. Espèce de froment. Les épeautres sont cultivés dans les terrains maigres ; on les distingue des autres froments par la difficulté avec laquelle le grain se sépare des balles.

Épenthèse : (é-pan-tè-z'), n. f. Terme de grammaire. Addition, insertion d'une lettre, ou même d'une syllabe au milieu d'un mot.

Éphélides : (é-fé-li-d'), n. f. Taches de rousseur.

Épicène : (é-pi-sê-n'), adj. Terme de grammaire. Qui désigne indifféremment l'un ou l'autre sexe : par exemple enfant, qui sert à désigner un garçon et une fille, est un nom épïcène.

Épigone : (é-pi-go-n'), n. m. Successeurs ; imitateurs. Terme de mythologie grecque. Nom des héros qui firent la seconde expédition contre Thèbes et prirent cette ville ; nom donné parce qu'ils étaient les fils de ceux qui avaient fait la première guerre.

Épigramme : (é-pi-gra-m'), n. f. Petite pièce de huit ou dix vers dont le dernier, appelé la pointe, est destiné à égratigner ou à blesser l'amour-propre de l'adversaire; moquerie, raillerie.

Épigraphie : (é-pi-gra-fie), n. f. Science des inscriptions.

Épiphanie : (é-pi-fa-n'), adj. Terme de mythologie. Qui apparaît, surnom que l'on appliquait à tous les dieux.

Épiphore : (é-pi-fo-r'), n. f. Terme de grammaire. Répétition par laquelle un mot ou plusieurs mots reviennent à la fin de chacun des membres d'une période.

Épique : (é-pi-k'), adj. 1° Il se dit des grandes compositions en vers, où le poète raconte une action 2° Propre à l'épopée. Le genre épique 3° Qui s'applique à l'épopée. Un poète épique 4° Par extension, digne de l'épopée.

Épistolier : ÈRE (é-pi-sto-lié, liê-r'), n. m. et f. Celui, celle qui est célèbre par les lettres qu'il a écrites, et aussi celui, celle qui écrit beaucoup de lettres.

Épistrophe : (é-pi-stro-f'), n. f. Figure de diction. Répétition d'un mot à la fin des membres d'une phrase.

Épisyallèphe : (é-pi-si-na-lè-f'), n. f. Terme de grammaire. Espèce de contraction, consistant en l'élision d'une voyelle dans l'intérieur d'un mot : je vous lourais, pour je vous louerai.

Épithalame : (é-pi-ta-la-m'), n. m. Petit poème pour célébrer un mariage. Fig. Quand, laissant ma voile Fuir au gré de l'air, Penché sur la lame, J'écoute avec l'âme Cet épithalame Que chante la mer, V. HUGO.

Épitome : (é-pi-to-m') ou ÉPITOMÉ (é-pi-to-mé), n. m. Abrégé d'un livre.

Épitrope : (é-pi-tro-p'), n. f. Figure de rhétorique, qui consiste à accorder quelque chose qu'on pourrait contester, afin de donner plus d'autorité à ce qu'on veut persuader.

Éployé : ÉE (é-plo-ié, iée ; plusieurs disent é-ploi-ié, iée), adj. Terme de blason. Oiseaux éployés, ceux qui ont les ailes étendues.

Épode : (é-po-d'), n. f. Terme de prosodie grecque. La troisième partie d'un chant divisé en strophe, antistrophe et épode.

Éponyme : (é-po-ni-m'), adj. 1° L'archonte éponyme, ou, substantivement, l'éponyme, le premier des neuf archontes d'Athènes qui donnait son nom à l'année. 2° Se dit aussi des divinités qui,

donnant leur nom à une ville, l'avaient sous leur protection. Les dieux éponymes, et, substantivement, les éponymes.

Épopée : (é-po-pée), n. f. 1° Dans un sens très général, narration en vers d'actions grandes et héroïques 2° Dans un sens plus restreint, le poème épique proprement dit, soumis à ses règles, avec son merveilleux, ses épisodes, etc. C'est l'imitation, ou récit, d'une action intéressante et mémorable. Fig. Suite d'actions éclatantes et dignes de l'épopée.

Épreindre : (é-prin-dr'), v. t. Presser entre ses doigts quelque chose pour en exprimer le suc. Épreindre du verjus, des herbes. Vénus était assise dans une conque en l'état d'une personne qui viendrait de se baigner et qui ne ferait que sortir de l'eau ; une des Grâces lui épreignait les cheveux encore tout mouillés, LA FONTAINE.

Épulaire : (é-pu-lê-r'), adj. Qui a rapport aux repas, à la table.

Épulons : (é-pu-lon), n. m. plur. Prêtres de Rome qui présidaient aux repas donnés en l'honneur des dieux.

Épulotique : (é-pu-lo-ti-k'), adj. Terme de pharmacie. Qui favorise la cicatrisation. N. m. Un bon épulotique.

Équanime : (é-koua-ni-m'), adj. Dont l'humeur reste égale. M. de Chevreuse, toujours équanime, toujours espérant, toujours voyant tout en blanc, SAINT-SIMON.

Équivoqué : ÉE (é-ki-vo-ke, kée), part. passé. Vers équivoqués ou rime équivoquée, petite pièce de poésie badine autrefois en usage, dans laquelle le son d'un mot placé à la fin d'un vers reparait dans le vers consonnant, mais en formant un autre sens. Par exemple : Je viens de faire un vers alexandrin ; Qu'en penses-tu, mon cher Alexandre, hein ?

Érato : (é-ra-to), n. f. Terme du polythéisme grec. La muse qui préside à la poésie tendre et amoureuse.

Éréthisme : (é-ré-ti-sm'), n. m. 1° Terme de physiologie. État d'irritation, d'excitation ; exaltation des phénomènes vitaux dans un organe 2° Fig. Violence d'une passion portée à son plus haut degré.

Ergastule : (èr-ga-stu-l') n. m. Terme d'antiquité romaine. Prison pour les esclaves condamnés à des travaux pénibles.

Ergo : (èr-go), conj. Conséquemment, donc. Ma fille est nonne, ergo c'est une sainte, LA FONTAINE . Au plur. Des ergo.

Ergoter : (èr-go-té), v. t. Terme de jardinage. Couper l'extrémité d'une branche morte.

Éridelle : (é-ri-dè-l'), n. f. Sorte d'ardoise étroite et longue, qui a deux côtés taillés et les deux autres bruts.

Éristique : (é-ri-sti-k'), adj. Terme didactique. Qui appartient à la controverse. Écrit éristique.

Érotématique : (é-ro-té-ma-ti-k'), adj. Terme de philosophie. Qui est énoncé sous la forme interrogative ; qui procède par interrogation. Argument, méthode érotématique.

Érotidies : (é-ro-ti-die), n. f. plur. Terme d'antiquité grecque. Fêtes en l'honneur d'Éros ou Cupidon.

Erre : (è-r'), n. f. 1° Train, allure 2° Terme de marine. Vitesse acquise par le navire 3° Au plur. Terme de chasse. Traces et routes d'un cerf. Fig. Suivre les erres, aller sur les erres de quelqu'un, l'imiter dans sa conduite.

Érubescence : ENTE (é-ru-bè-ssan, ssan-t'), adj. Qui devient rouge.

Escabelle : (è-ska-bè-l'), n. f. Synonyme d'escabeau. Fig. Déranger, renverser les escabelles à quelqu'un, rompre toutes ses mesures. Remuer ses escabelles, déménager ; et fig. changer d'état, de fortune, de situation.

Escabelon : (è-ska-be-lon) ou ESCABLON (è-ska-blon), n. m. Terme d'architecture. Piédestal sur lequel on place un buste, un vase, etc. dans les galeries et les cabinets.

Escafignon : (è-ska-fi-gnon), n. m. Sorte de chaussure légère. Sentir l'escafignon, sentir mauvais des pieds.

Escarbille : (è-skar-bi-ll', Il mouillées, et non è-skar-bi-ye), n. f. Portion de houille qui, ayant échappé à la combustion, reste mêlée avec des cendres.

Escarboucle : (è-skar-bou-kl') , n. f. Nom que les anciens donnaient aux rubis.

Escargot : (è-skar-go), n. m. Terme d'hydraulique. Machine en spirale, dite ordinairement vis d'Archimède, servant à épuiser l'eau.

Escarre : (è-ska-r'), n. f. Ouverture faite avec violence, avec fracas. Le canon a fait une grande escarre dans ce bataillon, dans ce mur.

Eschatologie : (è-ska-to-lo-jie), n. f. Terme de théologie. Doctrine des choses qui doivent advenir lors de la consommation des siècles ou fin du monde.

Eschillon : (è-ski-llon, Il mouillées, et non è-ski-yon), n. m. Météore fort dangereux dans les mers du Levant, trombe, siphon.

Escobar : (è-sko-bar), n. m. Familièrement. Adroit hypocrite, qui sait résoudre, dans le sens convenable à ses intérêts, les cas de conscience les plus subtils.

Escoffier : (è-sko-fi-é), v. t. Terme populaire. Tuer.

Escourgée : (è-skour-jée), n. f. 1° Fouet fait de plusieurs lanières de cuir. En les faisant (les Juifs qui refusaient de manger de la chair de porc) déchirer avec des fouets et des escourgées de cuir de taureau, SACI, Bible, Machab. II, VII, 1. 2° Coups donnés avec ce fouet. Choeur et héros s'en allant chargés d'escourgées.

Escouvillon : n. m. Balai dont se servaient les boulangers pour nettoyer le four. (La Curne)

Escuara : (è-sku-a-ra), n. m. Langue des peuples basques.

Espadon : (è-spa-don), n. m. Grande et large épée qu'on tenait à deux mains. Les Suisses quittèrent les piques pour l'espadon à deux mains, VOLTAIRE.

Espalier : (è-spa-lié), n. m. Terme d'ancienne marine. Nom donné aux deux premiers forçats d'une galère qui réglaient le mouvement des autres.

Espar : (è-spar), n. m. Mar. Longue pièce de bois utilisée comme mât, beaupré, vergue. Par ext. Vergue, gui, corne (de bois ou de métal). Tous leurs "espars", avirons, mâts ou vergues, s'agitèrent en cherchant dans le vide. LOTI.

Espingole : (è-spin-go-l'), n. f. Espèce de fusil court, à canon évasé en trompe, qu'on chargeait de plusieurs balles ; quelquefois le canon est en cuivre.

Espolette : (è-spo-lè-t') ou ESPOULETTE (è-spou-lè-t'), n. f. Sorte de mèche qui servait à mettre le feu aux bombes et obus.

Esponon : (è-spon-ton), n. m. Demi-pique que portaient autrefois les officiers d'infanterie, et dont on se servait sur les vaisseaux pour l'abordage.

Espringale : (è-sprin-ga-l'), n. f. Espèce de baliste autrefois en usage dans les armées du moyen âge.

Esquille : (è-ski-ll', Il mouillées, et non è-skiye), n. f. Terme de chirurgie. Petit fragment d'un os carié ou fracturé.

Esquipot : (è-ski-po), n. m. Sorte de tire-lire en terre cuite, où l'on dépose de minces épargnes.

Essandole : (è-san-do-l'), n. f. Nom donné à de petits ais pour couvrir les maisons.

Essarter : (è-sar-té), v. t. 1° Arracher le bois, les épines d'une terre pour la défricher 2° Essarter des bois, les éclaircir en arrachant les sous-bois et les épines.

Essette : (è-sè-t'), n. f. Sorte de marteau à tête ronde d'un côté et tranchant de l'autre.

Essoriller : (è-so-ri-llé, Il mouillées, et non è-sori-yé), v. t. Couper ou faire perdre les oreilles.

Estacade : (è-sta-ka-d'), n. f. Nom donné à plusieurs grosses et longues pièces de bois garnies de fer et de chaînes mises à l'entrée d'un port, dans un chenal, pour les fermer.

Estadou : (è-sta-dou), n. m. Scie à deux lames très fines qui sert à former les dents des peignes.

Estafier : (è-sta-fié ; l'r ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des è-sta-fié-z armés), n. m. 1° En Italie, domestique armé et portant manteau 2° En français, laquais de haute taille 3° Souteneur de mauvais lieux.

Estage : Du bas latin staticum, du latin classique stare, se tenir. Par le droit d'estage, le seigneur pouvait imposer à ses vassaux des périodes de garnison au château seigneurial.

Estancia : (è-stan-si-a), n. f. Établissement rural pour l'éducation et la conservation des bestiaux dans l'Amérique du Sud.

Estavelle : (è-sta-vè-l'), n. f. Nom languedocien de certaines fontaines temporaires.

Esteilles : (è-stè-ll', Il mouillées), n. f. plur. Terme de métallurgie. Coins de bois qui assujettissent le marteau.

Ester : (è-sté), v. t. Terme de Droit. Usité seulement à l'infinitif dans cette phrase : ester en jugement, poursuivre une action en justice ou défendre à cette action, c'est-à-dire se présenter en justice soit comme demandeur, soit comme défendeur.

Estier : (è-stié), n. m. Terme de pêche. Conduit de communication entre un lac et une rivière, entre un marais et la mer.

Estive : (è-sti-v'), n. f. Contre-poids qu'on donne à chaque côté d'un bâtiment pour en balancer la charge, en sorte qu'un côté ne pèse pas plus qu'un autre. Mettre une galère en estive. Charge en estive, se dit des cargaisons susceptibles d'être pressées, comprimées.

Estoc : (è-stok), n. m. Se dit d'une arme ou d'un coup destiné à percer (avec la pointe).

Estramaçon : (è-stra-ma-son), n. m. Épée droite, longue et à deux tranchants.

Estran : (è-stran), n. m. Terme de marine peu usité. Partie d'une côte plate que la mer couvre et découvre tour à tour.

Estrapade : (è-stra-pa-d'), n. f. Anciennement supplice qui consistait à suspendre le condamné au sommet d'une potence par une corde qu'on laissait brusquement se dérouler jusqu'à ce qu'il fût près du sol. Condamner à l'estrapade. Donner l'estrapade à un soldat puni. — Par méton. La potence qui servait à l'estrapade. — V. tr. <conjug. : 1> ESTRAPADER, 1680.

Étambord : (é-tan-bor) et aujourd'hui ÉTAMBOT (é-tan-bo), n. m. Terme de marine. Forte pièce de bois élevée à l'extrémité de la quille sur l'arrière du bâtiment. L'étambot sert de support au gouvernail.

Étampure : (é-tan-pu-r'), n. f. Évasement que présente l'entrée d'un trou percé dans une plaque de métal. (ex : fer à cheval)

Étançon : (é-tan-son), n. m. Pièce de bois qu'on met pour soutenir un mur ou des terres minées. Terme de marine. Nom de pièces de bois posées debout, sous les baux, et qui servent, pendant que les vaisseaux sont amarrés dans les ports, à les soutenir et à en diminuer la fatigue.

Étanfiche : (é-tan-fi-ch'), n. f. Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble dans une carrière.

Étarquer : (é-tar-ké), v. t. Terme de marine. Hisser une voile, de manière que les ralingues en soient très tendues.

Ételle : (é-tè-l'), n. f. Nom donné, sur les bords de la Seine, aux vagues secondaires ou éclats d'eau qui suivent la barre ou mascaret.

Étésiens : (é-té-ziin), adj. m. pl. Les vents étésiens, vents du nord qui soufflent dans la Méditerranée chaque année après le lever de la canicule, et qui tempèrent la chaleur de l'été pendant quarante jours environ.

Éteule : (é-teu-l'), n. f. Agric. Chaume qui reste sur place après la moisson. Enlevé l'or des blés, il reste l'argent des éteules. RENARD.

Éthologie : (é-to-lo-jie), n. f. Science ayant pour objet l'étude des mœurs.

Éthopée : (é-to-pée), n. f. Peinture des mœurs et des passions humaines. Terme de littérature. Figure de pensée qui a pour objet la peinture des mœurs et du caractère d'un personnage.

Étiage : (é-ti-a-j'), n. m. Le plus grand abaissement des eaux d'une rivière. L'étiage est marqué par un zéro, et les chiffres mis plus haut que le zéro font connaître les diverses élévations des eaux au-dessus de l'étiage, qui est susceptible de varier .

Étibeau : (é-ti-bô) ou ÉTIBOIS (é-ti-boi), n. m. Petit carré de bois sur lequel on fait la pointe du fil de l'épingle. Billot sur lequel on fait avec la lime une pointe au fil de fer qui doit passer par un nouveau trou de la filière.

Étier : 1° Terme de saline. Fossé ou conduit, par lequel on fait entrer l'eau de mer dans les marais, pour s'y transformer en sel. 2° Terme de marine. Petit canal qui aboutit à la mer ou à un grand fleuve, et qui peut recevoir de petits navires.

Étille : ou ESTILLE (é-ti-ll', ll mouillées), n. f. Ancien nom d'un métier à tisser.

Étiologie : (é-ti-o-lo-jie), n. f. Terme de philosophie. Étude sur les causes des choses. Les étiologies des dogmatiques peuvent se réfuter de huit manières, DIDEROT. Partie de la médecine qui traite des diverses causes des maladies.

Étique : (XVe) Cour. D'une extrême maigreur. cachectique, décharné, desséché, squelettique. Il est devenu étique. « Des chevaux étiques près d'expirer sous les coups » (Rousseau).

Étoc : (é-tok), n. m. Terme de marine. Se dit de roches voisines des côtes et dangereuses pour la navigation. On dit aussi estoc.

Étoupille : (é-tou-pi-ll', ll mouillées, et non é-tou-pi-ye), n. f. Terme d'artillerie. Sorte de mèche, non d'étoupe, comme ce mot semble l'indiquer, mais de coton filé, et trempé d'eau simple, ou d'eau-de-vie, ou d'huile de spic, et roulé dans de la poudre, pour la communication plus ou moins prompte du feu, dans les ouvrages des artificiers.

Étraquer : (é-tra-ké), v. t. Terme de vénerie. Suivre la trace d'un animal sur la neige, jusqu'à son gîte.

Eubage : (eu-ba-j'), n. m. Chez les Gaulois, classe qui, nommée entre les druides et les bardes, avait pour principale occupation l'étude de l'astronomie, des choses naturelles et de la divination.

Eucologe : (eu-ko-lo-j'), n. m. Terme de liturgie. Livre contenant l'office des dimanches et des principales fêtes de l'année.

Eudémon : (eu-dé-mon), n. m. Terme d'astrologie. La quatrième maison dans la figure du ciel ; elle marque les succès, la prospérité, etc.

Euménide : (eu-mé-ni-d'), n. f. Terme de mythologie. furie. Je vois les Euménides Secouer leurs flambeaux vengeurs des parricides, VOLTAIRE.

Euphonie : (eu-fo-nie), n. f. 1° Terme de musique. Son agréable d'une seule voix ou d'un seul instrument. La musette sert à accompagner quelques airs de romance qui ne sont pas sans euphonie, CHATEAUBRIAND 2° Terme de grammaire. Ce qui rend la prononciation douce et coulante.

Euripe : (eu-ri-p'), n. m. 1° Nom d'un détroit entre la Grèce et l'île d'Eubée où la mer avait un flux et reflux irrégulier. Fig. S'est dit pour mouvement irrégulier. 2° Terme d'antiquité. Nom qu'on donnait à Rome à un canal d'environ trois mètres de largeur qui, dans le grand cirque, séparait de l'arène les gradins, et avait pour objet d'empêcher les bêtes féroces de se jeter sur les spectateurs.

Eurythmie : (eu-ri-tmie), n. f. Rapport harmonieux des proportions, des lignes ou du mouvement d'un ouvrage d'architecture, de peinture ou de musique.

Eustache : (eu-sta-ch'), n. m. Petit couteau grossier, à manche de bois.

Évagation : (é-va-ga-sion ; en vers, de cinq syllabes), n. f. Terme ascétique. Disposition qui fait que l'esprit se détache de l'objet auquel il devrait se fixer.

Évanide : (é-va-ni-d'), adj. Terme de paléographie. Qui est presque effacé.

Évection : (é-vè-ksion), n. f. Terme d'astronomie. Inégalité périodique que l'on a observée dans le mouvement de la lune et qui est due à l'attraction solaire.

Éventiller : (é-van-ti-llé, Il mouillées), v. t. Terme de fauconnerie. Secouer les ailes en restant à la même place dans l'air.

Éversion : (é-vèr-sion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. Ruine, renversement d'une ville, d'un État. L'enlèvement d'Hélène fut cause de l'éversion de Troie.

Évoé : ou ÉVOHÉ (é-vo-é). Terme d'antiquité. Cri que l'on faisait entendre dans les orgies, pour invoquer Bacchus.

Évolage : (é-vo-la-j'), n. m. Période pendant laquelle les étangs sont pleins d'eau et donnent du poisson, et qui est suivie de l'assec.

Exarque : (è-gzar-k'), n. m. 1° Vicaire général de l'empereur en Occident qui faisait sa résidence à Ravenne 2° Dans l'Église grecque, dignitaire député par le patriarche pour visiter les provinces, et dont le titre répond à celui de légat dans l'Église latine.

Exaudi : (è-gzô-di), n. m. Premier mot de l'introit de la messe du cinquième dimanche après Pâques. Dimanche de l'Exaudi.

Exciper : (è-ksi-pé), v. intr. Terme de droit. Alléguer une exception, une fin de non-recevoir. Exciper de l'autorité de la chose jugée. S'appuyer, s'autoriser d'une pièce, etc. Il excipa de plusieurs actes.

Exeat : (è-gzé-at'), n. m. Permission que l'évêque donne à un ecclésiastique, son diocésain, d'aller exercer dans un autre diocèse. Fig. Donner à quelqu'un son exeat, le congédier.

Exèdre : (è-gzè-dr'), n. f. Terme d'antiquité. Emplacement couvert pour s'asseoir.

Exégète(s) : (è-gzé-jé-t'), n. m. Savant qui se consacre à l'explication et à l'interprétation des livres saints.

Exègue : (è-gzè-gh'), n. m. Ancien terme de droit. Évaluation à prix réduit 2° À l'exègue, à prix réduit.

Exhéréder : (è-gzé-ré-dé), v. t. Synonyme, dans le langage technique, de déshériter. Il fut exhéréderé.

Exhumation : (è-gzu-ma-sion ; en vers, de cinq syllabes), n. f. Action d'exhumer un corps.

Exondé : ÉE (è-gzon-dé, dée), adj. Terme de géologie. Sorti hors des eaux. Terre exondée.

Exorde : (è-gzor-d'), n. m. Terme de rhétorique. La première partie du discours.

Expédition : (èk-spé-di-sion ; en vers, de cinq syllabes), n. f. Figure de rhétorique par laquelle on écarte tout, excepté un seul chef, sur lequel on réunit toute la force de son raisonnement ; c'est une sorte de paralipse.

Explétif : IVE (èk-splé-tif, ti-v'), adj. Terme de grammaire. Il se dit de mots inutiles au sens, mais qui servent à remplir la phrase. Dans la phrase suivante moi est explétif : Avant que de parler prenez-moi ce mouchoir, MOLIÈRE.

Expugnable : (èk-spugh-na-bl'), adj. Que l'on peut prendre de vive force. Gibraltar n'est pas expugnable.

Extemporane : ÉE (èk-stan-po-ra-né, née), adj. Terme de jurisprudence. Sans préméditation.

Extrorse : (èk-stror-s'), adj. Terme de botanique. Qui se dirige de dedans en dehors. Les anthères de l'iris sont extrorses.

Faciende : (fa-si-an-d'), n. f. Terme vieilli. Cabale, intrigue. Ligurio, qui de la faciende Et du complot avait toujours été... LA FONTAINE.

Faconde : (fa-kon-d'), n. f. 1° Facilité à parler d'abondance 2° Loquacité, incontinence de paroles.

Facteur : (fa-kteur), n. m. Celui qui fabrique des instruments de musique. Facteur de pianos. On a un vieux clavecin ; Émile l'accorde ; il est facteur, J. J. ROUSSEAU.

Factice : (fa-kti-s'), adj. Terme de logique. Idée factice, idée qui dérive d'un travail de l'intelligence, par opposition à idée innée, qui s'y forme spontanément, et à idée adventice, qui y vient du dehors, par exemple celle d'un centaure, d'un hippogriffe, etc.

Factieux : EUSE (fa-ksi-eû, eû-z'), adj. 1° Qui excite du trouble dans l'État . Substantivement. Celui qui fait partie d'une faction, qui a un esprit de désordre 2° Qui est en proie aux factions.

Factotum : (fa-kto-tom') , n. m. Terme familier. Celui qui fait toute chose dans une maison, auprès d'une personne. Au plur. Des factotums.

Facule : (fa-ku-l'), n. f. Terme d'astronomie. Tache lumineuse qu'on aperçoit quelquefois sur le soleil.

Fagne : (fa-gn'), n. f. Terme de géologie. Marais dans une petite cavité au sommet d'une montagne.

Fagotin : (fa-go-tin), n. m. Petit fagot préparé avec des morceaux de bois blanc qu'on fend en une multitude de bûchettes pour allumer le feu. Bouffon d'un théâtre de foire. Familièrement. C'est un vrai fagotin, se dit d'un mauvais plaisant.

Faguenas : (fa-ghe-nâ), n. m. Terme familier et vieilli. Odeur rebutante qui sort d'un corps échauffé.

Faillance : (fa-llan-s', Il mouillées), n. f. Archaïsme. État de celui de qui le courage fait défaut.

Faisse : (fè-s'), n. f. Cordon de plusieurs brins d'osier placé de distance en distance pour fortifier un ouvrage de vannerie.

Faisselle : (fè-sè-l'), n. f. Panier d'osier, corbeille ou paillason pour le fromage. Vase en terre percé de trous dans le fond, pour laisser égoutter le petit lait qui s'y sépare de la partie caséuse et coagulée.

Falarique : (fa-la-ri-k'), n. f. Terme d'antiquité. Espèce de lance, entortillée d'étoupes pleines de soufre et d'autres matières inflammables, qu'on lançait pour mettre le feu aux maisons, aux tours en bois ; suivant la grosseur on la lançait avec le bras, avec l'arc, ou avec les balistes.

Falbala : (fal-ba-la), n. m. Large bande d'étoffe plissée que les femmes mettent au bas et autour de leurs jupes.

Falculaire : (fal-ku-lê-r'), adj. Qui est en forme de faux.

Falot : (fa-lo ; le t ne se lie pas ; au pluriel, l's se lie : des fa-lo-z allumés), n. m. 1° Sorte de grande lanterne. Fig. Un sot est un falot ; la lumière passe à travers, BEAUMARCH. 2° Sorte de grand vase qu'on emplit de suif, de poix-résine et autres matières semblables, et dont on se sert pour éclairer 3° Terme de marine. Le falot ou fanal est la lanterne dorée sur son chandelier, au plus haut de la poupe.

Falourde : (fa-lour-d'), n. f. Fagot de quatre ou cinq bûches liées ensemble.

Faluche : (n.f.) ancien béret traditionnel des étudiants en France.

Falun : (fa-lun), n. m. Débris coquilliers de divers âges formant des dépôts meubles, quelquefois très considérables, exploités en quelques endroits pour l'amendement des terres, et différents de la marne, qui est un mélange naturel de calcaire et d'argile.

Fanfreluche : (fan-fre-lu-ch'), n. f. 1° Chose très petite, presque sans substance et qui se détruit très facilement. 2° Terme de dénigrement. Ornement apparent, de peu de valeur et de peu de goût.

Faquin : (fa-kin), n. m. 1° Portefaix 2° Mannequin de bois ou de paille, propre à l'exercice de la lance 3° Fig. Un homme de néant, mélange de ridicule et de bassesse.

Farailon : (fa-râ-llon, Il mouillées), n. m. Terme de Marine. C'est un petit banc de sable ou banquereau séparé d'un grand banc par quelque passage ou fil d'eau. (La Curne)

Faraison : (fa-rê-zon), n. f. Première figure que l'on donne par le souffle au verre tiré au bout de la canne.

Faraud : (fa-rô), n. m. Terme populaire. Celui qui porte de beaux habits et en est fier. Un faraud de Moulins qui vient prendre possession d'une femme, cela se reconnaît d'une lieue, PICARD.

Fardeau : (far-dô), n. m. Terme de mines. Terres, roches qui menacent d'ébouler.

Fardier : (far-dié), n. m. Chariot à roues basses pour transporter des blocs de pierre, des statues, etc.

Fargues : (far-gh'), n. f. Se dit de petits panneaux qui se placent dans des coulisses à l'endroit des tolets, pour élever les bords des bateaux et empêcher l'eau de la mer d'y pénétrer. On dit aussi fargue.

Faribole : (fa-ri-bo-l'), n. f. Chose vaine et frivole. Là jamais on n'entend de pieuses paroles ; Ce sont propos oisifs, chansons et fariboles, MOLIÈRE.

Farigoule : eau de toilette parfumée au thym.

Fascicule : (fa-ssi-ku-l'), n. m. Quantité de plantes qu'on peut embrasser avec un bras ployé contre la hanche ; on l'évalue à douze poignées.

Fascine : (fa-si-n'), n. f. fagot serré de branchages, employé dans les travaux de terrassement.

Fasciolaire : (fa-ssi-o-lê-r'), n. f. Genre de mollusques gastéropodes proches des fuseaux. On en trouve dans toutes les mers.

Faséiement : (fa-zè-ie-man), n. m. Terme de marine. Battement d'une voile lorsqu'elle est en ralingue.

Fasin : (fa-zin), n. m. Cendre mêlée de terre, de brindilles, avec laquelle on couvre le fourneau de forge.

Fatrasie : (fa-tra-zie), n. f. Nom donné dans le moyen âge à des pièces de vers, sans raison, amphigouriques.

Fatrasser : (fa-tra-sé), v. t. S'occuper à des niaiseries.

Fatuaire : (fa-tu-ê-r'), n. m. Terme d'antiquité. Enthousiaste qui se croyait inspiré, et annonçait les choses futures.

Fatum : (fa-tom'), n. m. Le Destin des anciens.

Faubert : (fô-bêr), n. m. Balai de fils de carret emmanchés à un bâton ou seulement liés en faisceau et maniés au moyen d'une poignée en corde ; il sert à laver et à éponger le pont du navire.

Fauconneau : (fô-ko-nô), n. m. Jeune faucon. Sorte de canon qui n'avait que deux pouces de diamètre, et dont le boulet était de treize ou quatorze onces.

Faucre : ou FAULCRE (fô-kr'), n. m. Pièce de fer ou d'osier, qu'on plaçait sur le côté droit des cuirasses, au moyen âge, pour tenir la lance en arrêt.

Faussart : (fô-sar), n. m. Ancienne épée fine et tranchante.

Faussure : (fô-su-r'), n. f. Courbure d'une cloche, à l'endroit où elle commence à s'élargir.

Faux-bourdon : (fô-bour-don), n. m. Chant d'église dont toutes les parties s'exécutent note contre note.

Faux-du-corps : (fô-du-kor), n. m. La partie de la taille qui est au-dessous des côtes.

Favéolé : ÉE (fa-vé-o-lé, lée), adj. Qui est en forme de gâteau de miel, qui est percé d'une multitude de petites loges.

Favonien : adj. de la nature d'un rayon de miel.

Fay : (fè), n. m. Division d'un bloc d'ardoise.

Féage : (fé-a-j'), n. m. Terme de jurisprudence féodale. Contrat d'inféodation ; tenure en fief.

Fébricitant : 1° Terme de médecine. Qui a la fièvre 2° Substantivement. Une fébricitante. Dans les fébricitants, il n'est rien qui ne pèche ; Le palais se noircit et la langue se sèche, LA FONTAINE.

Féchelle : (fé-chè-l'), n. f. Sorte de petite claie pour faire égoutter quelque chose.

Féer : (fé-é), v. t. Douer de propriétés magiques. Les vieux contes disent souvent : Je vous fée et refée.

Fêle : ou FELLE ou FESLE (fê-l'), n. f. Tube de fer qui sert à prendre la matière dans les creusets pour souffler le verre.

Félibre : (fé-li-br'), n. m. Proprement, poète en langue d'oc. En général, tout homme contribuant par ses oeuvres, soit en vers, soit en prose, au succès de la renaissance provençale.

Félibrige : (fé-li-bri-j'), n. m. Association des félibres. La réunion avait principalement pour but l'adoption des statuts du félibrige.

Félir : (fé-lir), v. t. Terme de zoologie. Menacer en soufflant à la manière des chats.

Fenil : (fe-nill, Il mouillées ; plusieurs prononcent fe-ni, même devant une voyelle), n. m. L'endroit où l'on serre les fourrages.

Férie : (fé-rie), n. f. 1° Terme d'antiquité romaine. Jour pendant lequel il y avait cessation de travail 2° Terme de liturgie. Nom que l'Église donne aux différents jours de la semaine, à l'exception du samedi et du dimanche.

Ferler : (fèr-lé), v. t. Terme de marine. Plisser la voile en l'apportant sur et le long de la vergue, la réduire au plus petit volume, et l'attacher en cet état avec des cordelettes nommées rubans de ferlage. Se ferler, v. pr. Être ferlé. Cette voile se ferle aisément.

Ferretier : (fê-re-tié), n. m. Marteau du maréchal, dont il se sert pour forger les fers.

Ferronnière : (fè-ro-niê-r'), n. f. Chaîne d'or portant au milieu un joyau que les femmes se placent sur le front. Une riche feronnière.

Férule : (fé-ru-l'), n. f. Bâton avec lequel le maître d'école frappait la main des élèves ne respectant pas ses consignes. Coup de férule. Donner, recevoir des férules. Fig. Tenir la férule, exercer une autorité sévère. Être sous la férule de quelqu'un, être sous la direction sévère d'une personne. Autorité sévère, rigoureuse.

Fétuque : (fé-tu-k'), n. f. graminée des prés et des bois.

Feudataire : (feu-da-tè-r'). N. m. Celui qui possède un fief avec foi et hommage au seigneur suzerain.

Feudiste : (feu-di-st'), n. m. Spécialiste des questions de droit féodal.

Féverole : (fè-ve-ro-l'), n. f. 1° Petite fève, variété de fève qui est plus particulièrement réservée pour la grande culture proprement dite et pour l'usage des bestiaux, tandis que la fève des marais appartient plus à l'horticulture et à la nourriture de l'homme. 2° Nom donné au haricot sec. 3° Petite coquille bivalve voisine des cames.

Fibrille : (fi-bri-l'), n. f. Filament, très petite fibre.

Ficaire : (fi-kê-r'), n. f. Plante commune dans les prés, du genre renoncule, dite aussi herbe aux hémorroïdes.

Fidéjusseur : (fi-dé-ju-sseur), n. m. Terme de droit. Caution, celui qui s'oblige pour garantir une dette.

Fig. Donner un coup de caveçon à quelqu'un, lui faire éprouver une mortification, rabattre ses prétentions.

Figaro : (fi-ga-ro), n. m. Barbier spirituel et malin. Valet adroit et peu gêné par sa conscience.

Figuline : (fi-gu-li-n'), n. f. Vase en terre cuite. Un virtuose potier de son métier (Palissy) qui s'intitulait inventeur des figulines rustiques du roi des Gaules, VOLTAIRE

Filoselle : (fi-lo-zè-l'), n. f. Soie irrégulière, dite aussi fleuret ou bourre de soie, que l'on voit distribuée comme à l'aventure, autour des longs fils qui forment le corps des cocons.

Finage : (fi-na-j'), n. m. Terme d'ancienne pratique. Étendue d'une juridiction ou d'une paroisse. Cette maison est dans le finage de telle paroisse.

Flabelliforme : (fla-bèl-li-for-m'), adj. Qui a la forme d'un éventail.

Flache : (fla-ch'), n. f. 1° Pavé enfoncé ou brisé par l'effet d'une roue 2° Terme de construction. Enfoncement dans une surface qui devrait être continue 3° Terme d'exploitation. Fente qui, se trouvant dans l'intérieur des roches, se reconnaît au son qu'elle rend par le choc du marteau 4° Dans une pièce de bois équarrie, ce qui paraît de l'endroit où était l'écorce 5° Mare d'eau dans un bois dont le sol est argileux.

Flagorner : (fla-gor-né), v. Flatter bassement. Es-tu un prince pour qu'on te flagorne ?
BEAUMARCHAIS.

Flagrance : (fla-gran-s'), n. f. État de ce qui est flagrant.

Flambart : (flan-bar), n. m. 1° Nom donné par les marins normands au feu Saint-Elme 2° Petit navire en usage sur la côte de Normandie 3° Nom qui s'est donné quelquefois aux pirates portant avec eux le fer et la flamme 4° Charbon à demi consumé qui jette encore de la flamme et de la fumée 5° Graisse que les charcutiers recueillent à la surface de l'eau dans laquelle ils font cuire les

diverses parties du porc 6° Familièrement. Joyeux compagnon, surtout en parlant des masques en temps de carnaval.

Flambe : (flan-b'), n. f. Épée à lame ondulée que les peintres ont mise dans les mains de l'archange Michel et sur l'épaule des gardiens du paradis terrestre, et qui ressemble à une flamme qui monte.

Flamberge : (flan-bèr-j'), n. f. 1° Nom donné quelquefois à l'épée du paladin Roland 2° Par plaisanterie, épée. Mettre flamberge au vent, tirer son épée ; et fig. faire bravade.

Flamine : (fla-mi-n'), n. m. Prêtre chez les Romains. Les flamines étaient au nombre de quinze, trois dits flamines majeurs attachés au culte de Jupiter, de Mars et de Romulus, et douze dits flamines mineurs attachés chacun à une divinité particulière.

Flanconade : (flan-ko-na-d'), n. f. Terme d'escrime. Botte de quarte forcée qu'on porte dans le flanc de son adversaire.

Flandrin : INE (flan-drin, dri-n'), adj. 1° Qui est de Flandre 2° N. m. Terme familier. Flandrin, homme grand et fluet.

Flanquer : (flan-ké), v. t. 1° Terme de fortification. Il se dit de la partie d'une fortification qui en voit une autre de flanc 2° Terme d'architecture. Il se dit des ouvrages ou ornements qui terminent une façade 3° Être placé à côté comme accompagnement 4° Terme militaire. Se placer sur le flanc d'un bataillon, d'un corps d'armée pour le protéger.

Flavel : n. m. Flatterie, tromperie, proprement éventail, ce qui sert à éventer (flabellum.)
dictionnaire La Curne

Flavescent : ENTE (fla-vè-ssan, ssan-t), adj. Terme didactique. Qui tire sur le jaune.

Flette : (flè-t'), n. f. Terme de marine. Nom d'un moyen bateau de rivière qui est au service d'un bateau plus grand, comme la chaloupe au service d'un navire.

Fleurdeliser : (fleur-de-li-zé), v. t. Anciennement, marquer un criminel d'une fleur de lis avec un fer chaud. Il méritait bien d'être fleurdelisé pour avoir tué son frère, VOLTAIRE.

Flibot : (fli-bo), n. m. Terme d'ancienne marine. Petite flûte ne passant pas cent tonneaux.

Flinquer : (flin-ké), v. t. Terme d'orfèvrerie. Rayer le métal pour que l'émail y tienne.

Flipot : (fli-po), n. m. Terme de menuiserie. Petite pièce rapportée pour couvrir un défaut dans quelque ouvrage.

Floche : (flo-ch'), n. f. 1° Petit lambeau qui s'effile. Deux voulant se jurer la foi, un troisième, avec une pierre tranchante, leur incise le dedans des mains, puis, prenant du vêtement de chacun une floche imbibée de leur sang, il en frotte sept pierres, P. L. COUR. Trad. d'Hérodote, II, 135. 2° Adj. Soie floche, celle dont les brins ne sont pas moulinés.

Floqueté : ÉE (flo-ke-té, tée), de floqueter. Garni d'ornements, de rubans, en forme de flocons. Nous avons vu en scène Richelieu en robe de chambre, tout floqueté de rubans. - II (Richelieu) se tenait à merveille sous ses vêtements floquetés de dentelles, CAPEFIGUE, sur Richelieu.

Fluer : (flu-é), v. t. Couler, s'épancher. Cette rivière flue vers le couchant. La chaleur du soleil qui, en paraissant sur l'horizon, raréfie l'air, et l'oblige à fluer vers l'occident à mesure que la terre avance vers l'orient, RAYNAL. Il se dit de la mer qui monte. La mer flue et reflue.

Flûte : (flû-t'), n. f. Navire de charge, à fond plat, large, gros et lourd, dont la poupe était ronde au XVIIe siècle.

Folette : (fo-lè-t'), n. f. Sorte de petit bateau couvert qu'on voit sur quelques rivières.

Fondis : (fon-di), n. m. Éboulement de terre, dit aussi cloche, qui se fait sous un édifice, ou dans une carrière, et qui forme une espèce d'abîme. Fondis à jour, celui qui a fait un trou par où l'on peut voir le fond de la carrière.

Fondrier : (fon-dri-é), adj. m. Bois fondrier, bois qui, plus lourd que l'eau qu'il déplace, ne flotte plus, va au fond.

Fondrilles : (fon-dri-ll' ; ll mouillées), n. f. plur. Lie qui se forme dans toute sorte de liqueur.

Fongueux : EUSE (fon-gheû, gheû-z'), adj. Terme de botanique. Qui ressemble au champignon, c'est-à-dire dont la structure est charnue, mollassée et spongieuse.

Fontinal : ALE (fon-ti-nal, na-l'), adj. Qui vit, qui croît dans les fontaines ou au bord de leurs bassins.

Fonture : (fon-tu-r'), n. f. Terme de marine. Diminution ou disparition d'un banc de sable. Ce banc est en fonture.

For : (for), n. m. Anciennement, coutumes, privilèges, dans certaines contrées. Quelques localités du Béarn avaient leurs fors particuliers.

Forcine : (for-si-n'), n. f. Terme rural. Renflement du corps d'un arbre à l'endroit de la réunion d'une grosse branche avec le tronc.

Forhu : (for-u), n. m. Terme de chasse. Le cri ou le son du cor pour l'appel des chiens. Le lieu où se fait ce cri.

Forjet : (for-jè), n. m. Terme d'architecture. Saillie hors d'alignement.

Forlancer : (for-lan-sé. Le c prend une cédille devant a et o : forlançais, forlançons), v. t. Terme de chasse. Faire sortir une bête de son gîte.

Forlonge : (for-lon-j'), n. m. Terme de chasse. Il va de forlonge, il chasse le forlonge, se dit d'un chien qui suit de loin, qui chasse de loin.

Formeret : (for-me-rè), n. m. Terme d'architecture. Arc saillant ou nervure d'une voûte gothique.

Formicant : (for-mi-kan), adj. m. Terme de médecine. Pouls formicant, pouls petit, faible et fréquent, qui ne donne que la sensation d'un fourmillement.

Formication : (for-mi-ka-sion), n. f. Terme de médecine. Sensation de picotement sous la peau causée par des difficultés de circulation.

Fornage : (for-na-j'), n. m. Terme de droit coutumier. Droit que payaient au seigneur ceux qui faisaient cuire leur pain à son four banal.

Fors : (for), prép. Terme vieilli pour lequel on dit hors, hormis, excepté. Tout est perdu, fors l'honneur.

Fortune : (for-tu-n'), n. f. Nom d'une vergue et d'une voile dont on se sert à bord de certains navires qui ont le gréement des goëlettes.

Fosse à lions : n. f. Celle qui est à l'avant du vaisseau, s'appelle fosse à lion, où on serre le funin, les poulies & les manoeuvres de rechange, & où on loge le Contre-maître. (La Furetière 1690)

Fouage : (fou-a-j'), n. m. Redevance féodale exigée pour chaque feu sur les biens roturiers.

Fouaille : (fou-â-ll, ll mouillées, et non fouâ-ye), n. f. Terme de chasse. Part qu'on fait, aux chiens, d'un sanglier, après qu'on l'a pris ; c'est ce qu'on appelle curée, en parlant du cerf.

Fouailler : (fou-â-llé, ll mouillées, et non fou-â-yé), v. t. 1° Frapper souvent avec le fouet 2° Familièrement. Corriger des enfants indociles 3° Terme militaire. Détruire par l'artillerie.

Foucade : (fou-ka-d'), n. f. caprice, fantaisie, tocade, mouvement impétueux.

Fouée : (fou-ée), n. f. 1° Chasse aux petits oiseaux qui se fait la nuit à la clarté du feu le long des haies 2° Feu qu'on allume dans un four pour le chauffer 3° Fagot.

Fouettade : (fouè-ta-d'), n. f. Volée de coups de fouet.

Fougue : (fou-gh'), n. f. Terme de marine. Mât de fougue, le mât d'artimon. Perroquet de fougue, hunier du mât d'artimon.

Fouillot : (fou-llo, Il mouillées), n. m. Pièce qui renvoie l'effet du ressort dans une serrure.

Fourbauder : (four-bô-dé), v. t. Terme usité en Normandie et qui signifie falsifier.

Fournache : (four-na-ch'), n. f. Terme agricole. Amas d'herbes, de racines et de feuilles sèches provenant du sarclage, de l'écobuage, etc. qu'on brûle dans les champs pour en utiliser les cendres comme amendement.

Fournilles : (four-ni-ll', Il mouillées), n. f. pl. Ramilles et branchages provenant de la coupe des taillis et gaulis, et propres à chauffer les fours.

Fourquine : (four-ki-n'), n. f. Fourche d'appui destinée à supporter dans le tir le mousquet, qui était alors fort lourd (XVI^e siècle).

Foutelaie : (fou-te-lè), n. f. Lieu planté de fouteaux (Hêtres).

Fragrances : (fra-gran-s'), n. f. Latinisme. Bonne odeur.

Fraïchin : n. m. Odeur du poisson frais, odeur de marée.

Frairie : (frê-rie), n. f. 1^o Partie de bonne chère et de divertissement. L'on dispute, l'on fait frairie, L'on boit ; plus l'on boit, plus l'on crie ; Et sur le déclin du repas L'on parle et l'on ne s'entend pas, PERRAULT. 2^o Nom, dans quelques provinces de la France, des fêtes de village. Aller à la frairie.

Fraise : (frê-z'), n. f. Terme de fortification. Palissades plantées dans le talus extérieur du parapet et inclinées à l'horizon. Terme de construction. Pieux autour des piles des ponts pour servir de contre-garde.

Fraisil : (frê-zi ; l'l ne se prononce jamais), n. m. 1^o Nom que les serruriers et autres artisans en fer donnent à la cendre du charbon de terre qui demeure dans la forge 2^o Dans le Berry, poussière ou menues parcelles de charbon restant sur les places à fourneau dans les forêts.

Frangipane : (fran-ji-pa-n'), n. f. Gants à la frangipane, gants faits avec une peau parfumée.

Frein : (frin), n. m. Vieux terme de mer. Vagues qui se brisent contre un obstacle.

Frelampier : (fre-lan-pié ; l'r ne se lie jamais), n. m. Homme de peu et qui n'est bon à rien.

Freloche : (fre-lo-ch'), n. f. Filet pour capturer les papillons. Epuisette pour pêcher les insectes aquatiques.

Fréquentatif : IVE (fré-kan-ta-tif, ti-v'), adj. Terme de grammaire. Mots fréquentatifs, mots dérivés qui indiquent une action faite fréquemment. Criailler et criaillerie sont des mots fréquentatifs.

Frésange : (fré-zan-j') ou FRÉSINGE (frézin-j'), n. m. Terme de féodalité. Redevance annuelle d'un cochon de lait ou de sa valeur.

Frette : n. f. Forme féminine de fret. Brantôme dit de Louis XII : " S'il eust esté du naturel de Louis, duc d'Orleans.... son ayeul,... il s'en fut mieux trouvé : car celui là estoit un galand, et trafiquoit de toute frette, comme un bon marchand, et marinier. " (Brant. Cap. fr. I, p. 61.) (La Curne).

Fricot : (fri-ko), n. m. Terme populaire. Toute viande en ragoût. Un bon fricot. Donner du fricot. Faire fricot. Probablement il m'entendit, car il se mit à dire : Gros-René, sers le fricot ; oui, mon cher, il se servit de ce mot, FR. SOULIÉ.

Frigidarium : (fri-ji-da-ri-om'), n. m. Terme d'antiquité romaine. Mot latin qui signifie la partie des thermes où l'on prenait les bains froids.

Frigousse : (fri-gou-s'), n. f. Terme populaire. Bon repas, bonne chère. Faire la frigousse.

Frimas : (fri-mâ ; l's se lie : les fri-mâ-z arrivent), n. m. Nom de très petits glaçons dus à un brouillard épais qui se congèle avant de tomber. Terme de marine. Frimas de la mer, sorte d'éclaboussure produite par des lames qui se brisent contre le bâtiment. Fig. Avaleur de frimas, songe-creux.

Fringuer : (frin-ghé), v. t. 1° Terme populaire. Sautiller en dansant 2° Il se dit aussi des chevaux. Ce cheval fringue continuellement.

Fripe-lippe : (fri-pe-li-p'), n. m. Terme familier. Gourmand ou gourmet.

Friselis : n. m. Très faible frémissement perçu par l'ouïe ou la vue.

Frondescent : ENTE (fron-dè-ssan, ssan-t'), adj. Terme de botanique. Qui est en forme de feuillage. Expansion frondescente. Qui se couvre de feuillage.

Frontin : (fron-tin), n. m. Valet de l'ancienne comédie, dirigeant son maître dans ses plaisirs et dans ses affaires.

Frouer : (frou-é), v. t. Terme d'oiseleur. Faire un certain sifflement, par lequel on imite le cri de la chouette, pour attirer des oiseaux.

Fruition : (fru-i-sion), n. f. Terme vieilli. Action de jouir. Voudrais-tu bien m'ôter fruition de ces beautés.... CHAUL. à Mme D.

Frusquin : (fru-skin), n. m. ce que l'on a d'argent

Fuligineux : EUSE (fu-li-ji-neû, neû-z'), adj. 1° Qui est de couleur de suie, noirâtre. La partie supérieure (du ver à soie) devient argentée, le reste se couvre de taches fuligineuses et spirales qui s'étendent le long des anneaux, FÉNELON. Vapeurs fuligineuses, vapeurs qui portent avec elles une sorte de suie.

Fulmination : (ful-mi-na-sion ; en vers, de cinq syllabes), n. f. Terme de droit canonique. L'action de fulminer une sentence. La fulmination d'un monitoire, des bulles. Tous les diocèses de Sicile furent mis en interdit, et les fulminations redoublées, SAINT-SIMON 437, 71. La fulmination de la sentence qui déclare l'hérétique excommunié, TRÉVOUX.

Fulverin : (ful-ve-rin), n. m. Terme de peinture. Couleur qu'on emploie en détrempe, pour glacer les bruns.

Fumage : (fu-ma-j'), n. m. Fausse couleur d'or, qu'on donne à l'argent filé et aux lames d'argent en les exposant à la fumée de certaines compositions.

Furin : (fu-rin), n. m. Terme de marine. Mener un vaisseau en furin, le conduire hors du port, lorsqu'il y a des endroits dangereux qui demandent les secours de quelque pilote qui connaisse les lieux.

Furolles : (fu-ro-l'), n. f. pl. Exhalaisons enflammées qui apparaissent sur la terre et à la surface de la mer.

Fustanelle : (fu-sta-nè-l'), n. f. Petite jupe plissée qui fait partie du costume traditionnel masculin des grecs.

Gabare : (ga-ba-r'), n. f. 1° Embarcation à voiles et à rames qui sert à charger et à décharger les bâtiments 2° Dans la marine de guerre, bâtiment de charge et de transport 3° Gros bateau qui navigue sur les rivières 4° Terme de pêche. Filet, sorte de grande seine.

Gabatine : (ga-ba-ti-n'), n. f. Action d'en faire accroire en se moquant. La gabatine est franche et la ruse subtile. Payer la gabatine d'une chose, être dupe.

Gabegie : (ga-be-jie), n. f. Mot populaire. Fraude, supercherie. Par extension gestion désordonnée.

Gabelage : (ga-be-la-j'), n. m. Espace de temps que le sel devait demeurer dans le grenier, avant d'être mis en vente.

Gabelle : (ga-bè-l'), n. f. Grenier public où se vendait le sel.

Gabelou : (ga-be-lou), n. m. Mot populaire et de dénigrement pour désigner autrefois les employés de la gabelle, puis les employés de la douane.

Gaber : (ga-bé), v. t. Moquer, railler. Se gaber, v. pr. Dire des bourdes, se moquer.

Gabion : (ga-bi-on), n. m. Terme de guerre. Grand panier qu'on remplit de terre dans les sièges pour mettre à couvert les travailleurs et les soldats. L'armée à cet échec s'enflamme davantage, Sous de forts mantelets et d'épais gabions, Elle vient s'attacher au pied des bastions, BRÉBEUF.

Gable : (ga-bl'), n. m. Architecture. Nom du pignon ou partie des murs qui s'élève en triangle et sur laquelle porte l'extrémité de la couverture.

Gaffe : (ga-f'), n. m. Vases de diverses grandeurs dont on se sert dans les salines pour transporter le sel.

Gagnage : (ga-gna-j'), n. m. Pâtis, pâturage où vont paître les troupeaux.

Gagnepain : (ga-gne-pin), n. m. Gant d'armes, gantelet de tournoi, de joute.

Galant : (ga-lan), n. m. Anciennement. Ruban noué, noeud de rubans. Voilà Ton beau galant de neige, avec ta nonpareille ! Il n'aura pas l'honneur d'être sur mon oreille, MOLIÈRE.

Galantin : (ga-lan-tin), n. m. Terme familier. Homme ridiculement galant. Il fait le galantin.

Galatée : (ga-la-tée), n. f. Crustacé comestible marin.

Galéace : ou GALÉASSE (ga-lé-a-s'), n. f. Terme de marine du moyen âge. Nom d'un grand vaisseau venitien de bas bord, à rames et à voiles, avec des canons sur les côtés et à la proue. Deux cents galères, six grosses galéasses, vingt-cinq vaisseaux de guerre, VOLTAIRE.

Galée : (ga-lée), n. f. Ancien nom des bâtiments de mer nommés plus tard galères. XVIe s. Et vogue la galée, puisque la panse est pleine, RABELAIS.

Galerne : (ga-lèr-n'), n. f. Vent entre le nord et l'ouest.

Galetas : (ga-le-tâ ; l's se lie : un ga-le-tâ-z enfumé), n. m. 1° Logement pratiqué sous les combles 2° Tout logement misérable. L'oracle était logé dedans un galetas, LA FONTAINE.

Galgal : (gal-gal), n. m. Morceau de pierres de 10 à 12 mètres de longueur sur 5 à 8 de largeur et 5 à 6 de hauteur qu'on trouve dans différents endroits de la France. On suppose que ce sont des tombeaux antiques élevés à la mémoire des guerriers gaulois ou romains morts dans un combat dont l'histoire n'a pas gardé de souvenir.

Galibot : (ga-li-bo), n. m. Dans les houillères, le manoeuvre qui porte au fond de la mine. Les enfants trop jeunes et trop faibles pour hercher sont employés, de douze à quatorze ans, comme galibots au fond, et gagnent 1 fr. 10 c. par journée, Revue scientifique, 21 août 1875, p. 185.

Galimafrée : (ga-li-ma-frée), n. f. Ragoût composé de restes de viandes. Mets mal préparé, déplaisant.

Galimatias : (ga-li-ma-tiâ ; l's se lie : un gali-ma-tiâ-z infernal ; Molière l'a fait de cinq syllabes, ga-li-ma-ti-â, aujourd'hui on le fait plutôt de quatre), n. m. 1° Discours embrouillé, confus, obscur 2° Imbroglio.

Galiote : (ga-li-o-t'), n. f. Terme de marine. Petite galère légère, gréant un seul mat.

Galipe : (ga-li-p'), n. f. Nom, dans les Landes, des copeaux de pin.

Gallec : (ga-lek) ou GALLO (gal-lo), n. m. Dialecte français parlé en Bretagne.

Galline : (gal-li-n'), adj. f. L'espèce galline, les poules et les coqs.

Gallique : (gal-li-k'), adj. Qui appartient aux anciens Gaulois. Peuplades galliques.

Galluche : (ga-lu-ch'), n. f. Nom, dans le département de la Vienne, de terres rocailleuses.

Galoche : (ga-lo-ch'), n. f. Au Collège on a appelé Galoches, les écoliers qui n'étaient pas logés dans le Collège, parce qu'ils portaient des galoches pour se deffendre du froid. (Furetière)

Galoise : (ga-loî-z'), n. f. Vieux mot qui signifiait autrefois une jeune fille gaie et éveillée. (Furetière)

Galvardine : (gal-var-di-n'), n. f. Nom ancien d'une cape contre la pluie.

Galvauder : (gal-vô-dé), v.t. 1° Réprimander quelqu'un avec hauteur 2° Populairement. Mettre en désordre, gêter, gâcher. Il a galvaudé tout mon linge. Fig. Déshonorer. Il a peur que je ne galvaude son nom.

Galvaudeux : (gal-vô-deû), n. m. 1° Homme de peine 2° Vagabond, homme qui n'est propre à rien.

Galvette : (gal-vè-t'), n. f. Nom d'un petit bâtiment autrefois en usage sur la côte du Malabar et portant un ou deux canons à ses extrémités.

Gamache : (ga-ma-ch'), n. f. Au XVIe siècle, mot qui désignait des guêtres montantes.

Gambe : (gan-b'), n. f. Ancien nom de la jambe, encore usité dans le mot viole de gambe. C'est un ancien instrument remplacé par le violoncelle et qu'on tenait comme lui entre les jambes.

Gambeson : (gan-be-zon), n. m. Terme du moyen âge. Espèce de cotte d'armes ou de grand jupon porté sous la cuirasse.

Gambiller : (gan-bi-llé, Il mouillées, et non gan-bi-yé), v. t. 1° Terme familier. Remuer les jambes de côté et d'autre quand elles sont pendantes 2° Terme de marine. Se dit d'un marin qui se porte d'un bout à l'autre d'un cordage tendu, en s'aidant des pieds et des mains.

Gamelot : (ga-me-lo), n. m. Terme de marine. Sorte de petit seau.

Gamologie : (ga-mo-lo-jie), n. f. Discours, traité sur le mariage.

Ganache : (ga-na-ch'), n. f. Fig. et populairement. Une ganache, une personne dépourvue de talents et d'intelligence.

Gandin : (gan-din), n. m. Dandy ridicule (du nom d'un personnage de vaudeville).

Ganivelle : (ga-ni-vè-l'), n. f. Douve pour tonneau, dite aussi rebut, dont la largeur est réduite.

Ganja : (gan-ja), n. m. Préparation qui se fait avec les fleurs séchées du chanvre indien, Journ. offic. 5 janv. 1873, p. 58, 1re col.

Gansin : (gan-sin), n. m. Terme de marine. Synonyme de maillon, quand il s'agit de lever une ancre par les pattes.

Garance : (ga-ran-s'), adj. Invariable Qui tire sur le rouge vif. Draps garance.

Garbin : (gar-bin), n. m. Nom d'un petit vent du sud-ouest, sur les côtes de la Méditerranée.

Garbure : (gar-bu-r'), n. f. Potage épais, fait de pain de seigle, de choux et de lard.

Garde-frasier : (gar-de-fra-zié), n. m. Dans la nomenclature des forges, nom donné à la plaque de fer qui entoure l'âtre, et qui retient les menus morceaux de charbon.

Garde-marteau : (gar-de-mar-tô), n. m. Ancien nom d'office. Officier de la maîtrise des eaux et forêts, qui était dépositaire du marteau, avec lequel on marquait le bois désigné pour être coupé et vendu, dans les forêts du roi.

Gargamelle : (gar-ga-mè-l'), n. f. Terme populaire. Gorge, gosier.

Gargousse : (gar-gou-s'), n. f. sac à poudre de canon.

Garnisaire : (gar-ni-zè-r'), n. m. Terme d'ancienne jurisprudence. Gardien qu'on établissait dans la maison d'un débiteur saisi.

Garouage : (ga-rou-a-j'), n. m. Aller en garouage, être en garouage, aller en parties de plaisir dans des lieux suspects.

Garrot : (ga-ro), n. m. Trait d'arbalète. Et suis comme la biche à qui l'on a percé Le flanc mortellement d'un garrot traversé ! RÉGNIER.

Garrotte : (ga-ro-t'), n. f. Strangulation par le garrot, sorte de supplice usité en Espagne et en Portugal.

Gaster : (ga-stèr), n. m. Le ventre, l'estomac.

Gât : (gâ), n. m. Terme de marin. Escalier pratiqué sur une côte escarpée pour arriver à un embarcadère. Grand escalier qui descend d'un quai à la mer.

Gâtine : (gâ-ti-n'), n. f. Dans l'ancien français, lieu désert.

Gau : (gô), n. m. Terme de pêche. L'estomac de la morue. On dit aussi meulette.

Gaudé : (gô-dé), n. m. Prière qu'on dit à l'église.

Gaudéamus : (gô-dé-a-mus'), n. m. Chant de réjouissance. Divertissement de table. Dîner, souper en gaudéamus.

Gaudisserie : (gô-di-se-rie), n. f. Plaisanterie, moquerie.

Gaulis : (gô-li), n. m. Terme d'eaux et forêts. Branches d'un taillis qu'on laisse croître. Lier avec du gaulis, ou avec des gaulis.

Gaupe : (gô-p'), n. f. Terme d'injure et de mépris. Femme malpropre et désagréable.

Gautier : (gô-tié), n. m. Espèce de vanne ou d'arrêt pratiquée dans les rivières où l'on flotte à bois perdu.

Gavache : (ga-va-ch'), n. m. Homme misérable et mal vêtu ; homme lâche et sans honneur.

Gaveau : (ga-vô), n. m. Membre d'une association d'ouvriers.

Gavette : (ga-vè-t'), n. f. Lingot d'or ayant déjà reçu quelque préparation pour être mis en fil.

Gaviteau : (ga-vi-tô), n. m. Terme de marine. Nom qu'on donne, en quelques ports, aux bouées.

Géhenne : (jé-è-n'), n. f. L'enfer. Torture appliquée aux criminels ; souffrance intense, intolérable (s'écrivait anciennement gehaine – La Curne).

Gélif : IVE (jé-lif, li-v'), adj. Qui s'est fendu ou qui se fend par la gelée, la sève ayant augmenté de volume par la congélation et rompu de la sorte les tissus végétaux. Arbres gélifs. Pierres gélives, celles qui se délitent après avoir subi l'action de la gelée.

Géminé : ÉE. adj. Terme de Palais, reiteré deux ou plusieurs autres fois. Il y a eu des arrests geminez, des commandemens geminez, auxquels ce rebelle a refusé d'obeir. (Furetière 1690)

Gemmage : (jè-mma-j'), n. m. Action de gemmer : inciser le tronc des pins afin d'en recueillir la résine.

Gémonies : (jé-mo-nie), n. f. pl. Terme d'antiquité. à Rome, escalier sur lequel on exposait les corps des condamnés qui avaient été exécutés (étranglés) dans la prison Fig. Le vois-tu (le vulgaire) donnant à ses vices Les noms de toutes les vertus, Traîner Socrate aux gémonies... ? LAMARTINE.

Génal : ALE (jé-nal, na-l'), adj. Terme d'anatomie. Qui appartient aux joues. Glandes génales. Muscles génaux. Trait génal, trait qui va du milieu des joues au trait nasal.

Gendarme : (jan-dar-m'), n. m. Nom donné à certains points qui se trouvent dans les diamants ressemblant à une fêlure et en diminuant le prix.

Généthliaque : (jé-né-tli-a-k'), adj. Qui est relatif à la naissance d'un enfant. Poème généthliaque. Discours généthliaque.

Génien : IENNE (jé-niin, niè-n'), adj. Terme d'anatomie. Qui a rapport au menton.

Gentilé : (jan-ti-lé), n. m. Nom des habitants d'un pays, d'une ville. Algérien est le gentilé d'Alger.

Géode : (jé-o-d'), n. f. Rognon de silex creux à l'intérieur.

Gerber : (jèr-bé), v. t. Empiler des bombes ou des boulets en un tas ayant une forme de prisme.

Gérondif : (jé-ron-dif), n. m. Dans la grammaire française, participe présent.

Ghasel : (ga-zèl), n. m. Sorte de poésie arabe dont le nom a été souvent employé par les poètes de l'école romantique. C'est une petite pièce de vers amoureux. On le trouve aussi écrit gazel. Doucement bercés aux rythmes inoubliables des gazels, H. BLAZE DE BURY.

Gibbeux : EUSE (ji-bbeû, bbeû-z'), adj. Terme didactique. Relevé en bosses plus ou moins apparentes. Les parties gibbeuses de la lune sont les plus éclairées.

Gigantomachie : n. f. Description du combat des Geants contre les Dieux fabuleux de l'antiquité. Plusieurs Poètes ont fait des Gigantomachies. La Gigantomachie de Scarron. (Furetière 1690).

Giberne : (ji-bèr-n'), n. f. 1° Anciennement, nom d'une espèce de sac, dans lequel les grenadiers portaient des grenades 2° Boîte recouverte de cuir où les soldats mettaient leurs cartouches.

Gigue : (ji-gh'), n. f. Se dit de la cuisse du chevreuil. Terme très familier. Jambe, et surtout jambe longue. Avec vos grandes gignes vous empêchez tout le monde de se chauffer.

Gimbelette : n. f. Petite pâtisserie ronde, dure & sèche, & ordinairement parfumée. (Furetière 1690).

Ginguet : n. m. Petit vin qui n'a ni force ni agrément au goût, mais qui est extrêmement verd. (Furetière 1690).

Ginguer : (jin-ghé), v. t. Ruer.

Ginguet : ETTE (jin-ghè, ghè-t'), adj. Qui a peu de force, peu de valeur. Vin ginguet. Habit ginguet. Fig. Esprit ginguet, esprit médiocre et frivole.

Giocoso : (djio-ko-zo), adj. Terme de musique. Vif, léger, badin.

Giorno : (A) (a-djior-no), loc. adv. Italienne par laquelle on désigne un éclairage très brillant et propre en quelque sorte à remplacer le jour. Une salle de spectacle éclairée a giorno.

Girande : (ji-ran-d'), n. f. Terme de fontainier. Faisceau de plusieurs jets d'eau.

Girandole : (ji-ran-do-l'), n. f. 1° En termes de fontainier et d'artificier, synonyme de girande 2° Chandelier à plusieurs branches, que l'on met sur une table, sur des guéridons 3° Groupe de

pierres précieuses que les dames portent aux oreilles 4° Terme de jardinier. Il se dit de quelques plantes dont les fleurs sont disposées en bouquet.

Girasol : (ji-ra-sol), n. m. variété d'opale laiteuse et bleutée.

Girel : (ji-rèl), n. m. Terme de marine. Nom qu'on donne, sur la Méditerranée, à ce qu'on appelle sur l'océan cabestan.

Girelle : n. f. poisson de la Méditerranée, à couleurs vives.

Girie : (ji-rie), n. f. Terme populaire. Plainte hypocrite, jérémiade ridicule.

Giron : (ji-ron), n. m. Terme d'architecture. La largeur de la marche d'un escalier, le lieu où l'on pose le pied, par assimilation de la coupe oblique d'une marche d'escalier avec le giron du blason.

Gironné : ÉE (ji-ro-né, née), adj. 1° Terme de blason. Écu gironné, écu divisé en plusieurs parties triangulaires dont les pointes s'unissent 2° Terme de maçonnerie. Marches gironnées, celles des quartiers tournants d'un escalier rond ou ovale. Tuile, ardoise gironnée, celle qui est plus étroite par un bout que par l'autre.

Gironner : (ji-ro-né), v. t. Donner à un ouvrage d'orfèvrerie la rondeur qu'il doit avoir. Gironner un chaudron, en arrondir le fond.

Givre : (ji-vr'), n. f. Terme de blason. Serpent. On dit aussi guivre. Rome a ses clefs ; Milan, l'enfant qui hurle encor Dans les dents de la guivre, V. HUGO.

Givrure : (ji-vru-r'), n. f. Glace blanche produite sur le diamant par l'outil du lapidaire ou du mineur.

Glabelle : (gla-bè-l'), n. f. L'espace compris entre les sourcils.

Glai : (glè), n. m. Mot usité en quelques localités pour signifier une masse de glaïeuls formant une île dans un étang.

Glaie : (glè) ou GLAISE (glè-z'), n. f. Voûte d'un four de verrerie.

Glaire : (glè-r'), n. f. Se dit d'une eau qui se trouve dans les diamants imparfaits.

Glairer : (glè-ré), v. t. Terme de relieur. Frotter la couverture d'un livre avec une éponge trempée dans des blancs d'œufs, pour y donner du lustre.

Glatir : (gla-tir), v. t. Se dit du cri de l'aigle et de certains animaux de proie.

Glèbe : (glè - b'), n. f. 1° Terme de féodalité. Fonds de terre avec ses serfs et ses droits 2° Dans le style élevé. Le champ qu'on travaille 3° Motte de terre 4° Terre où l'on trouve du minerai.

Gleissin : (glè-sin), n. m. Terme de pêche. Poisson qu'on regarde au Croisic comme un anchois.

Gléner : (glé-né), v. t. Terme de marine. Ployer un cordage en rond sur lui-même.

Glossolie : (glo-sso-la-lie), n. f. Don surnaturel de parler les langues, par exemple chez les apôtres après la mort de Jésus. Psychiatrie. Terme utilisé pour qualifier le langage jargonné de certains patients.

Glyphe : (gli-f'), n. m. Terme d'architecture. Tout trait gravé en creux, tout canal creusé dans les ornements.

Glyptique : (gli-pti-k'), n. f. L'art de graver sur les pierres fines.

Glyptothèque : (gli-pti-tè-k'), n. f. Collection de pierres gravées. On dit plus souvent dactyliotheque.

Gnomon : (ghno-mon), n. m. L'aiguille ou style du cadran solaire.

Gnomonique : (ghno-mo-ni-k'), n. f. Art de tracer des cadrans solaires, lunaires ou astraux, mais principalement des cadrans solaires, sur un plan ou sur la surface d'un corps donné quelconque.

Goberger : (SE) (go-bèr-jé), v. pr. 1° Prendre ses aises. Il se gobergeait dans un bon fauteuil 2° Se divertir. Comment il se gobergera, Quand ensuite il égorgera Femme, mari, père, grand-père, SCARRON 3° Se moquer. Gobergeons-nous ensemble de ce cousin de meunier, DANCOURT.

Gobier : (go-bié), n. m. Nom, dans la Loire-Inférieure, du canal qui sert à faire entrer l'eau dans la saline.

Godelureau : (go-de-lu-rô), n. m. Familièrement et par dénigrement, jeune homme d'une conduite étourdie, qui fait le joli coeur auprès des femmes.

Godendac : (go-dan-dak) ou GODENDART (godan-dar), n. m. Arme à hampe, dont le fer porte une pointe, un croc et un tranchant.

Godenot : (go-de-no), n. m. Petite figure de bois dont les joueurs de gobelets se servent pour amuser les spectateurs. Vous voyez que le Mazarin n'est qu'une manière de godenot qui se cache aujourd'hui et qui se montrera demain, RETZ.

Godrons : (go-dron), n. m. 1° Terme d'orfèvrerie. Moulure ovale qu'on fait aux bords de la vaisselle d'argent. Vaisselle à gros godrons 2° Terme de sculpture et d'architecture. Ornaments qu'on taille sur des moulures, les uns fleurons, d'autres creusés.

Goétie : (go-é-sie), n. f. Magie incantatoire par laquelle on invoquait les esprits maléfiques

Gogaille : (go-ghâ-ll', Il mouillées, et non gogâ-ye), n. f. 1° Repas joyeux. Faire gogaille. être en gogaille 2° Plaisanterie.

Gomène : (go-mè-n'), n. f. Câble qui retient l'ancre d'une galère.

Gonfalon : (gon-fa-lon) ou GONFANON (gonfa-non), n. m. Etendard de combat terminé en pointe dont les chevaliers ornaient leurs lances.

Gongorisme : (gon-go-ri-sm'), n. m. Sorte d'affectation de style qui s'introduisit dans la littérature espagnole.

Gorgerette : (gor-je-rè-t'), n. f. Sorte de collerette que les femmes portaient autrefois. J'ai promis, dans mon noir chagrin, D'attacher sur ma gorgerette.... Les coquilles du pèlerin, V. HUGO.

Gorgerin : (gor-je-rin), n. m. 1° Pièce de l'armure qui couvrait la gorge de l'homme d'armes 2° Terme d'architecture. Partie du chapiteau dorique, au-dessus de l'astragale de la colonne.

Gouapeur : (goua-peur), n. m. Terme d'argot. Nom donné à Paris aux vagabonds sans aveu, sans domicile, sans travail, et qui ne cherchent que des occasions de vol.

Goujat : (gou-ja), n. m. Valet d'armée. Mieux vaut goujat debout qu'empereur enterré, LA FONTAINE.

Gouliafre : (gou-li-a-fr'), n. m. Terme populaire et méprisant. Homme gourmand, goulou et mangeant malproprement. Est-ce quelque chose bon à manger ? dit un gouliafre, Don Quichotte, t. I, dans LE ROUX, Dict. comique.

Gourgandine : (gour-gan-di-n'), n. f. 1° Terme très familier. Femme de mauvaise vie, coureuse. 2° Sorte d'habit de femme à la mode en 1694, qui consistait en un corset ouvert par devant et laissant voir la chemise 3° Coquille du genre Vénus, la Vénus flexueuse, bivalve.

Gourmade : (gour-ma-d'), n. f. Terme familier. Coup de poing, particulièrement sur la figure. Butès aussi fort qu'un taureau Et très expert à la gourmade, SCARRON.

Gourmé : ÉE (gour-mé, mée), part. passé de gourmer. Qui a une gourmette. Si un cheval n'est gourmé, il ne se ramène pas bien. Fig. être gourmé, être roide comme si on était tenu par une gourmette, présenter l'apparence de la roideur et de la présomption. Nous l'aurions vu (le parlement) le corps le plus pauvre, le plus ignorant, le plus petit, le plus gourmé, DIDEROT.

Gousset : (gou-sè), n. m. Anciennement. Pièce de l'armure qui avait la forme d'un triangle, et qui garantissait le dessous du bras.

Goutte-d'eau : (gou-te-dô), n. f. Variété de topaze.

Grageoir : (gra-joir), n. m. Pilon pour écraser le gros sel.

Grammate : (gra-mma-t'), n. m. Le grammate des troupes, nom sous les Ptolémées, en Égypte, du ministre de la guerre.

Grand-croix : (gran kroï), n. f. 1° Dignité élevée dans un ordre de chevalerie. Le roi donna à Contade une grand-croix de l'ordre de Saint-Louis, SAINT-SIMON 2° N. m. Celui qui est revêtu de cette dignité.

Grand-haut : (gran-hô), n. m. Troisième lit du bois empilé dans les meules à charbon de bois.

Graticuler : (gra-ti-ku-lé), v. t. Terme de peinture. Diviser un dessin en un certain nombre de carreaux reproduits en égal nombre, mais en petit, sur un papier ou sur une toile, au moyen de quoi on conserve exactement les proportions de l'original. On dit aussi craticuler.

Gratte-cul : (gra-te-ku), n. m. Le fruit du rosier et, en particulier, de l'églantier ou rosier sauvage.

Grau : (grô), n. m. On appelle graux, dans le Midi, les passes établies de la mer aux étangs salés du littoral.

Gravelle : (gra-vè-l'), n. f. Nom donné à la lie de vin desséchée.

Graves : (gra-v'), n. f. plur. Nom donné dans la Gironde à un terrain formé de graviers, de sablon, de sable et d'argile qui couvre les plateaux et les collines.

Grecquer : (grè-ké), v. t. Terme de relieur. Couper avec la grecque un livre sur le dos après qu'on l'a cousu, afin d'y placer les nerfs, en sorte qu'ils ne paraissent point en dehors quand le livre est tout à fait relié.

Grégal : (gré-gal), n. m. Vent du nord-est dans la Méditerranée.

Grégeois : (gré-joï), adj. Feu grégeois, composition de matières combustibles, inventée dans le septième siècle par Callinique, ingénieur d'Héliopolis en Syrie, pour brûler les vaisseaux des Sarrasins, et ainsi dit de l'usage qu'en firent dans la guerre les Grecs ou Grégeois. Fig. Montrez-leur un feu grégeois qui les surprenne, ou un éclair qui les éblouisse ; ils vous quittent du bon et du beau, LA BRUYÈRE.

Grélin : (gre-lin), n. m. Terme de marine. Tout cordage dont la grosseur est au-dessous de celle du câble (le câble est le cordage qui tient l'ancre).

Greluchon : (gre-lu-chon), n. m. Terme familier et libre. Amant favorisé secrètement par une femme qui se fait payer par d'autres.

Grémial : (gré-mi-al), n. m. Morceau d'étoffe qu'on met sur les genoux du prélat officiant quand il s'assied, et qui fait partie des ornements pontificaux.

Grènetis : (grè-ne-ti), n. m. Nom d'un petit cordon, en forme de grain, qui enferme les légendes des monnaies, des médailles. Le grènetis d'une pièce empêche de la rogner.

Gribane : (gri-ba-n'), n. f. Ancienne barque à mâts et à voiles, de cinquante ou soixante tonneaux, en usage sur les côtes de Normandie et de Picardie et dans la navigation de la Seine maritime, de Rouen au Havre. La gribane de bois à bâtir ou à brûler 10 livres, et pour bateau contenant 20 tonneaux, 5 livres, Arrêt du conseil d'État, juin 1612.

Griche-dents : (gri-che-dan), n. f. Citrouille creusée à l'intérieur, sur une face de laquelle on a percé deux trous pour les yeux, et un trou plus grand tailladé en haut et en bas pour la bouche ; on met un lampion dans la citrouille.

Griffon : (gri-fon), n. m. Nom donné aux différents points d'émergence des filets d'eau qui constituent une source. Ancienne espèce de pièce de canon.

Grilloter : (gri-llo-té, Il mouillées), v. t. Faire un petit bruit de grelot. Les dames, tant anciennes que modernes, ont accoutumé de pendre des perles en nombre à leurs oreilles, pour le plaisir, dit Pline, qu'elles ont à les sentir grilloter, s'entre-touchant l'une l'autre, SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Grimaud : (gri-mô), n. m. Mauvais écrivain. Allez, petit grimaud, barbouilleur de papier, MOLIÈRE.

Grime : (gri-m'), n. m. 1° Mauvais écolier. C'est un grime 2° Terme de théâtre. Personnage des vieillards ridicules, par opposition à père noble. Jouer les grimes, ou, adjectivement, les pères grimes.

Grimelin : (gri-me-lin), n. m. 1° Petit garçon 2° Joueur dont le jeu est mesquin. Ce n'est pas un beau joueur, c'est un grimelin.

Grincher : (grin-ché), v. t. Se dit en parlant du pain dont la chaleur du four fait trop lever la croûte.

Gringolé : ÉE (grin-go-lé, lée), adj. Terme de blason. Il se dit de certaines croix dont les extrémités aboutissent en têtes de serpents dites autrefois gargouilles.

Gringotter : (grin-go-té), v. t. 1° En parlant des petits oiseaux, fredonner. Un serin qui gringotte 2° Familièrement. Il se dit des personnes qui fredonnent mal.

Griotte : (gri-o-t'), n. f. Cerise acidulée à queue courte.

Griphe : (gri-f'), n. m. Terme d'antiquité. Énigme, questions compliquées que l'on se proposait. Notre incomparable Saumaise qui se joue des griphes, ici sans espérance de passer outre, BALZAC.

Grippe-coquin : (gri-pe-ko-kin), n. m. Autrefois nom plaisant donné à tous les agents chargés d'arrêter les malfaiteurs, particulièrement aux gendarmes.

Grivelé : ÉE (gri-ve-lé, lée), adj. Mêlé de gris et de blanc. Un plumage grivelé.

Grivèlerie : (gri-vè-le-rie), n. f. Délit commis par celui qui ne paie pas sa note au restaurant, à l'hôtel (sens moderne). Action de faire de petits profits secrets et illicites.

Grivois : Au XVIIe siècle, soldat de certaines troupes étrangères au service de France, et, par extension, soldat.

Grivoise : (gri-voi-z'), n. f. Ancienne tabatière qui était munie d'une râpe servant à râper le tabac de chacun. Les grivoises vinrent de Strasbourg en 1690.

Grosil : (gro-zil'), n. m. Nom donné, dans le quartier de Vannes, au sable calcaire ou amendement marin.

Gruerie : (gru-rie), n. f. 1° Nom d'une ancienne juridiction subordonnée aux maîtres des eaux et forêts, qui jugeait en première instance de ce qui concernait les bois 2° Droit de justice, que le roi avait dans les bois de quelqu'un, et qui, outre les profits de la justice, lui assurait dans les coupes une part appelée tiers et danger.

Gruger : (gru-jé). v. t. Briser quelque chose de dur avec les dents. Gruger du sucre.

Grume : (gru-m'), n. m. Pièce de bois non encore équarrie, coupée avec son écorce.

Guède : (ghè-d'), n. f. Couleur bleue employée en teinturerie.

Guerdonner : (ghèr-do-né), v. t. Moyen âge. Récompenser. XVIe s. Vostre age est tant de graces guerdonné, Qu'à tous les coups un printemps estimable Pour vostre hiver seroit abandonné, MAROT.

Guerlande : (ghèr-lan-d'), n. f. Terme de marine. Pièce qui fortifie la proue et en assure la rondeur.

Gueules : (gheu-l'), n. m. Terme de blason. La couleur rouge. Dans la gravure, le gueules se marque par une suite de lignes parallèles et verticales. Cette maison portait d'argent à la croix de gueules, givrée d'or, SAINT-SIMON.

Gueuser : (gheû-zé), v. t. Faire métier de demander l'aumône. Puis les gueux en gueusant trouvent maintes délices, Un repos qui s'égayé en quelque oisiveté, RÉGNIER.

Guibre : (ghi-br'), n. f. Terme de marine. L'avant du navire où l'on sculptait un poisson de mer.

Guiche : (ghi-ch') ou GUIGE (ghi-j'), n. f. Large courroie à laquelle était suspendu le bouclier, dans l'armement du moyen âge.

Guidonner : (ghi-do-né), v. t. Terme populaire. Marquer une carte d'un signe particulier ou guidon, pour tricher. Il a guidonné les as.

Guildive : (ghil-di-v'), n. f. Nom qu'on donne, dans les îles de l'Amérique, à l'eau-de-vie qu'on tire des gros sirops de sucre et de l'écume des premières chaudières. L'eau-de-vie qu'on tire des cannes est appelée guildive ou tafia.

Guilée : (ghi-lée), n. f. Giboulée, pluie soudaine.

Guilledou : (ghi-lle-dou, Il mouillées et non ghi-ye-dou), n. m. Usité seulement dans cette locution : courir le guilledou, aller la nuit dans des lieux suspects.

Guillochis : (ghi-llo-chî, Il mouillées, et non ghi-yo-chi), n. m. Ornement composé de lignes, de traits qui se croisent avec symétrie. Guillochis de parterre, compartiments de buis ou de gazon diversément entrelacés.

Guimbarde : (ghin-bar-d'), n. f. Petit instrument sonore, composé d'une branche de fer, pliée en deux, avec une languette d'acier qui fait ressort ; on le tient entre les dents, et l'on fait vibrer la languette, en la poussant du doigt.

Guindal : (ghin-dal), n. m. Terme de marine. Machine pour hisser les fardeaux qu'on doit embarquer.

Guindant : (ghin-dan), n. m. Terme de marine. La hauteur d'un pavillon du côté où il est attaché, par opposition à sa longueur, qu'on nomme le battant.

Guindeau : n. m. Cabestan pour lever l'ancre.

Guinder : (ghin-dé), v. t. Lever en haut par le moyen d'une machine. Nous admirâmes les peines qu'ils (les ennemis) eurent à guinder leur canon si haut, SAINT-SIMON.

Guinlequier : N. M. Valet de marchand de vins, terme de mépris (La Curne)

Guipure : (ghi-pu-r'), n. f. Dentelle finement ajourée. Je voudrais bien qu'on fit de la coquetterie Comme de la guipure et de la broderie, MOLIÈRE.

Guisarme : (ghi-zar-m'), n. f. Sorte d'arme de guerre dans le moyen âge ; c'était une hache à deux tranchants.

Guivre : (ghi-vr'), Héraldique. En termes de Blason, se dit d'un serpent tortueux qu'on appelle autrement givre ou vivre.

Gumène : (gu-mè-n'), n. f. Terme de blason. Le câble d'une ancre.

Guttifère : (gu-tti-fè-r'), adj. Terme de géologie. Qui présente des gouttes, des larmes. Quartz guttifère.

Gynécée : (ji-né-sée), n. m. Dans le moyen âge, espèce de manufacture où les seigneurs faisaient travailler leurs vassales ou femmes de corps, à des ouvrages de laine et de soie.

Gynécocratie : (ji-né-ko-kra-sie), n. f. État où les femmes peuvent gouverner. L'Angleterre est une gynécocratie.

Hâbler : (hâ-blé), v. t. Parler avec vanterie, avec exagération. Non, sans beaucoup hâbler et sans faire des fanfaronnades d'amitié, SCARRON.

Hâblerie : (hâ-ble-rie), n. f. Fanfaronnade, forfanterie.

Hagard : ARDE (ha-gar, gar-d'), adj. 1° Terme de fauconnerie. Faucon hagard, faucon qui a été pris après plus d'une mue et qui ne s'apprivoise pas aisément 2° Fig. Qui a l'air farouche et sauvage comme ces faucons.

Hagiasme : (a-ji-a-sm'), n. m. Nom de toute espèce de sacrement de l'Église grecque.

Hagiographe : (a-ji-o-gra-f'). 1° Adj. Qui traite de choses saintes. Livres hagiographes, les livres de la Bible autres que ceux de Moïse et des prophètes 2° N. m. Écrivain sacré qui a composé quelqu'un des livres hagiographes. R. Gamaliel leur prouve la résurrection des morts tirée de Moïse, des prophètes et des hagiographes, DIDEROT, Opin. des anc. phil. (Juifs) 3° Auteur qui traite de la vie et des actions des saints.

Hagiorite : (a-ji-o-ri-t'), adj. Moines hagiorites, moines qui habitent la Sainte-Laure, sur le mont Athos.

Hague : (ha-gh', h aspirée), n. f. Palissade.

Haguignètes : (a-ghi-gnè-t'), n. f. pl. Mot vieilli et qui signifiait petit présent, petite récompense.

Haire : (hê-r'), n. f. Petite chemise de crin ou de poil de chèvre portée sur la peau par esprit de mortification et de pénitence.

Haje : (ha-j'), n. m. Nom scientifique de l'aspic des anciens (vipera haje).

Halbran : (hal-bran), n. m. Jeune canard sauvage. Ragoût de halbrans.

Halbrener : (hal-bre-né), v. t. 1° Chasser aux canards sauvages. 2° Terme de fauconnerie. Rompre quelques pennes à un oiseau de proie.

Hale-boulines : (ha-le-bou-li-n'), n. m. Mauvais matelot (parce qu'il ne faut que de la force, sans habileté, pour haler les boulines). plur. Des hale-boulines.

Halecret : (ha-le-krè), n. m. Ancien terme de guerre. Espèce de corselet, de fer battu, composé de deux pièces, pour le devant et le derrière.

Halenée : (a-le-née), n. f. Une bouffée d'air qu'on souffle par la bouche. Particulièrement, cette bouffée d'air accompagnée d'odeur. Une halenée de vin.

Halieutique : (a-li-eu-ti-k'), adj. Terme didactique. Qui concerne la pêche. N. f. L'haliéutique, l'art de la pêche.

Haliotide : (a-li-o-ti-d'), n. f. Ormeau ou ormet, oreille de mer.

Hallage : (ha-la-j'), n. m. Droit levé dans les halles et dans les foires sur les marchandises qu'on y étale. La ferme du droit de minage, hallage, languoyage et place du marché de Rebois en Brie, Arrêt du conseil d'État, 10 avril 1783.

Hallebreda : (ha-le-bre-da), n. m. et f. Se dit d'une personne grande et mal bâtie.

Hallefessier : (a-le-fè-sié), n. m. Vieux mot qui se trouve dans Cotgrave, et qui signifie gueux, bélître, flatteur.

Hallettes : (ha-lè-t', h aspirée), n. f. pl. En Normandie, petit hangar pour mettre le bois à l'abri et faire sécher le linge, DELBOULLE, Gloss. de la vallée d'Yères, le Havre, 1876, p. 181.

Hallier : (ha-lié), n. m. Réunion de buissons fort épais.

Hallope : (ha-lo-p'), n. m. Vaste filet de pêche qui traîne sur le fond.

Halologie : (ha-lo-lo-jie), n. f. Traité sur les sels.

Halva : confiserie orientale faite de farine, de miel, de gommés, de jus de fruits, de fragments d'amandes, de noisettes, de pistaches.

Hamada : plateau pierreux des déserts sahariens.

Hamadryade : (a-ma-dri-a-d'), n. f. nymphe des bois identifiée à un arbre qu'elle était censée habiter, naissant et mourant avec lui.

Hamamélis : Arbuste des Etats-Unis.

Hambourg : (han-bour), n. m. Terme de commerce. Nom qu'on donne à de petites futailles où se met le saumon salé, et qui en contiennent ordinairement, depuis trois cents jusqu'à trois cent cinquante livres.

Hanap : (ha-nap), n. m. Grand vase à boire. Ces gens (les Allemands) ont des hanaps trop grands ; Notre nectar veut d'autres verres, LA FONTAINE. (Hanap) Un vase à boire, en général une coupe, réservé, ce semble, au principal convive, et que le chevalier comme le poète ont sans cesse à la bouche, l'un en le vidant en toute rencontre, l'autre en le chantant à toute occasion, DE LABORDE, Émaux, p. 337.

Hanche : (han-ch'), n. f. Terme de marine. La partie arrondie du vaisseau qui, du flanc, s'étend à l'arrière où se forment les fesses. Canonner un vaisseau par la hanche.

Hane : (ha-n'), n. f. Petite haie portative de bruyères dont on borde les tables des vers à soie, pour qu'ils y fassent leurs cocons.

Hanouard : ou HANOUART (ha-nou-ar), n. m. Nom des anciens officiers porteurs du grenier à sel à Paris.

Haos : (ha-os, h aspirée), n. m. Arbre des îles Sandwich dont les fleurs sont blanches le matin, jaunes à midi, rouges le soir et mortes le lendemain.

Happe-chair : (ha-pe-chêr), n. m. Personne d'une excessive avidité. Cet huissier est un happe-chair. Plur. Des happe-chair.

Happe-lopin : (ha-pe-lo-pin), n. m. Gourmand, fripon qui guette les morceaux pour les avaler. Terme de chasse. Chien âpre à la curée. Au plur. Des happe-lopin ou lopins.

Happelourde : (ha-pe-lour-d'), n. f. 1° Pierre fausse qui a l'éclat d'une pierre précieuse 2° Fig. et familièrement. Personne d'un extérieur agréable, mais dépourvue d'esprit 3° Cheval de belle apparence, mais sans vigueur.

Haquenée : (ha-ke-née), n. f. 1° Cheval ou jument docile, et marchant ordinairement à l'amble, (va la haquenée) 2° La haquenée des cordeliers, un bâton 3° Fig. et familièrement. C'est une grande haquenée, c'est une grande femme mal faite et dégingandée.

Haquet : (ha-kè), n. m. Charrette longue, étroite et sans ridelles, qui sert à voiturier du vin, des ballots, etc.

Harasse : (ha-ra-s'), n. f. Grande targue ou bouclier protégeant entièrement le corps d'un combattant à pied ; deux trous ou pertuis permettaient de voir l'ennemi.

Hardeau : (har-dô), n. m. Corde qui est au bout du frein d'un moulin.

Hardier : (har-dié, h aspirée), n. m. Pâtre, berger.

Haret : (ha-rè), adj. Terme de chasse. Chat haret, chat sauvage, et aussi chat domestique qui va dans les bois vivre de gibier.

Harfang : (har-fangh', h aspirée), n. m. Sorte de grande chouette.

Haridelle : (ha-ri-dè-l'), n. f. 1° Terme familier. Mauvais cheval maigre 2° Fig. et par mépris. Femme grande, sèche et maigre, dont l'extérieur est désagréable.

Harle : (har-l'), n. m. Oiseau palmipède voisin du canard.

Harlou : (har-lou), interj. Terme de chasse. Terme dont le piqueur se sert pour exciter les chiens courants à la chasse du loup : Harlou chiens !

Harmattan : (ar-ma-tan), n. m. Vent d'Afrique très chaud, qui souffle en décembre, janvier et février, se fait sentir trois ou quatre fois par an.

Harmoste : (ar-mo-st'), n. m. Terme d'antiquité. Nom des gouverneurs imposés par Sparte aux pays vaincus, durant son hégémonie, surtout après la domination de Lysandre.

Harouelle : (ha-rou-è-l'), n. f. Terme de pêche. Corde garnie de lignes latérales qui portent des hameçons.

Harpaille : (har-pâ-ll', h aspirée et ll mouillées), n. f. Terme de chasse. Horde de biches et de jeunes cerfs.

Harpigner : (SE) (har-pi-gné) ou HARPILLER (har-pi-llé, ll mouillées), v. pr. Terme populaire. S'attaquer de la langue, de propos piquants.

Harpoise : (har-poi-z'), n. f. Terme de pêche. Pièce de fer recourbée qui termine le harpon.

Hart : (har ; le t ne se prononce et ne se lie jamais : la har au cou), n. f. 1° Lien d'osier ou d'autre bois pliant qui sert à lier les fagots. 2° La corde dont on étranglait les criminels 3° Cheville de fer, courbée en demi-cercle et fixée à la muraille, sur laquelle le gantier et le peaussier passent et étirent les peaux.

Hast : (ast'), n. m. Arme d'hast, toute arme emmanchée au bout d'un long bâton, comme la pique, la hallebarde.

Haste : (ha-st'), n. f. 1° Terme d'antiquité. Longue lance 2° Terme de numismatique. Javelot sans fer ou sceptre long, qui est l'attribut des divinités bienfaites 3° Terme d'épigraphie. La barre verticale dans les F, les P, les R, etc. Les hastes de l'M, de l'N.

Hastaire : (ha-stê-r'), n. m. Soldat romain armé de lance ou javelot.

Hâtelet : (hâ-te-lè), n. m. 1° Petit ustensile en forme de petite broche dont on se sert pour assujettir de grosses pièces de viande à la broche. 2° Petite broche du métier des fabricants d'étoffes de soie.

Hâteur : (hâ-teur), n. m. Anciennement, nom d'un officier de cuisine de la bouche du roi, qui était chargé du soin du rôti.

Hâtier : (hâ-tié), n. m. Grand chenet de cuisine, à plusieurs crochets de fer sur lesquels on appuie les broches.

Haudriette : (hō-dri-è-t'), n. f. Nom de religieuses de l'ordre de l'Assomption de Notre-Dame, fondé par la femme d'E. Haudry, l'un des secrétaires de saint Louis.

Haussebecquer : (hō-se-bè-ké), v. t. Vieux mot qui signifiait se moquer. Mépriser la vierge Marie, haussebequer les saints...

Haussoir : (hō-soir), n. m. ou HAUSSOIRE (hō-soi-r'), n. f. Clôture mobile d'une écluse. On relève le haussoir pour laisser travailler le moulin.

Haute-contre : (hō-te-kon-tr'), n. f. La plus haute voix d'homme, celle qui est au-dessus du ténor. Les bergers faisaient la haute-contre ou la basse, VOLTAIRE.

Haute-taille : (hō-te-tâ-ll', ll mouillées), n. f. Ancien terme de musique qui se disait par opposition à basse-taille. C'est la taille ou ténor.

Hauturier : (hō-tu-rié), adj. Terme de marine, peu usité aujourd'hui. Qui est de la haute mer. Navigation hauturière, navigation de long cours par opposition à cabotage.

Haut-pendu : (hō-pan-du), n. m. Terme de marin. Grain de pluie ou de vent qui passe très vite.

Havage : (ha-va-j', h aspirée), n. m. Ancien terme d'impôt. Droit de prélever sur chaque sac de blé exposé au marché autant de grains que les mains pouvaient en contenir. Les droits connus sous le nom de coutume, hallage, havage, cohue..., sont supprimés, Loi du 15-28 mars 1790, titre 2, art. 19.

Hâve : (hâ-v'), adj. Pâle, maigre et défiguré. Quoiqu'ils eussent les faces hâves, ll reconnut pourtant d'abord Ceux d'entre eux dont avant la mort ll avait eu la connaissance, SCARRON.

Havelée : (ha-ve-lée), n. f. Sillon dans l'aire que le saunier fait avec le haveau.

Havir : (ha-vir). 1° V. t. En parlant de la viande qu'on fait rôtir, dessécher et brûler à la surface, sans obtenir de cuisson à l'intérieur 2° V. t. La viande havit à un trop grand feu 3° Se havir, v. pr. Être havi. De la viande qui s'est havié.

Havre-sac : (ha-vre-sak), n. m. anciennement, nom du grand sac de peau que les fantassins portaient sur le dos dans les marches.

Hebdomadier : (è-bdo-ma-dié), n. m. 1° Celui qui est de semaine dans un chapitre ou dans un couvent, pour y faire l'office et y présider. Adj. Chanoine hebdomadier 2° Au fém. Hebdomadière, religieuse qui est de semaine pour dire l'office et présider la communauté.

Hec : (hèk), n. m. Forte planche qu'on pose sur la vendange avant de la soumettre à l'action du pressoir.

Hécatonstyle : (é-ka-ton-sti-l'), n. m. Terme d'architecture. Portique, édifice à cent colonnes. ll se disait particulièrement du grand portique du théâtre de Pompée à Rome.

Hédonisme : (é-do-ni-sm'), n. m. Terme de philosophie. Système qui fait du plaisir le but de la vie.

Hégésiaque : (é-jé-zi-a-k'), n. m. Disciple d'Hégésias, philosophe cyrénaïque, qui enseignait à Alexandrie vers 310 avant Jésus-Christ et qui approuvait le suicide.

Hégire : (é-ji-r'), n. f. L'ère des Mahométans, qui commence à l'époque où Mahomet s'enfuit de la Mecque. La première année de l'hégire correspond à l'an 622 de Jésus-Christ. À sa fuite commença la fameuse hégire, BOSSUET.

Hégoumène : (é-gou-mè-n'), n. m. Nom grec des abbés.

Heiduque : (è-du-k'), n. m. 1° Nom d'une milice de gens de pied qui, occupant quelques districts de la Hongrie, voisins de la frontière, était chargée de les défendre 2° Domestique vêtu à la hongroise.

Heimatlos : n. m. et adj. Inv. homme sans nationalité, apatride.

Hélépole : (é-lé-po-l'), n. f. Terme d'antiquité. Machine en forme de tour qui s'employait aux sièges des villes.

Hélianthe : (é-li-an-t'), n. m. Tournesol.

Hélique : (é-li-a-k'), adj. Terme d'astronomie. Lever héliaque, coucher héliaque, se disent d'un astre qui se lève ou qui se couche au moment où, le soleil allant se lever ou venant de se coucher, il n'y a pas assez de lumière pour que l'astre en question ne soit pas visible.

Héliastes : (é-li-a-st'), n. m. pl. Terme d'antiquité. Nom que portaient à Athènes les membres d'un tribunal nombreux, dont les assemblées commençaient au lever du soleil.

Hélicon : (é-li-kon), n. m. Montagne de Béotie, voisine du Parnasse, et fameuse parmi les poètes, qui la regardaient comme un des séjours ordinaires d'Apollon et des Muses. Fig. Le sommet, le haut de l'Hélicon, la grande, la haute poésie. Il est au bas de l'Hélicon, c'est un mauvais poète.

Hélix : (é-lik's'), n. m. Terme d'anatomie. Le grand bord replié de l'oreille externe.

Hellanodices : (èl-la-no-di-s') ou HELLANODIQUES (hèl-la-no-di-k'), n. m. pl. Terme d'antiquité. Officiers qui présidaient aux jeux olympiques.

Hellénotame : (èl-lé-no-ta-m'), n. m. Terme d'antiquité grecque. Nom, à Athènes, des trésoriers chargés de recouvrer les sommes fournies par les États grecs pour les dépenses de la guerre contre les Perses.

Hélode : (é-lo-d'), adj. Qui tient des marais. Fièvres hélodes, fièvres qui règnent dans les contrées marécageuses.

Helvelle : (èl-vè-l'), n. f. Champignon comestible dont la tête est formée de lames minces et lisses.

Héméralopie : (é-mé-ra-lo-pie), n. f. Cécité nocturne, c'est-à-dire inaptitude à percevoir les faibles quantités de lumière qui existent la nuit ou pendant le crépuscule, ainsi que de jour dans l'obscurité artificiellement établie.

Hémérologe : (é-mé-ro-lo-j'), n. m. Terme didactique. Traité sur la concordance des calendriers.

Hémine : (é-mi-n'), n. f. Mesure de capacité chez les anciens Romains, contenant 0 lit. 27.

Hémistiche : (é-mi-sti-ch'), n. m. Moitié d'un vers marquée par un repos ou césure.

Hennin : (hè-nin, h aspirée), n. m. Coiffure de femme des XIVe et XVe siècles ; elle était très élevée et surmontée d'un voile flottant à son sommet.

Hénotique : (é-no-ti-k'), n. m. Édit que Zénon, empereur d'Orient, publia en 482, à l'effet de rétablir l'unité de croyance dans l'Église et de réunir les catholiques et les eutychiens. Il publie son hénotique, c'est-à-dire son décret d'union.

Heptacanthé : Terme de zoologie. Qui porte sept épines ou aiguillons.

Heptaméron : (è-pta-mé-ron), n. m. Ouvrage composé de parties distribuées en sept journées.

Héraclées : (é-ra-klée), n. f. pl. Terme d'antiquité grecque. Fêtes en l'honneur d'Hercule.

Herbeline : (èr-be-li-n'), n. f. Brebis étique qu'on met à l'herbe.

Hercotectonique : (èr-ko-tè-kto-ni-k'), n. f. Art de fortifier les places, de faire des retranchements, etc.

Hériban : Le terme désignait à l'époque franque la convocation pour le service militaire, puis une amende payée par celui qui ne se rendait pas à cette convocation et enfin une taxe permettant d'y échapper.

Herméneutique : (èr-mé-neu-ti-k'), adj. Terme de philologie. Qui interprète les textes sacrés. L'art herméneutique. S. f L'herméneutique sacrée, ou, simplement, l'herméneutique, l'art d'interpréter les livres sacrés.

Héroïde : (é-ro-i-d'), n. f. Épître amoureuse en vers composée sous le nom de quelque héros ou d'un personnage fameux.

Héroon : (hé-ro-on), n. m. Terme d'antiquité. Monument élevé en mémoire d'un héros ou d'une héroïne.

Herpe : (hèr-p'), n. f. 1° Terme de chasse. Chien de bonne herpe, chien qui a de bonnes griffes 2° Terme de marine. Pièce de bois recourbée qui sert à lier l'éperon au navire 3° Terme rural. Sorte de crible à trémie et en plan incliné.

Hersillon : (hèr-si-llon, Il mouillées), n. m. Terme d'art militaire. Table de charpente garnie de clous, la pointe en haut ; elle se place sur une brèche ou sur le chemin de la cavalerie ennemie.

Hesper : (è-spêr), n. m. Nom donné parfois à la planète Vénus, lorsqu'elle brille après le coucher du soleil.

Hespérique : (è-spé-ri-k'), adj. Terme de géographie. Péninsule hespérique, l'Italie.

Hétère : (é-tè-r'), n. f. Terme d'antiquité grecque. Courtisane.

Hétérie : (é-té-rie), n. f. Certaines associations politiques, publiques ou secrètes.

Hétérobaphie : (é-té-ro-ba-fie), n. f. État d'un corps dont la surface est de deux ou de plusieurs couleurs.

Hétéronomie : (é-té-ro-no-mie), n. f. Terme de philosophie. Nom donné par Kant aux lois que nous recevons de la nature, à la violence qu'exercent sur nous nos passions et nos besoins ; par opposition à autonomie.

Hétéronyme : (é-té-ro-ni-m'), adj. Ouvrage hétéronyme, ouvrage publié sous le nom véritable d'un autre. Auteur hétéronyme, auteur qui publie un livre sous le nom véritable d'une autre personne.

Heur : (eur), n. m. Bonne fortune, chance heureuse.

Heurette : (eu-rè-t'), n. f. Division de l'heure en usage en Flandre, qui est la demie.

Heuristique : (eu-ri-sti-k') ou HÉVRISTIQUE (é-vri-sti-k'), n. f. 1° Terme didactique. L'art d'inventer, de faire des découvertes 2° Adj. La méthode heuristique.

Hie : (hie), n. f. Billot de bois, qui sert à enfoncer des pavés ou des pilotis, et qui se nomme aussi demoiselle dans le premier de ces deux usages et mouton dans le second.

Hièble : variété de sureau à tige herbacée.

Hiémal : ALE (i-é-mal, ma-l'), adj. 1° Terme de botanique. Qui appartient à l'hiver, qui croit en hiver 2° Terme de géographie. Montagnes hiémales, toujours couvertes de neige et de glace.

Hiératique : (i-é-ra-ti-k'), adj. Qui concerne les choses sacrées, qui appartient aux prêtres. Terme de sculpture et de peinture. Style hiératique, style dans lequel la religion impose à l'artiste des formes traditionnelles.

Hiérodoule : (i-é-ro-du-l'), n. m. Terme d'antiquité. Serviteur attaché à un temple.

Hiérogrammate : (i-é-ro-gra-mma-t') n. m. Terme d'antiquité. Scribe égyptien.

Hiérologie : (i-é-ro-lo-jie), n. f. Étude, connaissance des diverses religions. Terme de liturgie. Se dit, particulièrement, de la bénédiction nuptiale chez les chrétiens grecs et chez les Juifs.

Hiéropé : (i-é-ro-pé), n. m. Terme d'antiquité. Nom, à Athènes, d'un officier chargé de veiller à ce que, dans les sacrifices publics, les victimes fussent irréprochables.

Hiérophante : (i-é-ro-fan-t'), n. m. Terme d'antiquité. Titre du prêtre qui présidait aux mystères d'Éleusis, et qui enseignait les choses sacrées aux initiés.

Higoumène : (i-gou-mè-n'), n. m. Nom grec des abbés de monastères.

Himation : (i-ma-ti-on), n. m. Terme d'antiquité grecque. Vêtement de dessus.

Hipparion : (i-ppa-ri-on), n. m. Terme de paléontologie. Nom donné au cheval du terrain miocène.

Hipparque : (i-ppar-k'), n. m. Nom, chez les Grecs, des généraux de cavalerie.

Hippiatre : (i-ppi-a-tr'), n. m. Celui qui exerce l'art de guérir les maladies des chevaux et des bestiaux ; synonyme de vétérinaire.

Hippocrène : (i-ppo-krè-n'), n. f. Fontaine du mont Hélicon, consacrée aux Muses, que, selon la Fable, Pégase fit jaillir d'un coup de pied, et qui passait pour inspirer les poètes.

Hippogriffe : (i-ppo-gri-f'), n. m. Monstre fabuleux ailé, moitié cheval et moitié griffon, célébré par l'Arioste qui s'en servit pour conduire Astolphe dans la lune.

Hircin : INE (ir-sin, si-n'), adj. Qui tient du bouc, qui dépend du bouc.

Hirondelle : (i-ron-dô), n. m. Petit de l'hirondelle.

Hispide : (i-spi-d'), adj. Couvert de poils rudes et épars. Tige hispide.

Histiodromie : (i-sti-o-dro-mie), n. f. Terme didactique. Art de la navigation à voiles.

Historieur : (i-sto-ri-eur), n. m. Nom donné à ceux qui ornent de miniatures les manuscrits, dans le moyen âge.

Histrion : (i-stri-on), n. m. 1° Nom, chez les Romains, des acteurs qui jouaient dans les bouffonneries grossières importées d'Étrurie 2° Aujourd'hui, comédien, mais avec un sens de mépris. Fig. Éphémère histrion qui sait son rôle à peine, Chaque homme, ivre d'audace ou palpitant d'effroi, Sous le sayon du pâtre ou la robe du roi, Vient passer à son tour son heure sur la scène, V. HUGO.

Hobereau : (ho-be-rô), n. m. 1° Petit oiseau de proie qui était surtout employé à la chasse des alouettes 2° Fig. et par dénigrement, petit gentilhomme campagnard.

Hogner : (ho-gné), v. t. Terme populaire, peu usité d'ailleurs. Gronder, murmurer entre ses dents.

Hoguine : (ho-ghi-n', h aspirée), n. f. Pièce qui recouvrait le bas des reins dans les armures pour combattre à pied, du commencement du XVIe siècle.

Hoir : (oir), n. m. Terme de pratique. Synonyme d'héritier, terme d'ancienne jurisprudence. Hoir de quenouille, fille qui hérite.

Hôlement : (hôle-le-man), n. m. Cri de la hulotte et autres oiseaux nocturnes.

Holographe : (o-lo-gra-f'), adj. Testament holographe, testament écrit en entier de la main du testateur. On dit aussi pièce holographe.

Holomètre : (o-lo-mè-tr'), n. m. Terme d'astronomie. Instrument qui sert à prendre les hauteurs d'un point au-dessus de l'horizon.

Holorime : (o-lo-ri-m'), adj. On parle de vers holorimes lorsque, dans une suite de deux vers, le second rime entièrement avec le premier tout en présentant à la lecture des signes différents. Gal, amant de la reine, alla, tour magnanime. Galamment de la reine à la tour Magne, à Nîmes. HUGO.

Homalographe : (o-ma-lo-gra-f'), n. m. Instrument qui permet de déterminer, par une seule opération, à la fois la distance et l'altitude d'un point.

Homélie : (o-mé-lie), n. f. Instruction sur l'Évangile ou sur des matières de religion, qu'on nomme aussi prône. Au plur. Leçons du bréviaire extraites des homélies des Pères, et qu'on chante au troisième nocturne des matines.

Homéotéleute : n. m. Fait d'homophonie finale entre deux mots qui figurent dans une même phrase ou un même membre de phrase, le plus souvent pour produire un effet euphonique ou d'harmonie imitative. Le lourd roulement des tambours, Victor Hugo.

Homilétique : (o-mi-lé-ti-k'), n. f. Théorie de l'éloquence de la chaire.

Homiliaire : (o-mi-li-ê-r'), n. m. Terme de liturgie. Recueil d'homélie qu'on lit à l'église.

Hommée : (o-mée), n. f. Terme rural. Quantité qu'un homme peut labourer en un jour ; travail d'une journée.

Homogramme : (o-mo-gra-m'), adj. Mots qui, s'écrivant de la même manière, se prononcent différemment : par exemple, le président et ils président.

Homoncule : (o-mon-ku-l'), n. m. Miniature d'hommes créée par sorcellerie.

Homophone : (o-mo-fo-n'), adj. Terme de grammaire. Mots homophones, mots qui se prononcent de façon identique mais ne s'écrivent pas de la même manière. Basilic et basilique, filtre et philtre.

Hongrelaine : (hon-gre-li-n'), n. f. Ancienne sorte de justaucorps.

Hongrer : (hon-gré), v. t. Châtrer un cheval ou un poney.

Hoplite : (o-pli-t'), n. m. Soldat grec d'infanterie, pesamment armé, c'est-à-dire ayant pour armes défensives un casque, une cuirasse, un bouclier rond et des bottines garnies de fer ; pour armes offensives, une longue pique et une épée.

Hoplomachie : (o-plo-ma-chie), n. f. Action de combattre avec une armure pesante ; Art de combattre avec cette armure ; action de s'y exercer.

Hoqueton : (ho-ke-ton), n. m. 1° Casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt, du chancelier, etc. et aussi les gardes de la manche. 2° Casaque, en général.

Horion : (ho-ri-on), n. m. Coup violent.

Hortillon : (or-ti-lon, Il mouillées), n. m. Nom qu'on donnait autrefois aux maraîchers. Nom des jardins maraîchers dans la Picardie.

Hospodar : (o-spo-dar), n. m. Titre de dignité qui se donne à certains princes vassaux du grand seigneur.

Hottée : (ho-tée), n. f. Ce que contient une hotte. Une hottée de terre, de légumes.

Hottiau : (ho-ti-ô, h aspirée), n. m. Nom, en Normandie, d'une charrette à deux roues qui sert à porter du sable, des pierres et surtout du fumier.

Houache : (ou-a-ch') et HOUAICHE (ou-è-ch'), n. f. Trace bouillonnante que le navire laisse derrière lui pendant sa marche, et qui en indique la vraie direction.

Houe : (houe), n. f. Pioche à lame assez large dont on se sert pour les binages.

Houka : (hou-ka), n. m. Pipe turque ou persane, peu différente du narghileh.

Houppier : (hou-pié), n. m. 1° Terme rural. Arbre ébranché auquel on n'a laissé que sa houppe 2° La houppe même de l'arbre, son faite 3° Maladie des arbres qui attaque la cime.

Hour : (hour, h aspirée), n. m. Dans la fortification du moyen âge, sorte de balcon volant et couvert, en bois, que les défenseurs établissaient au haut des murailles, et qui faisait saillie en dehors ; de là ils lançaient toute sorte de projectiles contre les assaillants. Les mots hourdage, hourder, hourdis, hourd, sont demeurés dans la langue comme un témoignage et comme un souvenir du système de défense antérieur aux mâchicoulis.

Houret : (hou-rè), n. m. Mauvais petit chien de chasse. De ces gens qui, suivis de dix hourets galeux, Disent ma meute et font les chasseurs merveilleux, MOLIÈRE.

Hourque : (hour-k'), n. f. Ancien navire hollandais de transport à fond plat, dont l'avant et l'arrière sont arrondi. Par dénigrement. Navire mal construit et mauvais marcheur.

Hourvari : (hour-va-ri), n. m. Vacarme, grand bruit.

Houseaux : (hou-zô), n. m. pl. Sortes de bottes contre la pluie et la crotte. Fig. Laisser ses houseaux quelque part, y mourir.

Houssaie : (hou-sê), n. f. Lieu planté de houx.

Housseau : (hou-sô), n. m. Nom de grosses épingles propres à attacher ensemble plusieurs doubles d'étoffe.

Houssine : (hou-si-n'), n. f. Baguette flexible de houx ou de tout autre arbre, qui sert à faire aller un cheval ou à battre des habits, des meubles, etc.

Housoir : (hou-soir), n. m. Balai de houx ou autres branchages, et, le plus souvent, de plumes.

Hucher : (hu-ché), v. t. 1° Appeler 2° Particulièrement, en termes de chasse, appeler en criant ou en sifflant 3° Se hucher, v. pr. S'appeler l'un l'autre.

Huchet : (hu-chè), n. m. Cornet pour avertir de loin ; Terme de blason. Représentation d'un cor de chasse dans les armoiries.

Huerta : plaine irriguée très fertile en Espagne.

Hui : (ui), adv. de temps servant à marquer le jour où l'on est. Vous serez le parrain, dès hui je vous en prie, LA FONTAINE.

Huis : (ui ; l's se lie : à ui-z ouvert ; l'h n'est pas aspirée, l'huis ; mais, par exception, l'on dit le huis clos, la fin du huis clos, ce huis clos), n. m. 1° Terme vieilli qui signifie porte 2° Terme de palais, usité dans cette locution : à huis clos, sans que le public soit admis 3° À huis ouvert, le public étant admis.

Huitain : (ui-tin ; l'h, sans être aspirée, fait qu'il n'y a pas d'élision ni de liaison : le huitain, les huitains), n. m. Petite pièce de poésie composée de huit vers ; Stance de huit vers dans un plus long ouvrage.

Huitante : (ui-tan-t'), nom de nombre. Quatre-vingts.

Humeux : EUSE (u-meû, meû-z'), adj. Qui a le caractère de l'humus. Le sol se trouve alors (par les enfouissements verts, ou fumure verte) pourvu de matières humeuses qui favorisent la diffusion des principes nutritifs.

Humique : (u-mi-k'), adj. Qui a rapport à l'humus.

Hune : (hu-n'), n. f. Grosse pièce de bois terminée par deux tourillons, et à laquelle une cloche est suspendue.

Huppe : (hu-p'), n. f. Terme de marine. Foyer de pourriture qui se trouve dans une pièce de bois.

Hure : (hu-r'), n. f. Tête du sanglier, du cochon et de quelques animaux (saumon, brochet...).

Hurlupé : ÉE (hur-lu-pé, péé), adj. Hérissé, ébouriffé. Enfin dès six heures du matin tout est en l'air, coiffure hurlupée, poudrée, frisée, SÉV. 356. Tout cela fait une petite tête de chou ronde, sans nulle chose par les côtés ; toute la tête nue et hurlupée, ID. 18 mars 1671.

Huron : (hu-ron), n. m. Ancien nom des hommes qui étaient chargés de miner, dans les sièges.

Hutin : (hu-tin), adj. m. Vieux mot qui signifiait entêté, opiniâtre, et qui ne s'est conservé que comme surnom d'un roi de France : Louis X, dit Louis le Hutin.

Hyades : (i-a-d'), n. f. pl. Nom des sept étoiles qui forment le front de la constellation du taureau.

Hyalin : INE (i-a-lin, li-n'), adj. Terme didactique. Qui a l'apparence ou la diaphanéité du verre. Quartz hyalin, le cristal de roche.

Hydrie : (i-drie), n. f. Terme d'antiquité. Vase pour contenir de l'eau.

Hydrophane : (i-dro-fa-n'), adj. Qui est translucide dans l'eau. Pierre hydrophane. N. f. Nom d'une pierre siliceuse qui est translucide lorsqu'elle est imbibée d'eau. C'est l'opale hydrophane, variété d'opale.

Hypallage : (i-pal-la-j'), n. f. Terme de grammaire. Figure par laquelle on paraît attribuer à certains mots d'une phrase ce qui appartient à d'autres mots de cette phrase, sans qu'il soit possible de se méprendre au sens. Exemple : Enfoncer son chapeau dans sa tête, pour enfoncer sa tête dans son chapeau.

Hypèthre : (i-pè-tr'), n. m. Terme d'architecture. Édifice, temple découvert. Adj. Temple hypètre.

Hypnagogique : (i-pna-go-ji-k'), adj. Qui conduit au sommeil.

Hypnobate : (i-pno-ba-t'), n. m. Synonyme peu usité de somnambule.

Hypocauste : (i-po-kô-st'), n. m. Terme d'antiquité. Fourneau souterrain, dans les thermes.

Hypocras : (i-po-kras'), n. m. Infusion de cannelle, d'amandes douces, d'un peu de musc et d'ambre, dans du vin édulcoré avec du sucre.

Hypogée : (i-po-jée), n. m. Terme d'architecture. Excavation, construction souterraine où les anciens déposaient leurs morts. Les hypogées des environs de Thèbes en Égypte.

Hypophore : (i-po-fo-r'), n. f. Terme de rhétorique. Partie de la figure dite prolepse ou antéoccupation, et dans laquelle on cite et énumère les objections.

Hypothénar : (i-po-té-nar), n. m. Terme d'anatomie. Saillie musculaire à la paume de la main et dans la direction du petit doigt.

Hypotypose : (i-po-ti-pô-z'), n. f. Terme de rhétorique. Description animée, vive et frappante, qui met, pour ainsi dire, la chose sous les yeux.

Hysope : (i-zo-p') ou HYSSOPE (i-so-p'), n. f. Plante aromatique vivace à fleurs bleues. Fig. Mes petites affaires me paraissent de l'hysope en comparaison de vos grands cèdres, SÉVIGNÉ.

Iambes : (i-an-b'), n. m. plur. Dans la littérature française, pièce de vers satirique d'un caractère acerbe, composée d'un alexandrin et d'un octosyllabe, à rimes croisées, et dont le premier modèle se trouve dans les poésies d'André Chénier.

Ianthin : INE (i-an-tin, ti-n'), adj. Terme didactique. Qui est d'un violet plus ou moins brillant.

Iatrion : (i-a-tri-on), n. m. Terme d'antiquité. Local où le médecin avait ses instruments et ses appareils, où il pratiquait des opérations, pansait des plaies, réduisait des luxations et des fractures et donnait des consultations.

Iatrique : (i-a-tri-k'), adj. Qui appartient à l'art du médecin.

Ibidem : (i-bi-dèm'), mot latin dont on se sert, dans les citations, pour rappeler, sans le répéter, le nom de l'auteur, le titre d'un ouvrage. Substantivement. Un ibidem. Des ibidem.

Icelui : (i-se-lui), ICELLE (i-sè-l'), pron. démonstratif. Vieux mot employé quelquefois encore dans le style de pratique et dans le langage familier. Comment Candide fut élevé dans un beau château et comment il fut chassé d'icelui, VOLTAIRE.

Ichnographie : (i-kno-gra-fie), n. f. Terme d'architecture. Plan horizontal et géométral d'un édifice.

Ichor : (i-kor), n. m. 1° Terme de mythologie. Dans Homère, le liquide qui coule dans les veines des dieux et leur tient lieu de sang 2° Terme de médecine. Liquide purulent et putride que fournissent certaines plaies de mauvais caractère.

Ichthyique : (i-kti-i-k'), adj. De poisson, qui consiste en poisson. Régime ichthyique.

Icoglan : (i-ko-glan), n. m. Page du Grand Seigneur. Au fond d'un sérail inutile, Que fait parmi ces icoglans Le vieux successeur imbécile Des Bajazets et des Orcans ? VOLTAIRE.

Iconostase : (i-ko-no-sta-z'), n. f. Dans les églises grecques, sorte de grand écran chargé d'images de saints, à trois portes ; ces portes se ferment quand le prêtre accomplit quelqu'un des mystères.

Ictus : (i-ktus'), n. m. 1° Terme d'ancienne métrique. Coup frappé en marquant la mesure d'un pied 2° L'accentuation forte d'un mot.

Idémiste : (i-dé-mi-st'), adj. On appelait docteurs idémistes ceux qui, dans les assemblées, se contentaient d'opiner du bonnet et de dire idem, sans apporter de raison.

Idéogénie : (i-dé-o-jé-nie), n. f. Terme de philosophie. Science qui traite de l'origine des idées.

Ides : (i-d'), n. f. plur. Le quinzième jour des mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre, et le treizième des autres mois, dans le calendrier des anciens Romains.

Idiosyncrasie : (i-di-o-sin-kra-zie), n. f. Terme de médecine. Disposition qui fait que chaque individu ressent d'une façon qui lui est propre les influences des divers agents.

Idylle : (i-di-l'), n. f. Petit poème dont le sujet est ordinairement pastoral ou relatif à des objets champêtres, et qui tient de l'épigramme.

Ignicole : (igh-ni-ko-l'), adj. Qui adore le feu. Il resta un grand nombre de familles guèbres ou ignicoles à Ispahan jusqu'au temps de Sha-Abbas, qui les bannit, comme Isabelle chassa les Juifs d'Espagne, VOLTAIRE.

Ignivome : (igh-ni-vo-m'), adj. Terme didactique. Qui vomit du feu. Se dit des volcans.

Ilion : (i-li-on), n. m. Un des noms de la ville de Troie.

Illation : (il-la-sion), n. f. 1° Terme de droit. Apport des biens d'une personne qui entre en noviciat dans une maison religieuse 2° Terme d'Église. Transport ou retour des reliques d'un saint.

Illustrat : (il-lu-stra), n. m. Dignité d'illustre.

Ilothe : (i-lo-t'), n. m. 1° Nom d'esclaves, dans la république de Sparte 2° Fig. Celui qui est réduit, dans une société, au dernier état d'abjection ou d'ignorance.

Imagier : (i-ma-jié), n. m. Autre forme d'imager, faiseur d'images. Ces précieux manuscrits à miniatures où s'épuisait la patience des imagiers, TH. GAUTIER.

Imboire : (in-boi-r'), v. t. 1° Humecter de. Imboire un corps d'un liquide. Fig. On l'a imbu de ce principe 2° S'imboire, v. pr. Devenir imbu.

Imbrifuge : (in-bri-fu-j'), adj. Qui préserve de la pluie. Toile, chapeau imbrifuge.

Immanité : (i-mma-ni-té), n. f. Cruauté monstrueuse. L'immanité de Néron.

Immarescible : (i-mmar-sè-ssi-bl'), adj. Terme didactique. Qui ne peut se flétrir.

Immun : (i-mun), adj. Se dit d'un organisme immunisé.

Immuration : (i-mmu-ra-sion), s.), n. f. Terme d'histoire du moyen âge. Action de séquestrer une personne entre quatre murailles.

Impatroniser : (in-pa-tro-ni-zé), v. tr. 1° Introduire comme une sorte de patron, de maître 2° S'impatroniser, v. pr. S'établir comme chez soi. S'introduire dans une maison et y dominer (avec un sens défavorable). Un inconnu céans s'impatronise, MOLIÈRE.

Impavide : (in-pa-vi-d'), adj. Qui n'éprouve ou ne trahit aucune peur.

Impeccance : (in-pè-kkan-s'), n. f. Terme dogmatique. État d'un homme qui ne commet aucun péché. L'impeccabilité emporte l'impeccance.

Impédiments : (in-pé-di-man), n. m. pl. Les objets gênant la marche et les mouvements d'une armée en campagne.

Impéritie : (in-pé-ri-sie), n. f. Manque d'habileté. L'impéritie d'un Chirurgien. Il fit voir une grande impéritie dans cette occasion.

Imperscrutable : (in-pèr-skru-ta-bl'), adj. Qui ne peut être scruté. Les fins (des choses) sont toutes également cachées dans l'abîme imperscrutable de sa sagesse (de Dieu), DESCARTES. On dit aujourd'hui inscrutable.

Impétrant : ANTE (in-pé-tran, tran-t'), n. m. et f. Personne qui obtient quelque chose , bénéficiaire ex : diplôme.

Implexe : (in-plè-ks'), adj. Terme de poésie dramatique. Composé d'événements variés, quoique liés naturellement au sujet.

Impollu : UE (in-pol-lu, lue), adj. Terme vieilli. Sans tache, non souillé.

Impresse : (in-prè-s'), adj. f. Terme de philosophie. Espèces impresses, celles qui sont imprimées dans nos sens, qui laissent trace dans notre mémoire.

Impugner : (in-pu-gné), v. t. Attaquer, combattre une proposition, un droit.

Incagner : (in-ka-ghé), v. t. Terme bas et vieilli Défier quelqu'un, le braver, en lui témoignant beaucoup de mépris.

Incamation : (in-ka-mé-ra-sion ; en vers, de six syllabes), n. f. Terme de chancellerie de la cour de Rome. Union de quelque terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

Incarnat : ATE (in-kar-na, na-t'), adj. Qui est d'une couleur entre la couleur de cerise et la couleur de rose. Le bec est incarnat et les pieds sont cendrés, BUFFON.

Inchoatif : IVE (in-ko-a-tif, ti-v'), adj. Terme de grammaire. Qui commence. Verbes inchoatifs, et, substantivement, les inchoatifs, les verbes qui désignent un commencement d'action, ou un passage d'un état à un autre, comme beaucoup de nos verbes en ir (avec présent en is, issons, etc.) tirés d'adjectifs, par ex. : blanchir, grandir, etc.

Incipit : (in-si-pit'), n. m. Terme de paléographie. Se dit des premiers mots par lesquels commence un manuscrit. Citer l'incipit des ouvrages dans un catalogue.

Incise : (in-si-z'), n. f. Terme de grammaire. Petite phrase qui, formant un sens partiel, entre dans le sens total de la proposition.

Incunable : (in-ku-na-bl'), adj. Édition incunable, édition qui date des commencements de l'imprimerie.

Incuse : (in-ku-z'), adj. Se dit de certaines médailles frappées d'un seul côté, par la négligence et la précipitation des ouvriers.

Indentation : (in-dan-ta-sion), n. f. Terme didactique. Échancrure semblable à la trace ou à la morsure d'une dent.

Indiction : (in-di-ksion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. 1° Convocation à certain jour. Plus particulièrement. Convocation d'un concile ou d'un synode 2° Prescription. L'indiction d'un jeûne 3°

Terme de chronologie. Révolution de quinze années que l'on recommence toujours par une, lorsque le nombre de quinze est fini.

Indicule : (in-di-ku-l'), n. m. Petit index, petite table des matières.

Indult : (in-dult'), n. m. Privilège accordé par lettres du pape à quelque corps ou à quelque personne de pouvoir nommer à certains bénéfices, ou de pouvoir les tenir contre la disposition du droit commun.

Inerme : (i-nèr-m'), adj. 1° Terme de botanique. Qui n'a ni aiguillons, ni épines 2° Terme de zoologie. Qui n'a point de cornes.

Infixe : (in-fi-ks'), n. m. Terme de grammaire. Mot ou partie de mot qui se place à l'intérieur des mots, de la même façon que le préfixe à la tête, et le suffixe à la fin. Ainsi, dans amphibiologie, bo est un infixé.

Inflagration : (in-fla-gra-sion), n. f. Terme didactique. État d'un corps qui prend feu et se consume.

Influenza : (in-flu-in-dza), n. f. vieilli. Grippe.

Infracteur : (in-fra-kteur), n. m. Celui qui enfreint.

Infrangible : (in-fran-ji-bl'), adj. Qui ne peut être brisé.

Infus : USE (in-fû, fu-z'), adj. 1° Répandu dans, en parlant de choses intellectuelles et morales, de qualités, de sentiments. Claire connaissance de Dieu, amour infus de ce premier être, BOSSUET. 2° Pénétré de.

Ingambe : (in-gan-b'), adj. Qui est bien en jambes, léger, dispos, alerte.

Inganno : (in'-ga-nno), n. m. Terme de musique. Cadenza per inganno, espèce de cadence qui donne une résolution différente de celle que l'oreille attend.

Iniaque : (i-ni-a-k'), adj. Terme d'anatomie. Qui a rapport à la nuque.

Innascibilité : (i-nna-ssi-bi-li-té), n. f. Terme de théologie. Qualité de ce qui ne peut avoir de naissance ou ne peut naître. L'innascibilité de Dieu.

In-plano : (in'-pla-no), adj. invar. Terme d'imprimerie et de librairie. Format in-plano, synonyme de format atlantique, celui où la feuille imprimée ne contient qu'une page de chaque côté.

Insculper : (in-scul-pé), v. t. Graver en frappant avec un poinçon.

Insénescence : (in-sé-nè-ssan-s'), n. f. Terme de physiologie. Qualité de ce qui ne vieillit pas. L'insénescence des facultés intellectuelles, propriété que certains physiologistes attribuent à ces facultés.

Institoire : (in-sti-toi-r'), adj. Terme de droit romain. Action institoire, action donnée contre un marchand pour ce qui s'est fait en son nom par son commis ou son facteur.

Intaille : (in-tâ-ll', ll mouillées), n. f. Terme de beaux-arts. Pierre dure gravée en creux, à la différence des camées.

Intercourse : (in-tèr-kour-s'), n. f. L'ensemble des communications commerciales entre deux pays.

Intercurrent : ENTE (in-tèr-ku-rran, rran-t'), adj. Qui se met entre. Cet événement intercurrent déjoua leurs projets.

Interlune : (in-tèr-lu-n') ou INTERLUNIUM (in-tèr-lu-ni-om'), n. m. Terme d'astronomie. Temps qui s'écoule entre le moment où la lune décroissante cesse d'être visible, et celui où elle réparaît.

I nterroi : (in-tèr-roi), n. m. Terme d'histoire romaine. Magistrat à qui le pouvoir était confié entre la mort d'un roi et l'élection du successeur ou dans l'intervalle des consulats.

I ntinction : (in-tin-ksion), n. f. Terme de liturgie. Mélange que l'on fait, avant la communion, d'une fraction de l'hostie avec le vin consacré.

I ntroît : (in-tro-it'), n. m. Prières dites par le prêtre à la messe quand il est monté à l'autel, et chantées par le chœur au commencement des grandes messes.

I nventeur : TRICE (in-van-teur, tri-s'), n. m. et f. Droit. Celui qui trouve une médaille dans la terre, un monument enfoui, etc.

I ouler : (iou-lé), v. t. Terme de musique. Chanter à la manière des Tyroliens et de quelques autres peuples montagnards, avec des coups de gosier très rapides du grave à l'aigu.

I rato : (AB) (a-bi-ra-to), loc. adv. Par un homme en colère. Testament ab irato. Satire écrite ab irato.

I re : (i-r'), n. f. Terme vieilli. Courroux, colère.

I rénisme : (i-ré-ni-sm'), n. m. Volonté œcuménique de tout réconcilier.

I ridescence : (i-ri-dè-ssan-s'), n. f. Présentation d'aspects de plus en plus irisés.

I rréfragable : (i-rré-fra-ga-bl'), adj. Qu'on ne peut contredire. Les docteurs qui résolvait ces questions (des questions scolastiques) s'appelaient le grand, le subtil, l'irréfragable, VOLTAIRE.

I rreméable : (i-rré-mé-a-bl'), adj. Latinisme. D'où l'on ne peut revenir.

I rrision : (i-rri-zion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. Action de se rire de. L'irrision des vieilles choses. Action de celui qui se rit de. L'irrision des moqueurs.

I sabelle : (i-za-bè-l'), 1° N. f. Anciennement, sorte d'étoffe de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune. Les isabelles pâles et dorées seront teintées avec un peu de raucourt (rocou), Règlem. sur les manif. août 1669. 2° adj. Qui est de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune, mais dans lequel le jaune domine. Ruban isabelle.

I sagogique : (i-za-go-ji-k'), n. f. La science de l'introduction.

I satis : (i-za-tis'), n. m. Renard bleu des régions polaires.

I siaque : (i-zi-a-k'), adj. Relatif à la déesse Isis et à son culte.

I sobaphie : (i-zo-ba-fie), n. f. Terme d'histoire naturelle. État d'un corps qui ne réfléchit qu'une seule couleur.

I sochimène : (i-zo-ki-mè-n'), adj. Terme de météorologie. Ligne isochimène, ligne passant par tous les points de la terre qui ont la même température moyenne en hiver.

I sochrone : (i-zo-kro-n'), adj. De durée égale.

I socolon : (i-zo-ko-lon), n. m. Terme de rhétorique. Période dont les membres sont égaux.

I sohypse : (i-zo-i-ps'), adj. Terme de géographie. Qui est de même altitude.

I son : (i-zon), n. m. Terme d'ancienne musique employé seulement dans cette expression propre au plain-chant : chant en ison, psalmodie qui ne roule que sur deux notes.

I sonomie : (i-zo-no-mie), n. f. 1° Ancien terme de politique. Égalité devant la loi, égalité de droits civils 2° Terme de minéralogie. Isonomie des cristaux, état des cristaux qui sont construits suivant la même loi.

I sopet : (i-zo-pè), n. m. Moyen âge. Apologues de toutes provenances, rédigés en français, avec pour source principale le poète latin Phèdre. Le genre est celui de la fable.

Isopolitie : (i-zo-po-li-sie), n. f. Terme de politique. Égalité des droits politiques.

Isotélie : (i-zo-té-lie), n. f. Terme d'antiquité grecque. Degré intermédiaire, à Athènes, entre la condition du métèque ou étranger domicilié et celle de citoyen proprement dit ; cet état assurait à celui qui en jouissait tous les privilèges du droit de cité.

Isothère : (i-zo-tè-r'), adj. Terme de météorologie. Ligne isothère, ligne passant par tous les points de la terre qui ont la même température moyenne en été.

Isséro : (i-ssé-ro), n. m. Nom donné sur la Méditerranée en Provence au vent du sud-est ; il est opposé au mistral.

Ithos : (i-tos'), n. m. Ancien terme de rhétorique. Partie de la rhétorique qui traite des mœurs, par opposition au pathos, expression des passions.

Jable : (ja-bl'), n. m. 1° Terme de tonnellerie. Feuillure qu'on fait aux douves des tonneaux, pour arrêter les pièces de fond 2° Terme de verrier. Jonction du fond d'un pot avec la flèche.

Jaboter : (ja-bo-té), 1° V. t. Parler beaucoup, d'une voix peu élevée et de choses peu intéressantes 2° V. t. J'ai ouï jaboter quelque chose de cela.

Jacasse : (ja-ka-s'), n. f. Terme populaire. Femme, fille qui parle beaucoup.

Jacent : ENTE (ja-san, san-t'), adj. Terme de palais. Qui, étant gisant et délaissé, n'a point de propriétaire connu. Biens jacents. Succession jacente.

Jacobinière : (ja-ko-bi-niè-r'), n. f. Club des jacobins et, plus tard, par extension, toute réunion de démocrates.

Jacquemart : (ja-ke-mar), n. m. Ressort situé au bas de la vis du balancier à frapper les monnaies, et servant à la faire relever lorsqu'elle a pincé l'espèce ou la médaille.

Jaçois : (ja-soi), adverbe. Vieux mot qui signifie Bien que, Quoique. On ne le dit plus qu'au Palais. Il a été condamné, jaçoit qu'il eust d'assez bonnes deffenses. Un ministre avait écrit à la reine mère qu'il n'avait jamais consenti au port des armes, jaçoit qu'il y eût consenti et contribué, BOSSUET. (Furetière 1690)

Jacquet : (ja-kè), nom propre employé dans cette locution populaire : Il s'est levé dès le patron Jacquet, c'est-à-dire il s'est levé de très bonne heure.

Jactance : (ja-ktan-s'), n. f. Hardiesse à se vanter, à se faire valoir. Calvin a tant loué la sainte jactance et la magnanimité de Luther, qu'il était malaisé qu'il ne l'imitât, BOSSUET. Paroles de jactance. Ses jactances.

Jactation : (ja-kta-sion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. Agitation continuelle qui oblige un malade à changer sans cesse de position dans son lit.

Jaculatoire : (ja-ku-la-toi-r'), adj. 1° Terme d'hydraulique. Fontaine jaculatoire, fontaine qui lance un jet d'eau à une grande hauteur et par la force d'une pression 2° Fig. Terme de dévotion. Oraison jaculatoire, prière courte qu'on adresse au ciel avec un vif mouvement de coeur.

Jaffet : (ja-fè), n. m. Crochet pour abaisser les branches des arbres dont on veut cueillir les fruits.

Jalage : (ja-la-j'), n. m. Terme de coutume féodale. Droit qui se levait sur le vin vendu en détail.

Jalet : (ja-lè), n. m. Caillou rond qu'on lançait avec une arbalète. Arbalète à jalet, ou arc à jalet, arbalète avec laquelle on lançait des cailloux ou des balles.

Jambage : Terme de féodalité. Droit de jambage, droit que possédaient quelques seigneurs de poser leur jambe dans le lit d'une nouvelle mariée qui était leur vassale.

Jambelet : (jan-be-lè), n. m. Ornement circulaire qui est pour la jambe ce que le bracelet est pour le bras.

Jambot : (jan-bo), n. m. Nom donné, dans les houillères du Hainaut, aux enfants qui y travaillaient. Les enfants ou jambots, qui commençaient à descendre vers l'âge de dix à onze ans dans la mine.

Janicule : (ja-ni-ku-l'), n. m. Une des sept collines de Rome, ainsi dite du dieu Janus.

Janissaire : (ja-ni-sè-r'), n. m. 1° Soldat de l'infanterie turque, qui servait à la garde du Grand Seigneur 2° Fig. Il se dit, en mauvaise part, des satellites d'une autorité quelconque.

Jantille : (jan-ti-ll', ll mouillées), n. f. Nom d'un ais appliqué autour des jantes de la roue d'un moulin, pour recevoir l'eau qui donne le mouvement à la roue. On dit plus souvent aube ou palette.

Jaque : (ja-k'), n. m. Vieux mot qui signifiait un habillement court et serré. Le roi (Charles VI) était à cheval, vêtu de l'habillement court et étroit qu'on nommait un jaque, BARANTE. Jaque de mailles, armure faite de mailles de fer qui couvrent le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses.

Jaquemart : (ja-ke-mar) , n. m. Figure de métal qui représente un homme armé avec un marteau à la main et qu'on met sur les horloges pour frapper les heures. Par dérision. Être armé comme un jaquemart, se dit d'un homme armé de pied en cap, sans avoir l'air ni bien belliqueux ni bien terrible.

Jaquet : (ja-kè), n. m. Nom vulgaire de la petite bécassine, oiseau de marais.

Jaquette : (ja-kè-t'), n. f. Partie d'un canon. On a augmenté de 3 pieds sa longueur d'âme et renforcé sa frette de culasse ou jaquette, Journal offic. 17 mars 1874.

Jale : (ja-l'), n. f. Espèce de grande jatte ou de baquet.

Jalet : (ja-lè), n. m. Caillou rond qu'on lançait avec une arbalète. Arbalète à jalet, ou arc à jalet, arbalète avec laquelle on lançait des cailloux ou des balles.

Jaleuse : (ja-leû-z'), n. f. Nom, avant la Révolution, des quarante femmes chargées de mesurer les grains et farines vendus à Paris.

Jambot : (jan-bo), n. m. Nom donné, dans les houillères du Hainaut, aux enfants qui y travaillaient. Les enfants ou jambots, qui commencent à descendre vers l'âge de dix à onze ans dans la mine, Extrait de l'Économiste belge, dans l'Opinion nationale du 4 avril 1868. Jambots de crachets, ceux qui entretenaient les lampes dans les galeries.

Janissaire : (ja-ni-sè-r'), n. m. 1° Soldat de l'infanterie turque, qui servait à la garde du Grand Seigneur. 2° Fig. Dit, en mauvaise part, des satellites d'une autorité quelconque.

Jaque : (ja-k'), n. m. Vieux mot qui signifiait un habillement court et serré. Jaque de mailles, armure faite de mailles de fer qui couvraient le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses.

Jardinage : (jar-di-na-j'), n. m. Terme de lapidaire. Taches qui se trouvent dans le diamant, et qui viennent ou de matières étrangères qui y sont infiltrées, ou de coups qui le fêlent.

Jardineux : EUSE (jar-di-neû, neû-z'), adj. Terme de joaillier. Émeraudes jardineuses, émeraudes dont le vert n'est pas net et est mêlé de brun.

Jargon : (jar-gon), n. m. 1° Terme de joaillerie. Espèce de diamant jaune, moins dur que le vrai diamant 2° Petites pierres de la grosseur d'une tête d'épingle, d'un rouge brillant, fort communes en Auvergne et que les anciens droguistes donnaient pour de véritables hyacinthes.

Jargonelle : (jar-go-nè-l'), n. f. Espèce de poire un peu languette qui vient au commencement de l'automne, qui est bonne à cuire.

Jarosse : (ja-ro-s'), JAROUFLE (ja-rou-fl'), JAROUGE (ja-rou-j'), JAROUSSE (ja-rou-s'), n. f. Plante de la famille des gesses et des ers (lentilles sauvages).

Jarre : (ja-r'), n. m. Nom, dans l'ouest de la France, de bancs de sable, de rapides qu'une rivière présente.

Jaseran : (ja-ze-ran), n. m. 1° Ancien terme militaire. Espèce de cotte de maille 2° Anciennement, collier d'or formé de mailles 3° Espèce de chaîne de petits anneaux, dite par corruption jaseron, qui sert à suspendre au cou des croix, des médaillons, etc.

Jaspé : ÉE (ja-spé, spée), part. passé de jasper. Qui imite par ses nuances le jaspe. Le marbre jaspé et tacheté devint ensuite fort à la mode... ROLLIN.

Jasserie : (ja-se-rie), n. f. Nom donné aux burons où l'on fabrique le fromage, dans les montagnes du Puy-de-Dôme.

Jaumière : (jô-miè-r'), n. f. Trou pratiqué à la voûte du navire pour l'introduction de la tête du gouvernail.

Javeau : (ja-vô), n. m. Île formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

Javelle : (ja-vè-l'), n. f. tas de sel tiré d'un marais salant 2° Fagot de sarments de vigne. Mettez une javelle au feu 3° Botte d'échalas ou de lattes 4° On dit qu'un baril, qu'un tonneau est tombé en javelle lorsque les douves et les fonds se séparent 5° Terme de pêche. Se dit de petits tas de huit morues lorsqu'elles ont reçu plusieurs soleils.

Jécoraire : (jé-ko-rê-r'), adj. Qui appartient au foie. Veine jécoraire, et, substantivement, la jécoraire, veine de la main droite qu'on supposait avoir des rapports avec le foie.

Jemplet : (jan-blè), n. m. Partie du moule du fondeur de fer.

Jobelin : (jo-be-lin), n. m. Jeune jobard, petit jobard (Homme niais, crédule, qui se laisse facilement tromper).

Joc : (jok), n. m. Repos du moulin. Le mettre à joc, l'arrêter.

Jocrisse : (jo-kri-s'), n. m. 1° Terme injurieux. Benêt se laissant gouverner 2° Valet niais et maladroit.

Joliade : (jo-li-a-d'), n. f. Terme qui se fit durant la fronde pour désigner un assassinat simulé.

Joliveté : (jo-li-ve-té), n. f. 1° Trait d'esprit Mille jolivetés qui dans l'esprit me viennent, TH. CORN. Comtesse d'Orgueil 2° Petit bijou, petit ouvrage qui n'a pas ou qui a peu d'utilité 3° Gentillesse d'un enfant. Cet enfant fait, dit cent petites jolivetés.

Jonchère : (jon-chè-r'), n. f. Lieu couvert de joncs. Touffes de joncs qui se forment dans les étangs, dans les marais, et qui deviennent quelquefois des îles flottantes.

Josse : (jo-s'), n. m. Nom propre, qui s'emploie dans cette locution : Vous êtes orfèvre, monsieur Josse, c'est-à-dire vous nous donnez un conseil intéressé. M. Josse est un personnage de Molière, dans l'Amour médecin, I, 1 ; il est joaillier, et, consulté sur ce qu'il faut faire pour guérir la jeune fille malade, il conseille de lui acheter une belle garniture de diamants, de rubis ou d'émeraudes.

Jottes : (jo-t'), n. f. pl. Terme de marine. Les deux côtés de l'avant d'un vaisseau.

Joubarbe : (jou-bar-b'), n. f. Plante grasse à feuilles charnues groupées en rosette d'où s'élève une panicule de fleurs jaunes ou blanches.

Jouée : (jou-ée), n. f. Terme d'architecture. Épaisseur du mur dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, d'un soupirail. Cette fenêtre a beaucoup de jouée.

Jouelle : (jou-è-l'), n. m. Espèce de joug dont on se sert pour rattacher la vigne. Mettre une vigne sur la jouelle. Dresser une vigne en jouelle.

Jouereau : n. m. (On prononce Joûreau.) Terme du style familier. Qui ne joue pas bien à quelque jeu, ou qui joue petit jeu (Dict. de l'Académie française 1762).

Jouillères : (jou-llè-r', Il mouillées) ou JOUIÈRES (jou-iè-r'), n. f. pl. Murs d'aplomb avancés dans l'eau, qui retiennent les berges d'une écluse, et auxquels sont attachées les coulisses des vannes.

Jour-de-souffrance : n. m. ouverture qui donne sur la propriété d'un voisin qui l'a permis.

Journal, elle : (jour-nèl, nè-l'), adj. Qui arrive chaque jour ; on dit présentement journalier. Les officiers généraux et particuliers sentaient que leur réputation et leur fortune dépendaient de leur application, de leur conduite, de leurs actions ; que la distinction journalière y était attachée par la préférence ou le délaissement, SAINT-SIMON.

Jubé : (ju-bé), n. m. Lieu élevé dans une église en forme de galerie, et qui est ordinairement entre la nef et le chœur. Fig. Venir à jubé, se soumettre, venir à la raison par contrainte, malgré qu'on en ait.

Juc : (juk), n. m. Le bâton où perchent les poulets.

Judica : (ju-di-ka), n. m. Le judica, le dimanche de la Passion, parce que l'introït commence par judica, impératif du verbe latin *judicare*.

Judicature : (ju-di-ka-tu-r'), n. f. 1° État, profession de toute personne employée à l'administration de la justice 2° La dignité de juge chez les Hébreux.

Jugerie : (ju-je-rie), n. f. Terme d'ancienne jurisprudence. Ressort ; juridiction d'un juge. Néologisme et dans un sens péjoratif. Manière de juger sans bonnes règles. La jugerie littéraire.

Jugulibranche : (ju-gu-li-bran-ch'), adj. Dont les ouïes s'ouvrent sous la gorge.

Julep : (ju-lèp. Du temps de Ménage, on prononçait julè), n. m. Potion adoucissante ou calmante dans laquelle il n'entre ni huile, ni substances purgatives, ni poudres ou substances extractives, mais qui est composée simplement d'eau distillée et de sirops.

Jumelle : (ju-mè-l'), n. f. Nom d'une ancienne pièce de canon qui avait deux bouches et une seule lumière.

Jumenterie : (ju-man-te-rie), n. f. Haras où l'on produit des étalons.

Jurande : (ju-ran-d'), n. f. Charge qui se donne par élection dans les corps des Artisans à deux ou quatre anciens pour presider à leur assemblées, & avoir soin des affaires de la Communauté (Furetière 1690).

Jurat : (ju-ra), n. m. Ancien titre d'office municipal dans plusieurs villes du midi de la France. Les jurats de Bordeaux.

Jusant : (ju-zan), n. m. Retraite ou descente de la marée, mouvement de la marée qui baisse. Flot et jusant, flux et reflux.

Jussion : (ju-sion ; en vers, de trois syllabes), n. f. Commandement. Lettres de jussion, commandement par lequel le roi enjoignait aux autorités supérieures de faire une chose qu'elles avaient refusé de faire.

Juveigneur : (ju-vè-gneur), n. m. Terme de féodalité. Cadet apanagé. Selon la coutume de cette province tous les juveigneurs de Rohan devaient être hommes liges du duc de Bretagne, SAINT-SIMON.

Juxtalinéaire : (juk-sta-li-né-è-r'), adj. Se dit d'une traduction qui présente, ligne par ligne, le texte et la version sur deux colonnes contiguës.

Kabak : (ka-bak), n. m. Mot russe qui signifie un cabaret de bas étage.

Kabin : (ka-bin), n. m. Nom qui servait autrefois à désigner les mariages temporaires contractés par des marins provençaux avec des femmes grecques, dans l'Archipel.

Kadoche : (ka-do-ch'), n. m. Grade transcendant de la franc-maçonnerie.

Kalpak : (kal-pak), n. m. Sorte de bonnet usité en Orient. Les kalpaks, ou bonnets à la tartare, et les caftans ou vestes rembourrées de coton... DE PEYSSONNEL.

Kaolin : (ka-o-lin), n. m. Roche argileuse, blanche et friable, qui entre dans la composition de la porcelaine dure.

Karature : (ka-ra-tu-r'), n. f. Karature blanche, opération par laquelle on allie l'argent à l'or, dans le monnayage ou la bijouterie. Karature rouge, opération des bijoutiers pour allier le cuivre à l'or.

Karmatique : (kar-ma-ti-k'), adj. Écriture karmatique, genre d'écriture des Arabes, qui ne porte pas de points diacritiques, mais qui est plus arrondie que l'écriture coufique.

Keepsake : (ki-psé-k'), n. m. Livre qui se donne en cadeau, et qui renferme des pièces de vers et des fragments de prose, entremêlés de gravures. Au plur. Des keepsakes.

Kératique : (ké-ra-ti-k'), adj. Qui se rapporte à la cornée.

Kéraunographique : (ké-rô-no-gra-fi-k'), adj. Terme de physique. Empreintes kéraunographiques, les empreintes d'objets voisins que la foudre imprime sur les corps qu'elle frappe.

Kermès : n. m. C'est le nom qu'on donne à une petite excroissance de couleur rouge, qu'on trouve sur le chêne vert. Cette excroissance est formée par la piqûre d'un insecte qui fait extravaser le suc de cet arbre. Le Kermès sert pour teindre en écarlate, & on l'emploie aussi dans la Médecine. On le nomme aussi Coccus (Dict. De l'Académie française 1762).

Kestrosphendone : (kè-stro-sfin-do-n'), n. f. Terme d'antiquité. Sorte de fronde dont les deux bras étaient inégaux, et avec laquelle on lançait une flèche, un trait, au lieu d'une pierre, d'une balle.

Khédivé : (ké-di-v'), n. m. Titre du vice-roi d'Égypte.

Kiliare : (ki-li-a-r'), n. m. Mille ares ou dix hectares.

Kinésodique : (ki-né-zo-di-k'), adj. Terme de physiologie. Qui conduit les mouvements.

Kipper : hareng fumé, ouvert et peu salé.

Klavais : (kla-vé), n. m. Espèce de filon coupant les lits de houille, dit aussi, mais d'une manière plus générale, faille.

Kourgan : (kour-gan), n. m. Nom d'antiques éminences tumulaires qu'on trouve dans certaines parties de la Russie orientale.

Kuldéens : (kul-dé-in), n. m. pl. Nom donné en Écosse vers le IXe siècle à des ecclésiastiques qui avec les moines composaient le clergé et paraissent avoir appartenu à l'ordre des chanoines.

Kummel : liqueur alcoolique d'origine russe, à base de cummin, appréciée pour ses qualités digestives.

Kymrique : (ki-mri-k'), adj. L'idiome kymrique, ou, substantivement, le kymrique, idiome celtique qui a trois dialectes principaux, le welsh, ou gallois, ou kimrique proprement dit, le cornique de la Cornouaille (il est éteint), et l'armoricain ou bas-breton parlé en Bretagne. Et nous foulions, humant son arôme sauvage, L'âpre terre kymrique où croît le genêt d'or, José-Maria de HEREDIA.

Kyphonisme : (ki-fo-ni-sm'), n. m. Supplice usité chez les anciens et dans lequel on torturait les condamnés en les attachant à un bois recourbé.

Kyrié : (ky-ri-é) ou KYRIÉ-ÉLÉISON (ki-ri-é-élé-i-son'), n. m. Terme de liturgie. Partie de la messe qui renferme une triple invocation à Dieu répétée trois fois. La musique composée sur les paroles du Kyrié. Un beau Kyrié.

Kyriologie : (ki-ri-o-lo-jie), n. f. Usage des expressions propres, par opposition à langage figuré.

Labech : (la-bèk), n. m. Nom qu'on donne au vent de sud-ouest, grand ou petit, dans les villes de France voisines de la Méditerranée. Le labech est opposé au grégou ou nord-est.

Labelle : (la-bè-l'), n. f. Bord renversé de certains coquillages ; pétale supérieur de la corolle des orchidées.

Labeur : (la-beur), n. m. Terme d'imprimerie. Ouvrages de labeur, ouvrages considérables et tirés à grand nombre, par opposition à ouvrages de ville qui sont de peu d'étendue et se tirent à moindre nombre.

Labille : (la-bi-l'), adj. 1° Sujet à glisser, à tomber, manquer. Mémoire labile, mémoire faible qui manque souvent au besoin 2° Terme de botanique. Se dit d'une partie qui se détache et tombe aisément.

Labourer : (la-bou-ré), v. t. Terme de marine. Labourer le fond, se dit d'un vaisseau qui navigue dans une eau trop peu profonde et qui touche le fond sans être cependant arrêté.

Lacé : (la-sé), n. m. Entrelacement de petits grains de verre, dont on orne les lustres.

Lactescence : (la-ktè-ssan-s'), n. f. Terme didactique. Qualité d'un liquide qui ressemble à du lait.

Ladure : (la-du-r'), n. f. Petite plate-forme au bord des oeillets sur laquelle on tire le sel.

Lagan : (la-gan), n. m. Terme féodal. Droit qui appartenait aux seigneurs sur les débris des vaisseaux naufragés.

Lagre : (la-gr'), n. f. Feuille de verre sur laquelle les ouvriers étendent toutes les autres à mesure qu'elles sont fabriquées.

Lagrimoso : (la-gri-mô-zo), adv. Terme de musique. Mot italien marquant un mouvement lent et une expression mélancolique et larmoyante.

Lague : (la-gh'), n. f. Ancien terme de marine. L'endroit par où passe un vaisseau.

Laguis : (la-ghi), n. m. Terme de marine. Cordage qui, muni d'un noeud agui, est employé pour serrer un corps qu'il entoure par le seul effet du poids de ce corps.

Laie : (lê), n. f. Terme d'eaux et forêts. Route étroite percée dans une forêt, dans une futaie. Une laie de trois pieds de large. Prenant un matin son chemin par une grande laie de la forest de Lafère, VILLEROY.

Lais : (lê), n. m. pl. 1° Terme d'eaux et forêts. Nom qu'on donne aux jeunes baliveaux qu'on laisse, en coupant un taillis, afin qu'ils croissent en haute futaie 2° Terme de jurisprudence. Atterrissement, alluvion, ce que la mer ou une rivière donne d'accroissement à un terrain.

Laisse : (lê-s'), n. f. Sol que la marée couvre en montant et que le jusant laisse à découvert. Terres mêlées de sable et de vase que la mer dépose en forme de sillons sur la côte.

Laize : (lê-z'), n. f. Terme de manufacture. Largeur d'une étoffe entre deux lisières. Ce châle cinq quarts a bien sa laize.

Lamaneur : (la-ma-neur), n. m. Terme de marine. Pilote qui connaît particulièrement l'entrée d'un port, d'une baie, d'une rade, d'une rivière, et qui guide les bâtiments à l'entrée et à la sortie.

Lambrequins : (lan-bre-kin), n. m. pl. Terme de tapissier. Découpures d'étoffe, de bois ou de tôle imitant le coutil, qui couronnent un pavillon, une tente, un store, etc. Au XVIIe siècle, nom des bandes d'étoffe qui pendaient au bas de la cuirasse, dans l'imitation théâtrale du costume antique.

Lamento : (la-mèn-to), n. m. Nuance musicale indiquant un ton de lamentation.

Lamie : (la-mie), n. f. Terme d'antiquité. Être fabuleux qui passait pour dévorer les enfants, et qu'on représentait ordinairement avec une tête de femme et un corps de serpent. On sent en vous des goulés, des lamies, D'affreux êtres sortis des cercueils soulevés, V. HUGO.

Lampadaire : (lan-pa-dê-r'), n. m. Terme d'histoire ancienne. Officier de l'Église de Constantinople qui avait soin du luminaire, et qui portait un bougeoir élevé devant l'empereur et l'impératrice, pendant qu'ils assistaient au service divin.

Lampant : ANTE (lan-pan, pan-t'), adj. Terme de commerce. Huile lampante, huile bien claire et bien purifiée. Se dit du vin au sens de corsé, bon à boire, à lamper.

Lampassé : ÉE (lan-pa-sé, sée), adj. Terme de blason, qui se dit de la langue des animaux, lorsqu'elle sort de leur gueule et que l'émail en est différent de celui du corps.

Lamper : (lan-pé), v. t. Se dit, en termes de marin, de la mer devenue phosphorescente. La mer lampe. la mer a lampé cette nuit.

Lamperon : (lan-pe-ron), n. m. Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

Lancière : (lan-siè-r'), n. f. Ouverture par laquelle l'eau s'écoule quand les moulins ne travaillent pas.

Lanciner : (lan-si-né), v. t. Tourmenter de façon lancinante.

Landier : (lan-dié), n. m. Haut chenêt muni de crochets, parfois surmonté d'un panier mécanique.

Langue-de-boeuf : n. m. Demi pique en usage au moyen âge. La pointe de la langue-de-boeuf était une large dague.

Langue-de-serpent : n. f. Dent de requin fossile ou silex préhistorique qui servait au moyen âge d'amulette.

Languide : (lan-ghi-d'), adj. Qui est dans la langueur. Le Gange au languide pas, la Cabale des matois, dans FR. MICHEL, au mot matois. Ne laisse pas mon âme impuissante et languide Dans la stérilité que le crime produit, Et telle qu'une terre aride Qui, n'ayant aucune eau, ne peut rendre aucun fruit, CORNEILLE.

Laniaire : (la-ni-ê-r'), adj. Qui déchire. Les dents laniaires, et, substantivement, les laniaires, les dents canines.

Lanterne : (lan-tèr-n'), n. f. Ancien terme d'artillerie. Sorte de grande cuiller avec laquelle, avant l'invention des gargousses, on portait la poudre au fond du canon.

Lantiponner : (lan-ti-po-né), v. t. Terme populaire. Tenir des discours frivoles, inutiles et importuns.

Lapideux : EUSE (la-pi-deû, eû-z'), adj. Qui est de la nature de la pierre.

Lapilli : (la-pil-li), n. m. pl. Cendres volcaniques.

Lare : (la-r'), n. m. Nom, chez les anciens Romains, des dieux domestiques. On retrouve ici quelques traces du culte touchant des lares, CHATEAUBRIAND. Poétiquement. Les lares, la maison, la demeure. Un rat hôte d'un champ, rat de peu de cervelle, Des lares paternels un jour se trouva souï, LA FONTAINE.

Larigot : (la-ri-go), n. m. Espèce de flûte ou de petit flageolet, qui n'est plus en usage, et qu'imite un des jeux de l'orgue, dit jeu de larigot.

Larmier : (lar-mié), n. m. Creux de l'œil du cerf où semble se dessiner l'humidité d'un flot de larmes.

Lascars : (la-skar), n. m. pl. Nom donné aux matelots indiens tirés de la classe des Parias.

Lasque : (la-sk'), n. m. Terme de joaillier. Diamant qui a la forme d'un parallélogramme plat, peu épais.

Latemment : (la-ta-man), adv. D'une manière latente.

Laticlave : (la-ti-kla-v'), n. m. Tunique que portaient à Rome les sénateurs, et qui était bordée d'une large bande de pourpre. Recevoir le laticlave, c'était recevoir la qualité de sénateur.

Latitant : ANTE (la-ti-tan, tan-t'), adj. Mot forgé du latin. Qui se cache. C'est une Ariane abandonnée que l'on éconduit, l'administration ne se chargeant pas de retrouver les séducteurs fugitifs ou latitants, DE MOLINARI.

Latitudinaire : (la-ti-tu-di-nê-r'), n. m. Terme de théologie. Celui qui se donne trop de liberté dans les principes de religion, ou qui en parle trop librement. Adjectivement. Des principes latitudinaires.

Latomie : (la-to-mie), n. f. Terme d'histoire ancienne. Carrière où l'on renfermait des prisonniers.

Latrie : (la-trie), n. f. Usité seulement dans cette locution : culte de latrie, culte d'adoration que l'on rend à Dieu seul, par opposition à culte de dulie, culte de respect et d'honneur que l'on rend aux saints.

Laudes : (lô-d'), n. f. pl. Terme de liturgie catholique. La seconde partie de l'office divin, celle qui se dit immédiatement après matines. FIG. Louanges.

Lauré : ÉE (lô-ré, rée), adj. Orné, couronné de laurier.

Lavallière : (la-va-liè-r'), n. f. 1° Se dit de la couleur de certaines reliures ; c'est un brun clair à peu près feuille-morte. Maroquin Lavallière 2° En termes de nouveautés, une sorte de noeud ou cravate pour femme.

Lavanche : (la-van-ch') ou LAVANGE (la-vanj'), n. f. Synonyme d'avalanche.

Lavandière : (la-van-diè-r'), n. f. Sorte de grand bateau, naviguant sur le canal Saint-Denis.

Lavis : (la-vi), n. m. Manière de colorier un dessin avec de l'encre de Chine, du bistre, de la sépia ou quelque autre matière colorante délayée dans l'eau. Dessin fait de cette manière. Un beau lavis.

Layer : (lè-ié) , v. t. Terme d'eaux et forêts. Tracer une laie, une route étroite dans une forêt. Marquer les bois qu'on doit laisser dans l'abatis des bois de haute futaie ou dans la coupe des taillis.

Lazaret : (la-za-rè) , n. m. Édifice isolé, établi dans certains ports de mer, et dans lequel séjournaient, pour y être désinfectés, les hommes et tous les objets provenant de lieux où régnait une maladie épidémique contagieuse. Fig. Notre maison est un lazaret, VOLTAIRE.

Léans : (lé-an), adv. Là dedans, opposé à céans qui signifie ici dedans.

Lébèche : (lé-bè-ch'), n. m. Nom, dans la Méditerranée, du vent du sud-ouest.

Lèche : (lè-ch'), n. f. Terme familier. Tranche fort mince de quelque chose qui se mange. Une lèche de pain, de jambon.

Lectionnaire : (lè-ksio-nê-r'), n. m. Terme de liturgie. Livre qui contient les leçons qui se lisent à l'office.

Lède : (lè-d'), n. f. La partie du milieu d'un marais salant, autour de laquelle on creuse un fossé.

Lège : (lè-j'), adj. de deux genres. Terme de marine. Qui n'a pas son lest, son chargement. Bâtiment qui fait son retour lège.

Lemme : (lè-m'), n. m. 1° Dans la dialectique grecque, proposition mise en avant. Le lemme, le prolemme et l'épiphore sont les trois parties de l'argument 2° Terme de mathématique. Proposition qui prépare la démonstration d'une autre.

Lemnisque : (lè-mni-sk'), n. m. Terme d'antiquité. Nom de rubans attachés aux couronnes, aux palmes des vainqueurs et des suppliants.

Lémures : (lé-mu-r'), n. m. pl. Terme d'antiquité romaine. Nom que les Romains donnaient aux fantômes des morts, qui, suivant l'opinion populaire, se faisaient voir quelquefois la nuit.

Lendit : (lan-di), n. m. Foire qui se tenait depuis l'an 1444 dans la ville de Saint-Denis, mais auparavant dans un lieu dit champ du lendit, entre cette ville et la Chapelle ; on l'ouvrait le mercredi avant la Saint-Barnabé (11 juin) ; elle durait plusieurs jours.

Lendore : (lan-do-r'), n. m. et f. Personne lente et paresseuse qui semble toujours assoupie.

Lénité : (lé-ni-té), n. f. Mot forgé du latin. Douceur, indulgence.

Lentigo : (lin-ti-go), n. m. Nom que l'on donne aux taches de rousseur.

Léonin : INE (lé-o-nin, ni-n'), adj. 1° Vers léonins, vers latins dont les deux césures riment ensemble 2° Dans l'ancienne littérature française, vers léonins, vers dans lesquels une même consonnance se reproduit deux ou trois fois. Rimes léonines, rimes extrêmement riches, dont la similitude s'étend jusqu'à la pénultième et même à l'antépénultième syllabe.

Léontine : (lé-on-ti-n'), n. f. Nom donné à une chaîne de montre de femme.

Leptologie : (lè-pto-lo-jie), n. f. Terme de rhétorique. Style fin, discours subtil, minutieux.

Léthifère : (lé-ti-fè-r'), adj. Qui cause la mort. Des sucres léthifères.

Lette : (lè-t'), n. f. Nom donné dans les dunes de la Gironde à des amas d'eau qui se forment lors des pluies au fond des vallées sèches séparatives des dunes et qui s'évaporent par les chaleurs.

Lettrine : (lè-tri-n'), n. f. 1° Terme d'imprimerie. Petite lettre qui se met au-dessus ou à côté d'un mot, pour renvoyer le lecteur à des notes placées soit à la marge, soit au bas des pages 2° Lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire, pour indiquer les initiales des mots qui s'y trouvent.

Leu : (leu), n. m. Ancien nom du loup. Usité seulement dans cette locution familière : à la queue leu leu, à la suite les uns des autres.

Leucade : (leu-ka-d'), n. f. Dans l'histoire grecque, saut de Leucade, se dit des amants malheureux qui se précipitaient dans la mer, du haut du promontoire de Leucade, pour se guérir de leur amour.

Leude : (leu-d'), n. m. Nom que, dans les temps mérovingiens, on donnait aux compagnons ou fidèles des rois.

Levantine : (le-van-ti-n'), n. f. Ancienne sorte de dague à pommeau double. Étoffe de soie tout unie. Robe de levantine.

Lévite : (lé-vi-t'), n. f. Sorte de redingote d'homme ou de robe de femme ainsi nommée parce qu'elle a quelque ressemblance avec l'habillement des prêtres ou lévites.

Levrauder : (le-vrô-dé), v. t. Poursuivre quelqu'un comme un lièvre.

Lexiologie : (lè-ksi-o-lo-jie), n. f. Science des mots considérés dans leurs éléments de formation.

Li : (li), n. m. Mesure itinéraire des Chinois valant 576 mètres.

Libelle : subst. masc. Écrit qui contient des injures, des reproches, des accusations contre l'honneur & la réputation de quelqu'un (Furetière 1690).

Libelliste : (li-bèl-li-st'), n. m. Auteur d'un libelle, d'un écrit satirique, injurieux...le calomniateur se cachait sous un nom supposé, comme la plupart des libellistes, VOLTAIRE.

Libration : (li-bra-sion), n. f. Terme d'astronomie. Balancement apparent de la lune autour de son axe.

Libretto : (li-brè-tto), n. m. Les paroles d'un opéra, par opposition à la partition. Le libretto de cet opéra est d'un tel. Au plur. Des librettos, ou, suivant le pluriel italien, des libretti.

Liburne : (li-bur-n'), n. f. Terme d'antiquité romaine. Espèce de vaisseau léger. Lat. liburna, genre de vaisseau ainsi nommé parce qu'il était usité chez les Liburniens (Liburnie, située entre l'Istrie et la Dalmatie).

Lice : (li-s'), n. f. Garde-fous d'un pont de bois. Barrière qui borde la carrière d'un manège.

Licet : (li-sèt'), n. m. Permission. Obtenir un licet.

Licheur : (li-cheur), n. m. Terme populaire. Celui qui aime à boire et à bien manger.

Licteur : (li-kteur), n. m. Nom de douze sergents d'armes de l'ancienne Rome, qui marchaient devant les consuls ou le dictateur, portant des haches enveloppées dans des faisceaux de verges, et toujours prêts à délier les faisceaux, pour fouetter les criminels ou leur trancher la tête. Par extension, satellite, avec l'idée d'une obéissance passive et du meurtre commandé et exécuté.

Lides : (li-d'), n. m. Nom donné, dans la période barbare, à des hommes dont l'état, mal défini pour nous, était intermédiaire entre la liberté et la servitude.

Lido : (li-do), n.m. Bande de sable séparant la lagune de la mer.

Lie : (lie), adj. Vieux mot qui signifie joyeux, usité seulement dans cette locution : faire chère lie, faire bonne chère avec gaieté. Là, vivant à discrétion, La galande fit chère lie, LA FONTAINE.

Lief : (lièf), n. m. Vieux mot qui signifie l'action de lever, la levée d'une chose. J'ai oui d'anciens notaires et greffiers de justice de paix, dire : le lief des scellés pour la levée des scellés, LEGOARANT.

Lierne : (lièr-n'), n. f. Nom donné, dans les voûtes gothiques, à certaines nervures qui se croisent entre elles.

Lige : (li-j'), adj. 1° Terme de féodalité. Qui promet à son seigneur toute fidélité contre qui que ce soit, sans restriction 2° Fief lige, héritage lige, terre lige, terre possédée sous la charge de l'hommage lige et des obligations qu'il imposait.

Ligérien : IENNE (li-jé-riin, riè-n'), adj. Qui appartient au bassin de la Loire. La région ligérienne. ETYM. Lat. Ligeris, la Loire.

Ligneur : (li-gneur), n. m. Terme de pêche. Vaisseau moruyeur pêchant à la ligne. Celui qui, sur les vaisseaux moruyers, pêche avec des lignes.

Limbe : (lin-b'), n. m. Terme d'astronomie. Le limbe supérieur, le limbe inférieur du soleil, le bord supérieur, le bord inférieur du soleil.

Limestre : (li-mè-str'), n. m. Espèce de serge croisée et drapée fabriquée à Rouen. Combien, pour avoir mis leur honneur en séquestre, Ont-elles en velours échangé leur limestre ! RÉGNIER

Liminaire : (li-mi-nè-r'), adj. 1° Qui est en tête d'un livre. Des pièces liminaires dans un manuscrit 2° Se disait d'un prologue ou d'une épître que l'on mettait à la tête d'un livre et qui tenait lieu de préface.

Limon : (li-mon), n. m. Terme d'architecture. Nom donné à la pierre ou à la pièce de bois qui termine et soutient les marches d'une rampe d'escalier, sur laquelle on pose une balustrade pour servir d'appui. Terme de marine. Se dit des bouts de cordages bien ridés qui servent de bras d'échelle pour monter dans les haubans, sans marcher sur les bastingages.

Limule : (li-mu-l'), n. m. Genre de crustacés branchiopodes.

Linéament : (li-né-a-man), n. m. 1° Trait linéaire 2° Par extension, ce qui dessine. Les premiers linéaments du poulet dans l'œuf 3° Fig. Ébauche, esquisse. Le plus beau linéament, à mon gré, de tout leur ouvrage est celui par lequel ils nous expriment la fin de Socrate, LA MOTHE LE VAYER.

Linostole : (li-no-sto-l'), n. m. Terme de plaisanterie forgé par Voltaire pour désigner les docteurs de Sorbonne.

Liotrique : (li-o-tri-k'), adj. Qui a les cheveux plats et lisses.

Lioube : (li-ou-b'), n. m. Terme de marine. Entaille faite dans toute l'épaisseur d'une pièce de bois pour recevoir l'extrémité d'une autre pièce. On dit aussi gueule-de-loup.

Lipogramme : (li-po-gra-m'), n. m. Ouvrage dans lequel on affecte de ne pas faire entrer une lettre particulière de l'alphabet. La disparition, roman de Georges Pérec est écrit sans la voyelle [e]

Liquescence : (li-kuè-ssan-s'), n. f. Etat de ce qui se fond ou paraît se fondre.

Lise : (li-z'), n. f. Nom donné, dans la baie du mont Saint-Michel, à la boue des chemins, et, spécialement, aux sables mouvants.

Listel : (li-stèl), au plur. LISTEAUX (li-stô), n. m. Petites moulures d'une pièce d'artillerie.

Lithoglyphe : (li-to-gli-f'), n. m. Graveur sur pierre.

Litorne : (li-tor-n'), n. f. Variété de grive à tête cendrée.

Litre : (li-tr'), n. f. Bande noire tendue aux obsèques d'un grand personnage soit en dedans soit en dehors de l'église et portant les armoiries du défunt. On voit leurs armes sur les litres et sur les vitrages, LA BRUYÈRE.

Littorine : (li-tto-ri-n'), n. f. Terme de zoologie. Genre de gastéropodes testacés, autre nom du bigorneau.

Livarde : (li-var-d'), n. f. Perche longue et légère avec laquelle on tend une voile rectangulaire enverguée sur le mât.

Locher : (lo-ché), v. t. Secouer un arbre pour en faire tomber les fruits.

Lods : (lô ; l's se lie : lô-z et ventes), n. m. pl. Terme de jurisprudence médiévale, usité seulement dans cette locution : lods et ventes, droit dû au seigneur par celui qui acquiert un bien dans sa censive. Payer les lods et ventes.

Lof : (lof), n. m. Terme de marine. Le bord ou côté du navire qui se trouve frappé par le vent. Aller au lof, venir au lof, aller au plus près du vent.

Logogriphe : (lo-go-gri-f'), n. m. Sorte d'énigme dont le mot est tel que les lettres qui le composent fournissent plusieurs autres mots ; on définit ces mots secondaires : et c'est par ces définitions qu'on s'efforce de deviner le mot du logogriphe. Fig. Langage obscur.

Logorrhée : (lo-go-rrée), n. f. Flux de paroles inutiles.

Londre : (lon-dr'), n. f. Ancien terme de marine dans le XVII^e siècle. Nom d'un petit navire italien à rames et à voile non ponté.

Longanimité : (lon-ga-ni-mi-té), n. f. 1° Patience avec laquelle on endure des insultes, des fautes qu'on pourrait punir 2° Patience, courage dans la souffrance morale. Et cette longanimité dont j'ai lutté contre l'envie, CHAULIEU.

Longévif : VIVE (lon-jé-vif, vi-v'), adj. Qui a de la longévité, qui vit longtemps.

Longis : (lon-ji), n. m. Terme populaire. Homme extrêmement long à tout ce qu'il fait. C'est un longis, un vrai longis, (Dict. de l'Académie).

Loquèle : (lo-kuè-l'), n. f. Facilité à parler d'une façon commune. Il a de la loquèle.

Los : (lô ; l's se lie : lô-z aux dames), n. m. Vieux mot qui signifie louange. Los aux dames ! Au roi los ! Vois les flammes Du champ clos, VICTOR HUGO.

Lotier : (lo-tié), n. m. 1° Genre de la famille des légumineuses, composé de plantes herbacées, vivaces, à souche dure, à feuilles trifoliolées 2° Terme de pêche. Pêcheur qui, en fournissant sa part de filets pour la pêche, jouit du plein lot.

Louchir : (lou-chir), v. t. Terme didactique. Devenir louche, perdre sa transparence, en parlant d'un liquide.

Louchon : (lou-chon), n. m. Terme de charpentier. Tronc de sapin sans noeuds.

Loufton : (lou-fton), n. m. Autre forme de louveteau, au sens de fils de franc-maçon.

Lougre : (lou-gr'), n. m. Petit bâtiment de guerre, fin dans ses formes de l'arrière, renflé par l'avant, ayant un grand mât, un mât de misaine et un mât de tapecu, assez inclinés sur l'arrière et gréant des voiles à bourcet.

Loupe : (lou-p'), n. f. Terme de joaillerie. Pierre précieuse que la nature n'a pas achevée. Loupe de saphir, loupe de rubis, certaines parties imparfaites et grossières qui se trouvent quelquefois dans ces pierres.

Loupeux : EUSE (lou-peû, peû-z'), adj. Qui a des nodosités, des loupes. Arbre loupeux.

Loure : (lou-r'), n. f. Vieux mot qui signifiait musette, et qui a pris le sens de la danse à la loure, comme gigue le sens de danse au violon.

Lourer : (lou-ré), v. t. Terme de musique. Lier les notes en appuyant sur la première de chaque temps.

Lousseau : (lou-sô), LOUSSEC (lou-sèk), LOUSSET (lou-sè) ou LOSSE (lo-s'), n. m. Terme de marine. Petit réservoir pratiqué pour recevoir l'eau dans le fond des embarcations qui n'ont point de pompe. On dit aussi ousseau.

Louvelle : (lou-vè-l'), n. f. Terme de marine. Border en louvelle, border de manière que les bordages se touchent carrément l'un à côté de l'autre.

Louvet : ETTE (lou-vè, vè-t'), adj. Se dit, chez le cheval, d'une robe caractérisée par la présence de la nuance jaune et du noir, qui lui donne une certaine ressemblance avec le poil du loup. Cheval louvet. Substantivement. Le louvet n'est, à proprement parler, qu'un isabelle charbonné.

Louveteau : (lou-ve-tô), n. m. Se dit, dans les loges maçonniques, du fils d'un franc-maçon.

Lovelace : (lo-ve-la-s'), n. m. Élégant séducteur de femmes. Ironiquement, un débauché de mauvais ton, ou un fat.

Luberne : (lu-bèr-n'), n. f. Nom qu'on a donné autrefois à la femelle du léopard ou à la panthère.

Lucane : (lu-ka-n'), n. m. Terme de zoologie. Genre d'insectes coléoptères. On y distingue le lucane cerf, dit vulgairement cerf-volant, taureau-volant, etc.

Lucernaire : (lu-sèr-nè-r'), n. m. 1° Terme de liturgie. Office du soir, célébré à la lueur des lampes 2° Nom, chez les premiers chrétiens, de puits qui donnèrent un accès libre aux catacombes, à partir du IV^e siècle.

Lucifuge : (lu-si-fu-j'), adj. Qui fuit la lumière.

Lucilie : (lu-ci-lie), n. f. Mouche d'un vert métallique vivant sur les fleurs et les déchets organiques.

Lucre : (lu-kr'), n. m. Profit qui se tire d'une industrie, d'une opération quelconque.

Ludion : (lu-di-on), n. m. Petite figure qui flotte dans une bouteille de verre pleine d'eau, et qui est construite de manière qu'on peut, à volonté, en touchant un piston, la faire monter ou descendre par l'effet de la pression de l'air.

Lumachelle : (lu-ma-chè-l'), n. f. Sorte de marbre qui contient un grand nombre de coquilles.

Lumignon : (lu-mi-gnon), n. m. 1° Bout de la mèche d'une bougie, d'une chandelle ou d'une lampe allumée 2° Ce qui reste d'un bout de bougie ou de chandelle qui achève de brûler.

Lump : (lomp'), n. m. Nom spécifique d'un poisson osseux des mers froides, connu en France pour ses oeufs qui ressemblent au caviar.

Lunicole : (lu-ni-ko-l'), n. m. Habitant supposé de la lune.

Lunule : (lu-nu-l'), n. f. 1° Nom donné aux satellites de Jupiter et de Saturne, qui font l'office d'autant de petites lunes 2° Terme de géométrie. Figure qui a la forme d'un croissant 3° Tache blanche semi-lunaire, plus ou moins grande, qui se remarque en arrière de l'ongle 4° Espèce de bombyx 5° Espèce de boîte ronde, d'or ou de vermeil, qui renferme l'hostie et qu'on place au centre de l'ostensoir.

Lunure : (lu-nu-r'), n. f. Terme de forestier. Défaut du bois, dit aussi lune, qui apparaît sur la tranche du bois sous la forme d'un cercle ou quelquefois d'un arc de cercle.

Lupeux : (lu-peû), n. m. « être fantastique, surnaturel, à tête de loup et à voix humaine, qui attire les voyageurs dans les fondrières »..., JAUBERT, Gloss. du Centre.

Lustral : ALE (lu-stral, stra-l'), adj. 1° Terme d'antiquité. Eau lustrale, eau dont on arrosait le peuple pour le purifier. Par extension. L'eau lustrale, le baptême 2° Qui concerne l'époque du lustre. Jeux lustraux (tous les cinq ans, durée d'un lustre).

Macarisme : (ma-ka-ri-sm'), n. m. Dans l'office des Grecs, hymnes en l'honneur des saints ou des bienheureux.

Macaronique : (ma-ka-ro-ni-k'), adj. Poésie macaronique, poésie burlesque dans laquelle on affuble de terminaisons latines les mots de la langue vulgaire. La scène de la réception d'Argant dans le Malade imaginaire de Molière est en vers macaroniques.

Mâche-dru : (mâ-che-dru), n. m. Terme populaire. Un gourmand. Au plur. Des mâche-dru.

Mâche-laurier : (mâ-che-lô-rié), n. m. Terme de plaisanterie pour désigner un poète.

Mâchelier : IÈRE (mâ-che-lié, liè-r'), adj. Qui appartient aux mâchoires.

Machicot : (ma-chi-ko), n. m. Anciennement, officier de l'église de Notre-Dame de Paris, inférieur aux bénéficiers, mais supérieur aux simples chantres à gages.

Mâchicoulis : (mâ-chi-kou-li), n. m. Terme de fortification. Nom donné à de certaines galeries saillantes, dans les vieux châteaux, et aux anciennes portes des villes, avec ouvertures, d'où l'on apercevait le pied des ouvrages, et d'où l'on jettait des pierres ou autres projectiles pour empêcher qu'on n'en approchât.

Macilence : (ma-si-lan-s'), n. f. Amaigrissement total ou partiel du corps.

Macque : (ma-k'), n. f. Masse avec laquelle on écrase le chanvre et le lin.

Macrée : (ma-krée), n. f. (ou Mascaret), Masse d'eau en forme de barre remontant avec impétuosité le courant de la Garonne, et, par extension, d'un fleuve ou d'une rivière quelconque.

Macrosien : IENNE (ma-kro-ssiin, siè-n'), adj. Peuples macrosiens, peuples qui reçoivent très obliquement les rayons du soleil, et dont le corps projette une très grande ombre à midi ; ce sont les habitants des zones glaciales.

Macrostiche : (ma-kro-sti-ch'), adj. Terme de diplomatique. Qui est écrit en longues lignes.

Macule : (ma-ku-l'), n. f. Terme d'astronomie. Taches qu'on découvre sur le disque du soleil.

Madéfier : (ma-dé-fi-é), v. t. Rendre humide.

Madrague : (ma-dra-gh'), n. f. Grand filet à thons.

Madre : (ma-dr'), n. m. Loupe de bois, bois veiné dont on faisait des vases à boire au moyen âge.

Madré : ÉE (ma-dré, drée), adj. Futé, matois, rusé ; marbré, tacheté.

Madrigal : (ma-dri-gal), n. m. Par transformation du madrigal de la musique, pièce de poésie renfermant, en un petit nombre de vers, une pensée ingénieuse et galante. Par extension, paroles de galanterie qu'on adresse aux femmes.

Madrure : (ma-dru-r'), n. f. 1° Apparence du bois madré ; veines dans le bois 2° Taches que certains animaux ont sur la peau 3° Mouchetures du plumage des perdreaux lorsqu'ils se maillent.

Mafflé : ÉE (ma-flé, flée) et MAFFLU, UE (maflu, flue), adj. Terme familier. Qui a de grosses joues.

Maforte : (ma-for-t'), n. m. Espèce de manteau qui était à l'usage des moines d'Égypte, se mettait sur la tunique et couvrait le cou et les épaules.

Magdelonnettes : n. f. plur. Couvent où on enfermait des jeunes filles pour les punir ou les châtier.

Magnolia : (magh-no-li-a), n. m. Laurier tulipier à grandes fleurs blanches parfois teintées de rose.

Maheutre : (ma-eu-tr'), n. f. N. m. Vieux mot qui signifiait un soldat, et qui s'entendait particulièrement, chez les ligueurs, d'un soldat protestant.

Mahonne : (ma-o-n'), n. f. Chaland de port, à forme très arrondie utilisé en méditerranée.

Maïalisme : (ma-ia-li-sm'), n. m. Refroidissement de la température au moi de mai, après les premières chaleurs du printemps.

Maie : (mè), n. f. Huche au pain. Un jour que j'étais seul dans la maison, je montai sur la maie pour regarder dans le jardin des Hespérides ce précieux fruit que je ne pouvais approcher, J. J. ROUSSEAU.

Maigre : (mè-gr'), n. f. La partie d'une rivière où l'eau manque.

Maille : (mâ-ll', ll mouillées, et non pas mâye), n. f. Terme de charpente. Se dit de certaines fissures du bois, qui partent du cœur de l'arbre, et divergent suivant les rayons.

Maillechort : (ma-llé-chor, ll mouillées), n. m. Alliage de cuivre, de nickel et de zinc imitant l'argent.

Mailloche : (ma-llé-ch', ll mouillées, et non pas ma-yo-ch'), n. f. 1° Gros maillet de bois 2° Terme de blason. Petit maillet de fer 3° Marteau de fer à l'usage des carriers.

Mainbour : (min-bour), n. m. Terme d'ancienne législation. Gouverneur, gardien, administrateur des biens ou de la personne d'un particulier.

Main-brune : (min-bru-n'), adj. invar. Papier main-brune, papier gris plus commun que le papier cartier, qui entre dans la composition des cartes à jouer.

Mainmorte : (min-mor-t'), n. f. Droit dont jouissait le seigneur de s'emparer de la succession d'un serf à sa mort. Généralement, le seigneur prenait une partie de l'héritage et renonçait au reste moyennant le versement du droit de mainmorte par les héritiers. Il s'agissait notamment d'empêcher les biens de revenir à des héritiers extérieurs à la seigneurie.

Mainteneur : (min-te-neur), n. m. Nom donné aux sept instituteurs des jeux floraux de Toulouse, en 1324.

Maintenon : (min-te-non), n. f. Petite croix que les femmes portèrent à leur cou, à l'imitation de Mme de Maintenon.

Maistrance : (mê-stran-s'), n. f. Terme de marine. Nom collectif désignant tous les maîtres embarqués à bord d'un navire, ou chargés d'un détail dans l'arsenal.

Maître-à-danser : (mê-tra-dan-sé), n. m. Compas à l'usage des horlogers, dont les branches croisées ressemblent par le bas à deux jambes portant leurs pieds en dehors.

Majolique : (ma-jo-li-k'), n. f. Nom attribué, dans le commerce de curiosités, à toutes les faïences anciennes italiennes et espagnoles. On écrit et prononce souvent maiolique.

Majorelle : bleu outremer clair et intense en restant relativement doux.

Malacie : (ma-la-sie), n. f. Terme de médecine. Dépravation du goût, avec désir de manger des substances qui sont peu alimentaires ou qui ne le sont pas du tout, et qui même répugnent ordinairement ; elle ne diffère pas du pica.

Malaire : (ma-lê-r'), adj. Qui a rapport à la joue.

Malandre : (ma-lan-dr'), n. f. Nom que les charpentiers donnent à certains noeuds pourris qui se trouvent dans les bois à bâtir.

Malandrin : (ma-lan-drin), n. m. 1° Nom donné à des bandes de pillards qui, dans les longues guerres avec les Anglais, dévastèrent la France 2° Par extension, brigand, vagabond.

Malchus : (mal-kus'), n. m. 1° Sorte de coutelas 2° Nom donné dans le XVIe siècle à un demi-confessionnal qui n'avait qu'une oreille.

Mâle : (mâ-l'), adj. Mer mâle. La mer est mâle lorsqu'elle est couverte de lames élevées.

Malebouche : (ma-le-bou-ch'), n. m. Personnage du roman de la Rose. Par extension, mauvaise langue.

Maléguverne : (ma-le-gou-vèr-n'), n. f. Nom donné jadis à l'avant-cour des monastères, dans laquelle la règle n'est pas de rigueur.

Malemort : (ma-le-mor), n. m. Terme familier. Mort funeste et cruelle.

Malencombres : (ma-lan-kon-br'), n. m. Événement fâcheux, disgrâce. Pour empêcher que son fils N'ait comme lui le même malencombres, LA FONTAINE.

Malepeste : (ma-le-pè-st'), espèce d'interjection qui exprime la surprise.

Malepeur : (ma-le-peur), n. f. Peur extrême et pressante. Le parlement disputa toutes choses, jusqu'au rang personnel, qu'il força le régent, de malepeur, de lui abandonner, SAINT-SIMON.

Malévole : (ma-lé-vo-l'), adj. Qui a de mauvaises intentions. Loin de tout frondeur malévole Doutait de tout impunément, VOLTAIRE.

Maline : (ma-li-n'), n. f. Terme de marine. Grande marée ou marée de nouvelle et de pleine lune. Grande maline, maline d'équinoxe. À l'époque des grandes malines.

Malitorne : (ma-li-tor-n'), adj. Qui a mauvaise façon et mauvaises manières. Un personnage malitorne. Substantivement. Un malitorne, une malitorne.

Malléer : (mal-lé-é), v. t. Battre et étendre au marteau.

Malléole : (mal-lé-o-l'), n. f. Terme d'anatomie. Nom donné à deux saillies osseuses, situées l'une au côté interne, et l'autre au côté externe de la partie inférieure de la jambe.

Malplaquet : (mal-pla-kè), n. m. Marbre dont le fond est d'un rouge pâle vineux, ondulé de gris.

Maltôte : (mal-tô-t'), n. f. 1° Impôt levé sous Philippe le Bel, pour la guerre contre les Anglais 2° Perception d'un droit qui n'est pas dû 3° Toute espèce de perception d'impôts.

Mamamouchi : (ma-ma-mou-chi), n. m. Nom burlesque dont s'est servi Molière pour donner une dignité turque à son bourgeois gentilhomme. Par extension, se dit en dénigrement des hauts dignitaires dont on veut faire ressortir l'air d'importance ou d'arrogance.

Mamillaire : (ma-mil-lê-r'), adj. Qui a la forme d'un mamelon.

Manche : (man-ch'), n. f. Terme de géographie. Espace étroit de mer resserré entre deux terres. À l'embouchure du fleuve Tistendall, près de la manche de Danemark, VOLTAIRE.

Mandille : (man-di-ll', Il mouillées, et non mandi-ye), n. f. 1° Sorte de casaque que les laquais portaient autrefois 2° Par extension, pauvre vêtement.

Manécanterie : n. f. Ecole qui forme les enfants de chœur, leur apprend à chanter.

Manége : (ma-nè-j'), n. m. Art de dompter, de discipliner, d'instruire les chevaux.

Mangelin : (man-je-lin), n. m. Poids usité dans l'Inde dans le commerce des pierres précieuses, qui sert au même usage que le mangalis et qui pèse un carat et trois quarts.

Mangonneau : (man-go-nô), n. m. 1° Terme d'art militaire dans le moyen âge. Machine à lancer des pierres et des dards.

Mangrove : (man-gro-v'), n. f. Forêt des régions côtières tropicales.

Manichordion : (ma-ni-kor-di-on), n. m. Ancien instrument de musique, qui s'appelait autrement épinette sourde, et qui n'était effectivement qu'une sorte d'épinette à soixante-dix cordes et à clavier.

Manie : (ma-nie), n. f. Figure de cire dont on se servait dans les sortilèges.

Manigquette : (ma-ni-ghè-t'), n. f. Graine de paradis au goût poivré.

Maniguère : (ma-ni-ghiè-r'), n. f. Pêcherie formée de filets tendus sur des pieux aboutissant à des manches, dans lesquelles entrent les anguilles.

Manille : (ma-ni-ll', Il mouillées), n. f. Ancien terme de marine. Anneau en fer qui liait le forçat rameur de galère à une chaîne dont l'extrémité était fixée à la banquette.

Manipule : (ma-ni-pu-l'), n. m. 1° Petite bande d'étoffe que le prêtre catholique porte au bras gauche en célébrant la messe 2° Terme d'antiquité romaine. Compagnie d'infanterie, composée, à l'origine, de cent hommes, et commandée par deux centurions ; ainsi dite figurément parce que c'est un faisceau, une poignée d'hommes.

Manique : (ma-ni-k') ou MANICLE (ma-ni-kl'), n. f. Espèce de gants dont se servent certains ouvriers pour protéger leurs doigts.

Mannequin : (ma-ne-kin), n. m. Terme d'architecture. Se disait autrefois de la représentation d'un panier de fleurs et de fruits dans la décoration d'un édifice.

Manse : (man-s'), n. m. Terme de féodalité. Mesure de terre jugée nécessaire pour faire vivre un homme et sa famille.

Mansionnaire : (man-si-o-nê-r'), n. m. Officier des rois de France de la deuxième race, chargé de faire préparer et meubler les appartements royaux ; c'était un maréchal du palais.

Mantelet : (man-te-lè), n. m. Machine de guerre composée de madriers qu'on poussait devant soi pour se couvrir dans l'attaque des places. Sous de forts mantelets et d'épais gabions Elle vient s'attacher au pied des bastions, BRÉBEUF.

Manteline : (man-te-li-n'), n. f. Sorte de robe ou de manteau.

Mantille : (man-ti-ll', Il mouillées, et non manti-ye), n. f. Longue et large écharpe noire qui fait partie du costume national des Espagnoles ; elle se porte ordinairement sur la tête et se croise sous le menton.

Manubaliste : (ma-nu-ba-li-st'), n. f. Petite machine de guerre qui lançait principalement des traits ou des dards.

Manumis : ISE (ma-nu-mî, mi-z'), adj. Terme de féodalité. Mis en liberté.

Mappaire : (ma-ppê-r'), n. m. Terme d'antiquité romaine. Nom d'un officier chargé de donner le signal pour faire commencer les jeux publics, avec un mouchoir ou une serviette (mappa) qu'il recevait de l'empereur, ou du consul, ou de quelque autre officier suprême se trouvant dans l'assemblée.

Maquignon : (ma-ki-gnon), n. m. 1° Marchand de chevaux 2° Par extension, homme qui, sans faire le commerce des chevaux, se mêle d'en revendre, d'en troquer, en corrigeant ou en faisant disparaître leurs défauts.

Marasquin : (ma-ra-skin), n. m. Sorte de ratafia de cerises. Couleur cerise.

Marayon : (ma-ra-ion), n. m. Colon partiaire cultivant les marais salants.

Marcescence : (mar-sè-ssan-s'), n. f. Terme didactique. État de ce qui se flétrit.

Marchepied : (mar-che-pié), n. m. Petit chemin, moins large que le chemin de halage, et placé de l'autre côté de la rivière.

Marciage : (mar-si-a-j'), n. m. Droit qu'avait un seigneur de prendre, une année sur trois, la récolte entière des fruits que la terre produit naturellement, ou la moitié de ceux qui proviennent de la culture.

Marcolières : (mar-ko-liè-r'), n. m. pl. Filets qu'on dresse la nuit pour prendre des oiseaux marins.

Maréage : (ma-ré-a-j'), n. m. Terme de marine ancienne. Manière de louer des matelots pour tout un voyage, sans qu'on augmente leur salaire, si le voyage se prolonge plus qu'on n'avait pensé.

Maréant : (ma-ré-an), n. m. Homme qui va à la marée, qui va pêcher ou ramasser des coquillages à mer basse.

Maresque : (ma-rè-sk'), adj. Terrain maresque, terre à marais.

Margarite : (mar-ga-ri-t'), n. m. Terme de minéralogie. Pierre d'un blanc argentin, qui a été nommée mica nacré.

Margaritifère : (mar-ga-ri-ti-fè-r'), adj. Terme de zoologie. Qui produit des perles. Qui porte des taches blanches imitant des perles.

Margotin : (mar-go-tin), n. m. Petit fagot de menu bois ou de brindilles utilisé comme allume-feu.

Margotter : (mar-go-té), v. t. Terme de chasse. On dit des cailles qu'elles margottent pour signifier un certain cri qu'elles font avant que de chanter.

Margouillis : (mar-gou-lli, Il mouillées, et non mar-gou-yî), n. m. Terme familier. Lieu plein de boue et d'ordure.

Margoulette : (mar-gou-lè-t'), n. f. Terme populaire. La mâchoire.

Margritin : (mar-gri-tin), n. m. Terme de commerce. Espèce de rocaille très fine.

Marguerite : (mar-ghe-ri-t'), n. f. En style d'Écriture sainte, perle.

Marguillier : (mar-ghi-llé, Il mouillées), Nom donné à chacun des trois membres pris dans le conseil de fabrique, c'est-à-dire parmi les fabriciens, pour composer un bureau sous le titre de président, secrétaire et trésorier.

Marie-salope : (ma-ri-sa-lo-p'), n. f. Terme de marine. Petit bâtiment d'une construction particulière destiné à porter, à une certaine distance des ports, les vases et les sables qu'on en retire. Au plur. Des maries-salopes.

Marigot : (ma-ri-go), n. m. Nom donné, dans le Sénégal, aux affluents latéraux du fleuve qui

traverse le pays. Il se dit aussi, dans nos îles et sur la côte d'Afrique, des lieux bas où les eaux de pluie s'assemblent et se conservent.

Marinette : (ma-ri-nè-t'), n. f. Ancien nom de la boussole.

Maringotte : (ma-rin-go-t'), n. f. Ancienne petite voiture, ordinairement suspendue, garnie de barreaux sur les côtés, et à deux fins, les bancs étant mobiles.

Mariote : (ma-ri-o-l'), n. f. Petite image ou figure de la vierge Marie, et par extension toute autre petite figure de saint.

Maritorne : (ma-ri-tor-n'), n. f. Fille mal tournée, laide, malpropre ; ainsi nommée par allusion à la Maritorne de Don Quichotte.

Marjolaine : (mar-jo-lê-n'), n. f. Plante aromatique utilisée aussi en infusion.

Marli : (mar-li), n. m. 1° Sorte de gaze dont on fait des ouvrages de mode 2° Filet en talus qui borde, en dedans, la moulure d'une assiette d'argent.

Marmenteau : (mar-man-tô), adj. m. Terme d'eaux et forêts. Bois marmenteau, bois de haute futaie, qui est conservé pour la décoration d'une maison à laquelle il est attaché, et que les usufruitiers n'ont pas la liberté de faire couper.

Marmoréen : ENNE (mar-mo-ré-in, è-n'), adj. Terme didactique. Qui a la nature ou l'apparence du marbre.

Marmouset : (mar-mou-zè), n. m. Petite figure grotesque. Par mépris, jeune homme sans conséquence. Espèce de chenet de fonte, en forme de prisme triangulaire, dont une extrémité est ornée d'une figure quelconque.

Marnage : (mar-na-j'), n. m. Opération agricole qui consiste à mêler à la terre arable une certaine quantité de marne, soit pour amender un sol, c'est-à-dire en modifier l'état physique et mécanique, soit pour lui donner des éléments calcaires ou argileux qui lui manquent. MARINE : différence de hauteur entre une basse mer et une pleine mer successives.

Marner : (mar-né), v. t. Terme de marine qui se trouve pour la première fois dans l'Encyclopédie méthodique (au mot marine) en 1786. Monter en parlant de la mer, au-dessus du niveau des hautes eaux communes.

Maronage : (ma-ro-na-j'), n. m. Droit de se faire délivrer des arbres pour la construction et les réparations des bâtiments.

Marouette : (ma-rou-è-t'), n. f. Râle d'eau, petit échassier.

Maroufle : (ma-rou-fl'), n. m. 1° Terme de mépris qui se dit d'un homme grossier 2° Il se dit aussi d'un homme qu'on n'estime pas.

Marquise : (mar-ki-z'), n. f. Terme de joaillerie. Bague dont le chaton est très allongé.

Marrisson : (mâ-ri-son), n. f. Terme tout à fait hors d'usage. Tristesse, chagrin. C'est espoir qui sans marrisson Songer me fait en amourettes. MAROT.

Marsault : (mar-sô), n. m. Sorte de saule, salix caprea, L. On écrit aussi marseau.

Marse : (mar-s'), n. m. Nom, dans l'antiquité, de gens qui pratiquaient les enchantements et surtout charmaient les serpents.

Marsiliane : (mar-si-li-a-n'), n. f. Terme de la marine ancienne. Vaisseau vénitien à poupe carrée, portant quatre mâts et jaugeant environ 700 tonneaux.

Marsouin : (mar-souin), n. m. Terme de marine. Forte pièce de construction qui est ordinairement d'assemblage. Tente qu'on établit sur l'avant du mât de misaine.

Martagon : (mar-ta-gon), n. m. Espèce de lis rouge dont les pétales sont renversés et recourbés.

Martellière : (mar-té-liè-r'), n. f. Pertuis garni de vannes pour le passage des eaux. La martellière que le pays est chargé d'entretenir, est cet ouvrage en pierre de taille auquel s'adapte la vanne en planche qui le ferme, CAPPEAU.

Martinet : (mar-ti-nè), n. m. Machine de guerre du moyen âge, qui jetait de grosses pierres.

Mascaret : (ma-ska-rè), n. m. Masse d'eau en forme de barre remontant avec impétuosité le courant de la Garonne, et, par extension, d'un fleuve ou d'une rivière quelconque.

Mascaron : (ma-ska-ron), n. m. Terme d'architecture. Figure de tête faite en caprice, qu'on met aux fontaines, aux portes, aux clefs des arcades. Figure du navire. Bon nombre de pièces saillantes du navire recevaient autrefois comme ornements des mascarons sculptés.

Masselotte : (ma-se-lo-t'), n. f. Métal superflu qui reste attaché à une masse fondue ou forgée.

Massilia : (ma-ssi-li-a), n. f. Marseille, dans l'antiquité.

Massepain : (ma-se-pin ; au pluriel, l's se lie : des ma-se-pin-z excellents), n. m. Pâtisserie d'amandes pilées et de sucre.

Mastroquet : (ma-stro-kè), n. m. Dans le langage populaire de Paris, marchand de vin.

Matamore : (ma-ta-mo-r'), n. m. Par extension, homme faisant étalage de bravoure et se vantant d'exploits vrais ou faux.

Matassins : (ma-ta-sin), n. m. pl. 1° Nom qu'on donnait autrefois à certains danseurs, qui portaient des corselets, des morions dorés, des sonnettes aux jambes et l'épée à la main avec un bouclier. Une entrée de matassins 2° Nom de la danse qu'ils dansaient. Et les amours, comme poussins, Ou comme oisons hors de la mue, Semblent danser les matassins, RÉGNIER.

Mate : (ma-t'), n. f. Lieu à Paris où s'assemblaient les filous pour tenir conseil entre eux. Enfant de la mate, suppôt de la mate, filou. Filouterie, tromperie.

Mathurin : (ma-tu-rin), n. m. 1° Membre d'un ordre institué par Innocent III, pour racheter les esclaves des mains des infidèles 2° Fig. Devoir une chandelle à saint Mathurin, être attaqué de folie. Mon fils est fou ; le pauvre enfant doit une belle chandelle à saint Mathurin, CYRANO DE BERGERAC.

Matois : OISE (ma-toï, toï-z'), adj. 1° Terme familier. Qui a, comme le renard, la ruse et la hardiesse 2° Substantivement. Un matois, une matoise.

Matras : (ma-trâ), n. m. Gros trait lancé par l'arbalète. Un carquois chargeait son échine, Garni de matras empennés, Très artistement façonnés, SCARRON.

Maubèche : (mô-bè-ch'), n. f. Espèce de bécasseau.

Maubouge : (mô-bou-j'), n. m. Ancien terme d'administration. Impôt sur les boissons qui entraient, ou que l'on brassait, dans les lieux où il y avait foire et marché.

Maufait : ou MAUFÉ (mô-fé), n. m. Nom du diable dans tout le cours du moyen âge.

Maupiteux : EUSE (mô-pi-teû, teû-z'), adj. XVIe s. 1° Qui est sans pitié ; impitoyable 2° Excitant la pitié ; usité seulement en cette locution : faire le maupiteux, se plaindre.

Mauvis : (mô-vî), n. m. Nom vulgaire et spécifique du merle mauvis (insectivores), appelé grive mauvis.

Maxime : (ma-ksi-m'), n. f. Terme de plain-chant. Note qui valait deux carrées ou quatre rondes.

Mazette : (ma-zè-t'), n. f. 1° Méchant petit cheval 2° Fig. et familièrement. Celui qui manque de force, d'ardeur 3° Personne inhabile à quelque jeu qui demande de la combinaison ou de l'adresse.

Méan : (mé-an), n. m. Cinquième réservoir d'un marais salant.

Méchef : (mé-chéf), n. m. Terme vieilli. Fâcheuse aventure. Le pis de leur méchef Fut qu'aucun d'eux ne put venir à chef De son dessein, LA FONTAINE.

Méchine : (mé-chi-n'), n. f. Jeune fille. Une mechine moult cortoise. (La Curne)

Méchoir : (mé-choir), v. t. et impers. Terme vieilli qui s'est dit encore quelquefois aux temps suivants : il méchoit, il mécherra. Il vous mécherra de cette entreprise. Essuyer un revers, échouer.

Médial : ALE (mé-di-al, a-l'), adj. Terme de grammaire. Qui occupe le milieu d'un mot. Lettre médiale.

Médianoche : (me-di-a-no-ch'), n. m. Repas en gras, qui se fait après minuit sonné, particulièrement lorsqu'un jour gras commence à la suite d'un jour maigre.

Médocastre : (mé-di-ka-str'), n. m. Médecin ignorant ou charlatan.

Médique : (mé-di-k'), adj. Qui appartient à la Médie ou aux Mèdes et même aux Perses, que l'on appelait quelquefois Mèdes. Guerres médiques, guerres que les Perses firent aux Grecs dans le Ve siècle avant Jésus-Christ.

Médullaire : (mé-dul-lê-r'), adj. 1° Terme d'anatomie. Qui appartient à la moelle, ou qui en a la nature 2° Terme de botanique. Canal médullaire, cavité cylindrique qui occupe le centre de la tige des dicotylédones.

Médulleux : EUSE (mé-dul-leû, leû-z'), adj. Terme de botanique. Se dit des tiges qui ont un large canal médullaire. Le sureau est médulleux.

Méfentes : (mé-fan-t'), n. m. pl. Terme collectif désignant le bois ôté des lattes, des bardeaux quand on les taille, et employé au chauffage.

Mégamètre : (mé-ga-mè-tr'), n. m. Terme d'astronomie. Instrument propre à mesurer des distances angulaires de plusieurs degrés entre les astres.

Mège : ou MEIGE (mè-j'), n. m. Nom donné autrefois dans quelques provinces et dans la Suisse aux médocastres. Des rebouteurs et des mégés impudents abusent du titre d'officiers de santé pour couvrir leur ignorance et leur avidité, FOURCROY.

Mélanique : (mé-la-ni-k'), adj. Terme de médecine. Qui a rapport à la mélanine, à sa couleur, aux tumeurs qu'elle colore. ETYM. Terme grec signifiant noir.

Melette : (me-lè-t'), n. f. Nom vulgaire de plusieurs petits poissons qui ont une bande argentée sur les côtés du corps

Mélicerte : (mé-li-sèr-t'), n. m. Espèce de papillon de jour.

Mélienne : (mé-liè-n'), adj. f. Terre mélienne, espèce de terre qui a la vertu de l'alun, et qui sert aux peintres pour maintenir longtemps leurs couleurs.

Ménilot : (mé-li-lo ; le t ne se prononce et ne se lie jamais), n. m. Genre de plantes indigènes de la famille des légumineuses.

Méliturgie : (mé-li-tur-jie), n. f. Terme didactique. Travail, industrie des abeilles.

Melliflue : (mèl-li-flue), adj. 1° Qui abonde en miel, qui fait le miel. Je ne sais pas à quel dessein Cette cohorte melliflue Vint par l'air en guise de nue, SCARRON 2° Fig. Qui est trop doux et presque fade. Paroles melliflues.

Mélusine : (mé-lu-zi-n'), n. f. Terme de blason. Figure nue, échevelée, demi-femme et demi-serpent, qui se baigne dans une cuve où elle se mire et se coiffe.

Ménade : (mé-na-d'), n. f. 1° Nom de femmes qui, chez les anciens, célébraient les fêtes de

Bacchus, et se livraient à tous les emportements de ce culte 2° Fig. Femme livrée à des emportements de passion.

Meneau : (me-nô), n. m. Terme d'architecture. Nom qu'on donne, dans une croisée, aux montants et aux traverses qui en partagent l'ouverture.

Ménestrel : (mé-nè-strèl), n. m. Nom, dans l'âge féodal, des poètes et musiciens qui allaient de châteaux en châteaux, chantant des vers et récitant des fabliaux. Il y avait le ménestrel poète et improvisateur, puis le ménestrel chantant, enfin le ménestrel joueur d'instrument.

Ménétrier : (mé-né-tri-é ; l'r ne se prononce et ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des ménétrier-é-z habiles), n. m. Homme qui joue du violon pour faire danser.

Ménie : mé-nie) ou, par altération, MÉGNIE (mé-gnie), n. f. Terme vieilli. Les gens de la maison, de la suite. Les père et mère et toute la mégnie, LA FONTAINE.

Ménil : (mé-nil, et, plus ordinairement, méni), n. m. Habitation ; mot qui, tombé en désuétude, ne se trouve plus que dans un très grand nombre de noms de localités, comme Ménilmontant.

Menin : (me-nin), n. m. Chacun des six gentilhommes qui étaient attachés particulièrement à la personne du Dauphin.

Ménologe : (mé-no-lo-j'), n. m. 1° Traité sur les mois des différents peuples anciens ou modernes. Fabricius est auteur d'un ménologe 2° Livre de l'Église grecque qui, composé d'abord exclusivement de vies de martyrs, fut étendu plus tard aux vies de tous les saints.

Mense : (man-s'), n. f. Revenu d'une abbaye.

Mensole : (man-so-l'), n. f. Terme d'architecture. Pierre qui est au milieu d'une voûte, et qui sert, en quelque sorte, à la fermer ; soit qu'elle soit en saillie ou non.

Menu : (me-nu), n. m. Petit diamant taillé en rose ou en brillant.

Menuise : (me-nui-z'), n. f. 1° Terme d'eaux et forêts. Bois qui est trop menu pour être mis avec le bois de compte ou de corde 2° Menuise ou menuisaille, petit plomb à tirer, dit plus souvent cendrée.

Méphitisme : (mé-fi-ti-sm'), n. m. Qualité des gaz non respirables et des vapeurs malfaisantes. Le méphitisme des fosses d'aisance, des marais, des égouts.

Mer : (mèr), n. f. Jarre ou autre vase de terre dans lequel est une certaine quantité de vin, qu'on remplace, qu'on renouvelle à mesure qu'on y puise. Il a une mer de vin de Chypre.

Mercanti : (mer-kan-ti), n. m. Marchand, dans la langue sabir. Dans tous les bazars d'Alger, les mercantis étalent des poteries de diverses origines. Ce mot s'est étendu aux marchands et industriels de toute espèce qui accompagnent une armée.

Mercator : Cartes de Mercator, cartes géographiques dans lesquelles les méridiens, les parallèles et les arcs de loxodromie sont rectilignes.

Mercuriale : (mèr-ku-ri-a-l'), n. f. Réprimande qu'on fait à quelqu'un. Le sommeil, qui m'oblige de finir ma lettre plus tôt que je ne voudrais, vous sauve une mercuriale dont vous n'êtes pourtant pas quitte, BOURSAULT. Faire ou recevoir une mercuriale, faire ou recevoir des reproches, des remontrances.

Mère goutte : (mè-re-gou-t'), n. f. ou première goutte, le vin, le cidre qui coule de la cuve ou du pressoir, sans qu'on ait pressuré le raisin, les pommes. Tous les ans son maître d'hôtel allait recueillir la mère goutte des meilleurs celliers de Bourgogne, MARMONTEL.

Méreau : (mé-rô), n. m. Nom donné, à partir du XIIe siècle, aux médailles ou à la monnaie de convention, de plomb, de cuivre, et quelquefois d'argent, dont chacun avait droit de faire usage.

Mérisme : (mé-ri-sm'), n. m. Figure de rhétorique. Division d'un sujet, d'un point à traiter en ses diverses parties.

Merlin : (mèr-lin), n. m. 1° Long marteau ou espèce de massue dont les bouchers se servent pour assommer les bœufs 2° Espèce de hache à fendre le bois.

Merrain : (mè-rin), n. m. 1° Bois fendu en planches et propre à différents ouvrages 2° Terme de vénerie. La matière de la perche et du bois du cerf.

Mésaise : (mé-zê-z'), n. m. Cachot étroit et bas où l'on ne pouvait se tenir debout ou couché qu'à grande peine.

Message : (mè-sa-j'), n. m. Dans le Puy-de-Dôme, le pâtre qui restait avec les vaches.

Messier : (mè-sié), n. m. Garde champêtre temporaire, particulièrement pour l'époque où les fruits de la terre commencent à mûrir.

Métachronisme : (mé-ta-kro-ni-sm'), n. m. Erreur de date qui consiste à placer un événement dans un temps antérieur à celui où il est arrivé.

Métagramme : (mé-ta-gra-m'), n. m. Changement de lettre dans un mot.

Métalepse : (mé-ta-lè-ps'), n. f. Terme de rhétorique. Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent : il a vécu, pour, il est mort, ou le conséquent pour l'antécédent : nous le pleurons, pour, il est mort.

Métaphore : (mé-ta-fra-z'), n. f. Travail particulier du commentateur qui explique par une tournure plus simple ou plus habituelle la phrase figurée, elliptique ou trop difficile, d'un auteur original. Imitation d'un passage, expression de ce passage en d'autres termes.

Métaphraste : (mé-ta-fra-st'), n. m. Terme de littérature. Celui qui fait la métaphore d'un auteur obscur, qui l'explique et le traduit en même temps.

Métoplisme : (mé-ta-pla-sm'), n. m. Terme de grammaire. Altération dans le matériel d'un mot autorisée par l'usage. L'aphérèse, la crase ou synérèse, la diérèse, l'épenthèse, la métathèse, la paragoge, la prosthèse, etc. sont des métoplismes.

Métateur : (mé-ta-teur), n. m. Terme d'antiquité romaine. Celui qui marquait l'emplacement d'un camp. Dans les armées romaines les métateurs avaient dans leurs attributions la construction et la réparation des ponts.

Métathèse : (mé-ta-tè-z'), n. f. Figure de grammaire, qui consiste dans la transposition d'une lettre. Blouque pour boucle est une ancienne métathèse.

Méteil : (mé-tèll, Il mouillées), n. m. Mélange de grains de seigle et de froment.

Météoromancie : (mé-té-o-ro-man-sie), n. f. Prétendue divination par les météores, et, particulièrement, par le tonnerre et les éclairs.

Méthémérin : INE (mé-té-mé-rin, ri-n'), adj. Quotidien. Fièvre méthémérine, fièvre dont les accès reviennent chaque jour.

Métière : (mé-tiè-r'), n. f. Dans les salines, bassin d'évaporation succédant au jas.

Métonomiasie : (mé-to-no-ma-zie), n. f. Terme didactique. Action de changer, de déguiser son nom par voie de traduction. C'est par métonomiasie que Duchesne s'est appelé Quercetanus.

Métonymie : (mé-to-ni-mie), n. f. Terme de rhétorique. Figure par laquelle on met un mot à la place d'un autre dont il fait entendre la signification. Un trompette pour un joueur de trompette, le nom de l'instrument désigne celui qui en fait usage.

Meulon : (meu-lon), n. m. 1° Nom de petites meules de trèfle, de luzerne, de foin 2° Tas de sel tiré du marais salant.

Micocoulier : (mi-ko-kou-lié), n. m. Un des noms vulgaires du celtis australis, L., dit aussi

fabrecoulier, fabreguier, famille des urticées, arbre qui a du rapport avec l'orme, et dont le bois compacte, presque incorruptible, est employé par les ébénistes.

Mignoter : (mi-gno-té), v. t. Traiter d'une façon mignonne, délicate. Elle mignote trop ses enfants.

Millénaire : (mil-lé-nê-r'), n. m. Nom de sectaires chrétiens qui croyaient qu'après le jugement universel, les élus demeureraient mille ans sur la terre à jouir de toute sorte de plaisirs.

Millénium : (mil-lé-ni-om'), n. m. Nom donné quelquefois à l'époque rêvée par les millénaires ou chiliastes.

Millesoudier : (mi-le-sou-dié), n. m. Moyen âge. Qui a mille sous à dépenser par jour. Les petites gens appelaient un homme riche, un gros millesoudier.

Milliaire : (mi-li-ê-r'), adj. Terme d'antiquité. Chez les Romains, qui est placé de mille en mille pas. Pierre milliaire. N. m. Le premier, le second milliaire est à tel endroit. Je suis désespéré de voir ces misérables indices au lieu des colonnes milliaires qui y étaient autrefois, MONTESQUIEU.

Milord : (mi-lor), n. m. Ancien cabriolet à quatre roues. Une de ces voitures nouvellement mises en circulation sur les places de Paris et nommées des milords, H. BALZAC.

Milouin : ou MILLOUIN (mi-lou-in), n. m. Canard, oiseau palmipède.

Mimèse : (mi-mè-z'), n. f. Figure de rhétorique qui consiste à rapporter le discours d'un autre en style direct.

Minuter : (mi-nu-té), v. t. Écrire très fin.

Miquelet : (mi-ke-lè), n. m. Nom donné aux anciens bandits qui se réfugiaient dans les Pyrénées, principalement sur les frontières de l'Aragon et de la Catalogne ; ils faisaient la guerre sans aveu de personne et servaient le parti qui leur plaisait.

Miquelot : (mi-ke-lo), n. m. Petit garçon qui allait en pèlerinage au Mont S. Michel, et qui se servait de ce prétexte pour gueuser. On disait par extension d'un homme qui affectait une mine hypocrite, qu'il faisait le miquelot. (Furetière)

Mirail : (mi-rall, Il mouillées), n. m. Ancien terme tombé en désuétude. Merveille, miracle. Paris, ce mirail de l'Europe en ce siècle, OUDART COQUAULT, Journal (1649-1668).

Miraillé : ÉE (mi-râ-llé, llée), adj. Terme de blason. Il se dit des ailes des papillons et des queues de paon qui sont de différents émaux. Paon rouant d'azur miraillé d'or.

Mirbane : (mir-ba-n'), n. f. Essence de mirbane, substance produite par la benzine soumise à l'action de l'acide azotique, et dont l'odeur, rappelant celle des amandes amères, est employée par la parfumerie pour aromatiser les savons de toilette.

Mirliflore : (mir-li-flo-r'), n. m. Terme familier. Jeune homme qui fait l'agréable, le merveilleux.

Mirmillon : (mir-mi-llon, Il mouillées), n. m. Terme d'antiquité romaine. Sorte de gladiateur.

Miroir : (mi-roir), n. m. Ancien terme de marine. Cartouche de menuiserie placé au-dessus de la voûte de l'arrière, et portant les armes du prince ou la figure dont le vaisseau a tiré son nom.

Miséricorde : (mi-zé-ri-kor-d'), n. f. Nom d'un petit poignard que les anciens chevaliers portaient de l'autre côté de l'épée, et qui leur servait à tuer leur ennemi après l'avoir renversé, s'il ne criait pas miséricorde.

Misopédie : (mi-zo-pé-die), n. f. Haine de l'instruction.

Missile : (mi-ssi-l'), n. m. Ancien synonyme de projectile. L'impression donnée au missile soit avec la main, le canon ou autrement... MERSENNE.

Mistoudin : n. m. Bon compagnon, bon drôle. (La Curne)

Mistre : n. m. Bourreau. (La Curne)

Mistrouille : n. f. Grosse femme. (La Curne)

Mitan : n. m. Milieu. (La Curne)

Mitière : (mi-tiè-r'), n. f. Canal amenant l'eau de mer à la vasière.

Mitigatif : IVE (mi-ti-ga-tif, ti-v'), adj. Terme didactique. Qui est propre à mitiger, à adoucir.

Mitis : (mi-tis'), n. m. Nom propre du chat.

Miton : (mi-ton), n. m. Espèce de manchettes en fourrure ou en tricot que les femmes portaient sur le poignet pour se préserver du froid. Gantelet du XVe siècle, mitaine de fer, sans doigts séparés. (La Curne)

Miton-mitaine : Terme proverbial, qui se disait en cette phrase : C'est de l'onguent miton mitaine, qui ne fait ni bien ni mal, en parlant d'un remède, d'un secours, d'un expédient qui ne sert ni ne nuit. (Furetière)

Mitoufle : (mi-tou-fl'), n. f. Synonyme inusité de mitaine.

Modénature : (mo-dé-na-tu-r'), n. f. Terme d'architecture. Proportion et galbe des moulures d'une corniche.

Modillon : (mo-di-lon, Il mouillées, et non modi-yon), n. m. Terme d'architecture. Petite console propre aux ordres ionique, corinthien et composite, posée sous le larmier des corniches, et servant à soutenir la saillie.

Modus faciendi : (mo-dus'-fa-si-in-di), n. m. Terme didactique. Manière de faire. Le modus faciendi importe beaucoup dans certaines opérations chimiques.

Moellonier : (moi-lo-nié), adj. Gros cheval percheron de trait. Cheval moellonier.

Mofette : (mo-fè-t'), n. f. Terme d'ancienne chimie. Tout gaz non respirable.

Mogigraphie : (mo-ji-gra-fie), n. f. Terme de médecine. Crampe des écrivains.

Mogrebins : (mo-gre-bin), n. m. pl. Nom arabe des Occidentaux.

Moie : (moi), n. f. Tas de sable ou autre substance.

Moine : (moi-n'), n. m. Feuille de papier dont on couvrait la traînée de poudre devant porter le feu au saucisson d'une mine. Terme de marine. Se disait de petits cônes de poudre humectée avec du vinaigre, que l'on brûlait dans l'entre-pont pour chasser le mauvais air.

Moire : (moi-r'), n. f. Aspect ondé, chatoyant, changeant d'une surface.

Moires : (moi-r'), n. f. pl. Terme de mythologie. Nom grec des Parques (Clotho, Lachesis, Atropos). C'était pour apaiser les moires que Polycrate trop heureux jetait à la mer son anneau rapporté par un pêcheur, TH. GAUTIER.

Moissine : (moi-si-n'), n. f. Faisceau de sarments de vigne, garni de feuilles et de grappes.

Môle : (mô-l'), n. m. 1° Massif de maçonnerie placé au-devant d'un port pour le mettre à couvert de l'impétuosité des vagues et en empêcher l'entrée aux vaisseaux étrangers. 2° Anciennement, par métonymie, le port lui-même 3° Nom donné, dans la ville de Rome, au tombeau de l'empereur Adrien.

Molequin : (mo-le-kin), adj. m. Terme de teinture. Vert molequin, vert de mauve. Vert de laurier, vert molequin, vert brun.

Molière : (mo-liè-r'), n. f. Terre grasse et marécageuse. Vers 1566, ces marais n'étaient même encore qu'une terre mouvante et en molières aussi basses pour la plupart que le canal de la rivière, ROBIN. Adj. f. Carrière molière, carrière d'où l'on tire les meulières.

Moly : (mo-li), n. m. Plante dont parle Homère, et à laquelle il attribue des vertus merveilleuses.

Monacaille : (mo-na-kâ-ll', Il mouillées), n. f. Se dit par dénigrement des moines.

Monandre : (mo-nan-dr'), adj. Terme de botanique. Qui n'a qu'une seule étamine.

Monaut : (mo-nô), adj. m. Qui n'a qu'une oreille.

Mondrain : (mon-drin), n. m. Monticule de sable.

Monition : (mo-ni-sion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. 1° Terme de juridiction ecclésiastique. Avertissement émanant de l'évêque avant l'excommunication 2° Publication d'un monitoire.

Monodie : (mo-no-die), n. f. 1° Terme d'antiquité. Monologue dans les tragédies 2° Chant exécuté par une seule voix.

Monomachie : (mo-no-ma-chie), n. f. Terme d'ancienne jurisprudence. Combat d'homme à homme ; preuve judiciaire par le duel.

Monostique : (mo-no-sti-k'), adj. 1° Qui n'a qu'un seul vers. Les sentences monostiques de Ménandre. N. m. Un monostique, épigramme, inscription d'un seul vers.

Monoxyle : (mo-no-ksi-l'), adj. Se dit de certaines barques faites d'une seule pièce de bois. Canot monoxyle. N. m. Un monoxyle.

Mons : (mons'), n. m. Abréviation du mot monsieur, qui est familière ou méprisante.

Monstrance : (mon-stran-s'), n. f. Terme du moyen âge. Petit coffre plus ou moins précieux où l'on conservait les reliques.

Mont-joie : (mon-joî), n. f. 1° Monceau de pierres jetées confusément, en signe de victoire, ou pour marquer les chemins. Ordre de chevalerie, institué dans le douzième siècle, par le pape Alexandre III, pour combattre les infidèles dans la terre sainte 2° Cri de guerre usité parmi les Français dans les batailles, durant le moyen âge. Bannière qui indiquait la marche de l'armée.

Morailles : (mo-râ-ll', Il mouillées, et non morâ-ye), n. f. pl. 1° Sorte de tenailles pour serrer le nez d'un cheval, afin de le contenir dans une opération, ou de le punir 2° Espèce de tenailles pour allonger le cylindre de verre avant de l'ouvrir.

Morailon : (mo-râ-lon, Il mouillées, et non mo-râ-yon), n. m. Pièce de fer qui sert à la fermeture d'une malle, d'une porte, etc. en laissant passer, dans une lunette qui s'y trouve formée, un anneau destiné à recevoir un cadenas.

Mordache : (mor-da-ch'), n. f. 1° Espèce de tenailles de bois qu'on place entre les mâchoires d'un étau 2° Extrémités de quelques instruments qui ont du rapport avec des tenailles 3° Instrument de fer qui sert à saisir sans peine de grosses bûches et à les arranger dans une cheminée 4° Nom que les capucins donnaient à un petit bâton ou mords, que leurs novices se mettaient dans la bouche, pour avoir rompu le silence.

Mordant : (mor-dan), n. m. Terme de musique. Trille qui n'est pas achevé ; agrément qui consiste en deux ou plusieurs petites notes placées immédiatement avant une note quelconque.

Mordienne : (mor-diè-n'), n. f. Sorte de juron. Mordienne de vous ! c'est-à-dire la peste soit de vous ! À la grosse mordienne, sans façon, franchement.

Moreau : (mo-rô), adj. m. Qui a le poil d'un noir foncé, vif et luisant, en parlant d'un cheval. Des chevaux moreaux.

Morfil : (mor-fil), n. m. 1° Barbes ou aspérités métalliques, irrégulières et extérieures au véritable tranchant fait de dentelures microscopiques. On ôte le morfil au rasoir en le passant à l'huile, sur la

Pierre 2° Nom donné à l'ivoire qui n'a pas encore été travaillé, aux dents d'éléphant séparées de l'animal. On dit aussi marfil.

Morgeline : (mor-je-li-n'), n. f. Nom d'une stellaire appelée aussi mouron des oiseaux.

Morigéner : (mo-ri-gé-né), v. t. 1° Former les mœurs de quelqu'un (vieilli en ce sens). Si vous aviez, en brave père, morigéné votre fils, il ne vous aurait pas joué le tour qu'il vous a fait, MOLIÈRE 2° Réprimander, remettre dans l'ordre et dans le devoir.

Morillon : (mo-ri-lon, Il mouillées, et non mori-yon), n. m. 1° Sorte de raisin noir et doux 2° Sorte de petit canard de couleur noire 3° n. m. pl. Terme de joaillier. Émeraudes brutes qui se vendent à la livre.

Morion : (mo-ri-on), n. m. Ancienne armure de tête plus légère que le casque. Pierre précieuse, qui est une espèce d'onyx, d'un noir rougeâtre, transparente et brillante.

Morosophie : (mo-ro-so-fie), n. f. Terme didactique. Espèce de folie grave.

Mortaille : (mor-tâ-ll', Il mouillées), n. f. Terme de féodalité. Droit que le seigneur avait, dans quelques coutumes, de succéder à son serf décédé sans héritiers naturels.

Morte-eau : (mor-to), n. f. Les petites marées au temps du premier et du dernier quartier de lune. Le temps des plus petites marées. Nous sommes en morte eau.

Mosette : (mo-zè-t'), n. f. Espèce de camail que portaient les cordeliers, et que portent encore les évêques.

Motet : (mo-tè), n. m. Morceau de musique sur des paroles religieuses latines destiné à être exécuté à l'église, sans faire partie du service divin. Laurenzani fait de beaux motets, LA BRUYÈRE.

Motion : (mo-sion ; en vers, de trois syllabes), n. f. Nom donné aux voyelles dans la langue hébraïque, parce que ce sont elles qui donnent aux consonnes le mouvement, c'est-à-dire la prononciation.

Mottière : (mo-tiè-r'), adj. f. Tourbe mottière, nom, dans la Loire-Inférieure, de la tourbe employée à faire des mottes.

Mouillères : (mou-llè-r', Il mouillées), n. f. pl. Terme rural. Nom des places habituellement humides, dans les champs ou les prés.

Moulin : (mou-lin), n. m. Chute d'eau qui se creuse un conduit à l'intérieur des glaciers, et qui, finissant par en percer la masse, tombe au fond et va frapper le roc, entraînant avec elle du gravier et des terres.

Mousse : (mou-s'), adj. Qui n'est pas aigu, tranchant.

Mousseau : (mou-sô), adj. m. Pain mousseau, pain fait avec de la farine de gruau.

Moustille : (mou-sti-ll', Il mouillées), n. f. Montant d'un vin légèrement gazeux et pétillant. Ce vin a de la moustille.

Moûtier : (mou-tié ; l'r ne se lie jamais ; au pluriel, l's se lie : des mou-tié-z antiques), n. m. Vieux mot qui signifie monastère.

Mouvance : (mou-van-s'), n. f. Terme de jurisprudence féodale. Dépendance d'un fief à l'égard d'un autre.

Muant : (mu-an), n. m. Bassin qui fait partie d'un marais salant.

Moye : (moï), n. f. Terme de maçonnerie. Nom qu'on donne au tendre d'une pierre dure, c'est-à-dire à la partie de la pierre par laquelle elle suit son lit de carrière, et qui la fait déliter.

Moyette : (mo-iè-t'), n. f. Terme rural. Faisceau de gerbes qu'on dresse dans les champs, pour garantir les blés de la pluie.

Muche-pot : (à) (à-mu-che-po), loc. adv. En cachant le pot pour vendre du vin et frauder le droit ; et fig. en cachette.

Muette : (mu-è-t'), n. f. Maison bâtie dans les parcs où l'on tient des relais de chasse. Lieu auprès de Paris, dans le bois de Boulogne, qui servait de rendez-vous de chasse.

Mugueter : (mu-ghe-té. Le t se double, quand la syllabe qui suit est muette : il muguette, il muguettera), v. t. 1° Courtiser, comme fait le muguet 2° Fig. Rechercher, désirer d'obtenir.

Muire : (mui-r'), n. f. 1° Eau salée qu'on tire des puits pour en faire le sel 2° Nom qu'on donne, dans les salines, à l'eau saturée de sel, après qu'on lui a fait subir l'évaporation nécessaire.

Mulasse : (mu-là-s'), n. f. Jeune mulet ou jeune mule.

Mulcter : (mul-kté), v. t. 1° Terme de jurisprudence. Condamner à quelque peine 2° Par extension, maltraiter, vexer.

Mulon : (mu-lon), n. m. 1° Terme de pêche. Tas de morues séchées 2° Tas de sel.

Mulquinier : (mul-ki-nié), n. m. Ancien terme de commerce. Celui qui fabrique des toiles fines.

Mundick : (mon-dik), n. m. Les mineurs ont appelé mundick, cette poussière qu'ils rejettent comme trop appauvrie, et dont en effet on ne peut tirer, avec beaucoup de travail, qu'une très petite quantité d'étain.

Munificence : (mu-ni-fi-san-s'), n. f. Qualité qui porte à faire de grandes libéralités.

Mureau : (mu-rô), n. m. Maçonnerie de la tuyère d'un fourneau de forges.

Murrhin : INE (mu-rrin, rri-n'), adj. Terme d'antiquité. Vases murrhins, vases fort estimés des anciens.

Musagète : (mu-sa-jè-t'), adj. m. Terme de mythologie. Apollon musagète, c'est-à-dire Apollon conducteur des muses.

Muscadin : (mu-ska-din), n. m. Fig. Petit-maître, homme qui affecte une grande recherche dans son costume.

Muscardin : (mu-skar-din), n. m. Variété de petit loir roux à gorge et poitrine blanches.

Muscicole : (mu-ssi-ko-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui vit ou végète dans les mousses.

Muscule : (mu-sku-l'), n. m. Terme d'antiquité. Nom d'une machine de guerre des anciens qui servait à couvrir les assiégeants.

Museau : (mu-zô), n. m. Partie du panneton d'une clef, dans laquelle sont faites les entailles pour le passage des dents du râteau.

Muselet : (mu-ze-lè), n. m. Armature de fils métalliques qui maintient le bouchon des vins pétillants.

Muserolle : (mu-ze-ro-l'), n. f. La partie de la bride d'un cheval qui se place au-dessus du nez.

Musoir : (mu-zoir), n. m. Pointe d'une digue. Tête d'une écluse.

Musser : (SE) (mu-sé), v. pr. Se cacher (il vieillit). Et dessous une aumusse, L'ambition, l'amour, l'avarice se musse, RÉGNIER.

Myriagramme : (mi-ri-a-gra-m'), n. m. Poids de dix mille grammes.

Myriare : (mi-ri-a-r'), n. m. Etendue de dix mille ares ou d'un kilomètre carré.

Myrte : (mir-t'), n. m. 1° Arbrisseau toujours vert, dont les feuilles sont menues, et qui porte de

petites fleurs blanches d'une odeur agréable 2° Fig. et poétiquement, l'amour, à cause que le myrte, chez les anciens, était consacré à Vénus. Votre époux à son myrte ajoute ce laurier, CORNEILLE.

Mystagogue : (mi-sta-go-gh'), n. m. Terme d'antiquité grecque. Prêtre qui initiait aux mystères de la religion.

Mystre : (mi-str'), n. m. Terme d'antiquité. Une des mesures dont les Grecs se servaient pour les liqueurs ; c'était le quart d'un cyathe.

Nabatéen : ENNE (na-ba-té-in, è-n'), adj. Nom donné par les Arabes à la langue et à la littérature assyriennes.

Nable : (na-bl'), n. m. Terme de marine. Trou de tarière percé dans un canot et fermé par un bouchon. Ce bouchon même.

Nacaire : (na-kê-r'), n. f. Ancien instrument de musique militaire, sorte de timbale.

Nacarat : (na-ka-ra ; le t ne se prononce pas et ne se lie pas), n. m. 1° La couleur entre le rouge et l'orangé 2° Adj. invar. Qui est d'une couleur de nacarat.

Naffe : (na-f'), n. f. Usité seulement dans cette locution : eau de naffe, ancien nom de l'eau distillée de fleurs d'oranger.

Nages : (na-j'), n. f. pl. Anciennement, jupe de frise noire qui se portait dans les grands deuils.

Naiade : (na-ia-d'), n. f. Divinité inférieure qui, suivant le polythéisme, présidait aux fontaines et aux rivières. Je sais, quand le midi leur fait désirer l'ombre, Entrer à pas muets sous le roc frais et sombre, D'où parmi le cresson et l'humide gravier La naiade se fraie un oblique sentier, A. CHÉNIER.

Naissain : (nê-sin), n. m. Nom donné aux jeunes huîtres dans les huîtrières.

Nancelle : (nan-sè-l'), n. f. Terme d'architecture. Nom de la concavité qui est entre les deux tores de la base de la colonne, concavité nommée ordinairement scotie.

Nandou : (nan-dou), n. m. Espèce d'Autruche d'Amérique.

Nansouk : (nan-souk), n. m. Sorte de belle mousseline.

Naophore : (na-o-fo-r'), adj. Terme d'antiquité égyptienne. Qui porte une figure de temple. Statuette naophore.

Napée : (na-pée), n. f. Nymphé qui, suivant le polythéisme, présidait aux forêts et aux montagnes, comme les dryades aux arbres, et les nymphes aux fontaines.

Naquet : (na-kè), n. m. Proprement garçon de jeu de paume, et, par suite, homme de peu d'importance.

Naqueter : (na-ke-té), v. t. Attendre servilement à la porte de quelqu'un (terme vieilli). Il a naquété longtemps. Faire naqueter quelqu'un, le faire attendre longtemps.

Nard : (nar ; le d ne se prononce et ne se lie jamais), n. m. 1° Rhizome ou racine aromatique dont les anciens se servaient à titre de parfum, et qu'on croit être le spicanard 2° Terme de botanique. Plante aromatique, genre de graminées.

Narthex : (nar-tèks'), n. m. Dans les anciennes basiliques, portique élevé en avant de la nef et destiné à contenir les catéchumènes, les énergumènes, et au centre, en face de la porte de la nef, les pénitents auditeurs, c'est-à-dire auxquels il était permis d'assister au service divin en dehors du temple.

Narval : (nar-val), n. m. Genre de cétacés appartenant à la famille des delphiniens, où l'on distingue la licorne de mer, qui porte à l'extrémité de sa mâchoire supérieure une dent en forme de corne, droite et longue.

Nasard : (na-zar). 1° Adj. Qui a le caractère du parler par le nez 2° N. m. Un des jeux de mutation de l'orgue.

Nasière : (na-ziè-r'), n. f. Espèce de pince pour guider les boeufs par le nez.

Naturalibus : (IN) (in'-na-tu-ra-li-bus'), loc. adv. Dans l'état de nudité. Voudrais-tu voir mon maître in naturalibus ? REGNARD.

Naulage : (nô-la-j'), n. m. Terme de marine. Synonyme de fret, dans la Méditerranée.

Naumachie : (nô-ma-chie), n. f. 1° Spectacle d'un combat naval chez les anciens Romains 2° Lieu où se donnait ce spectacle.

Naute : n. m. Pilote : " Ainsi que, après une grande tempeste, combien que la mer soit apaisée, tremblent longuement les nautes. " DUCLOS. (La Curne)

Nautonnier : IÈRE (nô-to-nié, niè-r'), n. m. et f. Celui, celle qui conduit un navire.

Navarque : (na-var-k'), n. m. Terme d'antiquité. Commandant d'une flotte ou d'un vaisseau.

Nèble : (nè-bl'), n. m. Terme rural. Brouillard qui passe pour faire beaucoup de mal au blé, au commencement de l'été.

Nébulé : ÉE (né-bu-lé, lée), adj. Terme de blason. Qui est en forme de nuages. Fasce nébulée.

Nef : (nèf), n. f. Moyen âge. Vase allongé et de vaste capacité, qu'on plaçait sur la table en face du seigneur. Cette nef contenait les épices, les vins, les vases à boire, les cuillers.

Nègue-chien : (né-ghe-chiin) ou NÈGUE-FOL (nè-gue-fol), n. m. Petit bateau pour chasser les gibiers d'eau.

Néméens : (né-mé-in), adj. m. pl. Terme d'antiquité. Jeux Néméens, jeux solennels qui se faisaient en l'honneur d'Hercule, à cause de sa victoire sur le lion de Némée.

Némoral : ALE (né-mo-ral, ra-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui habite ou croît dans les forêts.

Néographe : (né-o-gra-f'), adj. Qui admet une orthographe nouvelle. Écrivain néographe.

Néoménie : (né-o-mé-nie), n. f. 1° Terme d'astronomie ancienne. Nouvelle lune 2° Fête que célébraient les anciens à chaque renouvellement de lune.

Néphalisme : (né-fa-li-sm'), n. m. Abstinence absolue de tout alcool, de tout liquide, de toute nourriture où l'alcool est contenu.

Neptune : (nè-ptu-n'), n. m. Terme de marine. Atlas maritime contenant des cartes réduites.

Nérée : (né-rée), n. m. Terme du polythéisme. Nom d'une divinité marine qui symbolisait l'antiquité de la mer, comme Neptune en symbolisait la puissance. Fig. La mer.

Néréide : (né-ré-i-d'), n. f. Terme du polythéisme. Chacune des nymphes présidant à la mer, dont elles avaient le gouvernement subalterne. Doris, fille de l'Océan, eut de Nérée cinquante filles nommées Néréides, toutes désignées par des agréments divers.

Nerférier : (SE) (nèr-fé-ré), v. pr. Un cheval se nerfère lorsqu'en courant il se coupe les jambes de devant avec les pieds de derrière.

Nérolin : (né-ro-li), n. m. Terme de pharmacie et de droguerie. Huile volatile de la fleur d'orange.

Nervin : (nèr-vin), adj. m. Qui s'emploie à l'intérieur pour fortifier les nerfs ou pour faire disparaître les douleurs dont ils sont le siège. Baume nervin.

Nesle : subst. fem. Espèce de menuë monnoye dont on se servoit il y a peu de temps, qui valoit 15 deniers, ou un sol Paris. Il y en avoit aussi qui valloient six blancs. Ainsi nommée, à cause qu'on avoit commencé à les fabriquer dans la tour de Nesle à Paris. (Furetière 1690)

Neume : (neu-m'), n. f. Signes qui servaient au commencement du moyen âge à noter le plainchant, employés d'abord seuls, puis échafaudés sur et entre les lignes de la portée.

Névé : (né-vé), n. m. Nom donné à cet état particulier de la neige qui n'est pas encore arrivée, par la compression et par d'autres causes, à être la glace du glacier.

Nice : (ni-s'), adj. Terme vieilli. Qui ne sait pas, simple par ignorance. Tant ne fut nice, encor que nice fût, Madame Alix, que le jeu ne lui plût, LA FONTAINE.

Nielle : (ni-è-l'), n. m. 1° Terme d'orfèvrerie. Ornaments ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfèvrerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail noir 2° Se dit de l'émail noir dont on se servoit pour faire ressortir la gravure appelée nielle 3° Se dit aussi de l'empreinte en soufre, ou de l'épreuve sur papier, tirée de la planche de métal.

Nigelle : (ni-jè-l'), n. f. Genre de renonculacées : la nigelle cultivée, dite vulgairement nigelle, poivre, toute-épice, patte d'araignée, araignée, nielle, dont les semences sont appelées cummin noir et faux cummin.

Nigoteau : (ni-go-tô), n. m. Terme de maçon. Quart de tuile placé le long d'un solin ou d'une tuilée.

Niguedouille : (ni-ghe-dou-ll', ll mouillées), n. m. et f. Synonyme populaire de nigaud, nigaude.

Nille : (ni-ll', ll mouillées), n. f. 1° Terme de blason. Se dit d'une espèce de croix ancrée, plus étroite et plus menue que les croix ordinaires 2° Filament vert et rond, qui sort de la vigne lorsqu'elle est en fleur 3° Bois qui entoure le manche d'une manivelle, pour empêcher que le fer en tournant dans la main ne la blesse 4° Nom donné à de petits pitons de fer carrés, où l'on fait passer des clavettes pour tenir les panneaux de vitre, surtout dans les vitraux d'église.

Nivet : (ni-vè), n. m. Terme populaire. Remise que l'on fait par-dessous main à celui qui achète par commission.

Noc : (nok), n. m. Canal en bois ou autre substance, servant à conduire un ruisseau, par exemple à lui faire franchir un fossé sans y tomber.

Nocher : (no-ché), n. m. 1° Anciennement, dans le langage des gens de mer, le contre-maître des navires d'une certaine importance, et le maître ou patron de quelques petits bâtiments 2° Dans le langage poétique, synonyme de pilote.

Noctuelle : (no-ktu-è-l'), n. f. 1° Variété de hulotte 2° Insecte qui fait du mal au blé dans la tige, agrostis segetum, papillon de nuit.

Noème : (no-è-m'), n. m. Terme de philosophie. Une idée en général, un produit de l'intelligence.

Noergie : (no-èr-jie), n. f. Terme de philosophie. Activité de l'intelligence.

Noliser : (no-li-zé), v. t. Terme de marine. Affréter. La princesse de Babylone loua ou nolisa deux vaisseaux pour se transporter, avec tout son monde, dans cette bienheureuse île.... VOLTAIRE.

Nolition : (no-li-sion), n. f. Terme didactique. Acte contraire à la volition ; action de ne pas vouloir.

Nolonté : (no-lon-té), n. f. Volonté contraire.

Nome : (no-m'), n. m. Terme d'antiquité. Poème en l'honneur d'Apollon.

Nomocanon : (no-mo-ka-non), n. m. Recueil des canons ou des lois impériales qui y ont du rapport ou qui y sont conformes.

Non liquet : (non'-li-kuèt'), mots latins qui signifient : cela n'est pas clair, et qu'on emploie quelquefois pour dire qu'une chose reste obscure, incomprise.

Nonaïeul : EULE (no-na-ieul, ieu-l'), n. m. et f. Aïeul, aïeule qui est avant l'octaïeul, l'octaïeule, c'est-à-dire le neuvième ascendant à partir du père.

Nonce : (non-s'), n. m. Prêlat que le pape envoie en ambassade. Le nonce du pape en France.

Noocratie : (no-o-cra-sie), n. f. Terme de philosophie. Domination de la raison pure en tant que faculté directrice de toutes les autres.

Noria : (no-ri-a), n. f. Machine d'irrigation composée d'un tambour autour duquel s'enroule une chaîne sans fin, qui soutient des seaux ou réservoirs mobiles, depuis le fond où ils vont puiser l'eau jusqu'à la partie supérieure où le liquide est élevé. La noria est employée aussi dans les moulins à blé pour monter le son et la farine aux étages supérieurs.

Nosogénie : (no-zo-jé-nie), n. f. Développement des maladies ; théorie de ce développement.

Nosographie : (no-zo-gra-fie), n. f. Distribution méthodique dans laquelle les maladies sont groupées par classes, ordres, genres et espèces.

Notule : (no-tu-l'), n. f. Petite note ; ne se dit qu'en parlant de courtes annotations mises à un texte ancien.

Noüe : (noüe), n. f. Terre grasse et humide qui est une espèce de pré servant à la pâture des bestiaux.

Noulet : (nou-lè ; le t ne se prononce pas et ne se lie pas), n. m. Lorsque deux combles qui se coupent n'ont pas la même hauteur, le faite le moins élevé détermine la longueur de la noue, et à ce point de rencontre on place une espèce de ferme couchée le long de la pente du grand comble ; c'est ce qu'on appelle un noulet.

Noumène : (nou-mè-n'), n. m. Terme de philosophie. Se dit, dans le kantisme, des faits qui se passent dans notre âme elle-même, et qui nous sont révélés par la conscience. On l'oppose à phénomène.

Nourrain : (nou-rin), n. m. Fretin que l'on met dans un étang pour le repeupler.

Novale : (no-va-l'), n. f. Terre nouvellement défrichée. Défricher un bois, et en faire une novale.

Novissimé : (no-vi-ssi-mé), adv. Terme familier. Tout nouvellement, depuis très peu de temps. Cela est arrivé novissimé, tout novissimé.

Nuaison : (nu-ê-zon), n. f. Terme de marine. Durée d'un même vent, d'un même état de l'atmosphère.

Nubileux : EUSE (nu-bi-leü, leü-z'), adj. Couvert de nuages.

Nuncupatif : IVE (non-ku-pa-tif, ti-v'), adj. Ancien terme de palais. Testament nuncupatif, testament fait de vive voix et devant témoins, lorsque les lois admettaient cette sorte de testament, qui serait nul à présent.

Nundinal : ALE (non-di-nal, na-l'), adj. Terme d'antiquité romaine. Qui est relatif aux marchés. Jour nundinal, jour de marché indiqué par une de ces lettres. On dit aussi jour nundinaire.

Nutation : (nu-ta-sion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. Oscillation habituelle de la tête, vulgairement appelée branlement de tête.

Nychthémérique : (ni-kté-mé-ri-k'), adj. Terme d'astronomie. Qui appartient, partie au jour, partie à la nuit.

Nyctalope : (ni-cta-lo-p'), n. m. et f. Terme de médecine. Celui ou celle qui ne voit pas pendant le jour, et qui ne reprend la faculté de distinguer les objets que quand le jour tombe et que la nuit arrive.

Nyctobate : (ni-kto-ba-t'), n. m. et f. Somnambule.

Nyctostratège : (ni-kto-stra-tè-j'), n. m. Nom, dans les villes grecques, de commissaires chargés de la police de sûreté urbaine.

Nymphaea : ou NYMPHÉA (nin-fé-a), n. m. Nom grec du nénuphar (probablement parce que l'on comparait la plante à une nymphe des eaux). Le nymphéa blanc, dit vulgairement lis d'eau, nénuphar, blanc d'eau, lis des étangs et lune d'eau.

Nymphée : (nin-fée), n. f. ou NYMPHÉUM (ninfé-om'), n. m. Dans l'antiquité, grotte naturelle ou artificielle, petit temple avec une fontaine qui était consacré aux nymphes. Lieu où il y a de l'eau, orné de statues, de bassins, etc.

Oaristys : (o-a-ri-stis'), n. f. Titre de la première idylle d'André Chénier, imitée de Théocrite.

Obcordé : ÉE (ob-kor-dé, dée) ou OBCORDIFORME (ob-kor-di-for-m'), adj. Qui a la forme d'un cœur renversé.

Obèle : (o-bè-l'), n. m. Terme d'antiquité. Marque dont les critiques anciens et, en particulier, les critiques alexandrins, notaient les vers d'Homère qui leur semblaient être supposés et ne pas appartenir au poète.

Obérer : (o-bé-ré), v. t. 1° Accabler de dettes. Cette entreprise l'obéra. Les guerres obèrent les nations. 2° S'obérer, v. pr. S'endetter.

Oberon : (o-be-ron), n. m. Dans la féerie et la cabale, le roi des génies de l'air.

Obit : (o-bit'), n. m. Terme de liturgie catholique. Nom donné, dans plusieurs églises, aux messes anniversaires qui se disent pour les morts. Fonder, dire, chanter un obit.

Obituaire : (o-bi-tu-ê-r'), adj. m. Registre obituaire, ou, substantivement, un obituaire, registre où l'on écrit les noms des morts, le jour de leur sépulture, la fondation des obits, etc.

Objurgation : (ob-jur-ga-sion), n. f. Figure de rhétorique par laquelle on adresse à quelqu'un des reproches. Le reproche, l'objurgation, la honte, la vue de l'opprobre.... MARMONTEL.

Oblat : (o-bla), n. m. Nom qu'on attribuait autrefois aux enfants qui étaient donnés par leurs parents à quelque monastère, et à ceux qui s'y donnaient eux-mêmes, avec leurs biens et quelquefois avec toute leur famille.

Oblation : (o-bla-sion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. 1° Action par laquelle on offre quelque chose à la Divinité 2° Particulièrement. Action du prêtre qui, avant de consacrer le pain et le vin, les offre à Dieu 3° Choses offertes à Dieu 4° Ancien nom de l'hostie.

Obombrer : (o-bon-bré), v. t. Terme mystique. Couvrir d'une ombre.

Obreptice : (o-brè-pti-s'), adj. Terme de chancellerie. Qui a été obtenu en taisant une vérité qui aurait dû être exprimée.

Obsécration : (ob-sé-kra-sion ; en vers, de cinq syllabes), n. f. 1° Terme de rhétorique. Figure par laquelle l'auteur implore l'assistance de Dieu ou de quelque personne. L'obsécration, par laquelle on conjure ses auditeurs au nom de leurs plus chers intérêts, DUMARS 2° Au pl. Chez les Romains, prières publiques pour apaiser les dieux.

Obséqueux : EUSE (ob-sé-ki-eû, eû-z'), adj. Excessif dans sa complaisance et ses égards. Homme obséqueux. Humeur obséqueuse.

Obsidiane : (ob-si-di-a-n') ou OBSIDIENNE (obsi-di-è-n'), n. f. Verre volcanique qui ressemble à du verre de bouteille ; il raie le verre, se change en émail gris à la chaleur du chalumeau, et fait feu sous le briquet ; la couleur en est verte foncée et noire.

Obsidional : ALE (ob-si-di-o-nal, na-l'), adj. Qui concerne les sièges. Couronne obsidionale, couronne dont les Romains honoraient un général qui avait fait lever le siège d'une ville, ou délivré une armée assiégée.

Obstance : (ob-stan-s'), n. f. Terme de droit canonique. Difficulté qui empêche le pape de faire droit à une demande.

Obvenir : (ob-ve-nir), v. t. Terme de jurisprudence. Échoir à l'État par succession ou autrement, en parlant de certains biens.

Obvers : (ob-vêr), n. m. Terme de numismatique. Côté de la médaille opposé au revers.

Obvier : (ob-vi-é. Au XVI^e siècle, d'après Bèze, on prononçait ovier), v. t. Prévenir un mal, un inconvénient. Pour obvier à tout scandale, BOSSUET.

Océanide : (o-sé-a-ni-d'), n. f. Nymphes de la mer, fille de l'Océan.

Ocelle : (o-sè-l'), n. m. Petit oeil ; tache arrondie dont le centre est d'une autre couleur que la circonférence. (ailes de papillon, plumes d'oiseau)

Ochlocratie : (o-klo-kra-sie), n. f. Gouvernement de la populace. La démocratie dégénère en ochlocratie, J. J. ROUSSEAU.

Ochracé : ÉE (o-kra-sé, sée), adj. Qui est d'un rouge pâle et mat.

Ocieux : EUSE (o-si-eû, eû-z'), adj. Terme vieilli. Oisif.

Octaples : (o-cta-pl'), n. m. pl. Bible polyglotte à huit colonnes dont Origène est l'auteur.

Octave : (o-cta-v'), n. f. Se dit, parmi les joailliers, de la huitième partie du marc, surtout en parlant des diamants.

Oculi : (o-ku-li), n. m. Terme de liturgie. Le troisième dimanche de carême, dont l'introït commence par ce mot.

Odalisque : (o-da-li-sk'), n. f. Femme esclave du harem impérial attachée au service des femmes du sultan.

Odelette : (o-de-lè-t'), n. f. Petite ode. Voyez si vous êtes un peu content de la petite odelette pour votre souverain, VOLTAIRE.

Odéon : ou ODÉUM (o-dé-on), n. m. Chez les anciens, édifice destiné à la répétition de la musique qui devait être chantée sur le théâtre.

Oecuménée : (é-ku-mé-née), n. f. Terme de géographie. Vaste ensemble de terres habitées.

Oeillet : (eu-llè, ll mouillées, et non eu-yè), n. m. Oeillet de marais, ou oeillet de salines, nom donné, sur les côtes occidentales de la Bretagne, à une certaine surface de terrain aplanie et préparée pour faire évaporer l'eau de mer, dont on obtient le sel.

Oenanthique : (è-nan-ti-k'), adj. Qui a rapport à l'arome des vins.

Ogdoade : (ogh-do-a-d'), n. f. Groupe de huit choses ou de huit personnes.

Ogham : (o-gam'), adj. invar. Écriture ogham, caractère ogham, écriture en usage chez les Celtes irlandais ; elle est formée de petites lignes verticales ou obliques plus ou moins nombreuses, abaissées sur une longue ligne horizontale.

Oing : (ouin ; le g ne se prononce jamais), n. m. Graisse. L'oing, qu'on appelle autrement axonge, est la graisse la plus molle et la plus humide du corps des animaux.

Oison : (oi-zon), n. m. Fig. et familièrement. Un oison, un homme, une femme sans intelligence, imbécile. Oui, oui, ne souffrons point qu'on nous croie un oison, MOLIÈRE.

Olifant : (o-li-fan), n. m. Nom du cor que portait Roland, et, en général, espèce de petit cor que portaient les chevaliers.

Oligarchie : (o-li-gar-chie), n. f. Gouvernement politique où l'autorité est entre les mains de peu de personnes.

Oligotrichie : (o-li-go-tri-kie), n. f. Rareté de cheveux naturelle, sénile ou pathologique.

Olim : (o-lim'), n. m. inv. Anciens registres du parlement. Consulter les olim.

Ollaire : (ol-lè-r'), adj. Pierre ollaire, pierre facile à tailler, dont on fait des pots.

Ombelle : (on-bè-l'), n. f. Terme de blason. Espèce de parasol que le doge de Venise mettait sur ses armes.

Omble : n. m. Poisson salmonidé appelé aussi saumon des fontaines.

Olographe : (o-lo-gra-f'), adj. Testament holographe, testament écrit en entier de la main du testateur. On dit aussi pièce holographe.

Ombon : (on-bon), n. m. Terme d'archéologie. La bosse centrale d'un bouclier.

Omineux : EUSE (o-mi-neû, neû-z'), adj. Funeste, qui est de mauvais augure (latinisme).

Omphalos : (on-fa-los'), n. m. Terme d'antiquité grecque. Espèce de cône de pierre, entouré de bandelettes et dévotement arrosé d'huile, qui se dresse auprès du chasma, et sur lequel s'assoit la pythie qui va prophétiser.

Onagre : (o-na-gr'), n. m. 1° Âne sauvage 2° Ancienne machine de guerre pour lancer des pierres.

Onc : (onk) ou ONQUES (on-k'), adv. Jamais.

Onciaire : (on-si-ê-r'), adj. Terme d'antiquité latine. De la douzième partie d'un tout.

Ondin : INE (on-din, di-n'), n. m. et f. Génie élémentaire des eaux suivant les cabalistes.

Onirocritie : (o-ni-ro-kri-sie), n. f. Art d'interpréter les songes.

Onomasticon : (o-no-ma-sti-kon'), n. m. Titre d'un ouvrage qui a pour but de fixer le sens et l'emploi des mots. Onomasticon de Pollux.

Onomastique : (o-no-ma-sti-k'), adj. Qui a rapport aux noms propres ; qui renferme des noms. Nomenclature onomastique des rois d'Égypte. n. f. L'onomastique, la liste, la doctrine des noms propres.

Ontologie : (on-to-lo-jie), n. f. 1° Théorie de l'être, science de l'être ; c'est en général le synonyme de métaphysique 2° Dans la médecine, la doctrine qui, opposée à la doctrine physiologique, ne rattache pas les phénomènes pathologiques aux phénomènes réguliers de la vie.

Opes : (o-p'), n. m. pl. 1° Terme d'architecture. L'ouverture qui est entre les métopes et qui se trouve remplacée par l'extrémité d'une solive décorée d'un triglyphe 2° Particulièrement. Trous qui reçoivent les poutres, les chevrons, les solives, etc.

Ophidien : IENNE (o-fi-diin, diè-n'), adj. Terme de zoologie. Qui ressemble à un serpent. N. m. pl. Les ophidiens, troisième ordre de la classe des reptiles.

Ophiolatrie : (o-fi-o-lâ-trie), n. f. Culte des serpents.

Ophiomaque : (o-fi-o-ma-k'), adj. Qui combat, qui détruit les serpents.

Opilation : (o-pi-la-sion), n. f. Obstruction.

Opimes : (o-pi-m'), adj. f. pl. 1° Terme d'antiquité. Dépouilles opimes, celles que remportait un général romain qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie 2° Fig. Dans le langage général, dépouilles opimes, belles dépouilles, belle acquisition, etc.

Opistographe : (o-pi-sto-gra-f'), adj. Terme d'antiquité. Qui est écrit par derrière. Feuillet opistographe, feuillet écrit ou imprimé sur le recto et sur le verso.

Oppienne : (o-ppi-è-n'), adj. f. Terme de droit romain. Loi oppienne, fameuse, loi romaine contre le luxe et l'excessive dépense des femmes dans leurs habits, portée par Oppius, tribun du peuple, sous les consuls Q. Fabius Maximus et Sempronius Gracchus (215 ans avant Jésus-Christ).

Opprobre : (o-pro-br'), n. m. 1° Honte profonde, déshonneur extrême 2° L'opprobre de, c'est-à-dire ce qui est une cause de honte 3° État d'abjection.

Oppugnateur : (o-pugh-na-teur), n. m. Mot tiré du latin. Celui qui attaque, qui assiège.

Orain : adj. D'or, doré : L'orain Mydas, qui dorait du toucher. (La Curne)

Oral : (o-ral), n. m. Voile ou espèce de coiffe que portaient autrefois les femmes. Grand voile que le pape a sur la tête et les épaules en certaines occasions.

Orbicole : (or-bi-ko-l'), adj. Terme didactique. Qui peut habiter tout point du globe. Il y a des animaux orbicoles et d'autres qui n'abandonnent pas certaines latitudes, LEGOARANT.

Ord : orde (or, or-d'), adj. Terme vieilli. Qui excite le dégoût et pour ainsi dire l'horreur par la saleté. Je ne suis.... Qu'une orde écume de torrent, Qui semble fondre avant que naître, RÉGNIER.

Ordalie : (or-da-lie), n. f. Toute épreuve juridique usitée, dans le moyen âge, sous le nom de jugement de Dieu. Nom qu'on donnait aux cuves dans lesquelles se faisait l'épreuve de l'eau.

Ordo : (or-do), n. m. Livret qui indique aux ecclésiastiques la manière de réciter l'office du jour. Acheter un ordo.

Oréade : (o-ré-ad'), n. f. Chacune des nymphes qui présidaient aux forêts et aux montagnes.

Orémus : (o-ré-mus'), n. m. Prière, oraison.

Organdi : (or-gan-di), n. m. Mousseline fort claire.

Organsin : (or-gan-sin), n. m. Terme de manufacture. Nom qu'on donne à une sorte de soies torsées, qu'on a fait passer deux fois par le moulin.

Organeau : (or-ga-nô), n. m. Terme de marine. Anneau de fer auquel on attache un câble.

Orgue : (or-gh'), n. m. Ancien terme de guerre. Machine composée de plusieurs canons de mousquet attachés ensemble. Ancien terme de fortification. Espèce de herse avec laquelle on fermait les portes d'une ville assiégée.

Oribus : (o-ri-bus'), n. m. Chandelle de résine qui, en certaines provinces, se place dans la cheminée. Fig. Poudre d'oribus, remède sans vertu.

Orides : (o-ri-d'), n. m. Terme de chimie. Famille de corps qui renferme l'or.

Oriel : n. m. Fenêtre en encorbellement sur une façade faisant saillie.

Orière : (o-riè-r'), n. f. Terme rural. Bord des champs entourés de haies et de fossés.

Orin : (o-rin), n. m. Terme de marine. Cordage qui attache une ancre à une bouée.

Orle : (or-l'), n. m. 1° Terme d'architecture. Filet sous l'ovale d'un chapiteau 2° Contour du cratère d'un volcan 3° Terme de marine. Ourlet qui est autour des voiles.

Ormaie : (or-mê) ou ORMOIE (or-moî), n. f. Lieu planté d'ormes.

Orobe : (o-ro-b'), n. f. Plante légumineuse dont la racine porte des tubercules bons à manger (orobus tuberosus, L.). Orobe jaune, blanche. La farine d'orobe a été mise au nombre des quatre farines résolutive.

Orographie : (o-ro-gra-fie), n. f. Traité, description des montagnes, du relief.

Orpailleur : (or-pâ-lleur, Il mouillées, et non or-pâ-yeur), n. m. Celui qui recueille, au moyen du lavage, les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable des fleuves.

Orpin : (or-pin), n. m. Plante charnue aux vertus astringentes qui croît sur les toits et les murs.

Orphéon : (or-fé-on), n. m. 1° École de chant établie à Paris, en 1833, par Wilhem, et composée des meilleurs chanteurs des écoles primaires 2° Instrument à cordes et à clavier, dans lequel le son est produit par une roue qui frotte les cordes.

Orseille : (or-sè-ll', Il mouillées, et non or-sè-ye), n. f. 1° Espèce de lichen qui donne une belle couleur bleue tirant sur le violet 2° Pâte d'un rouge violet, employée en teinture et préparée avec ce lichen.

Ort : (or), adj. inv. Terme de commerce. Peser ort, peser les marchandises avec les emballages. Cette balle pèse cent livres ort.

Orthoépie : (or-to-é-pie), n. f. Terme de grammaire. Bonne prononciation.

Oscille : (o-ssi-l'), n. f. Antiquité. Figurines consacrées à Saturne et mises dans les maisons, les champs, afin d'écartier le mauvais sort.

Oseraie : (o-ze-rê), n. f. Lieu planté d'osiers.

Osmonde : (o-smon-d'), n. f. Fougère vivace dite aussi fougère aquatique.

Ossec : (o-sèk) ou OSSET (o-sè), n. m. Terme de marine. Endroit bas d'un bâtiment, où se rend l'eau et où est placé le pied des pompes.

Ost : (ost' ; la tradition de ce mot s'est perdue ; les grammairiens disent de prononcer toutes les lettres ; mais l'ancienne prononciation était ô), n. m. Du latin hostis, ennemi, puis armée. Service militaire que les vassaux devaient à leur suzerain.

Ostière : (ô-tiè-r'), n. f. Gueux de l'ostière, mendiant qui allait de porte en porte.

Ostiole : (o-sti-o-l'), n. m. Orifice par lequel se font les échanges gazeux de la feuille.

Otelles : (o-tè-l'), n. f. pl. Terme de blason. Se dit des bouts de fer de piques dont on charge quelquefois l'écu, et que quelques-uns nomment amandes pelées.

Ouaire : (ou-ê-r'), n. m. Une outre.

Oublie : (ou-blie), n. f. Gaufre mince et légère, roulée en cylindre.

Ouche : (ou-ch'), n. f. Dans l'Autunois, bonne terre capable de porter toute espèce de produit. Terrain voisin de la maison et planté d'arbres fruitiers.

Oudenarde : (ou-de-nar-d'), n. f. Sorte de tapisserie.

Oue : (oue), n. f. Vieux mot pour oie. Le proverbe est bon, selon moi, Que qui l'oue a mangé du roi, Cent ans après en rend les plumes, LA FONTAINE.

Ouiller : (ou-llé, Il mouillées), v. t. Ajouter du vin de même origine à celui qui a diminué dans les tonneaux par l'évaporation et l'extravasement de l'écume lors de la fermentation.

Ource : (our-s'), n. f. Ancien terme de marine du Levant. La main gauche, ce qui s'appelle sur l'Océan bâbord.

Ouvreau : (ou-vrô), n. m. 1° Terme de verrerie. Nom donné à l'ouverture du four surbaissé ou

carcasse dans lequel la glace faite doit aller se recuire 2° Terme de métallurgie. Nom donné aux canaux pratiqués dans les meules de carbonisation pour y attirer l'air et y activer la combustion.

Ouvrée : (ou-vrée), n. f. Terme rural. S'est dit de l'étendue de terre qu'un homme peut labourer en un jour.

Ovate : n. m. Prêtre gaulois entre druide et barde dans la hiérarchie druidique.

Ove : (o-v'), n. m. Terme d'architecture, d'orfèvrerie, etc. Ornement taillé en forme d'oeuf. On fait aussi des oves en forme de coeur.

Oxymel : (o-ksi-mèl), n. m. Mélange d'eau, de miel et de vinaigre. On en fait des gargarismes.

Oxymore : (o-ksi-mo-r'), n. f. Forme d'antithèse qui unit en un syntagme deux termes en principe contradictoires. Cette obscure clarté qui tombe des étoiles, CORNEILLE.

Oyat : (o-ia), n. f. Nom vulgaire du roseau des sables.

Pacage : (pa-ka-j'), n. m. Lieu de pâture.

Pacant : (pa-kan), n. m. Terme vieilli de mépris. Un rustre.

Pace : (IN) (in'-pa-sé), n. m. Prison fort rigoureuse, où les moines mettaient autrefois ceux d'entre eux qui avaient commis quelque grande faute. On la nomme aussi quelquefois : vade in pace, va en paix.

Pachée : (pa-chée), n. f. Émeraude orientale, corindon vitreux d'une couleur verte.

Pacolet : (pa-ko-lè), n. m. Nom propre qui figure dans les anciens livres de féerie. C'est le cheval de Pacolet, c'est un homme qui va très vite.

Padélin : (pa-de-lin), n. m. Grand creuset dans lequel on fond la matière du verre.

Pagale : (EN) (pa-ga-l'), loc. adv. Terme de marine. Précipitamment. Mouiller en pagale.

Pagnoterie : (pa-gno-te-rie), n. f. 1° Absence de courage, d'énergie 2° Bévue, balourdise.

Pailloles : (pa-llo-l', Il mouillées), n. f. pl. Paillettes d'or qu'on trouve dans les sables de quelques rivières.

Paillot : (pa-llo, Il mouillées), n. m. 1° Très petite paillasse qu'on mettait par-dessus la grande dans un lit d'enfant, pour empêcher l'humidité de pénétrer dans la dernière 2° Terme de marine. Forçat jadis employé aux écritures.

Pairle : (pèr-l'), n. m. Terme de blason. Pal mouvant de la pointe de l'écu, et divisé en deux parties égales, qui vont aboutir en forme d'Y aux deux angles du chef.

Pairol : (pê-rol), n. m. Grand chaudron en cuivre.

Palade : (pa-la-d'), n. f. Terme de marine. Quantité dont un navire à rames avance sur l'eau entre deux coups d'aviron.

Palafitte : (pa-la-fi-t'), n. m. Nom donné aux pilotis qui forment les habitations lacustres des hommes préhistoriques.

Palamentes : (pa-la-man-t'), n. f. plur. Nom des rames sur les anciennes galères. (Furetière)

Palampore : (pa-lan-po-r'), n. m. Châle à fleurs que portent, en Orient, les personnes d'un rang élevé.

Palanche : (pa-lan-ch'), n. f. Nom que les porteurs d'eau donnent à l'instrument de bois, un peu concave dans le milieu, qu'ils se mettent sur l'épaule pour porter deux seaux, accrochés aux deux bouts.

Palancre : (pa-lan-kr') ou PALANGRE (palan-gr'), n. f. Terme de pêche. Longue et grosse ligne,

soutenue par des bouées, et à laquelle sont attachées des lignes plus petites.

Palanque : (pa-lan-k'), n. f. Pièces de bois ou corps d'arbres plantés verticalement et jointifs, pour mettre, dans les fortifications passagères, à l'abri du feu de l'infanterie.

Pale : (pa-l'), n. f. Carton carré garni de toile blanche, qui se met sur le calice pendant la messe. Avec la pale et le purificateur que vous m'avez envoyés, BOSSUET.

Palestre : (pa-lè-str'), n. f. Chez les anciens, lieu public pour les exercices du corps.

Palifier : (pa-li-fi-é), v. t. Terme de construction. Affermir un sol avec des pilotis.

Palimpseste : (pa-lin-psè-st'), n. m. Manuscrit sur parchemin d'auteurs anciens que les copistes du moyen âge ont effacé, puis recouvert d'une seconde écriture.

Palindrome : (pa-lin-dro-m'), n. m. Mot, phrase offrant le même sens quand on les lit de gauche à droite ou de droite à gauche. (ex : Ésope reste ici et se repose)

Palingénésie : (pa-lin-jé-né-zie), n. f. 1° Régénération, renaissance 2° Système de philosophie de l'histoire, d'après lequel les mêmes révolutions se reproduiraient sans cesse dans un ordre donné.

Palinodie : (pa-li-no-die), n. f. 1° Chez les anciens, poème dans lequel on rétractait ce qu'on avait dit dans un poème précédent 2° Fig. Rétractation de ce qu'on a dit.

Pallium : (pal-li-om'), n. m. 1° Manteau dont les Grecs avaient coutume de se couvrir, par opposition aux Romains qui portaient la toge 2° Aujourd'hui, bande de laine blanche. Le pallium est un ornement pontifical, propre aux souverains pontifes.

Palmaire : (pal-mê-r'), adj. Qui appartient à la paume de la main.

Palmelle : (pal-mè-l'), n. f. Genre d'algues, de la famille des zoospermées, voisines des trémelles.

Palmigère : (pal-mi-jè-r'), adj. Terme d'archéologie. Se dit d'une statue qui porte une palme.

Palombin : (pa-lon-bin), n. m. Sorte de marbre blanc, compacte et à grain fin.

Paludier : (pa-lu-dié, diêr'), n. m. n. f. Personne qui travaille dans les marais salants.

Palustre : (pa-lu-str'), adj. Qui a la nature du marécage. Terrains palustres. Qui croît ou vit dans les marécages. Plantes palustres.

Pamphage : (pan-fa-j'), adj. Synonyme d'omnivore.

Pampre : (pan-pr'), n. m. 1° Tige de vigne couverte de feuilles 2° Feston de feuilles de vignes et de grappes de raisin, qui sert d'ornement à la colonne torsée.

Panagie : (pa-na-jie), n. f. Nom donné, en Grèce, à la sainte Vierge.... Viens, sainte Panagie, Ton enfant dans les bras, regarder nos travaux, P. LEBRUN

Panrace : (pan-kra-s'), n. m. Terme d'antiquité. Exercice qui consistait dans la réunion de la lutte et du pugilat.

Pandémie : (pan-dé-mie), n. f. Terme de médecine. Maladie qui attaque à la fois un grand nombre d'individus habitant un même lieu.

Pandémonium : (pan-dé-mo-ni-om'), n. m. Lieu que l'on suppose être le point de réunion des esprits infernaux. Fig. C'est un Pandémonium, un vrai Pandémonium, se dit d'une réunion de mauvais esprits, de gens qui ne s'assemblent que pour le mal.

Pandiculation : (pan-di-ku-la-sion), n. f. Extension des membres que l'on fait en s'étirant, soit normalement, au réveil, soit sous l'effet de troubles nerveux.

Pandore : (pan-do-r'), n. f. Ancien instrument du genre luth.

Pandour : (pan-dour) ou PANDOURE (pan-dour'), n. m. 1° Nom donné à des troupes irrégulières de la Hongrie 2° Fig. Il se dit de toute espèce de pillards 3° Homme dont les manières sont rudes et impolies, dont l'apparence est sauvage.

Panegyrique : (pa-né-ji-ri-k'), n. m. 1° Discours public à la louange de quelqu'un 2° Par extension, toute parole d'éloge 3° Ironiquement, discours médisant, malin 4° Livre ecclésiastique à l'usage des Grecs 5° Adj. Terme d'antiquité. Où il y a un grand concours de monde. Assemblées, fêtes, jeux panégyriques.

Panelle : (pa-nè-l'), n. f. Terme de blason. Feuille de peuplier.

Panicule : (pa-ni-ku-l'), n. f. Terme de botanique. Mode d'inflorescence indéfinie, dans lequel les fleurs sont portées au sommet des rameaux terminaux des axes secondaires ; exemple, le marronnier d'Inde.

Panneton : (pa-ne-ton), n. m. La partie d'une clef où sont les dents.

Panonceau : (pa-non-sô), n. m. Girouette sur laquelle les armes du seigneur étaient peintes ou découpées à jour.

Panse : (pan-s'), n. f. Partie d'une cloche sur laquelle le battant va frapper.

Panséléne : (pan-sé-lè-n'), n. f. Ancien terme d'astronomie. Pleine lune.

Pantène : ou PANTENNE (pan-tè-n'), n. f. 1° Plateau d'osier à rebord peu élevé, dont on se sert pour transporter les vers à soie 2° Synonyme de pantière 3° Terme de marine. En pantenne, en désordre, en dérangement.

Pantière : (pan-tiè-r') ou PANTENNE (pan-tèn'), n. f. Filet que les chasseurs tendent verticalement pour attraper les oiseaux.

Papelard : (pa-pe-lar ; le d ne se prononce et ne se lie jamais), n. m. 1° Faux dévot, hypocrite 2° Adj. Qui a le caractère de l'hypocrisie.

Pantoum : (pan-toum'), n. m. Poème d'origine malaise, à forme fixe fondée sur un système de reprises et d'alternances aussi bien thématiques que formelles.

Papouille : (pa-pou-ll', ll mouillées), n. f. Nom de petits navires qui font le cabotage entre l'Amazone et la Guyane.

Pâquier : (pâ-kié), n. m. Surface nécessaire à la nourriture d'une vache pendant l'été ou l'estivage.

Parabase : (pa-ra-ba-z'), n. f. Terme de littérature grecque. Partie de la comédie ancienne où le poète parlait lui-même aux spectateurs.

Paracel : (pa-ra-sèl), n. m. Nom donné par les marins à un groupe d'ilots ou de récifs d'une certaine étendue, et parmi lesquels il y a généralement des passages.

Parachronisme : (pa-ra-kro-ni-sm'), n. m. Erreur de chronologie, qui consiste à placer un événement plus tard qu'on ne le doit.

Paragoge : (pa-ra-go-j'), n. f. Terme de grammaire. Addition d'une lettre, d'un phonème ou d'une syllabe à la fin d'un mot : dans jusques, l's est une paragoge qu'on se permet quand l'euphonie ou la mesure le demande, par exemple dans ce vers ; Sion jusques au ciel élevée autrefois. RACINE.

Paragonner : (pa-ra-go-né), v. Moyen âge. Mettre en parallèle, comparer. Qui est le Conquerant qu'on ait osé paragonner avec Alexandre ? (Furetière)

Paraguante : (pa-ra-guan-t'), n. f. Terme vieilli. Présent fait pour quelque service. Pour quelque paragante on vous tûra votre homme, V. HUGO.

Paralipomènes : (pa-ra-li-po-mè-n'), n. m. pl. 1° Titre d'une partie de la Bible, qui est un supplément aux livres des Rois 2° Fig. Sorte de supplément à l'ouvrage qui précède, par opposition à prolégomènes.

Paralipse : (pa-ra-li-ps'), n. f. Figure de rhétorique, dite aussi prétérition, par laquelle on fixe l'attention sur un objet en feignant de le négliger.

Paralogisme : (pa-ra-lo-ji-sm'), n. m. Raisonnement faux. Il y a des hommes qui se méprennent en raisonnant, même touchant les plus simples matières de géométrie, et y font des paralogismes, DESCARTES.

Paramèse : (pa-ra-mè-z'), n. f. Terme de musique ancienne. La cinquième corde de la lyre.

Paranète : (pa-ra-nè-t'), n. f. Terme de musique ancienne. L'avant-dernière corde ou la sixième corde de la lyre ; la troisième corde de chaque tétracorde.

Parangon : (pa-ran-gon), n. m. 1° Comparaison. Mettre en parangon 2° Patron, modèle 3° Terme de joaillier. Perles parangons, diamants parangons, perles, diamants qui se distinguent par leur grosseur et leur beauté 4° Sorte de marbre noir d'Égypte et de Grèce, dont les anciens faisaient des sphinx et d'autres statues d'animaux.

Paranymphe : (pa-ra-nin-f'), n. m. et f. 1° Terme d'antiquité grecque. Le jeune ami du marié qui, assis sur le char à côté de lui, va chercher la mariée ; et la jeune amie de la mariée, qui l'amène au marié 2° S'est dit, dans l'université de Paris, de celui qui primitivement conduisait à la chancellerie les candidats désignés pour la licence.

Paraphernal : ALE (pa-ra-fèr-nal, na-l'), adj. Terme de droit. Il se disait des biens particuliers de la femme, dont la jouissance et l'administration lui étaient laissées.

Paraphrase : (pa-ra-frâ-z'), n. f. 1° Développement explicatif d'un texte 2° Développement verbeux, diffus 3° Familièrement. Interprétation défavorable. Il a fait une paraphrase maligne sur un propos fort innocent.

Parascève : (pa-ra-ssè-v'), n. f. Nom donné par les Juifs au vendredi, veille du sabbat, parce qu'ils commençaient alors à se préparer pour la fête du lendemain.

Par-dessus : (par-de-su), n. m. Terme de féodalité. Le premier seigneur d'une terre.

Paréage : (pa-ré-a-j') ou PARIAGE (pa-ri-a-j'), n. m. Terme de jurisprudence féodale. Égalité de droit et de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre.

Paréchème : (pa-ré-kè-m'), n. m. Défaut de langage par lequel on place à côté l'une de l'autre des syllabes de même son, comme il faut qu'entre nous nous nous nourrissions.

Parèdre : (pa-rè-dr'), n. m. et f. Terme d'antiquité grecque. Se dit des divinités accessoirement associées à un culte quelconque.

Parégorique : (pa-ré-go-ri-k'), adj. Qui calme, adoucit. Les remèdes parégoriques. Substantivement. Un parégorique. Les parégoriques.

Parembolè : (pa-ran-bo-l'), n. f. Espèce de parenthèse dans laquelle le sens de la phrase incidente a un rapport direct au sujet de la phrase principale.

Parénèse : (pa-ré-nè-z'), n. f. Terme didactique peu usité. Discours moral, exhortation.

Pariétaire : (pa-ri-é-tè-r'), n. f. Plante qui croît sur les murailles.

Parmélie : (par-mé-lie), n. f. Genre de lichens.

Paronomase : Figure de rhétorique. Rapprochement dans la même phrase de mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent. Par exemple, en latin, amantes sunt amentes (les amants sont fous).

Paronyme : (pa-ro-ni-m'), n. m. Mot qui a du rapport avec un autre par le son qu'il fait entendre, et avec lequel il peut être confondu. Bailler et bâiller, anoblir et ennoblir, chasse et chässe sont des paronymes.

Parou : (pa-rou), n. m. Apprêt qu'on donne aux toiles avant de les livrer au commerce.

Paroxyton : (pa-ro-ksi-ton), adj. m. Noms terminés par une syllabe muette, comme table, bergère, dont la syllabe accentuée est l'avant-dernière. Substantivement. Un paroxyton.

Parviflore : (par-vi-flo-r'), adj. Terme de botanique. Qui a de petites fleurs.

Pas-de-souris : (pâ-de-sou-ri), n. m. Ancien terme de fortification. Chemin de trois pieds de largeur entre le rempart et le fossé.

Pasquin : (pa-skin), n. m. 1° Nom d'une statue mutilée, en marbre, qui est au coin du palais des Ursins, à Rome, et à laquelle on attache des satires et des railleries 2° Méchant bouffon, satirique trivial ; on met une majuscule 3° Écrit satirique 4° Valet de comédie. Le Pasquin de la troupe.

Passandeau : (pa-san-dô), n. m. Ancien nom de la pièce d'artillerie de 8 ; elle pesait 3500 livres.

Passecaille : (pâ-se-ka-ll', ll mouillées), n. f. Ancien terme de musique. Composition musicale, air qui se commence en frappant, qui a trois temps lents, et quatre mesures redoublées. (Furetière)

Passe-garde : (pâ-se-gar-d'), n. f. Saillie des épaulières, disposée de manière à former une sorte de collet ; se trouve dans les armures de la fin du XVe siècle et du commencement du XVIe. On disait aussi garde-collet.

Passe-partout : (pâ-se-par-tou), n. m. Cadre avec glace dont le fond s'ouvre à volonté pour recevoir des dessins, des gravures, etc. Curiosités de toutes sortes, plâtres, moulages, esquisses, copies, passe-partout remplis de gravures, TH. GAUTIER.

Passerie : (pâ-se-rie), n. f. Traité ou convention pour le commerce, qui s'observait même en temps de guerre, entre les habitants des frontières de France et d'Espagne, auxquels il était permis de commercer ensemble, par les ports ou les passages des Pyrénées exprimés dans la convention.

Passe-violet : (pâ-se-vi-o-lè), n. m. Couleur que le fer ou l'acier acquiert à un certain degré de feu.

Passe-vogue : (pâ-se-vo-gh'), n. f. Ancien terme de marine. Vogue de galère redoublée avec grand effort de rameurs. (Furetière)

Patache : (pa-ta-ch'), n. f. 1° Anciennement, petit vaisseau de guerre qui suit ordinairement un plus grand 2° Bâtiment de la douane et du fisc en général 3° Barque qui porte des lettres ou des passagers sur quelques fleuves, sur quelques rivières 4° Par extension, voiture de transport, non suspendue et coûtant peu.

Patafioler : (pa-ta-fi-o-lé), v. t. Ancien terme populaire qui n'a guère été usité que dans cette phrase : Que le bon Dieu te patafioler, que le diable te patafioler, c'est-à-dire te confondre.

Patelin : (pa-te-lin), n. m. Celui qui tâche, par des flatteries et de belles paroles, de tromper, ou, simplement, d'en venir à ses fins.

Patène : (pa-tè-n'), n. f. 1° Chez les catholiques, vase sacré en forme de petite assiette qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie 2° Le plat dans lequel on offrait le pain, alors que l'on communiait sous les deux espèces.

Patenôtrier : (pa-te-nô-tri-é), n. m. Anciennement, fabricant de chapelets.

Patience : (pa-si-an-s'), n. f. Terme de blason. Se dit d'une salamandre représentée dans le feu.

Pâtis : (pâ-ti), n. m. Lande ou friche, où l'on fait paître les bestiaux.

Patoche : (pa-to-ch'), n. f. Coup de fêrule dans la main. (d'un écolier d'antan)

Patrologie : (pa-tro-lo-jie), n. f. Connaissance particulière des Pères de l'Eglise. Édition de tous les Pères de l'Eglise.

Patte-pelue : UE (pa-te-pe-lu, lue), n. m. et f. Homme, femme dont la patte, la manière d'agir est douce et flatteuse et qui s'en sert pour arriver à ses fins.

Pâturin : (pa-tu-rin), n. m. Nom français du genre poa, graminées.

Paulette : (pô-lè-t'), n. f. Nom d'un droit que le roi faisait lever sur les charges de finance et de magistrature, et qui était la soixantième partie du prix d'un office. En 1604, Ch. Paulet, secrétaire de la chambre du roi sous Henri IV, a donné l'avis de cet impôt et en a été le premier fermier.

Paumelle : (pô-mè-l'), n. f. 1° Morceau de cuir ou d'étoffe épaisse dont les cordiers se garnissent la main pour filer le chanvre ou faire de petits cordages 2° Terme de marine. Lanière de cuir garnie d'un dé plat, que met dans sa main droite, comme le cordonnier sa manique, le voilier quand il veut coudre 3° Outil de bois dont le corroyeur garnit la paume de sa main.

Pavane : (pa-va-n'), n. f. 1° Danse grave venue d'Espagne, où les danseurs font la roue l'un devant l'autre, comme les paons avec leur queue, d'où lui est venue le nom 2° Air sur lequel cette danse s'exécute.

Pavesade : (pa-ve-za-d'), n. f. 1° Ancien terme de guerre. Grandes claies portatives, derrière lesquelles les archers étaient placés pour tirer 2° Ancien terme de marine. Rangée de boucliers ou pavois, placés autour du navire pour faire un rempart aux combattants.

Pavois : (pa-voî ; l's se lie : un pa-voî-z orné), n. m. 1° Ancien synonyme de bouclier. Fig. Élever sur le pavois, mettre en grand honneur ou grande renommée 2° Se disait pour but d'un tir à l'arc, à l'arbalète 3° Terme d'ancienne marine. Boucliers dont on garnissait le bord supérieur du navire et le tour de la hune. On appelle encore pavois, les bordages cloués sur les jambettes, ou plus haut que le plat-bord.

Payelle : (pa-iè-l'), n. f. Grande chaudière qui sert à raffiner le sel.

Payen : (pa-iin), n. m. Traverse de la roue à potier, sur laquelle l'ouvrier appuie ses pieds.

Payol : (pa-iol), n. m. Terme de marine. Plancher de la chambre d'une embarcation, nommé payol dans nos ports de la Méditerranée, mais dit ailleurs plafond, bien que ce soit le fond de l'embarcation.

Péan : (pé-an), n. m. Terme d'antiquité grecque. Chant solennel, à beaucoup de voix, que l'on chantait dans les circonstances importantes en de graves événements ; il était adressé à Apollon d'ordinaire.

Peautre : (pô-tr'), n. m. Vieux mot signifiant lit, mauvais lit, grabat ; Aller au peautre, se perdre.

Pec : (pèk), adj. m. Usité seulement dans cette locution : hareng pec, hareng fraîchement salé. Sans le bachique breuvage, Vous verriez mon gros corsage Plus maigre qu'un hareng pec, PANARD, Chansons, t. III, p. 407, dans POUGENS.

Peccable : (pè-kka-bl'), adj. Qui est capable de pécher. Tout homme est peccable.

Peccata : (pè-kka-ta), n. m. Terme populaire. 1° Nom qui désignait un âne dans les combats publics d'animaux 2° Fig. Un homme stupide, un sot. C'est un peccata.

Peccavi : (pè-kka-vi), n. m. L'aveu qu'un pécheur fait de sa faute. Familièrement se dit de tout aveu qui coûte.

Pécore : (pé-ko-r'), n. f. 1° Animal, bête 2° Terme d'injure. Personne stupide.

Pecque : (pè-k'), n. f. Terme d'injure. Femme sotte et impertinente qui fait l'entendue.

Péculat : (pé-ku-la), n. m. Profit personnel fait sur des deniers publics par un homme auquel l'administration ou le dépôt en est confié.

Pécune : (pé-ku-n'), n. f. Terme vieilli et familier. Argent comptant. Plein de courroux et vide de pécune, Léger d'argent et chargé de rancune, LA FONTAINE.

Pédauque : (pé-dô-k'), n. f. Image de femme, que l'on voit représentée avec des pieds d'oie sur quelques monuments du moyen âge, et que l'on prétend être celle de la reine Berthe, mère de Charlemagne.

Pédiluve : (pé-di-lu-v'), n. m. Terme de médecine. Bain de pieds.

Pégullière : (pé-gu-llè-r', Il mouillées), n. f. Nom, dans le département des Landes, des sentiers qui servent de passage aux troupeaux dans les forêts de pins.

Peillier : (pè-llé, Il mouillées), n. m. Celui qui ramassait des chiffons ; chiffonnier. Chiffonnier, pattier, drillier ou peillier, sont les divers noms que l'on donnait suivant les différents lieux, à ceux qui se mêlaient de faire le trafic de vieux chiffons de linge et autres étoffes destinés pour la fabrique des papiers, Dict. des arts et m.

Peinchebec : (pin-che-bèk), n. m. Terme de métallurgie. Alliage de zinc et de cuivre.

Pélagique : (pé-la-ji-k'), adj. Qui appartient à la haute mer.

Pelard : (pe-lar), adj. m. Bois pelard, et, substantivement, du pelard, bois qu'on a dépouillé de son écorce pour faire du tan.

Pelauder : (pe-lô-dé), v. t. Terme populaire. Battre, étriller, châtier. Se pelauder, v. pr. Se battre à coups de poing.

Pellardeau : (pè-lar-dô), n. m. Terme de marine. Bouchon de plomb ou de planche garni d'une grosse étoffe de laine ou d'un feutre et d'étoffe suiffée.

Pelvan : (pèl-van), n. m. Pierre longue dressée perpendiculairement en forme de pilier.

Penard : (pe-nar), n. f. Ancien terme de dénigrement. Vieux penard, ou, simplement, penard, vieillard usé. J'en suis d'avis, que ces penards chagrins Nous viennent étourdir de leurs contes badins, MOLIÈRE.

Pénates : (pé-na-t'), n. m. pl. Terme de la religion romaine. Dieux domestiques ; on en distinguait deux sortes : les publics et les particuliers : les publics étaient comme les divinités tutélaires de la ville et de l'empire de Rome.

Pendard : ARDE (pan-dar, dar-d'), n. m. et f Par exagération, celui, celle qui est digne de pendaison, qui ne vaut rien du tout.

Pendeloque : (pan-de-lo-k'), n. f. 1° Lambeau d'un vêtement déchiré 2° Petite pièce de cristal taillée en poire, qui sert d'ornement à un lustre, ou à d'autres ouvrages 3° Nom donné aux pierreries qui pendent aux boucles d'oreilles.

Pendilles : (pan-di-ll', Il mouillées), n. f. Se dit quelquefois pour pendeloques de cristal. Ces lustres en verre chargés de pendilles prismatiques qui retombent comme des grappes, J. NOUGARET.

Pendillon : (pan-di-llon, Il mouillées), n. m. Terme d'horlogerie. Verge, dite aussi fourchette, rivée avec la tige de l'échappement, pour communiquer le mouvement au pendule d'une horloge, et le maintenir en vibration.

Péneau : (pé-nô), n. m. Terme de marine. État de l'ancre pendue au bossoir et prête à le quitter pour descendre au fond de la mer. L'ancre est en péneau.

Pénitent : ENTE (pé-ni tan, tan-t'), adj. Nom donné autrefois, dans les mines, avant l'invention de la lampe de sûreté de Davy, à un mineur qui, vêtu de larges vêtements de laine, la tête protégée par un capuchon, allait, le soir à la fin du travail, mettre le feu au grisou, avant qu'il ne fût en grande quantité.

Pensum : (pin-som' ; quelques-uns disent pin-son), n. m. Terme de collège. Surcroît de travail imposé à un écolier par punition. Au plur. Des pensums.

Pent-à-col : (pan-ta-kol), n. m. Terme de la bijouterie du moyen âge. Bijou qui, comme nos médaillons, se portait au cou, DE LABORDE, Émaux, p. 436.

Pentathlon : (pin-ta-tl'), n. m. Réunion des cinq espèces de jeux auxquels s'exerçaient les athlètes. L'opinion la plus commune sur les exercices qui composaient le pentathlon y met la lutte, la course, le saut, l'exercice du disque et celui du javelot, ROLLIN, Hist. anc.

Pentère : (pin-tè-r'), n. f. Chez les anciens, navire à cinq rangs de rames. Les pentères, dit Polybe, au temps de la première guerre punique, avaient trois cents rameurs, LEROY, Instit. Mém. litt. et beaux-arts, t. III, p. 161.

Pénule : (pé-nu-l'), n. f. Terme d'antiquité. Vêtement rond, fermé de toute part, sauf une ouverture pour passer la tête.

Pénultième : (pé-nul-tiè-m'), adj. Avant-dernier, qui précède le dernier. Votre pénultième mari, madame ! Vous avez donc été mariée bien des fois ! DANCOURT.

Péotte : (pé-o-t'), n. f. Grande gondole en usage sur l'Adriatique.

Péplum : (pé-plum') ou PÉPLON (pé-plon), n. m. Terme d'antiquité. Grand et large vêtement, à beaucoup de plis, du tissu le plus fin et le plus léger, ordinairement à riche broderie ; il se mettait par-dessus les autres pièces d'habillement, il n'appartenait proprement qu'aux femmes.

Péquin : (pé-kin), n. m. Terme d'argot militaire. Nom que les militaires sous Napoléon Ier donnaient par dérision aux bourgeois et qui s'est conservé depuis.

Percalé : (pèr-ka-l'), n. f. Tissu de coton blanc fin, serré et très uni, une préparation lui ôtant tous les petits poils qui se voient sur le calicot.

Perdreau : (pèr-drò), n. m. Terme d'artillerie. Mortier employé à la fin du XVIIe siècle et au commencement du XVIIIe ; c'est un mortier entouré d'autres petits mortiers dont chacun lance une grenade.

Pérégrin : (pé-ré-grin), n. m. Terme d'antiquité romaine. Étranger vivant à Rome, ou dans les pays soumis à sa domination, par opposition à citoyen romain.

Péricope : (pé-ri-ko-p'), n. f. Section, paragraphe. Se dit surtout en parlant des livres saints.

Péridrome : (pé-ri-dro-m'), n. m. Terme d'architecture. Galerie couverte autour d'un édifice.

Périptère : (pé-ri-ptè-r'), n. m. Terme d'architecture. Édifice qui a des colonnes isolées dans tout le pourtour extérieur. Adj. La Bourse de Paris est périptère.

Périscléide : (pé-ri-ssé-li-d'), n. f. Terme d'antiquité. Bande, anneau qu'on portait autour des jambes.

Périsologie : (pé-ri-sso-lo-jie), n. f. Terme de littérature. Espèce de pléonasme qui consiste à ajouter à une pensée déjà suffisamment exprimée d'autres termes qui sont surabondants.

Pernet : (pèr-nè), n. m. Terme vieilli. Faire le pernet, être assis comme un pernet, faire l'entendu, le glorieux, Valesiana, p. 202.

Péronnelle : (pé-ro-nè-l'), n. f. Terme de dénigrement. Jeune femme sotte et babillarde.

Perpignan : (pèr-pi-gnan), n. m. Nom que les charretiers donnaient au manche de leur fouet.

Perreyé : ÉE (pè-ré-ié, iée), adj. Revêtu de pierres. Une digue insubmersible perreyée, ou revêtue sur toute sa longueur d'une couche de blocs posés à plat ou à peu près jointivement, E. GRANGEZ.

Perroquet : (pè-ro-kè), n. m. Autrefois, sorte de siège qui se pliait. Monseigneur même, et tout ce qui était à table, avait des sièges à dos de maroquin noir, qui se pouvaient briser pour les voitures, et qu'on appelait des perroquets, SAINT-SIMON.

Pers : ERSE (pèr, pèr-s'), adj. 1° De couleur bleue dans toutes les nuances 2° En général cependant, d'un bleu foncé, tellement foncé même qu'il peut servir de tenture de deuil 3° N. m. Pers, drap bleu foncé, teint de bleu pers..

Persicot : (pèr-si-ko ; le t ne se prononce pas et ne se lie pas), n. m. Liqueur agréable, dont la base est de l'esprit-de-vin, des noyaux de pêches et du sucre, avec un extrait de persil et d'autres ingrédients.

Pertinacité : (pèr-ti-na-si-té), n. f. Opiniâtreté en quelque chose. J'admirai les cavillations de ses réponses (du père le Tellier) et la pertinacité de son attachement à introduire ces horreurs (du livre de Jouvency), SAINT-SIMON.

Pertuis : (pèr-tuî ; l's se lie au pluriel : des pèrtuî-z étroits), n. m. 1° Trou, vide qu'on fait en perçant, forant 2° Trou d'une filière 3° Trou par où se perd l'eau d'un bassin, d'une fontaine, d'un réservoir 4° Ouverture pratiquée à une digue pour le passage des bateaux 5° Déroit resserré entre une île et la terre ferme, ou entre deux îles 6° Nom donné sur la Seine aux rapides.

Pertuisane : (per-tui-za-n'), n. f. Ancienne arme d'hast, dont le fer présente une pointe à la partie supérieure, et, sur les côtés, des pointes, des crocs, des croissants.

Pétarasse : (pé-ta-ra-s'), n. f. Nom d'une espèce de hache à marteau, dont on se servait pour pousser l'étoupe dans les grandes coutures, en calfatant les vaisseaux.

Pétase : (pé-ta-z'), n. m. Sorte de chapeau en usage chez les anciens ; il était à larges bords, et protégeait contre la pluie et le soleil.

Pétaudière : (pé-tô-diè-r' ; quelques-uns disent pe-tô-diè-r'), n. f. Assemblée confuse, où chacun fait le maître.

Pet-en-l'air : (pè-tan-lêr), n. m. Robe de chambre ne descendant que jusqu'au bas des reins, et d'étoffe légère.

Pétouffe : (pé-to-f'), n. f. Terme vieilli. Affaire ridicule, petite affaire.

Pétuner : (pe-tu-né), v. t. Prendre, fumer du petun, du tabac.

Phalanstère : (fa-lan-stè-r'), n. m. Habitation de la commune sociétaire régie par le système de Fourier ou de la phalange.

Phalène : (fa-lè-n'), n. f. Terme d'histoire naturelle. Nom d'un genre parmi les lépidoptères nocturnes.

Pezade : (pe-za-d'), n. f. Sous l'ancienne monarchie, impôt, dit aussi commun de la paix, établi au XIIe siècle pour indemniser les gens de la campagne, pillés par les bandes mercenaires qui dévastaient le pays.

Phalères : (fa-lè-r'), n. f. pl. Terme d'antiquité romaine. Collier composé de bulles d'or et d'argent, ornement des patriciens et récompense militaire.

Pharillon : (fa-ri-lon, Il mouillées), n. m. Terme de marine. Réchaud dans lequel les pêcheurs font un feu de flamme, la nuit, pour attirer les poissons.

Phébé : (fé-bé), n. m. Détails circonstanciés avec une sorte d'emphase.

Philautie : (fi-lô-tie), n. f. Terme didactique. Amour de soi-même, complaisance pour soi-même.

Philippique : (fi-li-ppi-k'), n. f. 1° Harangue de Démosthène contre Philippe, roi de Macédoine 2° Par extension, nom donné aux discours de Cicéron contre Marc-Antoine 3° Nom de violentes satires écrites contre Philippe d'Orléans, régent de France, par Lagrange-Chancel.

Philogéniture : (fi-lo-jé-ni-tu-r'), n. f. Terme didactique. Amour qu'on porte à ses enfants.

Phonologie : (fo-no-lo-jie), n. f. Terme de grammaire. Science de la phonétique, ou partie de la grammaire comparée qui traite des sons, des lettres et de leur permutation.

Phosphène : (fo-sfè-n'), n. m. Nom donné aux images lumineuses produites par une compression qui, pratiquée sur l'oeil, se transmet à la rétine.

Phylactère : (fi-la-ktè-r'), n. m. 1° Petit morceau de peau ou de parchemin que les Juifs s'attachaient au bras ou au front, et sur lequel étaient écrits des passages de l'Écriture 2° En général, nom donné par les anciens aux amulettes qu'ils portaient sur eux pour se préserver de quelque mal.

Piaculaire : (pi-a-ku-lè-r'), adj. Synonyme peu usité d'expiatoire et employé seulement en parlant de l'antiquité. Sacrifice piaculaire.

Picaresque : (pi-ka-rè-sk'), adj. Se dit des pièces de théâtre, des romans, où le principal personnage est un picaresque (en espagnol, un coquin).

Picolet : (pi-ko-lè), n. m. Petit crampon qui retient le pêne dans une serrure, un verrou dans une targette.

Picotin : (pi-ko-tin), n. m. 1° Mesure pour donner de l'avoine aux chevaux 2° L'avoine que contient le picotin.

Piédouche : (pié-dou-ch'), n. m. Terme de sculpture et d'architecture. Petite base, ronde ou carrée, qui sert à porter un buste ou quelque petite figure de ronde bosse ; c'est un petit piédestal.

Pigouille : (pi-gou-ll', ll mouillées), n. f. Poteaux de bois en usage dans la charpente des vaisseaux.

Pilot : (pi-lo), n. m. Tas de sel disposé en cône dans un marais salant.

Pimpesouée : (pin-pe-sou-ée), n. f. Femme à manières prétentieuses et ridicules.

Pinque : (pin-k'), n. f. Terme de marine. Navire à fond plat, assez large, du port de deux à trois cents tonneaux, ayant trois mâts à voiles latines, une poupe qui se prolonge par deux ailes, que réunissent quelques planches ou une plate-forme à claire-voie, et, à l'avant, un long bec composé, comme celui de la tartane, d'un éperon appuyé par deux cuisses latérales qui se fixent aux joues.

Pintadine : (pin-ta-di-n'), n. f. L'huître perlière.

Piolé : ÉE (pi-o-lé, lée), adj. Peint, marqué de diverses couleurs (terme vieilli). De rubans piolés s'agencent proprement, RÉGNIER.

Pipistrelle : (pi-pi-strè-l'), n. f. Nom vulgaire et spécifique du vespertillon pipistrelle (une chauve-souris)

Piriforme : (pi-ri-for-m'), adj. Qui a la forme d'une poire.

Pironneau : (pi-ro-nô), n. m. Terme de marin. Petit canot solidement construit, particulièrement destiné à aller, entre les roches et sur les plages, à la recherche des coquillages.

Pistole : (pi-sto-l'), n. f. Ancienne arme, dite aussi pistolet à rouet, employée principalement par la cavalerie (XVIe et XVIIe siècles). Dans la forêt on avait vu cinq hommes avec des pistoles, MALHERBE.

Piteau : AUDE (pi-tô, tô-d'), n. m. et f. Nom de paysans qui formaient des compagnies à pied dans les armées du moyen âge.

Plamuse : n. f. Terme populaire qui signifie, Donner un coup du plat de la main sur le visage ou le museau, un soufflet. (Furetière 1690)

Platière : (pla-tiè-r'), n. f. Terrain plat au bas d'une colline.

Plectre : (plèk-tr') et PLECTRUM (plèktrom'), n. m. Petite verge d'ivoire dont les anciens se servaient pour frapper les cordes de la lyre.

Pléonasme : (plé-o-na-sm'), n. m. 1° Figure de grammaire. Surabondance de termes, donnant plus de force à l'expression, comme : je l'ai vu de mes yeux, je l'ai entendu de mes oreilles 2° Redondance, emploi de mots inutiles dans l'expression de la pensée, comme dans cet exemple d'Al. Duval dans Joseph, III, 3 : En vain la plus triste vieillesse m'accable de son poids pesant.

Plessis : (plè-sî), n. m. Dans le parler normand, clôture formée de branches entrelacées, et aussi bois entouré d'une pareille clôture. En ancien français, maison de plaisance.

Plet : (plè), n. m. Terme de marine. Arrangement en ovale d'un gros câble replié sur lui-même ; chacun des tours qu'il forme de cette manière.

Pleure-pain : (pleu-re-pin), n. m. Avare qui se plaint toujours. Au plur. Des pleure-pain.

Pleyon : (plè-ion), n. m. 1° Osier menu avec lequel on attache les vignes et les branches d'arbres 2° Longue perche de bois pliante 3° Pleyons, pics, raquettes ou longs bois, branches de vigne non taillée pour que chaque oeil donne du fruit.

Ploc : (plok), n. m. 1° Poil de vache 2° Terme de marine. Mélange de poil et de goudron 3° Poil, laine de rebut.

Plommée : (plo-mée), n. f. Nom employé par les auteurs du XIVe siècle pour désigner une grosse balle de plomb lancée par les premières bouches à feu.

Plumail : (plu-mall', Il mouillées), n. m. 1° Petit balai de plumes 2° Ancien synonyme de plumet. Mais les seigneurs sur leur tête Ayant chacun un plumail... LA FONTAINE.

Poge : (po-j'), n. m. Ancien terme de marine du Levant. La main droite, ce qui s'appelle sur l'Océan tribord, FURETIÈRE.

Pogonologie : (po-go-no-lo-jie), n. f. Traité, discours sur la barbe.

Polacre : (po-la-kr') ou POLAQUE (po-la-k'), n. f. Nom d'un navire de la Méditerranée portant, en général, trois mâts à pible et des voiles carrées.

Polatouche : (po-la-tou-ch'), n. m. Nom vulgaire du scurioptère volucelle, mammifère volant, de l'ordre des rongeurs, voisin du genre écureuil.

Polydipsie : (po-li-di-psie), n. f. Soif excessive.

Polyptote : (po-li-pto-t'), n. f. Figure de diction qui consiste à employer dans une période un même mot sous plusieurs des formes grammaticales dont il est susceptible. Rien de plus facile : je me prône, tu te prônes, il se prône, nous nous prônons, SCRIBE.

Polysyndète : (po-li-sin-dè-t'), n. f. Sorte de pléonasme fort usité dans les énumérations, qui consiste à répéter une conjonction plus souvent que ne l'exige l'ordre grammatical.

Polysynodie : (po-li-si-no-die), n. f. Système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil. Après la mort de Louis XIV, le régent voulut établir la polysynodie et abolir les ministres.

Polysynthétisme : (po-li-sin-té-ti-sm'), n. m. Caractère d'une langue dans laquelle différents accidents et circonstances, au lieu d'être exprimés par des mots séparés, s'expriment par des modifications du mot lui-même. Le polysynthétisme inhérent au basque.

Ponant : (po-nan), n. m. 1° L'occident (avec une minuscule) 2° Dans nos ports de France sur la Méditerranée, le ponant, nom donné au vent d'ouest 3° Terme de marine. L'Océan par opposition à la Méditerranée (avec un P majuscule).

Ponceau : (pon-sò), n. m. 1° Coquelicot, pavot rouge sauvage 2° Rouge fort vif. Adj. invariable. Qui est de cette couleur.

Pontuseau : (pon-tu-zô), n. m. Verge de métal qui traverse les vergeures dans les formes à papier. Au plur. Raies que les verges laissent sur le papier.

Popine : (po-pi-n'), n. f. Cabaret.

Poplité : ÉE (po-pli-té, tée), adj. Terme d'anatomie. Qui a rapport au jarret.

Poquer : (po-ké), v. t. Jeter sa boule en l'air de telle manière que, retombant à terre, elle reste en place sans rouler.

Porcelaine : (por-se-lè-n'), Adj. Cheval porcelaine, celui dont la robe est grise, luisante et marquée de poils couleur d'ardoise.

Porrection : (po-rrè-ksion), n. f. Terme du rituel catholique. Action de présenter en étendant le bras. Se dit en parlant des ordres mineurs, qui se confèrent en présentant les objets qui en désignent les fonctions.

Portefaix : (por-te-fè), n. m. Homme dont le métier est de porter des fardeaux.

Portor : (por-tor), n. m. Marbre à veines jaunes sur fond noir. La Provence donne un beau portor (ainsi nommé, parce qu'il semble porter de l'or).

Portrion : (por-tri-on), n. m. Vanne d'une écluse.

Portulan : (por-tu-lan), n. m. Livre qui contient la description de chaque port de mer, du fond qui s'y trouve, de ses marées, de la manière d'y entrer et d'en sortir, de ses inconvénients et de ses avantages.

Poste : (po-st'), n. f. Petite balle de plomb, dont on employait plusieurs à la fois pour charger un fusil, un pistolet.

Postillon : (po-sti-lon), n. m. Ancien terme de marine. Petite embarcation qu'on entretenait dans un port, pour aller à la découverte et porter des nouvelles.

Potamographie : (po-ta-mo-gra-fie), n. f. Description des fleuves, de leurs bassins.

Poucettes : (pou-sè-t'), n. f. pl. Corde ou chaînette dont on se sert pour attacher les pouces de certains prisonniers. On lui a mis les poucettes.

Pouilles : (pou-ll', ll mouillées), n. f. pl. Reproches mêlés d'injures.

Poulaine : (pou-lè-n'), n. f. 1° Autrefois, souliers à la poulaine, souliers de mode, dont la pointe était longue d'un demi-pied pour les personnes du commun, d'un pied pour les riches et de deux pieds pour les princes 2° Terme de marine. Nom que porte la saillie des pièces de construction qui se trouvent en avant du coltis, et qui sont montées sur et contre l'épave ainsi que sur la muraille de l'avant du navire.

Poulevrin : (pou-le-vrin), n. m. 1° Poudre fine dont on se servait autrefois pour amorcer le canon 2° La poire contenant cette poudre.

Poulier : (pou-liè), n. m. Amas de galet roulé par la mer, le long des côtes crayeuses de la Manche.

Pourpris : (pour-prî ; l's se lie : un pour-pri z étendu), n. m. Enceinte, habitation. De pilastres massifs les cloisons revêtues En moins de deux instants s'élèvent jusqu'aux nues ; Le chaume devient or, tout brille en ce pourpris, LA FONTAINE.

Pousse-cul : (pou-se-ku), n. m. Terme populaire. Agent subalterne qui aidait à mener les gens en prison. À la bastille on les entraîne, Et l'on ne voit de toutes parts Qu'archers, pousse-culs et mouchards, Harangue prononcée le 5 avril 1748, dans FR. MICHEL, Argot.

Pousse-pied : (pou-se-pié), n. m. Très petit bateau utilisé sur les vasières, poussé avec le pied.

Pousset : (pou-sè), n. m. Se dit, dans les salines, d'un sel de qualité inférieure, fort gris et mal nettoyé.

Pradelles : (pra-dè-l'), n. f. Nom donné en quelques provinces aux prairies naturelles.

Prasine : (pra-zi-n'), n. f. Espèce de terre verte dont les peintres font usage.

Prébende : (pré-ban-d'), n. f. Revenu ecclésiastique attaché à un canonicat ; le canonicat même. Ces biens (ecclésiastiques) partagés en divers lots prirent le nom de prébende, de canonicat, CHATEAUBRIAND.

Précelle : (pré-sè-l'), n. f. Instrument employé par les joaillers, lequel est à la fois pelle et pince.

Préciput : (pré-si-pu), n. m. Terme de jurisprudence. Avantage que le testateur ou la loi donne à un des cohéritiers. Meudon convenait au Dauphin, il y avait sa part et son préciput, SAINT-SIMON.

Prédelle : (pré-dè-l'), n. f. Terme de beaux-arts. Frise inférieure d'un tableau d'autel ; elle est ordinairement divisée en trois compartiments, qui correspondent au sanctuaire, à l'épître et à l'évangile.

Prémises : (pré-mi-s'), n. f. plur. La majeure et la mineure d'un syllogisme, qui précèdent ordinairement la conclusion. Si une des prémisses est particulière, la conclusion doit aussi être particulière ; et, si une des prémisses est négative, la conclusion doit aussi être négative, DUMARS. Au sing. Une prémisse. Quelle prémisse manque dans cet enthymème : je pense, donc je suis ?

Prémotion : (pré-mo-sion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. Terme de théologie. Action de Dieu déterminant la volonté de la créature à agir.

Prépotence : (pré-po-tan-s'), n. f. Pouvoir dominant ; autorité excessive.

Pré-salé : (pré-sa-lé), n. m. Mouton qui a pâture dans les prés arrosés par la mer.

Présidial : (pré-zi-di-al), n. m. 1° Ancien terme de jurisprudence. Tribunal qui, en certains cas et pour certaines sommes, jugeait en dernier ressort 2° Adj. Présidial, ale, qui est de la compétence d'un présidial, qui en émane. Cas présidiaux.

Prestimonie : (prè-sti-mo-nie), n. f. Terme de droit canonique. Fonds affecté à l'entretien d'un prêtre, sans titre de bénéfice.

Prétantaine : (pre-tan-tè-n'), n. f. Terme familier usité seulement dans cette locution : courir la pretantaine, courir çà et là, sans nécessité. Cette femme court la pretantaine, elle fait des promenades, des sorties, des voyages qu'interdit la bienséance.

Prétériorité : (pré-té-ri-sion ; en vers, de cinq syllabes), n. f. L'action de taire, de passer sous silence. Les journaux de l'opposition ont reproché au discours de la couronne la prétériorité de l'existence du régent d'Espagne, LEGOARANT. Figure de rhétorique par laquelle on feint d'omettre des circonstances sur lesquelles on insiste avec beaucoup de force.

Princeps : (prin-sèps'), adj. Édition princeps, la première édition d'un auteur ancien.

Principicule : (prin-si-pi-ku-l'), n. m. Prince peu puissant. Petit prince encore au berceau, ou sous la conduite d'un gouverneur.

Prise : (pri-z'), n. f. Dans les salines, ensemble des bassins d'évaporation compris dans une même enceinte de digues.

Pristin : INE (pri-stin, sti-n'), adj. Mot forgé du latin. Ancien, antérieur. Ce sont probablement les descendants des anciens habitants qui sont restés dans leur pristin état, Journal du pasteur Frêne (année 1786).

Privauté : (pri-vô-té), n. f. Grande familiarité. Prendre, se permettre des privautés, prendre de grandes libertés dans ses manières. Vous avez pris céans certaines privautés Qui ne me plaisent point, je vous le dis, ma mie, MOLIERE.

Procédé : (pro-sé-dé), n. m. Anciennement. Préliminaire de duel entre gens d'épée.

Procérité : (pro-sé-ri-té), n. f. Haute taille du corps.

Prodition : (pro-di-sion), n. f. Acte de trahison, action de livrer ce qui a été confié.

Prodrome : (pro-dro-m'), n. m. 1° Sorte de préface, d'introduction à quelque étude 2° Terme de médecine. État d'indisposition, de malaise, qui est l'avant-coureur d'une maladie 3° Petit battement sur la cloche qui se fait entendre quelques minutes avant que l'heure sonne, et que donnent quelques horloges 4° Fig. Précurseur.

Proème : (pro-ê-m'), n. m. Terme didactique. Préface, entrée en matière, exorde.

Prolation : (pro-la-sion), n. f. Terme de grammaire. Action de préférer. Terme de musique. Prolongation de son par la voix, soit dans les roulements, soit dans les cadences.

Prolepse : (pro-lè-ps'), n. f. Figure de rhétorique, dite aussi anticipation, qui consiste à prévenir les objections en se les faisant à soi-même et les détruisant d'avance.

Promptuaire : (pron-ptu-ê-r'), n. m. Sorte de manuel. Un promptuaire de droit.

Pronaos : (pro-na-os'), n. m. Terme d'architecture. Partie antérieure des temples anciens.

Propédeutique : (pro-pé-deu-ti-k'), n. f. Enseignement préparatoire.

Propylée : (pro-pi-lée), n. m. Terme d'antiquité. Vestibule d'un temple, péristyle à colonnes, parvis. N. m. pl. Édifice à plusieurs portes, et qui formait la principale entrée d'un temple.

Prosélyte : (pro-zé-li-t'), n. m. et f. 1° Païen qui a embrassé la religion judaïque 2° Nouveau converti à une foi religieuse 3° Par extension, un converti, un homme gagné à une doctrine.

Prosopopée : (pro-zo-po-pée), n. f. 1° Figure de style donnant parole à des choses, des morts, des éléments 2° Fig. et familièrement. Discours véhément, emphatique.

Protase : (pro-ta-z'), n. f. 1° Terme de littérature. Proprement, partie d'un poème dramatique dans laquelle l'action se complique de plus en plus 2° Terme de grammaire. La première partie d'une période ; la seconde s'appelle apodose.

Protatique : (pro-ta-ti-k'), adj. Qui a rapport à l'exposition d'une pièce dramatique. Personnage protatique, personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce pour en faire l'exposition.

Provende : (pro-van-d'), n. f. 1° Terme familier. Provision de vivres 2° Terme d'économie rurale. Mélange de divers aliments très nutritifs, propre à engraisser les bestiaux.

Proxène : (pro-ksè-n'), n. m. Terme d'antiquité. Celui qui, dans une cité grecque, est l'hôte et le mandataire de tous les citoyens de la république étrangère qui lui a confié cet office.

Psallette : (psa-lè-t'), n. f. Terme vieilli. Lieu où l'on exerce des enfants de chœur.

Psalmique : (psal-mi-k'), adj. Qui appartient aux psaumes. Une phrase psalmique. Le style psalmique.

Psautier : (psô-tié), n. m. 1° Recueil des psaumes ° Espèce de voile dont quelques religieuses se couvrent la tête et les épaules 3° Grand chapelet monastique, inventé, dit-on, par saint Dominique, et nommé psautier parce qu'il contient autant de grains que David a composé de psaumes (150).

Psittacisme : (psi-tta-si-sm'), n. m. État d'esprit dans lequel on ne pense ou ne parle qu'en perroquet.

Psylle : (psi-l'), n. m. Charmeur de serpents. Les psylles égyptiens.

Puine : (pui-n'), n. m. Terme de gruerie. Se dit des arbrisseaux considérés mort-bois.

Puîné : NÉE (pui-né, née), adj. Qui est né après un frère, après une soeur. Frère puîné. Soeur puînée. Substantivement. Un puîné. Une puînée.

Pulicaire : (pu-li-kê-r'), n. f. Genre de plantes à fleurs composées.

Purette : (pu-rè-te), n. f. 1° Sable noir, ferrugineux qu'on trouve au bord de la mer 2° En purette, locution qui se dit, dans les Ardennes et ailleurs, pour désigner qu'on est très incomplètement habillé. Une femme en jupon sans robe est en purette.

Puron : (pu-ron), n. m. Petit-lait épuré ou clarifié.

Purpurin : INE (pur-pu-rin, ri-n'), adj. Qui approche de la couleur de pourpre. Elle cueille la grappe, ou blanche ou purpurine, A. CHÉNIER.

Puy : (pui), n. m. Tertre, éminence, montagne. Le puy de Dôme.

Pyrée : (pi-rée), n. m. Terme d'antiquité. Autel du feu, dans la religion des mages.

Pyroïde : (pi-ro-i-d'), adj. Terme de minéralogie. Se dit de substances qui se rapprochent de celles auxquelles le feu a fait subir son action. En physiologie, organes pyroïdes, organes phosphorescents.

Pyrrhonisme : (pi-rro-ni-sm'), n. m. Habitude ou affectation de douter de tout. Il faut se précipiter dans un monstrueux pyrrhonisme, traiter les peuples et les historiens de stupides, et brûler les annales, ou convenir de ce fait, DIDEROT.

Qu'es-aco : ou QU'ES-AQUO (kè-za-ko), mots provençaux qui s'emploient pour qu'est-ce ?

Quadragesime : (koua-dra-jé-zi-m'), n. f. Mot qui signifie le carême, et qui n'est usité que dans cette locution : le dimanche de la Quadragesime, (avec une majuscule), le premier dimanche de carême.

Quadrige : (koua-dri-j'), n. m. Terme d'antiquité. Char monté sur deux roues et attelé de quatre chevaux de front.

Quadrille : (ka-dri-ll', Il mouillées, et non ka-dri-ye), n. f. Troupe de cavaliers pour un carrousel ou pour un tournoi, qui, appartenant au même parti, avaient un arrangement déterminé et une parure uniforme.

Quadrimestre : (koua-dri-mè-str'), n. m. Espace de quatre mois. L'année se divise en trois quadrimestres.

Quadrirème : (koua-dri-rè-m'), n. f. Nom d'un navire de l'antiquité, auquel les critiques ont attribué quatre rangs superposés de rameurs, quatre groupes de rames, quatre rameurs par aviron, ou encore quatre rames par banc ; toutes hypothèses qui n'ont pas expliqué ce qu'était la quadrirème, JAL.

Quadrivium : (koua-dri-vi-om'), n. m. La division supérieure des sept arts dans l'université du moyen âge, division qui venait après le trivium et qui comprenait l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie.

Quaiche : (kè-ch'), n. f. Terme de marine. Petite embarcation des mers du Nord.

Quarantie : (ka-ran-tie), n. f. Dans l'ancienne république de Venise, tribunal composé de quarante membres.

Quartenier : (kar-te-nié), n. m. Officier jadis préposé dans une ville à la surveillance et au soin d'un quartier. On dit aussi quartinier.

Quartier-mestre : (kar-tié-mè-str'), n. m. Nom que l'on donnait autrefois au maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère.

Quatre- quint : (ka-tre-kin), n. m. Terme de coutume. Espèce de légitime des biens propres, dont il n'était pas permis de disposer au préjudice de ses héritiers.

Quayage : (kè-ia-j'), n. m. Droit que payent les marchands pour étaler leurs marchandises sur un quai, sur un port.

Quennon : (ke-non), n. m. Bouche à feu de petit calibre, du commencement du XIV^e siècle, qui lance un trait d'arbalète de forte dimension, muni d'ailettes et nommé garrot.

Quenouillon : (ke-nou-llon, ll mouillées), n. m. Terme de marine. Écheveau d'étoupe employé pour le calfatage des vaisseaux.

Quercicole : (kuer-si-ko-l'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui vit sur le chêne.

Quereux : (ke-reû), n. m. Nom, à la Rochelle, d'une place nue, sorte de cour non fermée, entre une maison et la voie publique. à vendre, maison avec quereux, jardin, etc.

Quérimonie : (ké-ri-mo-nie), n. f. 1° Terme d'officialité. Requête présentée au juge d'église, pour obtenir la permission d'adresser un monitoire. 2° Familièrement. Il s'est dit pour plainte en général. Finissez, finissez votre quérimonie, SCARRON. Après une longue et furieuse quérimonie, Mme de Roquelaure commença à découvrir le fait, SAINT-SIMON.

Questeur : (kuè-steur), n. m. Terme d'antiquité romaine. Magistrat chargé de l'administration des finances.

Queux : (keû), n. m. Terme vieilli. Cuisinier.

Quibus : (kui-bus'), n. m. Terme populaire. Argent monnayé. J'écrirai à monseigneur de Noyers, pour toucher un peu de quibus pour mon voyage, POUSSIN, Lett. 19 févr. 1639. Par extension, avoir du quibus, être riche.

Quiddité : (kui-ddi-té), n. f. Ce qu'une chose est en soi. L'horreur du vide, les quiddités et l'universel de la part de la chose, VOLTAIRE.

Quillon : (ki-llon, ll mouillées), n. m. Partie de la monture du sabre ou de l'épée, située du côté opposé aux branches, et dont l'extrémité est arrondie.

Quinaud : AUDE (ki-nô, nô-d'), adj. Confus, honteux d'avoir eu le dessous.

Quincaille : (kin-kâ-ll', ll mouillées, et non kin-kâ-ye), n. f. 1° Toute sorte d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre. 2° Par mépris, la monnaie de cuivre.

Quinquenelle : (kuin- ke-nè-l'), n. f. Vieux terme de coutume. Lettre de répit, accordée par le prince ou le juge, pour cinq ans, à un débiteur incapable de régler ses dettes. (Furetière)

Quinquet : Sorte de lampe inventée vers 1800 par le physicien Argant, et à laquelle le fabricant Quinquet a donné son nom. Comme ces flambeaux d'espèce nouvelle (les lampes d'Argant) étaient livrés au commerce par Quinquet, le public substitua le nom du fabricant à celui de l'inventeur, et les lampes d'Argant furent appelées quinquets.

Quinquiès : (kuin-kui-ès'), adv. lat. Cinq fois. Il s'emploie après bis, ter et quater.

Quintaine : (kin-tè-n'), n. f. Terme du moyen âge. Sorte de jeu et d'exercice militaire qui consistait à frapper d'une lance assez adroitement une figure d'homme armé, pour éviter le coup qu'on en recevait quand on ne la frappait pas comme il faut. Fig. Lasse enfin de servir au peuple de quintaine, RÉGNIER.

Quintelage : (kin-te-la-j'), n. m. Terme de marine. Amas de choses pesantes, telles que du sable, des pierres, du caillou, etc. qu'on met au fond d'un navire, comme un contre-poids nécessaire pour résister aux coups de mer.

Quinteux : EUSE (kin-teû, teû-z'), adj. 1° Sujet à des quintes d'humeur, à des caprices 2° Se dit du cheval qui se défend contre son cavalier, refuse d'avancer et d'obéir ; on dit qu'il fait des quintes.

Quintoyer : (kin-to-ié), v. t. Faire entendre la quinte supérieure d'un son au lieu de ce son lui-même. La clarinette quintoe.

Quoailer : (kouâ-llé, Il mouillées, et non kouâyé), v. t. Se dit d'un cheval qui remue continuellement la queue. Ce cheval quoaille continuellement.

Raban : (ra-ban), n. m. Terme de marine. Petite corde servant à divers usages. Terme de pêche. Corde qu'on attache par une extrémité à la tête d'un filet dormant, et par l'autre à une pierre qu'on enfouit dans le sable.

Rabassaire : (ra-ba-sê-r') ou RABASSIER (ra-ba-sié), n. m. Nom, dans le Midi, de l'homme qui cherche et déterre les truffes.

Rabes : (ra-b'), n. f. pl. Rabes de morue, les oeufs de ce poisson, salés et conservés. Dans quelques endroits on dit raves de morue.

Rabobiner : (ra-bo-bi-né), v. t. Terme populaire. Arranger grossièrement et malproprement ; raccommoder tant bien que mal.

Rabonnir : (ra-bo-nir) 1° V. t. Rendre meilleur 2° V. t. Devenir meilleur.

Rabouillère : (ra-bou-llè-r', Il mouillées, et non ra-bou-yè-r'), n. f. Se dit des trous que font les lapins dans les garennes, même quand ils n'ont pas de petits, pour se soustraire à leurs prédateurs.

Racambeau : (ra-kan-bô), n. m. Terme de marine. Anneau de fer ou de bois servant à divers usages.

Raccoiser : (ra-koi-zé), v. t. Apaiser, calmer. Il crut devoir mettre cet intervalle de temps pour laisser raccoiser les humeurs et refroidir les esprits, SAINT-SIMON.

Racher : (ra-ché), v. t. Terme de construction. Faire avec un compas, sur une pièce de bois, le tracé nécessaire pour la tailler. Terminer une broderie par de petits points symétriques.

Racheux : EUSE (ra-cheû, cheû-z'), adj. Se dit d'un bois nouveau, filandreux, difficile à polir.

Radouber : (ra-dou-bé), v. t. Terme de marine. Faire des réparations au corps d'un bâtiment.

Raganage : (ra-ga-na-j'), n. m. Opération par laquelle on enlève les dessous et branchages inférieurs des bois.

Ragosse : (ra-go-s'), n. f. En basse Normandie, arbre étêté.

Ragot : OTE (ra-go, go-t'), adj. Court et gros. Un cheval ragot.

Ragotin : (ra-go-tin), n. m. Homme contrefait et ridicule. C'est le nom d'un des personnages du Roman comique de Scarron.

Raguer : (ra-ghé), v. t. Terme de marine. Déchirer par le frottement.

Raillère : (râ-llè-r', Il mouillées), n. f. Nom donné dans les Pyrénées à certains versants abruptes et raboteux.

Raimer : ou R'AIMER (rè-mé), v. t. Aimer de nouveau. S'il est ainsi, si dans votre misère Vous le raimez, n'ayant pas mieux à faire, De Croupillac le conseil était bon, VOLTAIRE.

Rain : (rin), n. m. Terme forestier. Lisière d'un bois.

Ram : (ram'), n. m. Ancien navire cuirassé jouant le rôle de bélier. Un projectile de quinze pouces du poids de deux cent quarante livres.... traversa la cuirasse du ram confédéré... Rev. des Deux-Mondes, 1er déc. 1867.

Ramade : (ra-ma-d'), n. f. Nom donné par les bergers des Pyrénées à une réunion de plusieurs centaines de moutons.

Ramberge : (ran-bèr-j'), n. f. Nom d'un ancien bâtiment de guerre anglais du XVI^e s.

Ramescence : (ra-mè-ssan-s'), n. f. Terme didactique. Disposition en forme de rameaux.

Ramingue : (ra-min-gh'), adj. Terme de manège. Cheval ramingue, cheval qui se défend contre l'éperon, ne voulant pas avancer dès qu'il le sent.

Ramon : (ra-mon), n. m. 1° Terme vieilli. Balai 2° Terme de jardinage. Balai fait de rameaux d'arbres, pour nettoyer les allées d'un jardin.

Randon : (ran-don), n. m. Terme vieilli. Course impétueuse, afflux impétueux.

Ranguillon : (ran-ghi-lon, Il mouillées), n. m. Petit crochet qui fait partie d'un hameçon.

Rapetasser : (ra-pe-ta-sé), v. t. Terme familier du XVI^e s. 1° Racommoder grossièrement de vieilles hardes, de vieux meubles, en y mettant des pièces prises de côté et d'autre 2° Fig. Corriger, remanier en y ajoutant des morceaux pris de tous côtés. Polissant les nouveaux, les vieux rapetassant, Je fais des vers.... RÉGNIER.

Raphaélesque : (ra-fa-é-lè-sk'), adj. Terme de beaux-arts. Qui a le caractère correct, la pureté de dessin et l'harmonie de couleur de Raphaël, peintre italien du XVI^e siècle.

Raquedenase : (ra-ke-de-na-z'), n. m. Terme populaire médiéval. Avare.

Rasière : (ra-ziè-r'), n. f. Ancienne mesure de capacité employée à Lille, en Picardie, en Normandie, pour le grain, les fruits, le charbon, etc. ; elle valait 70 litres 14 centilitres.

Ratafia : (ra-ta-fi-a), n. m. Liqueur spiritueuse, composée d'eau-de-vie, de sucre, et du jus de certains fruits ou de l'arome de quelque fleur.

Ratepenade : n. f. Chauve-souris, en provençal et dans Rabelais.

Ratiociner : (ra-sio-si-né), v. t. Terme usité seulement dans le style dogmatique. User de la raison. Puisque vous avez la faculté de ratiociner et de parler tout ensemble, à quoi tient-il que vous ne vous serviez de la parole pour me faire entendre votre pensée ? MOLIÈRE.

Ravauder : (ra-vô-dé), v. t. Dire, écrire des bavardages. Le fort de M. le cardinal Mazarin était proprement de ravauder, de donner à entendre, de faire espérer, de jeter des lueurs, de les retirer, de donner des vues, de les brouiller, RETZ.

Ravier : (ra-vié), adj. m. Terme de marine à voile. Se dit d'un navire qui a de la tendance à se rapprocher de la direction du vent.

Rayère : (rè-iè-r'), n. f. Ouverture verticale, longue et très étroite, dans le mur d'une tour, pour éclairer l'intérieur.

Réale : ALE (ré-al, a-l'), adj. Usité seulement dans ces anciennes locutions : Galère réelle, la principale des galères du roi. Le pavillon réel, le pavillon de la galère réelle. Le médecin réel, le médecin de cette galère, etc. N. f. La réelle, nom que l'on donnait, dans l'escadre des galères, à la galère destinée à porter le roi, les princes, l'amiral de France, ou, en leur absence, le général des galères.

Rebatteret : (re-ba-te-rè), n. m. Outil pour façonner l'ardoise.

Rebéquer : (SE) (re-bé-ké), v. intr. Terme familier. Répondre et tenir tête à un supérieur.

Rebouiser : (re-boui-zé), v. t. Terme de chapellerie. Nettoyer et lustrer un chapeau à l'eau simple.

Recap : (re-kap'), n. m. Nom, à Bordeaux, du transbordement des marchandises du quai à bord, et réciproquement, la Patrie, 9 janv. 1873.

Récolliger : (SE) (ré-kol-li-jé. Le g prend un e devant a et o), v. pr. Terme de spiritualité. Se recueillir en soi-même.

Recoupette : (re-kou-pè-t'), n. f. Troisième farine tirée du son séparé du gruau.

Recran : (re-kran), n. m. Ancien terme de marine, synonyme de crique.

Recrobiller : (SE) (re-kro-bi-llé, ll mouillées), v. pr. Se retirer, se contracter, en parlant du parchemin, du papier, etc. Fig. Regimber, résister.

Redarguer : (ré-dar-gu-é), v. t. Terme vieilli. Blâmer, reprendre.

Redimer : (SE), v. pr. Se racheter, se délivrer. Les païens, gentils et idolâtres.... ne peuvent en nulle façon s'être rédimés de la peine du péché originel, LA MOTHE LE VAYER.

Reflot : (re-flo), n. m. Mot qui s'est dit jadis pour reflux, LE P. RENÉ FRANÇOIS, 1621.

Refuite : (re-fui-t'), n. f. 1° Terme de chasse. Trajet que fait une bête chassée 2° Endroit où une bête a coutume de passer quand on la chasse 3° Ruses d'une bête qu'on chasse 4° Fig. Retardements, détours d'une personne qui veut échapper à quelque chose.

Régalade : (ré-ga-la-d'), n. f. Boire à la régalaide, boire en versant dans la bouche sans que le contenant touche les lèvres. Il se dit aussi d'un feu clair et vif qu'on fait pour réchauffer ceux qui arrivent. Faire une bonne régalaide.

Régalien : IENNE (ré-ga-liin, liè-n'), adj. Qui appartient à la royauté. Maisons régaliennes, celles qui descendent d'anciens rois.

Régentin : INE (ré-jan-tin, ti-n'), adj. Qui aime à régenter.

Regoulé : ÉE (re-gou-lé, ée), part. passé de regouler. Rassasié jusqu'au dégoût.

Regradiller : (re-gra-di-llé, ll mouillées), v. t. Terme de perruquier et de coiffeur. Friser les cheveux avec un fer chaud.

Regrattier : IÈRE (re-gra-tié, tiè-r'), n. m. et f. Celui, celle qui vendait en détail, et de seconde main, des marchandises de médiocre valeur. Anciennement, regrattiers, ceux qui vendaient du sel à petite mesure, dans les pays de gabelle.

Reiquet : (rè-kè), n. m. Dans le parler normand, petite gaule servant à faire tomber les fruits d'un arbre.

Reître : ou RÊTRE (rè-tr'), n. m. 1° Anciennement, cavalier allemand 2° Fig. et familièrement, en mauvaise part ou par plaisanterie, un reître, un homme que l'on compare à un soudard.

Relève-moustache : (re-lè-ve-mou-sta-che), n. m. Pince à l'usage de l'émailleur.

Relève-quartier : (re-lè-ve-kar-tié), n. m. Espèce de chausse-pied de corne.

Rembourger : (ran-bou-jé. Le g prend un e devant a et o : rembougeons), v. t. Remettre de la liqueur dans un vase, un tonneau, pour le maintenir plein.

Remeil : (re-mèll, ll mouillées), n. m. Nom qu'on donne à certains courants d'eau qui ne se glacent point en hiver, et où l'on trouve ordinairement des bécasses et d'autres oiseaux aquatiques.

Remembrance : (re-man-bran-s'), n. f. Terme vieilli. Souvenir.

Rémittent : ENTE (ré-mi-ttan, ttan-t'), adj. Il se dit des maladies qui ont des rémissions, et principalement des fièvres qui, sans cesser d'être continues, ont des relâches comparables, jusqu'à un certain point, aux relâches d'une fièvre intermittente.

Remole : (re-mo-l'), n. f. Terme de marine très peu usité. Tournant d'eau qui peut être dangereux.

Remueuse : (re-mu-eû-z'), n. f. Femme qu'on donnait en aide à la nourrice de l'enfant d'un prince, d'un grand seigneur, et qui avait soin de le remuer, c'est-à-dire de le changer de langes et de le nettoyer. La reine d'Angleterre et le prince de Galles, sa nourrice et une remueuse uniquement seront ici incessamment, SÉVIGNÉ.

Remugle : (re-mu-gl') ou REMEUGLE (re-meugl'), n. m. Terme vieilli. Odeur de ce qui a été longtemps enfermé ou exposé à un mauvais air.

Renardie : (re-nar-die), n. f. Terme vieilli. Ruse, déloyauté, action de renard.

Renasquer : v. t. Faire certain bruit en retirant impétueusement son haleine par le nez, lorsqu'on est en colère. (Dict. de l'Académie)

Renaud : n. m. Patois, jargon. Lui répondit en son renaud. (Div. leç. de Duverd. 339.) (La Curne)

Rengréger : (ran-gré-jé), v. t. Terme vieilli. Augmenter, en parlant du mal, des maladies.

Renoueur : EUSE (re-nou-eur, eû-z'), n. m. et f. Celui, celle qui, sans autre instruction que l'empirisme, remet les luxations, les fractures et les entorses. On dit aussi rebouteur, rhabilleur.

Reps : (rèps'), n. m. Etoffe de soie très forte et façonnée. Il y a aussi des reps en laine, en laine et coton.

Résingle : (ré-zin-gl'), n. f. Outil pour redresser les objets bossués.

Résipiscence : (ré-zi-pi-ssan-s'), n. f. Reconnaissance de sa faute avec amendement.

Résomption : (ré-son-psion), n. f. Action de résumer, résumé. Les termes de mentir, de mensonge, etc., lorsque je m'en sers dans mon discours XXXI et dans ma résomption,... doivent être pris dans le sens le plus doux, JACQ. SAURIN.

Résous : (ré-zoû), part. passé de résoudre, différent de résolu. Il ne se dit qu'au masculin et des choses qui se changent en d'autres. Brouillard résous en pluie.

Responsal : (rè-spon-sal), n. m. Celui qui rendait à l'empereur les réponses ecclésiastiques au nom du pape ; on le nommait aussi apocrisiaire.

Ressui : (rè-sui), n. m. 1° Terme de vénerie. Lieu où les bêtes fauves et le gibier vont se sécher après la pluie ou la rosée du matin 2° Défaut d'une poterie humide qui, en séchant, fait couler l'or appliqué.

Restouper : (rè-stou-pé), v. t. Racommoder à l'aiguille les trous d'une toile neuve.

Rétable : (re-ta-bl'), n. m. Terme d'architecture. Lambris de devant de l'autel, et qui renferme ordinairement un tableau.

Rétiaire : (ré-si-ê-r'), n. m. Terme d'antiquité. Gladiateur qui combattait armé d'un filet, avec lequel il tâchait d'embarrasser son adversaire.

Reverdie : (re-vèr-die), n. f. Nom donné en certains lieux de la Bretagne aux grandes marées qui arrivent au défaut ainsi qu'au plein de la lune.

Reversi : (re-vèr-si), n. m. Jeu de cartes dans lequel gagne celui qui fait le moins de levées.

Revolin : (re-vo-lin), n. m. Terme de marine. Effet du vent renvoyé par un objet quelconque. Se dit aussi d'un tournant d'eau en pareil cas. Ils se noyèrent, ces imprudents, après avoir été aveuglés par le revolin des vagues, qui leur fouettait le visage à y laisser des traces sanglantes, EUG. SUE.

Rhapsodie : (ra-pso-die), n. f. Chez les anciens, morceaux détachés des poésies d'Homère que les rhapsodes chantaient. Une suite de vers dont l'ensemble complétait un sujet formait une rhapsodie, et c'est ce même titre que portent encore aujourd'hui les différents livres d'Homère, LÉVESQUE.

Rhétteur : (ré-teur), n. m. 1° Chez les anciens grecs, terme qui avait un double sens : l'orateur, et celui qui enseigne à bien dire 2° Par dénigrement et dans un sens détourné, l'homme qui ne cherche que la forme du discours. Se dit aussi de celui qui dissimule de mauvaises ou insuffisantes raisons sous une forme passionnée.

Rhodographie : (ro-do-gra-fie), n. f. Traité ou description des roses.

Rhyton : (ri-ton), n. m. Nom d'un ancien vase grec, servant à boire, large par le haut, étroit par le bas.

Ria : (ri-a), n. f. Partie en aval d'une vallée encaissée, envahie par la mer.

Ribaud : AUDE (ri-bô, bô-d'), adj. Terme populaire et grossier. Impudique, luxurieux. Un homme ribaud, une femme ribaude. Substantivement. Le jeu n'est sûr avec cette ribaude, BOILEAU.

Ribaudequin : (ri-bô-de-kin), n. m. Moyen âge. Nom d'une ancienne machine de guerre, qui était un arc de douze ou quinze pieds de long, qu'on plaçait sur un mur et par le moyen duquel on lançait un énorme javelot qui tuait souvent plusieurs hommes à la fois.

Ribaudure : (ri-bô-du-r'), n. f. Faux pli qui se trouve aux draps qu'on foule.

Ribon-ribaine : (ri-bon-ri-bè-n'), loc. adv. S'est dit populairement pour coûte que coûte ; à quelque prix que ce soit.

Ribordage : (ri-bor-da-j'), n. m. Terme de marine. Dommage que le choc d'un bâtiment cause à un autre. Indemnité que l'on paye dans ce cas.

Ribote : (ri-bo-t'), n. f. Terme populaire. Débauche de table ; excès de boisson. Faire ribote. Il était en ribote, il était ivre.

Ric-à-ric : (ri-ka-rik), loc. adv. Terme familier. Avec une exactitude rigoureuse. Ayant du rituel qui lui servait de route, Récité ces mots ric-à-ric, BOURSAULT.

Ridain : (ri-din), n. m. Terme de pêche. Se dit de certaines rides du sol que l'on trouve au fond de la mer.

Ridelle : (ri-dè-l'), n. f. Planche relevant les côtés d'une brouette, d'une charrette etc.

Rifler : (ri-flé), v. t. 1° Égratigner, écorcher 2° Terme de métier. Unir ou aplanir avec le riflard.

Rigaudonner : (ri-go-do-né), v. t. Populairement, danser le rigaudon, se livrer à une folle joie.

Rimaye : (ri-ma-ye), n. f. Nom donné aux crevasses qui se sont formées dans les glaciers.

Rinceau : (rin-sô), n. m. 1° Terme d'architecture. Ornement composé de branches et de fruits, ou de feuilles d'acanthé disposées par enroulement. 2° Terme de blason. Branches chargés de feuilles.

Ringeau : ou RINGEOT (rin-jo), n. m. Terme de marine. Pièce de bois qui termine la quille à l'avant d'un grand bâtiment.

Riotte : (ri-o-t'), n. f. Terme vieilli. Querelle, dispute.

Ripopée : (ri-po-pée), n. f. 1° Mélange que les cabaretiers font des différents restes de vin 2° Mélange de différentes sauces, de différentes liqueurs 3° Fig. et familièrement. Ouvrage, écrit composé d'idées communes, incohérentes, etc.

Ris : (ri), n. m. plur. Divinités qui, chez les anciens, présidaient à la gaieté ; en cet emploi il prend une majuscule. Que dirais-je des traits où les Ris sont logés, Des yeux aux brillantes merveilles... ? LA FONTAINE.

Risban : (ri-sban), n. m. Terme de Fortification. Terre-plein garni de canons pour la défense d'un port. (Dict. de l'Académie)

Rivelin : (ri-ve-lin), n. m. Nom donné, chez les marchands de chaussures, aux souliers et autres chaussures détériorés par une longue exposition, qu'ils livrent en conséquence à bas prix.

Rivulaire : (ri-vu-lê-r'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui vit dans les ruisseaux ou sur leurs bords. Plantes rivulaires.

Robine : (ro-bi-n') ou ROUBINE (rou-bi-n'), n. f. Canal de communication d'un étang salé avec la mer.

Robinocratie : (ro-bi-no-kra-sie), n. f. Domination des robins, des gens de robe. Les grandes colonnes de l'esclavage national, telles que le sacerdoce, la féodalité, la robinocratie, la gabelle...
BABOEUF

Roboratif : IVE (ro-bo-ra-tif, ti-v'), adj. Qui fortifie.

Rocamboles : (ro-kan-bo-l'), n. f. 1° Nom vulgaire de l'ail d'Espagne 2° Fig. et familièrement. Ce qu'il y a de plus piquant dans quelque chose 3° Populairement. Et toute la rocambole, et tout le reste. C'est de la rocambole, c'est du bavardage.

Rochet : (ro-chè), n. m. 1° Surplis à manches étroites, que portent les évêques et plusieurs autres ecclésiastiques 2° Les rochets, les évêques 3° Se dit des mantelets de cérémonie des pairs d'Angleterre.

Rodomont : (ro-do-mon), n. m. Terme familier. Fanfaron qui vante sa bravoure, pour se faire valoir et se faire craindre.

Rogations : (ro-ga-sion ; en vers, de quatre syllabes), n. f. 1° Terme d'antiquité romaine. Projet de loi présenté au peuple 2° Au plur. Terme de liturgie catholique. Prières publiques et processions pour les biens de la terre, pendant les trois jours qui précèdent l'Ascension.

Roger-bontemps : (ro-jé-bon-tan), n. m. Personne qui vit sans aucune espèce de souci.

Rogomme : (ro-go-m'), n. m. Terme populaire. Eau-de-vie ou autre liqueur forte. Voix de rogomme, voix rauque de celui qui abuse des liqueurs fortes.

Rogue : (ro-gh'), adj. Terme familier. Arrogant avec une nuance de rudesse en plus.

Rohart : (ro-ar), n. m. Ivoire des morses, de l'hippopotame.

Romaïque : (ro-ma-i-k'), adj. Qui appartient aux Grecs modernes. N. m. Le romaïque, le langage grec moderne. Grec vulgaire en usage au moyen âge.

Romancine : (ro-man-si-n'), n. f. 1° Plainte. Boufflers étant sur la fin de sa romancine, Chamillart ajouta qu'il n'y avait pas un seul régiment de payé, SAINT-SIMON 2° Réprimande. La duchesse de Mortemart quitta subitement la cour, de dépit des romancines de ses soeurs, SAINT-SIMON.

Rombalière : (ron-ba-liè-r'), n. f. Terme de marine. Planche de bordage qui fait le revêtement du plancher d'une galère.

Romipète : (ro-mi-pè-t'), n. m. Pèlerin allant à Rome.

Rompis : (ron-pî), n. m. pl. Terme de forestier. Arbres que les vents ont brisés par la moitié ou aux deux tiers, ou dont seulement les maîtresses branches sont détachées.

Roncin : (ron-sin), n. m. Se disait, au moyen âge, du cheval de charge, par opposition au coursier ou cheval de guerre.

Rondache : (ron-da-ch'), n. f. Ancien bouclier circulaire, employé par les hommes à pied.

Rondelier : (ron-de-lié), n. m. Anciennement, soldat armé d'une rondelle ou rondache.

Roquelaure : (ro-ke-lô-r'), n. f. Ancienne espèce de manteau, qui se boutonnait sur le devant et qui tirait son nom du duc de Roquelaure ; elle a fait place aux redingotes.

Roquentin : (ro-kan-tin), n. m. 1° Nom donné à de vieux militaires en retraite qui jouissaient d'une demi-payé dans les châteaux, les citadelles, les lieux forts 2° Chanteur de chansons qu'on nommait aussi roquentins et qui étaient des espèces de vaudevilles satiriques 3° Terme familier. Vieillard ridicule et qui veut faire le jeune homme.

Rorage : (ro-ra-j'), n. m. Exposition à la rosée, son résultat. On blanchit des toiles par le rorage.

Roselière : (ro-ze-liè-r'), n. f. Lieu planté de roseaux. La Camargue.... dans laquelle on rencontre de belles cultures, des roselières, des montilles sablonneuses, des forêts de pin pignon..., HEUZÉ.

Roson : (rô-zon), n. m. Synonyme de rosace.

Rosoyer : (ro-zo-ié), v. t. Ancien verbe inusité. Tomber en forme de rosée. De la douce liqueur rosoyante du ciel, RÉGNIER.

Rossolis : (ro-so-li), n. m. Liqueur composée d'eau-de-vie brûlée, de sucre, et de jus de quelque fruit doux, tel que celui de cerises, de mûres, etc.

Rostre : (ro-str'), n. m. Terme d'antiquité. Le bec ou éperon qui armait l'avant des navires de guerre. Une proue munie du rostre.

Rouan : ANNE (rou-an, a-n'), adj. Il se dit d'un cheval dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai.

Rouche : (rou-ch'), n. f. Terme de marine. Carcasse d'un navire sur le chantier.

Rouennerie : (rou-a-ne-rie), n. f. Toiles de coton peintes fabriquées à Rouen ou, par imitation, dans d'autres fabriques.

Rouettes : (rou-è-t'), n. f. pl. Terme de forestier. Brins de taillis dont on fait des liens.

Rouffle : (rou-fl'), n. m. Ancien terme populaire. Action de rudoyer.

Roulon : (rou-lon), n. m. 1° Chacun des petits barreaux d'un râtelier, lorsqu'ils sont tournés 2° Petits cylindres en bois, placés verticalement, et qui remplacent, dans certaines voitures, les planches de côté 3° Petit balustre des bancs d'église.

Rousserolle : (rou-se-ro-l'), n. f. Sous-genre du genre fauvette.

Roussin : (rou-sin), n. m. 1° Cheval entier un peu épais et entre deux tailles. être monté sur un roussin 2° Fig. et familièrement. Un roussin d'Arcadie, un âne.

Rout : (rout', et, plus souvent, raout'), n. m. Assemblée nombreuse de personnes du grand monde.

Route : (rou-t'), n. f. Se disait autrefois d'une Compagnie de cent Gendarmes. (Furetière)

Rubace : (ru-ba-s') ou RUBACELLE (ru-ba-sè'l'), n. f. Terme de joaillier. Rubis d'une couleur claire. On dit aussi rubicelle.

Rubescence : ENTE (ru-bè-ssan, ssan-t'), adj. Terme didactique. Un peu rouge, qui commence à rougir.

Rubican : (ru-bi-kan), adj. m. Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe présente des poils blancs disséminés çà et là. On ajoute rubican au nom de la robe ; par exemple : bai clair rubican.

Rubigneux : EUSE (ru-bi-ji-neû, neû-z'), adj. Terme didactique. Qui est plein de rouille. Qui est de la couleur de la rouille.

Rubricateur : (ru-bri-ka-teur), n. m. Artiste qui écrivait les mots en couleur. Celui qui peignait les miniatures, dans les manuscrits du moyen âge.

Ruchonner : (ru-cho-né), v. t. Murmurer, gronder.

Rudéral : ALE (ru-dé-ral, ra-l'), adj. Terme de botanique. Se dit des plantes qui croissent dans les décombres.

Ruisson : (rui-son), n. m. Petit canal servant à vider le marais.

Rumb : (ronb'), n. m. 1° Terme de marine. Quantité angulaire comprise entre deux des trente-deux aires de vent de la boussole 2° Ligne de rumb, courbe que décrit un vaisseau, en faisant toujours le même angle avec le méridien.

Runes : (ru-n'), n. f. pl. Caractères dont se servaient les Scandinaves, et que l'on trouve gravés sur des rochers, sur des pierres, en Danemark, en Suède, en Norvège.

Rupestre : (ru-pè-str'), adj. Terme de botanique. Qui croît sur les rochers. Plantes rupestres. Qui habite les rochers, qui vit parmi les rochers.

Rustiquer : (rus-ti-ké), v. t. Rustiquer des pierres, les tailler de manière à leur donner une apparence brute en les piquant avec la pointe du marteau.

Sabaoth : (sa-ba-ot'). Mot hébreu employé dans cette locution : Dieu Sabaoth, Dieu des armées (sabaoth signifiant des armées).

Sabaye : (sa-ba-ye), n. f. Terme de marine. Nom d'un cordage employé dans les embarcations pour leur servir d'amarre, lorsqu'on a enfoncé leur ancre ou grappin dans la terre ou le sable du rivage, JAL. La sabaye est aussi une cordelle pour haler un petit navire le long du rivage.

Sabbatin : INE (sa-ba-tin, ti-n'), adj. Qui appartient au samedi.

Sabir : (sa-bir), n. m. Nom donné, dans le Levant et en Algérie, à ce qu'on nomme aussi langue franque, c'est-à-dire à un jargon mêlé d'italien, d'espagnol et à l'usage des Francs.

Sable : (sa-bl'), n. m. Terme de blason. La couleur noire. Il porte de sable à un lion d'or. Le sable se représente en gravure par des traits croisés.

Sablon : (sa-blon), n. m. 1° Sable fin, très menu 2° Au pluriel. Lieu sablonneux, amas de sable.

Sabouler : (sa-bou-lé), v. t. 1° Terme populaire. Houspiller, tirailler, malmener 2° Fig. Réprimander avec véhémence 3° Se sabouler, v. pr. Se houspiller l'un l'autre.

Sabrenas : (sa-bre-nâ), n. m. Terme vieilli. Artisan qui travaille malproprement, grossièrement.

Saburre : (sa-bu-r'), n. f. Anciennement lest d'un navire, ce qui en occupe la sentine.

Sacome : (sa-ko-m'), n. m. Terme d'architecture. Moulure en saillie.

Sacre : (sa-kr'), n. m. Ancien canon, pesant environ 2850 livres ; il lançait un projectile de 5 livres.

Sacredire : (sa-kre-di-r'), v. t. Jurer. Sacrebleu, disait le comte de Caylus, qui sacredisait toujours.... Souv. de Mme de Créquy.

Sacripant : (sa-kri-pan), n. m. 1° Rodomont, faux brave, tapageur 2° Un querelleur, un mauvais sujet, un homme capable d'un mauvais coup.

Sade : (sa-d'), adj. Terme vieilli. Agréable et gracieux. Ces femmes.... Qui, gentes en habits et sades en façons.... RÉGNIER.

Safre : (sa-fr'), adj. Terme populaire. Qui se jette avidement sur la nourriture.

Sagette : (sa-jè-t') ou SAETTE (sa-è-t'), n. f. Termes vieillis. Flèche.

Sagittal : ALE (sa-ji-ttal, tta-l'), adj. 1° Terme de botanique. Qui porte des espèces de flèches 2° Terme d'anatomie. Qui ressemble à une flèche.

Saie : (sè), n. f. 1° Espèce de manteau grossier 2° Etoffe légère de laine, qui est une espèce de serge 3° Petite brosse de poil de porc, dont se servent les orfèvres pour nettoyer leur ouvrage.

Sainte-barbe : (sin-te-bar-b'), n. f. Terme de marine. Emplacement qui, dans un vaisseau, contenait les ustensiles d'artillerie (emplacement qui a toujours été distinct de la soute aux poudres).

Saintier : n. m. Moyen-âge. Serfs nommés encore ciriers, chandeliers (La Curne).

Saïque : (sa-i-k'), n. f. Terme de marine. Nom d'une espèce de vaisseau du Levant qui n'avait ni misaine, ni perroquet, ni haubans, mais qui portait un beaupré, un petit artimon, et un grand mât avec son hunier d'une hauteur extraordinaire.

Salabre : (sa-la-br'), n. m. Sorte de drague pour la pêche du corail.

Salade : (sa-la-d'), n. f. Casque que portaient les gens de guerre à cheval ; il n'est d'usage qu'en parlant des XVe, XVIe et XVIIe siècles.

Salange : (sa-lan-j'), n. m. Période de production du sel sur les marais salants.

Salanque : (sa-lan-k'), n. f. Nom, dans le Midi, de terrains salés.

Salbande : (sal-ban-d'), n. f. Surface latérale d'un filon, celle qui le sépare de la roche environnante.

Salébreux : EUSE (sa-lé-breû, breû-z'), adj. Latinisme qui n'est pas entré dans l'usage. Raboteux, âpre, en parlant de chemins. N'allez ni à Tulle, ni à Sarlat, ni même à Manot ; vous trouveriez des chemins salébreux et ennemis des roues, FÉNELON.

Salègre : (sa-lè-gr'), n. m. Masse saline qui s'attache au fond des poêles, pendant la cuisson du sel.

Saleron : (sa-le-ron), n. m. La partie creuse d'une salière, celle où l'on met le sel. Les salières seront marquées et contre-marquées au collet et au saleron, Règlem. du 30 déc. 1679.

Salicaire : (sa-li-kê-r'), n. f. Plante herbacée à fleurs rouges qui pousse près de l'eau.

Salignon : (sa-li-gnon), n. m. Pain de sel fait d'eau de fontaine salée.

Saline : (sa-li-n'), n. f. Lieu où l'on fabrique le sel en évaporant l'eau des puits ou marais salants.

Salleran : (sa-le-ran), n. m. Ouvrier qui, dans une papeterie, trie et nettoie le papier lorsqu'il est bien sec.

Salmigondis : (sal-mi-gon-dī), n. m. 1° Ragoût de plusieurs viandes réchauffées 2° Fig. et familièrement, se dit de choses qui n'ont ni liaison ni suite, de personnes réunies au hasard.

Salmis : (sal-mī), n. m. Ragoût de pièces de gibier déjà cuites à la broche.

Salorge : (sa-lor-j'), n. m. Amas de sel.

Salpicon : (sal-pi-kon), n. m. Mets composé de toutes sortes de viandes, et de légumes comme truffes, champignons, culs d'artichauts, le tout d'égale proportion et cuit chaque partie à part pour que la cuisson soit égale.

Salsugineux : EUSE (sal-su-ji-neû, neû-z'), adj. Imprégné de sel marin. Terres salsugineuses.

Saltatrice : (sal-ta-tri-s'), n. f. Mot forgé du latin. Danseuse, mime, pantomime. Voici la danse des antiques saltatrices et des modernes almées, H. HOUSSAYE, Rev. des Deux-Mondes, 1er février 1875.

Salvage : (sal-va-j'), n. m. Terme de marine. Il n'est usité que dans cette locution : Droit de salvage, droit sur ce qu'on a sauvé d'un bâtiment naufragé.

Salvé : (sal-vé), n. m. Prière à la Vierge (avec une S majuscule). Dire un Salvé.

Samare : (sa-ma-r'), n. f. Terme de botanique. On a donné le nom de samare à des fruits secs contenant une ou deux graines, et dont le péricarpe est aminci en lame membraneuse qui forme une sorte d'aile au-dessus ou autour de la loge : tels sont les fruits de l'érable, du frêne, de l'orme, LE MAOUT.

Sambuque : (san-bu-k'), n. f. 1° Sorte de harpe usitée chez les anciens 2° Ancienne machine de guerre ; c'était une échelle portée sur un chariot et terminée à sa partie supérieure par une plate-forme sur laquelle pouvaient se placer une vingtaine d'hommes.

Sancir : (san-sir), v. t. Terme de marine. En parlant d'un navire, couler bas en plongeant d'abord son avant.

Sandale : (san-da-l'), n. f. Sorte de bateau en usage dans le Levant et sur les côtes de l'Afrique septentrionale.

Sanglon : (san-glon), n. m. 1° Petite sangle 2° Pièce de bois qu'on met aux bateaux pour les fortifier 3° Terme de marine. Pièces de bois triangulaires qui s'emploient en guise de varangues.

Sanie : (sa-nie), n. f. Terme de médecine. Matière purulente, liquide, ténue, séreuse, sanguinolente et d'une odeur fétide, produite par les ulcères et les plaies d'un aspect grisâtre.

Sansal : (san-sal), n. m. 1° Ancien nom d'agents de banque ou de change 2° Il s'est dit aussi, dans le Midi, d'intermédiaires entre le vigneron et le marchand.

Sans-cullottides : (san-ku-lo-ti-d'), n. f. S'est dit des fêtes célébrées pendant les jours complémentaires du calendrier révolutionnaire, et de ces jours eux-mêmes.

Santoline : (san-to-li-n'), n. f. Genre de plantes très odorantes et très amères de la famille des composées.

Sapate : (sa-pa-t'), n. m. 1° Présent considérable, donné sous la forme d'un autre qui l'est beaucoup moins, un citron par exemple, et il y a dedans un gros diamant 2° Nom d'une espèce de fête en usage parmi les Espagnols, qui la font le 5 décembre, veille de la Saint-Nicolas ; elle consiste à faire à ses amis des présents, sans qu'ils sachent d'où ils leur viennent.

Sapience : (sa-pi-an-s'), n. f. Terme vieilli qui est synonyme de sagesse. La crainte du Seigneur est la sapience, BALZAC.

Saponaire : (sa-po-nê-r'), n. f. Plante dont on fait bouillir les feuilles dans l'eau pour nettoyer les lainages, les dentelles, etc.

Sapotier : (sa-po-tié) ou SAPOTILLIER (sa-po-ti-llé, Il mouillées), n. m. Arbre des Antilles qui porte un fruit excellent.

Saquebute : (sa-ke-bu-t'), n. f. 1° Terme de musique ancienne. XVIe s. Espèce de trompette, à quatre branches démontables, beaucoup plus longue que la trompette ordinaire 2° Ancienne lance crochue, utilisée pour faire tomber les cavaliers.

Saquer : (sa-ké), v. t. Moyen âge. Tirer l'épée. Ce mot vient du Chaldeen sakkin, ou de l'Arabe sekin, qui signifie couteau, glaive.

Sarabaïte : (sa-ra-ba-i-t'), n. m. Genre de moines qui vivaient deux ou trois réunis, sans règle et sans pasteur, et qui ne prenaient pour loi que leurs désirs et leurs jouissances.

Sardoine : (sar-doi-n'), n. f. Quartz-agate d'une couleur brune dans une nuance orangée.

Saronide : (sa-ro-ni-d'), n. m. Classe de prêtres gaulois ; espèce de druides.

Sarracénique : (sa-ra-sé-ni-k'), adj. Qui a rapport aux Sarrasins. Les monuments de l'art sarracénique.

Sarrasine : (sa-ra-zi-n'), n. f. Terme de fortification. Synonyme de herse.

Sart : ou SAR (sar), n. m. Synonyme de varech.

Sartières : (sar-tiè-r'), n. f. pl. Terrains incultes situés au pied des digues.

Sartine : (sar-ti-n'), n. f. Énorme perruque que portaient les juges de parlements, et que portent encore en Angleterre les grands juges, le lord chancelier, l'orateur de la chambre des communes, les avocats.

Satou : (sa-tou), n. m. Ancien terme populaire signifiant bâton. On dit encore : Il a reçu un fier satou, pour : il a été tancé d'importance.

Satrape : (sa-tra-p'), n. m. 1° Titre des gouverneurs de province chez les anciens Perses 2° Fig. Se dit d'un homme fier et despotique. Malheur donc ! oh ! malheur au mendiant qui frappe, Hypocrite et jaloux, aux portes du satrape ! V. HUGO.

Saulaie : (sô-lê), n. f. Lieu planté de saules.

Saunage : (sô-na-j'), n. m. Action de faire du sel.

Saupiquet : (sô-pi-kè), n. m. Sauce piquante, ragoût qui excite l'appétit.

Saure : (so-r'), adj. 1° D'une couleur jaune qui tire sur le brun 2° Hareng saure ou saur, le hareng salé, séché à la fumée 3° En fauconnerie, oiseau saure, celui qui, étant dans sa première année, n'a point perdu son premier pennage, qui est roux.

Saussaie : (sô-sê), n. f. Lieu planté de saules. La saussaie encor fraîche et de pluie arrosée, DELILLE.

Saute-bouchon : (sô-te-bou-chon), n. m. Nom, au commencement du XVIIIe siècle, du vin de Champagne mousseux.

Sautereau : (sô-te-rô), n. m. Ancienne bouche à feu légère, non renforcée à la culasse.

Saute-ruisseau : (sô-te-rui-sô), n. m. Petit clerc chargé des courses dans une étude.

Sauvagine : (sô-va-ji-n'), n. f. Oiseaux de mer, d'étang ou de marais qui ont le goût sauvagin.

Sauvement : (sô-ve-man), n. m. Terme de féodalité. Droit payé pour l'entretien des murailles du bourg. Somme d'argent due en rémunération d'une protection spéciale, et payable en bloc chaque année.

Sauveterre : (sô-ve-tê-r'), n. m. Marbre noir veiné de blanc et de jaune, et marqueté de blanc.

Saxatile : (sa-ksa-ti-l'), adj. Qui croît dans des terrains arides et pierreux, ou sur des rochers isolés. Là (à la vallée de Tempé) commencent à paraître les mousses, les plantes grimpantes et les fleurs saxatiles, CHATEAUBRIAND.

Saynette : (sè-nè-t'), n. f. Petite pièce bouffonne du théâtre espagnol.

Sayon : (sè-ion, prononcé sa-ion au XVIe siècle d'après Palsgrave, p. 11), n. m. Espèce de casaque ouverte, portée autrefois par les gens de guerre et par les paysans.

Scabellon : (ska-bèl-lon), n. m. Terme d'architecture. Piédestal ou socle sur lequel on pose des bustes, des girandoles, etc.

Scalde : (skal-d'), n. m. Nom que les anciens Scandinaves donnaient à leurs poètes.

Scalène : (ska-lè-n'), adj. Terme de géométrie. Triangle scalène, triangle dont les trois côtés sont inégaux.

Scapulaire : (ska-pu-lê-r'), n. m. Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas par devant et par derrière, et que plusieurs religieux portent sur leurs habits.

Scarpelin : (skar-pe-lin), n. m. S'est dit pour sculpteur. Scarpelins ou sculpteurs, PH. DELORME.

Scel : (sè-l), n. m. Ancien terme de chancellerie. Sceau. Sous le scel du Châtelet de Paris. Le scel secret du roi.

Scélite : (sé-li-t'), n. f. Pierre figurée imitant la forme d'un jambe humaine.

Schako : (cha-ko), n. m. Sorte de coiffure militaire à l'usage de quelques troupes à cheval et de la plupart des corps d'infanterie. Cordon de schako, lien qui sert à attacher la coiffure et à l'empêcher de tomber quand on est à cheval.

Schelme : (chèl-m'), n. m. Lâche, coquin. Que faisons-nous ? Nous allons faire égorger M. le Prince et M. le Coadjuteur ; schelme, qui ne remettra l'épée dans son fourreau, RETZ.

Schlitte : (chli-t'), n. f. Sorte de traîneau employé dans les pays de montagne, en particulier dans les Vosges, pour faire descendre les arbres qui ont été coupés sur les hauteurs.

Schlot : (chlot'), n. m. Incrustation qui se forme au fond des vases quand on fait bouillir l'eau des sources salées.

Sciillote : (si-llo-t', Il mouillées), n. f. Vase à puiser de l'eau dans une saline.

Sciographie : (si-o-gra-fie), n. f. Terme d'astronomie. Art de trouver l'heure par l'ombre des astres.

Sclauteur : (sklô-neur), n. m. Nom donné, dans les houillères du Hainaut, aux ouvriers employés au transport du charbon dans l'intérieur de la mine.

Scolie : (sko-lie), n. f. Terme d'antiquité grecque. Chanson de table chez les anciens Grecs.

Scorpion : (skor-pion ; en vers, de trois syllabes), n. m. Terme d'antiquité. Genre de petite baliste.

Scotie : (sko-sie), n. f. Terme d'architecture. Moulure concave, qui fait souvent partie de la base d'une colonne.

Scramaison : (skra-mê-zon), n. f. Opération qui consiste à racler les impuretés qui se trouvent à la surface du verre fondu.

Scribain : (skri-bin), n. m. Terme wallon. Coffre sur console, au milieu duquel est une espèce de tabernacle intérieurement très orné, où se serraient l'argent, les titres, les parchemins ; le reste est en tiroirs.

Scurrilité : (sku-rri-li-té), n. f. Latinisme peu usité. Plaisanterie digne de la farce. Sa morale (à Molière) est bonne, et il n'a qu'à se garder de sa scurrilité, CHAPELAIN.

Sécheron : (sè-che-ron), n. m. 1° Terme rural. Pré situé dans un lieu sec 2° Fig. et familièrement. Il se dit d'une personne très maigre.

Secquière : (sè-kiè-r'), n. f. Nom de routes dans les forêts. Il (l'écobueur) abat le plus d'arbres possible, pour former des routes ou secquières...1869.

Sectile : (sè-kti-l'), adj. Terme didactique. Qui est susceptible de se diviser.

Ségala : (sé-ga-la), n. f. Nom, dans le Midi, des terres à seigle.

Ségétal : ALE (sé-jé-tal, ta-l'), adj. Terme de botanique. Qui croît dans les champs de blé.

Ségrairie : (sé-grê-rie), n. f. Bois possédé par indivis ou en commun, soit avec l'État, soit avec des particuliers.

Séide : (sé-i-d'), n. m. Sectateur dévoué, fanatique, capable de commettre un crime par zèle religieux, etc.

Seille : (sè-ll', ll mouillées), n. f. Sorte de seau fait en boissellerie, sans cercles, avec une anse de bois. Sorte de tonneau servant à porter le vin du pressoir dans les cuves.

Sélène : séléniqne, adj. d'une qualité lunaire. N. f. La lune.

Semé : ÉE (se-mé, mée), part. passé de semer. Terme de blason. Un écu semé de fleurs de lis, semé de trèfles, etc. ne se dit que quand les pièces dont on parle sont répandues sur l'écu de telle sorte que vers ses bords elles ne sont point entières. La cotte d'armes du roi Jean était toute semée de fleurs de lis d'or, ABBÉ DE CHOISI.

Semel : (sé-mèl). Mot latin qui signifie une fois, et dont on se servait autrefois en comptant des articles : semel, bis, ter, etc.

Sémiillant : ANTE (sé-mi-llan, llan-t', ll mouillées, et non sé-mi-yan), adj. D'une vivacité qui veut plaire.

Semondre : (se-mon-dr'), v. t. XIe s. 1° Convier à une cérémonie, à un acte public, à une réunion, à un rendez-vous 2° Par extension, exciter 3° Réprimander. Aceste, levant son ami, Qui jurait en diable et demi, Se mit tout bas à le semondre, SCARRON.

Semper virens : (sin-pèr-vi-rins'), n. m. Sorte de chèvrefeuille portant, toute l'année, des feuilles et des fleurs. FIG. toujours vert.

Senau : (se-nô), n. m. Terme de marine. Navire dont le gréement ne diffère de celui du brick ordinaire que par un mâtereau établi derrière son grand mât, et qui porte la corne d'artimon. Mât de senau, nom donné à ce mâtereau. On a dit aussi senoc.

Sénescent : adj. Vieillissant.

Sénevé : (sè-ne-vé), n. m. Menue graine produite par cette plante dont on fait la moutarde.

Sentine : (san-ti-n'), n. f. Terme de marine. La partie la plus basse de l'intérieur d'un navire où les eaux s'amassent et croupissent. Anciennement, sorte de bateau servant à transporter le sel, ou à passer une rivière.

Septemvir : (sè-ptèm'-vir), n. m. Titre de sept magistrats et prêtres de Rome.

Sérancolin : (sé-ran-ko-lin), n. m. Marbre des Pyrénées, de couleur d'agate, ainsi nommé du lieu d'où on le tire.

Sérapis : (sé-ra-pis'), n. m. Grand dieu de l'Égypte, qui était représenté avec un panier plein d'épis de blé sur la tête.

Serdeau : (sèr-dô), n. m. 1° Officier de la maison du roi qui recevait des mains des gentilshommes servants les plats que l'on desservait de la table royale 2° Lieu où l'on portait cette desserte, et où mangeaient les gentilshommes servants 3° Endroit où se faisait la revente de la desserte des tables royales.

Séricicole : (sé-ri-si-ko-l'), adj. Qui concerne la culture de la soie.

Serinette : (se-ri-nè-t'), n. f. 1° Espèce de petit orgue renfermé dans une boîte, et dont on se sert pour apprendre des airs aux serins 2° Fig. et familièrement. Chanteur ou chanteuse qui ne fait que répéter les airs appris, sans y mettre aucune expression.

Serpentine : (sèr-pan-ti-n'), n. f. Ancienne bouche à feu dont la volée était vissée sur la culasse.

Serre-file : (sê-re-fi-l'), n. m. 1° Terme militaire. Officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille, sur une ligne parallèle au front de cette troupe 2° Terme de marine. Vaisseau qui ferme la ligne, qui marche le dernier de tous.

Sers : (sêr), n. m. Nom du vent d'ouest, dans la Haute-Garonne. Les vents dominants soufflent de l'est à l'ouest et sont connus sous les noms d'autan et de sers, J. VERNE.

Serve : (sêr-v'), n. f. 1° Terme rural. Mare creusée dans la cour d'une ferme 2° Réservoir d'irrigation.

Séteux : EUSE (sê-teû, teû-z'), adj. Qui est composé de poils raides.

Sétiforme : (sê-ti-for-m'), adj. Qui a la forme de soies.

Sfumato : (sfou-ma-to), n. m. Se dit d'une manière de peindre, moelleuse et vague, propre à rendre l'effet des objets placés à une certaine distance et enveloppés des vapeurs de l'atmosphère.

Sibilant : ANTE (si-bi-lan, lan-t'), adj. Terme didactique. Qui a le caractère d'un sifflement.

Sibylle : (si-bi-l'), n. f. 1° Chez les anciens, femmes auxquelles on attribuait la connaissance de l'avenir et le don de prédire 2° Fig. Femme qui affecte l'enthousiasme et l'air inspiré. Fig. et familièrement. Une vieille sibylle, une femme âgée qui a quelque prétention à l'esprit, ou qui est méchante.

Sicaire : (si-kê-r'), n. m. Assassin gagé. Armez tout, affranchis, esclaves et sicaires, VOLTAIRE.

Sicamor : (si-ka-mor), n. m. Terme de blason. Cercle relié comme un cercle de tonneau.

Siccité : (si-ksi-té), n. f. Qualité, état de ce qui est sec, privé d'humidité. Évaporer à siccité, faire évaporer un liquide, jusqu'à ce que le résidu soit sec.

Sigillé : ÉE (si-jil-lé, lée), adj. Marqué d'un sceau.

Sigisbée : (si-ji-sbée), n. m. Homme, dit aussi cavalier servant, qui fréquente assidûment une maison et se montre très empressé auprès de la maîtresse.

Silenciaire : (si-lan-si-ê-r'), n. m. Terme d'antiquité romaine. Officier qui faisait observer le silence aux esclaves.

Sille : (si-l'), n. m. Poème mordant et satirique des Grecs.

Sillet : (si-llè), n. m. Terme de lutherie. Petit morceau d'ivoire, ou de bois fin, appliqué au haut du manche de la plupart des instruments à cordes, et sur lequel portent les cordes. La longueur des cordes se mesure du sillet au chevalet. Le sillet empêche que les cordes n'appuient sur la touche.

Simandre : (si-man-dr'), n. f. Disque de bois qui appelait les fidèles à la prière sous la primitive Eglise, et qui tient encore lieu de cloche dans certains couvents grecs.

Simonie : (si-mo-nie), n. f. Convention illicite par laquelle on reçoit une récompense temporelle, une rétribution pécuniaire pour quelque chose de saint et de spirituel, tel que les sacrements, les prières de l'Eglise, les bénéfices, etc.

Sindon : (sin-don), n. m. Le linceul dans lequel Jésus-Christ fut enseveli ; on le distingue du suaire, qui n'était qu'un mouchoir dont son visage était couvert.

Singleton : (sin-gle-ton), n. m. Se dit, au boston et au whist, d'une seule carte d'une certaine couleur qu'on a dans son jeu. Avoir un singleton.

Sinople : (si-no-pl'), n. m. 1° Terme de blason. La couleur verte, qui se représente dans la gravure par des hachures et des traits diagonaux de droite à gauche 2° Terme de minéralogie. Variété de quartz hyalin.

Sitiologie : (si-ti-o-lo-jie), n. f. Traité des aliments.

Size : (si-z'), n. f. Instrument pour peser les perles.

Smaragdine : INE (sma-ra-gdin, gdi-n'), adj. Qui a la couleur verte de l'émeraude.

Smuggler : (smo-gleur), n. m. 1° Navire qui faisait la contre-bande entre l'Angleterre et la France. Adjectivement. Navire smuggler 2° Celui qui faisait la contre-bande entre l'Angleterre et la France. De hardis smugglers.

Socage : (so-ka-j'), n. m. Opération qui consiste à faire évaporer l'eau salée pour en obtenir le sel.

Sodalité : (so-da-li-té), n. f. Mot forgé du latin. Compagnonnage. Réellement il (Béranger le chansonnier) a le goût très prononcé de l'amitié buvante et chantante et de la sodalité, SAINTE-BEUVE.

Soffite : (so-ffi-t'), n. m. Terme d'architecture. Dessous d'un ouvrage suspendu, comme le dessous d'un plancher, mais orné de compartiments, de caissons, de rosaces, etc.

Solacier : (so-la-si-é), v. t. 1° Consoler, soulager. Quand Cupidon, qui me vit pâle et triste, Me dit : ami, pourquoi te soucier ? Lors m'envoya, pour me solacier, Tout son cortège et celui de sa mère, J. B. ROUSSEAU 2° Se solacier, v. pr. Se divertir.

Soldatesque : (sol-da-tè-sk'), n. f. 1° Terme collectif et de mépris. Troupe de soldats, et, le plus souvent, de soldats sans discipline 2° Adj. Qui sent le soldat. Un ton soldatesque. Et la profonde déraison De ces disputes soldatesques Où l'on s'insulte à l'unisson Pour des misères pédantesques, GRESSET.

Solécisme : (so-lé-si-sm'), n. m. 1° Faute contre la syntaxe 2° Fig. et familièrement. Faute quelconque. Le moindre solécisme en parlant vous irrite ; Mais vous en faites, vous, d'étranges en conduite, MOLIÈRE.

Soleret : (so-le-rè), n. m. Chaussure de l'homme d'armes, composée de lames d'acier articulées. Les chaussures en fer lamé, appelées solerets et pédieux, apparaissent partout au XIVe siècle, A. DEMMIN.

Solfier : (sol-fi-é), v. t. Déchiffrer ou lire une leçon, un morceau de musique, en prononçant les noms des notes. Solfier un morceau. Apprendre à solfier.

Soliloque : (so-li-lo-k'), n. m. Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même. Ce fut un soliloque (du roi) auquel il ne fut pas répondu un mot, SAINT-SIMON.

Somache : (so-ma- ch'), n. f. Ancien terme de marine. Eau salée. On ne peut faire de l'eau en toute cette côte, il n'y a que des eaux somaches. (Furetière)

Sombrage : (son-bra-j'), n. m. Terme rural. Premier labour donné à la vigne.

Sommail : (so-mall, Il mouillées), n. m. Terme de marine. Écueil dans une passe ; terrain élevé sous l'eau qui ne laisse pas assez de profondeur pour le passage d'un grand bâtiment.

Sommière : (so-miè-r'), n. f. Place découverte dans une forêt.

Somnial : ALE (so-mni-al, a-l'), adj. Terme didactique. Qui a rapport aux songes.

Somniloque : (so-mni-lo-k'), adj. Qui parle durant le sommeil.

Songe-creux : (son-je-kreû), n. m. 1° Homme qui, affectant de beaucoup songer, entretient continuellement des pensées chimériques 2° Celui qui songe souvent à faire des malices, des méchancetés.

Sonnailler : (so-nâ-llé, Il mouillées, et non so-nâ-yé), n. m. L'animal qui, dans un troupeau, va le premier avec la clochette au cou.

Sonnet : (so-nè), n. m. Ouvrage de poésie composé de quatorze vers distribués en deux quatrains sur deux rimes seulement et en deux tercets.

Sorgueur : (sor-gheur), n. m. Terme d'argot. Voleur de nuit qui ne recule ni devant la violence, ni devant le meurtre.

Sorite : (so-ri-t'), n. m. Terme de logique. Sorte de raisonnement, composé d'une suite de propositions, dont la seconde doit expliquer l'attribut de la première, la troisième l'attribut de la seconde, ainsi de suite, jusqu'à ce qu'enfin on arrive à la conséquence que l'on veut tirer. Le sorite est une suite d'enthymèmes enchaînés l'un à l'autre, MARMONTEL.

Sororal : ALE (so-ro-ral, ra-l') ou SORORIAL, ALE (so-ro-ri-al, a-l'), adj. Qui appartient à des soeurs, à une soeur.

Sororicide : (so-ro-ri-si-d'), n. m. 1° Meurtre d'une sœur 2° Meurtrier de sa soeur. Romulus qui fut allaité D'une louve, fut fratricide ; Horace fut sororicide, SCARRON.

Sot-l'y-laisse : (so-li-lê-s'), n. m. invar. Morceau très délicat qui se trouve au-dessus du croupion d'une volaille.

Souage : (sou-a-j'), n. m. Terme d'art du moyen âge. Moulure, sorte de boudin enroulé autour du pied des pièces d'orfèvrerie, tantôt simple, tantôt double, quelquefois triple. Les souages étaient souvent verrés, c'est-à-dire qu'ils se détachaient par la dorure sur l'argent, DE LABORDE.

Soubergue : (sou-bèr-gh'), n. m. Nom des coteaux, dans le Languedoc.

Soudrille : (sou-dri-ll' ; Il mouillées, et non sou-dri-ye), n. m. Terme vieilli, synonyme de soudard.

Soue : (soue), n. f. Terme rural. Étable à porcs.

Souillard : (sou-llar, Il mouillées), n. m. Terme de construction. Trou percé dans une pierre, pour livrer passage à l'eau ou pour en recevoir la chute. La pierre elle-même.

Souille : (sou-ll', Il mouillées, et non sou-ye), n. f. Terme de marine. Empreinte que laisse, dans la vase ou le sable fin, le fond d'un navire qui revient à flot, après avoir échoué dans ce sable ou cette vase.

Souloir : (sou-loir), v. t. Terme vieilli dont il ne reste que l'imparfait, à peine encore usité quelquefois. Avoir coutume. Fait que je ne suis plus ce que je soulais être ? RÉGNIER.

Soupette : (sou-pè-t'), n. f. Petite tranche de pain. Je n'ai mis dans mon bouillon que quelques soupettes.

Souriquois : OISE (sou-ri-koï, koï-z'), adj. Qui appartient aux souris et aux rats. Mais la perte la plus grande Tomba presque en tous endroits Sur le peuple souriquois, LA FONTAINE.

Souris : (sou-ri), n. f. Espace qui est dans la main, entre le pouce et l'index.

Sous-barbe : (sou-bar-b'), n. f. Familièrement. Coup sous le menton. Traverse d'une écluse de marais salant.

Sous-cap : (sou-kap), n. m. Terme de marine. Agent chargé, sous un chef d'escouade, de surveiller des ouvriers dans un arsenal, un bagne.

Sous-dataire : (sou-da-tê-r'), n. m. Nom d'un officier papal.

Soutyiaire : (sou-sti-lê-r'), n. f. Ligne droite perpendiculaire au style d'un cadran solaire, et placée dans un plan perpendiculaire à celui du cadran.

Soyer : (so-ié), n. m. Verre de Champagne glacé, qu'on hume avec un tuyau de paille.

Soyère : (so-iè-r'), adj. f. Se dit de l'industrie qui s'occupe de la récolte et de la fabrication des soies. Industrie soyère.

Spagirique : (spa-ji-ri-k'), adj. Qui appartient à l'alchimie, qui se sert de l'alchimie. L'art spagirique.

Spallière : n. f. Pièce d'armure de fer couvrant l'épaule. La spallière remplaça l'ailette, qui n'était pas très pratique, vers le milieu du XIV^e siècle.

Spéculaire : (spé-ku-lê-r'), adj. 1° Terme de minéralogie. Composé de lames brillantes, et qui réfléchissent la lumière 2° Science spéculaire, celle qui enseigne à faire des miroirs (acception vieillie).

Spélonque : (spé-lon-k'), n. f. Caverne, antre. Ils (les rose-croix) disent que la spélonque ou grotte en laquelle reposait le corps de leur fondateur.... NAUDÉ.

Sphragistique : (sfra-ji-sti-k'), n. f. Science des sceaux et des cachets.

Spic : (spik), n. m. Nom vulgaire et spécifique de la lavande.

Spicilége : (spi-si-lè-j'), n. m. Recueil ou glane d'épis ; titre de quelques collections de pièces, d'actes et autres monuments qui n'avaient jamais été imprimés. Le Spicilége de dom Luc d'Achéry.

Spinelle : (spi-nè-l'), adj. Terme de joaillier. Rubis spinelles, rubis qui sont d'un rouge pâle, tirant sur la pelure d'ognon ; ils en sont moins estimés.

Spiration : (spi-ra-sion), n. f. Terme de théologie. Manière dont le Saint-Esprit procède du Père et du Fils. Le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par voie de spiration.

Spirolle : (spi-ro-l'), n. m. Anciennement. Espèce de bouche à feu, petite coulevrine.

Spondée : (spon-dée), n. m. Terme de versification grecque et latine. Pied composé de deux syllabes longues.

Spumeux : EUSE (spu-meû, meû-z'), adj. ou spumescent, adj. 1° Qui est mêlé, rempli, couvert d'écume 2° Qui a une apparence d'écume, d'éponge.

Stabat : (sta-bat'), n. m. Prose qui se chante dans les églises pendant la semaine sainte.

Stabulation : (sta-bu-la-sion), n. f. Stabulation permanente, ou, simplement, stabulation, séjour ou entretien continu des bestiaux à l'étable.

Stalle : (sta-l'), n. f. 1° Dans une église, sièges de bois dont le fond se lève et se baisse, et qui sont autour du chœur 2° Dans un théâtre, sièges séparés et numérotés. Louer une stalle.

Stampe : (stan-p'), n. f. Intervalle d'une veine à l'autre, dans une mine.

Stanguette : (stan-ghè-t'), n. f. Terme de musique. Barre de mesure.

Starie : (sta-rie), n. f. Terme du commerce maritime. Temps qui détermine le chargement et le déchargement d'un navire.

Statère : (sta-tè-r'), n. f. Nom de la balance, en latin. Toutes les espèces de statères ou balances romaines, BUFFON.

Staurolâtre : (stô-ro-lâ-tr'), n. m. Nom d'anciens sectaires d'Arménie, qui ne voulaient pas adorer d'autre image que la croix. S'est dit ironiquement des catholiques.

Stéganographie : (sté-ga-no-gra-fie), n. f. Écriture en signes secrets et convenus.

Stellionat : (stèl-li-o-na), n. m. Terme de jurisprudence. Il y a stellionat, lorsqu'on vend ou qu'on hypothèque un immeuble dont on sait n'être pas propriétaire, lorsqu'on présente comme libres des biens hypothéqués, ou que l'on déclare des hypothèques moindres que celles dont ces biens sont chargés.

Stillatoire : (stil-la-toi-r'), adj. Qui filtre, qui tombe goutte à goutte.

Stinkal : (stin-kal), n. m. Nom d'un marbre du Boulonnais. Le marbre de ces carrières est d'un gris sombre et bleuâtre.

Stipendier : (sti-pan-di-é), v. t. Avoir à sa solde. Il ne se dit plus guère qu'en mauvaise part. Stipendier des assassins.

Stoliste : (sto-li-st'), n. m. Terme d'antiquité. Nom du prêtre égyptien chargé de tout ce qui concernait l'instruction religieuse et le choix des victimes.

Strapasser : (stra-pa-sé), v. t. 1° Terme vieilli. Maltraiter de coups 2° Terme de peinture, peu usité. Peindre ou dessiner à la hâte et sans correction, en affectant la négligence et la facilité.

Strigile : (stri-ji-l'), n. m. Instrument en forme de raclaire, en bronze, dont les anciens se servaient dans le bain pour racler la peau et en détacher la crasse. Sorte de cannelures sinuées qui servent d'ornement à un certain nombre de sarcophages antiques.

Stromates : (stro-ma-t'), n. m. plur. Titre de plusieurs anciens ouvrages, qui signifie proprement tapisseries, et qui se prend pour mélange de différents sujets, tel que l'ouvrage de saint Clément d'Alexandrie.

Stygien : IENNE (sti-jiin, jiè-n'), adj. Qui a rapport au styx.

Stylobate : (sti-lo-ba-t'), n. m. Terme d'architecture. Piédestal qui porte des colonnes.

Suage : (su-a-j'), n. m. La partie carrée du pied d'un flambeau, qu'on appelle doucine, lorsque le pied du flambeau est rond, RICHELET.

Suborner : (sub-or-né), v. t. Porter à faire une action contre le devoir, une mauvaise action. Suborner par discours une femme coquette, RÉGNIER.

Subrécot : (su-bré-ko), n. m. 1° Terme familier. Surplus de l'écot ; supplément de dépense 2° Fig. Demande imprévue qui vient par-dessus les autres.

Subreption : (su-brè-ption ; en vers, de quatre syllabes), n. f. Surprise faite à un supérieur ; grâce obtenue sur un faux exposé.

Subsidence : (sub-si-dan-s'), n. f. Terme de géologie. Action de descendre au-dessous du niveau, affaissement.

Subsumption : (sub-son-ption), n. f. Terme de logique. Raisonnement par lequel on met une idée sous une idée plus générale. " L'homme est un animal " est une subsumption, où l'idée moins générale d'homme est mise sous l'idée plus générale d'animal.

Succube : (su-kku-b'), n. m. Démon qui, suivant l'opinion populaire, prend la forme d'une femme pour avoir commerce avec un homme.

Sui-generis : (su-i-jé-né-ris'), locution latine qui signifie de son genre ; elle est souvent employée en français pour dire particulier, spécial, qu'on ne peut comparer à d'autres. Cette substance a une odeur sui generis.

Sulciforme : (sul-si-for-m'), adj. Qui a la forme d'un sillon, de sillons.

Superfétation : (su-pèr-fé-ta-sion), n. f. Ce qui est en trop. Ce chapitre est entièrement inutile, c'est une superfétation.

Superfusion : (su-pèr-fu-zion), n. f. Action de faire fondre un cachet de cire sur le pli qu'il ferme.

Supernel : ELLE (su-pèr-nèl, nè-l'), adj. Terme vieilli. Qui vient d'en haut, du ciel. Le ciel et la gloire qui nous y est préparée est le but de la supernelle vocation, J. MESTREZAT.

Superséder : (su-pèr-sé-dé), v. t. Terme vieilli de jurisprudence. Surseoir. Ordonné qu'il sera supersédé aux poursuites. XVIe s. Si nous regardons à ces choses, il sera facile de juger jusques à où la sécurité doit procéder et où elle doit superséder, CALVIN.

Surcens : (sur-san), n. m. Terme de jurisprudence féodale. Rente seigneuriale dont un héritage était chargé par-dessus le cens.

Surérogation : (su-ré-ro-ga-sion ; en vers, de six syllabes), n. f. 1° Ce qui est au delà de ce qui est dû, commandé 2° Terme de dévotion. Ce qu'on fait de bien au delà de ce qu'on est obligé de faire, comme chrétien ou comme membre d'un ordre religieux.

Surge : (sur-j'), n. f. Laine qui se vend sans avoir été lavée ni dégraissée. On trouve en Crimée trois sortes de laines, la lavée, la surge et la pelade, DE PEYSSONNEL. Adj. Laine surge.

Surlé : (sur-lé), n. m. Entaille de dix centimètres de largeur que l'on fait aux pins pour l'extraction de la térébenthine et de la résine.

Surrantion : (su-ra-nna-sion), n. f. Cessation de l'effet d'un acte valable seulement pour un temps déterminé XVIe s. Lettres de surantion, celles qu'on obtenait pour rendre la valeur à d'autres lettres qu'on avait laissées trop vieillir sans exécution.

Sybarite : (si-ba-ri-t'), n. m. 1° Habitant de Sybaris 2° Fig. Homme qui mène une vie molle et voluptueuse.

Sycophante : (si-ko-fan-t'), n. m. 1° Nom qu'on donnait dans Athènes aux dénonciateurs qui livraient aux passions de la foule les citoyens éminents et surtout ceux dont elle redoutait le plus la raison ou la vertu 2° Aujourd'hui, fourbe, menteur, fripon, délateur, coquin.

Syllepse : (sil-lè-ps'), n. f. 1° Figure de grammaire qui règle l'accord des mots, non d'après les règles grammaticales, mais d'après les vues particulières de l'esprit 2° Figure par laquelle un mot est employé à la fois au propre et au figuré.

Sylvain : (sil-vin), Adj. Terme de zoologie. Qui vit dans les forêts.

Symblépharon : (sin-blé-fa-ron), n. m. Terme de chirurgie. Adhérence des paupières avec le globe de l'oeil.

Symploque : (sin-plo-k') ou SYMPLOCE (sinplo-s'), n. f. Terme de rhétorique. Figure de mots, dite aussi complexion, qui est une répétition consistant à commencer plusieurs membres de phrases ou à les finir par le même mot.

Symposiaque : (sin-po-zi-a-k'), adj. Qui a rapport aux repas, aux festins. Entre autres propos symposiaques que nous eûmes durant et après le repas, il me souvient d'une agréable remarque de M. d'Urfé, Esprit de saint François de Sales, dans SAINTE-BEUVE.

Synalèphe : (si-na-lè-f'), n. f. Terme de grammaire. Réunion de deux syllabes en une seule soit par synérèse, soit par crase, soit par élision. Quelqu'un, pour Quelque un.

Synallagmatique : (si-nal-la-gma-ti-k'), adj. Terme de jurisprudence. Il se dit des contrats qui contiennent obligation réciproque entre les parties.

Synarchie : (si-nar-chie), n. f. Règne de plusieurs princes qui gouvernent simultanément les diverses portions d'un même empire. La synarchie égyptienne.

Synaxe : (si-na-ks'), n. f. Nom donné aux réunions des chrétiens primitifs, et à la sainte communion.

Synchyse : (sin-ki-z'), n. f. Terme de grammaire. Figure de construction ou plutôt vice de style par lequel, en détruisant l'ordre naturel des mots, on rend la phrase difficile à comprendre.

Syndérèse : (sin-dé-rè-z'), n. f. Terme de dévotion. XVIe s. Remords de conscience. Sait que c'est qu'hypostase avecque syndérèse, RÉGNIER.

Synecdoque : (si-nèk-do-k'), n. f. Figure par laquelle on prend le genre pour l'espèce, ou l'espèce pour le genre, le tout pour la partie, ou la partie pour le tout. Exemples : une voile pour un navire ; les flots pour la mer ; l'airain pour les canons.

Synérèse : (si-né-rè-z'), n. f. Sorte de métoplasme qui consiste en une contraction ; d'où résulte une diminution dans le nombre de syllabes que le mot devrait avoir ; exemples : diamant en deux

syllabes.

Synode : (si-no-d'), n. m. 1° Assemblée des curés et des autres ecclésiastiques d'un diocèse 2° Chez les protestants, assemblée de ministres et d'anciens pour les affaires de l'Église.

Synodique : (si-no-di-k'), adj. Terme d'astronomie. Révolution synodique de la lune, ou mois synodique, temps employé par la lune pour revenir occuper une même position par rapport au soleil et à la terre ; c'est le temps qui s'écoule entre deux nouvelles lunes consécutives.

Syntagme : (sin-ta-gm'), n. m. Dans la phalange grecque, division de 256 hommes, formant un carré plein de 16 hommes de côté.

Syringe : (si-rin-j'), n. f. 1° Flûte de Pan, flûte à sept tuyaux 2° Nom donné par les Grecs aux plus magnifiques des sépultures royales de Thèbes, en Égypte, celles de Biban-el-Molouk.

Syrtes : (sir-t'), n. f. plur. Sables mouvants, très dangereux pour les navires. Que Neptune en courroux, s'élevant sur la mer, D'un mot calme les flots, mette la paix dans l'air, Délivre les vaisseaux, des syrtes les arrache.... BOILEAU.

Syrvante : (sir-van-t'), n. f. Vieux terme de poésie française. Satire contre des rois, des princes ou des ecclésiastiques, que faisaient les anciens trouvères ou troubadours, poètes provençaux. (Furetière)

Syzygie : (si-zi-jie), n. f. Terme d'astronomie. Positions du soleil et de la lune, quand ces astres sont en conjonction ou en opposition, c'est-à-dire à la nouvelle et à la pleine lune.

Tabagie : (ta-ba-jie), n. f. 1° Lieu public où l'on allait fumer du tabac 2° Petite cassette où l'on renferme tout ce qui sert pour fumer.

Tabarin : (ta-ba-rin), n. m. 1° Farceur qui égayait de ses quolibets, au commencement du XVIIe siècle, les rues et les places de Paris, principalement le pont Neuf 2° Par emploi d'un nom propre pour nom appellatif, farceur qui monte sur des tréteaux pour représenter dans les places publiques. Faire le Tabarin, faire le bouffon.

Tabellaire : (ta-bel-lê-r'), adj. En forme de table. Impression tabellaire, celle qui se fait avec planches solides.

Tabelle : (ta-bè-l'), n. f. 1° S'est dit autrefois des mémoires contenant des comptes 2° Rôle, liste. On lui donnera sur la table le même nombre de prédications qui incombent à ses collègues, Journ. de Genève, 30 mars 1875.

Tabellion : (ta-bèl-li-on), n. m. 1° Primitivement, officiers qui avaient pour fonction de délivrer les grosses des actes reçus en minutes par les notaires 2° Officier public qui faisait fonction de notaire dans les juridictions subalternes et seigneuriales.

Tabernacle : (ta-bèr-na-kl'), n. m. Terme de la marine des galères. Lieu d'environ six pans de long, et élevé d'un degré au-dessus du reste ; c'est la place d'où le capitaine faisait le commandement. Il demeura toujours sur le tabernacle, donnant les ordres avec une froideur admirable, RETZ.

Tabis : (ta-bi), n. m. Étoffe de soie unie et ondée, passée à la calandre sous un cylindre qui imprime sur l'étoffe les inégalités onduleuses gravées sur le cylindre même.

Tabloin : (ta-bloin), n. m. Ancien terme d'artillerie. Plate-forme faite de madriers, pour placer une batterie de canons.

Tabouer : (ta-bou-é), v. t. Déclarer tabou.

Tabularium : (ta-bu-la-ri-om'), n. m. Nom donné au dépôt des archives, chez les Romains.

Tabulature : n. f. Notation musicale conventionnelle usitée pour certains instruments, du moyen âge jusque vers le XVIIIe s.

Tabut : (ta-bu), n. m. Terme vieilli. Trouble, tumulte. Ils emploient le loisir qui leur est donné, à l'écart du tabut du monde, à méditer les grandes grâces qu'ils ont reçues du ciel, LE FAUCHEUR.

Tacet : (ta-sèt'), n. m. Mot latin qu'on écrit sur une partie de musique pour indiquer que la voix ou l'instrument doit garder le silence pendant toute la durée du morceau ou du mouvement. Fig. et familièrement. Tenir, garder le tacet, ne pas parler, ne pas dire son secret.

Tacon : (ta-kon), n. m. Jeune saumoneau, dans le bassin de la Loire.

Tacques : (ta-k'), n. f. plur. Se disait, dans les tarifs de douane, de tous les ustensiles de fer fondu.

Taction : (ta-ksion), n. f. Terme très peu usité. Action de toucher.

Tafia : (ta-fia), n. m. L'eau-de-vie de cannes, qui se fait avec les écumes et les gros sirops de sucre ; les Français l'appellent guildive et les Anglais rhum.

Tafouilleux : (ta-fou-lléû, Il mouillées), n. m. Homme autrefois chargé de ramasser les objets que la Seine charriait, DU CAMP, Rev. des Deux-Mondes, 1867.

Tailladin : (ta-lla-din, Il mouillées), n. m. Terme de confiseur. Tranche mince de citron ou d'orange.

Taillant : (ta-llan, Il mouillées, et non ta-yan), n. m. Tranchant d'un couteau, d'une épée, etc. Ébrécher le taillant d'une hache.

Taille-mer : (tâ-llè-mèr, Il mouillées), n. m. Terme de marine. Pièce de bois saillante, appliquée sur le devant de l'étrave, et servant à couper l'eau.

Taillerole : ou TAILLEROLLE (ta-llè-ro-l', Il mouillées), n. f. Instrument pour tondre le velours.

Taille-vent : (ta-llè-van ; Il mouillées), n. m. Terme de marine. Voile à bourcet qui remplace la grande voile, dans certains bâtiments, quand le vent est fort ; se dit aussi quelquefois de la grande voile.

Taillole : (ta-llè-l', Il mouillées), n. f. Nom, en Provence, de la longue ceinture de laine presque toujours rouge avec laquelle les gens se serrent les reins, en haine des bretelles. Un grand garçon, alerte et solide, les reins étroitement serrés dans sa taillole en laine rouge, ALPH. DAUDET.

Talaire : (ta-llè-r'), adj. Terme d'antiquité. Qui descend jusqu'aux talons. Tunique talaire (du lat. talaris, de talus, talon).

Talbot : (tal-bo), n. m. Nom donné dans le Poitou à un billot de bois que les paysans mettent au cou de leurs chiens pour les empêcher de courir trop librement ou d'attaquer les passants, Affiches de Paris, 4 janv. 1777, dans LACURNE.

Talevas : (ta-le-vâ), n. m. Ancien terme militaire. Grand bouclier carré, employé dans le combat à pied.

Talle : (ta-l'), n. f. 1° Branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied 2° Nom donné aux branches ou aux jeunes tiges qui s'élèvent, soit de la racine, soit de la tige souterraine des plantes annuelles ou herbacées, et qui forment par leur réunion une touffe plus ou moins considérable.

Tallevane : (ta-le-va-n'), n. f. Pot de grès où l'on met du beurre. Des beurres de provision dans de longs pots de grès, qu'on nomme tallevanes, GENLIS.

Talonnaire : (ta-lo-niè-r'), n. f. 1° Ailes que Mercure porte aux talons, pour faire ses courses plus vite, en qualité de messenger des dieux 2° Morceau de cuir que les religieux des ordres déchaussés ajoutaient à leurs sandales pendant l'hiver, pour se couvrir les talons 3° Terme de marine. Partie inférieure du gouvernail, coupée en onglet pour ne pas porter sur la saillie que fait la quille au delà de l'étambot.

Talure : n. f. Meurtrissure ; meurtrissure d'un fruit.

Taluser : (ta-lu-zé), v. t. Terme de marine. Tailler en biseau, en parlant d'une pièce de bois.

Taluter : (ta-lu-té), v. t. Construire ou mettre en talus. Taluter les bords d'un étang.

Tamerlan : (ta-mèr-lan), n. m. Se dit, par plaisanterie, d'un homme pacifique, qui, faisant partie de quelque milice bourgeoise, essaye de se donner un air guerrier.

Tandelin : (tan-de-lin), n. m. Hotte de sapin à l'usage du saunier.

Tanevot : (ta-ne-vo), n. m. Terme de menuisier. Moulure qui a la forme du quart d'un ovale avec filet et dégagement.

Tangue : (tan-gh'), n. f. Sorte de dépôt terreux qui se trouve en certaines baies et embouchures de rivières, et qui est un excellent engrais.

Tantet : (tan-tè ; le t ne se lie pas dans la conversation), n. m. Terme familier. Une petite quantité, un peu, tant soit peu. Un tantet de pain, de vin.

Tapabor : (ta-pa-bor), n. m. Terme vieilli. Nom d'une sorte de bonnet pour la campagne, dont on peut rabattre les bords, pour se garantir de la pluie et du vent. Il est temps d'avancer ; baissions le tapabor, CORNEILLE.

Tapin : (ta-pin), n. m. Populairement. Celui qui battait le tambour.

Tapinois : OISE (ta-pi-noî, noi-z'), n. m. et f. 1° Celui, celle qui se cache pour faire quelque chose 2° En tapinois, loc. adv. Sourdement, en cachette 3° Fig. D'une manière rusée, dissimulée. Votre oeil en tapinois me dérobe mon coeur, MOLIERE.

Tapion : (ta-pi-on), n. m. Terme de marine. Nom donné aux taches ou marques blanches qui s'aperçoivent sur les mornes ou rochers, et qu'on prend de loin pour des voiles ou des navires.

Taponner : (ta-po-né), v. t. Arranger les cheveux en tapons, sorte de coiffure des dames du temps de Louis XIV. Le bel air est de se peigner pour contrefaire la petite tête revenante ; vous taponnerez tout cela à merveille ; cela est fait en un moment, SÉV. 15 avril 1671.

Tarabiscot : (ta-ra-bi-sko), n. m. Terme de menuiserie. Petite cavité, dite aussi grain d'orge, qui sépare une moulure d'une autre ou d'une partie lisse. Outil avec lequel on fait cette cavité.

Taranche : (ta-ran-ch'), n. f. Grosse cheville de fer qui sert à tourner la vis d'un pressoir.

Tarare : (ta-ra-r'), interj. familière. Il marque la moquerie, le dédain. Lélie : S'il faut pour l'obtenir que tes genoux j'embrasse, Vois-moi... - Mascarille : Tarare ! MOLIERE.

Tarbouch : (tar-bouch), n. m. Espèce de turban ; bonnet de couleur rouge à gland bleu.

Tardillon : (tar-di-lon, Il mouillés) ou TARDON (tar-don), n. m. Terme rural. Il se dit en général de tous les petits animaux, poulets et autres qui naissent tardivement.

Tardité : (tar-di-té), n. f. Mot forgé du latin. Lenteur qui fait qu'on arrive tard. Fig. Lenteur à apprendre. Mon précepteur a accommodé sa patience à ma tardité, MALHERBE.

Tarentelle : (ta-ran-tè-l'), n. f. Nom d'une espèce de danse des environs de Tarente en Italie. Le prince d'Amalfi, Napolitain de la plus belle figure, qui priait Corinne de danser avec lui la tarentelle, STAËL.

Targe : (tar-j'), n. f. Espèce de bouclier. Le mot de targe, dans les anciens écrivains, semble appliqué indifféremment à tous les boucliers ; dans le XVIe siècle, il paraît désigner plus spécialement celui qui portaient les hommes d'armes et les archers.

Taricheute : (ta-ri-keu-t'), n. m. Terme d'antiquité égyptienne. Embaumeur.

Tarlatane : (tar-la-ta-n'), n. f. Espèce de mousseline extrêmement claire et légère dont les femmes font des toilettes de bal.

Tarole : (ta-ro-l'), n. f. Sorte de tambour, de même diamètre que le tambour ordinaire, mais beaucoup moins haut et plus léger ; le son est plus clair, mais porte moins loin.

Taroupe : (ta-rou-p'), n. f. Poil qui croît entre les sourcils.

Tartane : (tar-ta-n'), n. f. Terme de marine. Nom d'un petit navire de la Méditerranée, dont la forme allongée est analogue à celle des chebeks ; en général, il est ponté, et porte un seul mât et une voile latine. La tartane est un bâtiment de transport et de pêche.

Tartaufle : (tar-tô-fl'), n. f. Nom vulgaire de la pomme de terre.

Tartufier : (tar-tu-fi-é), v. t. 1° Mot créé par Molière : marier à Tartufe 2° Captiver, séduire, comme Tartufe captive Orgon 3° V. t. Faire le tartufe.

Tasse : (tâ-s'), n. f. Nom donné au moyen âge à des bourses de cuir portées par les hommes.

Tasselier : (ta-se-lié), n. m. Chaussée destinée à recevoir les mulons (tas de sel), Enquête sur les sels, 1868.

Tassette : (tâ-sè-t'), n. f. Plaques d'acier qui protègent le haut des cuisses, dans les anciennes armures. S'est dit plus tard des basques d'un pourpoint.

Tassiot : (ta-sio), n. m. Croix, formée de deux lattes, par laquelle le vannier commence certains ouvrages.

Tâte-au-pot : (tâ-tô-po), n. m. Homme qui se mêle des affaires de ménage.

Tâte-poule : (tâ-te-pou-l'), n. m. Terme populaire. Sobriquet que l'on donne à un homme qui s'occupe de soins domestiques, de choses trop minutieuses. Au plur. Des tâte-poule.

Tauchie : (tô-chie), n. f. Ancien mot signifiant damasquinure. Les splendides arquebuses enrichies de tauchies d'argent ou d'ivoire, LAVOIX.

Taudion : n. m. Voyez TAUDIS. Taudion est populaire. (Dict. de l'Académie 1762).

Taudis : (tô-di), n. m. Anciennement, logement qui faisait partie des travaux d'un siège pour la facilité des approches.

Taumuche : (tô-mu-ch'), n. f. Butte de terre (Poitou).

Taupin : (tô-pin), n. m. 1° Nom qu'on donnait à un corps de milice française sous Charles VII. Les francs Taupins (avec un T majuscule) 2° Dans l'argot des lycées, élève en mathématiques spéciales (aspirant à l'École polytechnique, à l'École normale, à l'École centrale).

Tautochrone : (tô-to-kro-n'), adj. Qui a lieu en des temps égaux.

Tautogramme : (tô-to-gra-m'), n. m. Pièce de vers où l'on n'emploie que des mots qui commencent tous par la même lettre. Adj. Vers tautogrammes, dits aussi vers lettrisés, vers dont les mots commencent par une même lettre.

Tautologie : (tô-to-lo-jie), n. f. Vice d'élocution par lequel on redit toujours la même chose. Le sophiste trompe ou par des choses fausses, ou par des paradoxes, ou par le solécisme, ou par la tautologie, DIDEROT.

Tautophonie : (tô-to-fo-nie), n. f. Répétition excessive du même son, comme dans : Ton thé t'a-t-il ôté ta toux ?

Tavaïolle : (ta-va-io-l'), n. f. Linge garni de dentelles dont on se sert à l'église pour une offrande.

Taveler : (ta-ve-lé) , v. t. Marquer de taches, de mouchetures. Se taveler, v. pr. Devenir tavelé. La peau de cet animal commence à se taveler.

Taxiarque : (ta-ksi-ar-k'), n. m. Terme d'antiquité. Officier supérieur dans les armées grecques.

Taxilogie : (ta-ksi-lo-jie), n. f. Science des classifications.

Tayon : (ta-ion), n. m. Terme d'eaux et forêts. Se dit des baliveaux réservés depuis trois coupes, et qui ont par conséquent trois fois l'âge d'un taillis. XVe s. Se disait pour grand-père, et taye pour grand-mère.

Teil : (tèll', Il mouillées) et TEILLEAU (tè-llô, Il mouillées), n. m. Noms populaires du tilleul.

Télamons : (té-la-mon), n. m. plur. Terme d'architecture. Figures humaines employées à soutenir des corniches, des consoles, etc.

Télégonie : (té-lé-go-nie), n. f. Titre d'un des poèmes du cycle troyen.

Téléologie : (té-lé-o-lo-jie), n. f. Terme de philosophie. Doctrine des causes finales, c'est-à-dire celle qui explique les êtres par le but apparent auquel ils semblent destinés.

Télésie : (té-lé-zie), n. f. Nom donné par Haüy aux trois gemmes les plus précieuses, le rubis, le saphir et la topaze d'Orient.

Tellière : (tè-liè-r'), adj. m. Papier tellière, beau papier dit aussi papier ministre, de grand format, employé surtout pour les impressions de bureau et les pétitions. Substantivement. Du tellière, de beau tellière.

Téménos : (té-mé-nos'), n. m. Terme d'antiquité grecque. Enceinte consacrée autour d'un temple.

Tenaillon : (te-nâ-llon, Il mouillées, et non te-nâ-yon), n. m. Ouvrage de fortification qui se trouve quelquefois placé sur chacune des faces d'une demi-lune, dont il laisse le saillant découvert. Ils (les assiégés dans Lille) repoussèrent par deux fois 7000 hommes qui attaquèrent leur chemin couvert et un tenaillon, SAINT-SIMON.

Ténare : (té-na-r'), n. m. L'enfer des païens (avec un T majuscule).

Tendelle : (tan-dè-l'), n. f. Sorte de piège. La grive et ses congénères pourront être pris au moyen de pièges dits tendelles, usités dans le pays, à condition que l'appât soit exclusivement composé de genièvre, Arr. du préfet de la Lozère du 5 août 1875.

Tènement : (tè-ne-man), n. m. 1° Terme de féodalité. Métairie dépendante d'une seigneurie 2° Un tènement de maisons, maisons qui se tiennent. Vendre un tènement de maisons.

Tenso : n. f. Chez les troubadours provençaux du moyen âge, chanson dialoguée et en plusieurs couplets.

Tenson : (tan-son), n. f. Terme de poésie du moyen âge. Dispute sur une question de galanterie, dans laquelle deux ou plusieurs poètes soutenaient des partis différents. Ces pièces de poésie avaient parfois aussi pour objet des plaintes langoureuses ou des reproches amers.

Téorbe : ou THÉORBE (té-or-b'), n. m. Instrument à cordes pincées, de la famille des luths, inventé au commencement du XVIe siècle par un musicien italien, nommé Bardella.

Tepidarium : (té-pi-da-ri-om'), n. m. Chambre des thermes romains où l'on prenait les bains tièdes.

Tercer : ou TERSER (tèr-sé), v. t. Donner un troisième labour, une troisième façon à la vigne.

Térébinthe : (té-ré-bin-t'), n. m. Nom vulgaire et spécifique du pistachier.

Terek : (té-rèk), n. m. Ancien nom du goudron, Tarif, 18 sept. 1664.

Terminis : (IN) (in'-tèr-mi-nis'), loc. latine usitée en termes de jurisprudence. Une décision in terminis est celle dans laquelle le juge a atteint les limites du mandat qui lui est confié.

Téroulle : (té-rou-l'), n. f. Terre noire et légère qui, dans la recherche des mines de charbon de terre, est considérée comme un indice de l'approche de ce minéral.

Terrage : (tè-ra-j'), n. m. Anciennement, droit seigneurial, qui se levait en plusieurs points comme la dîme de dix ou douze gerbes l'une.

Terral : (tè-ral), n. m. Terme de marine peu usité. Brise de terre, vent qui souffle de la terre vers le large, par opposition à brise de mer, celle qui, venant du large, pousse vers la terre.

Terraqué : ÉE (tè-ra-ké, kée), adj. Composé de terre et d'eau ; usité seulement dans ces locutions et analogues : globe terraqué, masse terraquée. J'ai bien peur que notre petit globe terraqué ne soit précisément les petites maisons de l'univers dont vous me faites l'honneur de me parler, VOLTAIRE.

Terrible : (tè-ri-bl'), adj. Frère terrible, se dit, chez les francs-maçons, de celui qui préside aux épreuves auxquelles on soumet les récipiendaires.

Terza-rima : (tèr-tsa-ri-ma), n. f. Système de versification employé par les premiers poètes italiens, par Dante et Pétrarque, dans leurs grands poèmes. Ce système consistait à couper le chant en tercets ou stances de trois vers. Mais, bien que le sens fût arrêté ou au moins suspendu à la fin de chaque tercet, tous se reliaient pourtant l'un à l'autre, parce qu'il y avait au milieu de chacun un vers qui amenait deux rimes dans le suivant.

Terzetto : (tèr-tsè-tto), n. m. Terme de musique. Composition de peu d'étendue pour trois voix ou trois instruments.

Tesselle : (tè-sè-l'), n. f. Morceau de marbre carré qui entre dans la composition d'un pavé.

Tessellé : ÉE (tè-sè-lé, lée), adj. Qui est disposé par carreaux, comme un damier.

Tessère : (tè-sè-r'), n. f. Dans l'antiquité chrétienne, nom donné à des objets qui servaient de signe de ralliement entre chrétiens.

Testif : (tè-stif), n. m. Poil de chameau.

Têteau : (tê-tô), n. m. En agriculture, extrémité d'une maîtresse branche.

Tête-bleu : (tê-te-bleu), interj. Espèce de jurement de l'ancienne comédie. Tête-bleu ! ce me sont de mortelles blessures, De voir qu'avec le vice on garde des mesures, MOLIÈRE.

Tetonnière : (te-to-niè-r'), n. f. Mot populaire et grossier, désignant une femme qui a beaucoup de gorge.

Tétragramme : (té-tra-gra-m'), adj. 1° Terme de grammaire. Qui est composé de quatre lettres. N. m. Un tétragramme. Locution mystique employée pour exprimer, sans le prononcer, le nom de la Divinité.

Tétralogie : (té-tra-lo-jie), n. f. Terme d'antiquité grecque. Ensemble de quatre pièces de théâtre que les poètes présentaient au concours : les trois premières étaient des tragédies, et la quatrième un drame satyrique.

Tétramaze : (té-tra-ma-z'), adj. Qui a quatre mamelles.

Tétrarque : (té-trar-k'), n. m. 1° Terme d'antiquité. Prince dépendant d'une puissance supérieure, et dont les États étaient censés faire la quatrième partie d'un royaume démembré. L'ancien sénat de Rome, qui accordait des titres de roi et de tétrarque, VOLTAIRE. 2° Chef d'une tétrarchie, dans la phalange grecque.

Tétrastyle : (té-tra-sti-l'), n. m. Terme d'architecture. Temple à quatre colonnes de front. Adj. Un temple tétrastyle.

Tette : (tè-t'), n. f. Le bout de la mamelle ; ne se dit qu'en parlant des animaux.

Textuaire : (tèk-stu-è-r'), n. m. Livre où il n'y a que le texte, sans commentaire, sans notes. Un textuaire de la Bible. Adj. Qui concerne le texte.

Thalassique : (ta-la-ssi-k'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui a rapport à la mer, qui en provient.

Thalassomeli : (ta-la-sso-mé-li), n. m. Médicament que les anciens composaient de parties égales d'eau de mer, de miel et d'eau de pluie, le tout exposé au soleil pendant la canicule dans un vase poissé ; c'était un médicament purgatif.

Thanatologie : (ta-na-to-lo-jie), n. m. Etude des causes, des caractères et de la nature de la mort.

Thaumaturge : (tô-ma-tur-j'), adj. Qui fait des miracles. Saint Grégoire Thaumaturge.

Thébaïde : (té-ba-i-d'), n. f. Lieu désert dans l'Égypte, où se retirèrent de pieux solitaires chrétiens ; ainsi nommé parce qu'il était voisin de la ville de Thèbes. Fig. Lieu désert, solitude profonde.

Théodolite : (té-o-do-li-t'), n. m. Instrument d'astronomie et de géodésie, qui sert à mesurer directement les angles réduits à l'horizon, et les distances zénithales.

Théogonie : (té-o-go-nie), n. f. 1° Génération des dieux. Titre d'un poème d'Hésiode 2° Tout système religieux dans l'antiquité païenne sur les rapports des dieux entre eux et avec le monde.

Théophore : (té-o-fo-r'), adj. Terme d'antiquité. Qui porte un nom de dieu.

Thésis : (té-zis'), n. f. Terme de prosodie ancienne. Syllabe sur laquelle on posait le pied à terre ou la main sur le pupitre : c'est ce mouvement que nous appelons le frappé.

Thesmothète : (tè-smo-tè-t'), n. m. Terme d'antiquité. Titre qu'on donnait dans Athènes aux magistrats gardiens des lois.

Thétis : (té-tis'), n. f. 1° Terme de mythologie. Une des déesses de la mer, qui fut mère d'Achille 2° La mer. Plongé dans le sein de Thétis, Le soleil a cédé l'empire à la pâle reine des nuits, LAMART. Médit. Le golfe de Baïa 3° Genre de coquilles bivalves.

Théurgie : (té-ur-jie), n. f. Espèce de magie qui procurait commerce avec les divinités bienfaisantes. Toutes les religions alors connues admettaient une espèce de magie ; et on distinguait la magie céleste et la magie infernale, la nécromancie et la théurgie ; tout était prodige, divination, oracle, VOLTAIRE.

Thibaude : (ti-bô-d'), n. f. tissu grossier fait de poil de vache dont on se sert pour doubler les tapis de pied.

Thrène : (trê-n'), n. m. Terme d'antiquité grecque. Chant de deuil. La poésie lyrique.... recueillie dans ses thrènes, A. BOUCHÉ-LECLERCO.

Thrénodie : (tré-no-die), n. f. Pièce de vers exprimant des lamentations sur un malheur public ou privé.

Thune : (tu-n'), n. f. Ancien terme d'argot. Aumône. Le roi de thune ou de la thune, le chef des mendiants. Chevaliers de la thune, les mendiants.

Thuriféraire : (tu-ri-fé-rê-r'), n. m. Clerc qui dans les cérémonies de l'Église porte l'encensoir et la navette où est l'encens. Fig. Flatteur, louangeur.

Thurifère : (tu-ri-fê-r'), adj. Se dit des arbres qui donnent une résine analogue à l'encens.

Thyade : (ti-a-d'), n. f. Nom donné aux bacchantes.

Thyrse : (tir-s'), n. m. Javelot environné de pampre et de lierre, et terminé par une extrémité en forme de pomme de pin.

Tierçage : (tièr-sa-j'), n. m. Terme d'ancienne coutume. Tiers des biens d'un défunt, que le curé de la paroisse avait droit de prendre, en certains endroits, pour donner la sépulture au corps.

Tierce-feuille : (tièr-se-feu-ll', ll mouillées), n. f. Terme de blason. Figure semblable à celle du trèfle, dont elle ne diffère que parce qu'elle n'a pas de queue ; on en charge les écus des armoiries.

Tiercement : (tièr-se-man), n. m. Ancien terme de pratique. Surenchère du tiers sur le prix d'une chose après adjudication. Dans les fermes du roi, la surenchère par laquelle on triplait le prix de l'adjudication.

Tiercerolle : (tièr-se-ro-l'), n. f. Barrique contenant 210 litres.

Tierceron : (tièr-se-ron), n. m. Arc qui naît des angles dans une voûte ogivale.

Tignon : (ti-gnon), n. m. Terme populaire. La partie des cheveux qui est derrière la tête, en parlant des femmes. à l'ombre d'un tignon frisé Elle croit nous cacher son âge, LEGRAND.

Tigrine : (ti-gri-n'), n. f. Étoffe souple et légère, mélangée de soie et de cachemire.

Tillac : (ti-llak, ll mouillées, et non ti-yak), n. m. Terme de marine. Synonyme de pont, seul usité aujourd'hui.

Tille : (ti-ll'), n. f. Instrument qui est tout ensemble hache et marteau à l'usage des tonneliers, des couvreurs et d'autres artisans ; il se nomme aussi hachette et assette.

Tillotte : (ti-llo-t') ou TILLOLLE (ti-llo-l'), n. f. Petit bateau très léger, terminé en pointe à ses extrémités, pour pêcher dans les endroits où il y a très peu d'eau.

Tine : (ti-n'), n. f. Tonneau qui sert à transporter de l'eau. Sert aussi à transporter la vendange de la vigne au pressoir.

Tinel : (ti-nèl), n. m. Terme hors d'usage. XIVE s. Mot tiré de l'italien, qui signifie une salle basse où les domestiques mangent dans une grande maison.

Tinette : (ti-nè-t'), n. f. Espèce de tonneau qui sert aux vidanges.

Tintouin : (tin-touin), n. m. 1° Sensation trompeuse d'un bruit analogue à celui d'une cloche qui tinte, et dû à un état morbide du cerveau ou à une lésion du nerf auditif 2° Fig. et familièrement. Inquiétude, embarras que cause une affaire.

Tipule : (ti-pu-l'), n. f. Mouche à longues pattes grêles dont les larves rongent les racines des plantes.

Tire-cendre : (ti-re-san-dr'), n. f. Nom donné à la tourmaline, qui, chauffée, attire les cendres et autres corps légers, BUFFON.

Tire-laisse : (ti-re-lè-s'), n. m. Ancien terme familier, emprunté d'un certain jeu, et qui se dit quand un homme vient à être frustré à l'improviste d'une chose qu'il croyait ne pouvoir lui manquer. Le roi essuya pendant le cours de ce siège un cruel tire-laisse, SAINT-SIMON.

Tire-paille : (ti-re-pâ-ll', ll mouillées), n. m. Ancien nom du succin ou ambre jaune.

Tire-sou : (tire-sou), n. m. Terme populaire. Usurier. Importun qui demande sans cesse de l'argent. Au plur. Des tire-sous.

Titulature : (ti-tu-la-tu-r'), n. m. Ensemble des titres que porte une personne.

Tombelle : (ton-bè l'), n. f. Tombe formée d'une éminence de terre.

Tonarion : (to-na-ri-on), n. m. Terme d'antiquité. Flûte avec laquelle on donnait le ton aux orateurs.

Tonlieu : (ton-lieu), n. m. Droit qui se payait pour les places où l'on étalait dans un marché.

Tontine : (ton-ti-n'), n. f. 1° Réunion d'individus dont chacun convient de jouir viagèrement de l'intérêt de son capital et de l'abandonner ensuite aux survivants qui se partageront les rentes 2°

On étend aussi ce nom à toute opération financière fondée sur la durée de la vie humaine 3° On appelle aussi quelquefois tontine la rente que chaque actionnaire reçoit de la tontine.

Toponymie : (to-po-ni-mie), n. f. Etude étymologique des noms de lieux.

Torciner : (tor-si-né), v. t. Tordre le verre pendant qu'il est chaud.

Tordion : n. f. Ancienne danse française, appelée tourdion par Thoinot Arbeau. Elle formait la 3e partie de la basse danse et se dansait sur le même rythme que la gaillarde.

Toreutique : (to-reu-ti-k'), n. f. Nom donné chez les Grecs à la sculpture chrysléphantine, troisième branche de l'art. L'art de la toreutique ou sculpture sur métaux.

Torque : (tor-k'), n. m. Terme d'archéologie. Collier gaulois.

Torquer : (tor-ké), v. t. Filer le tabac, pour le mettre en rouleaux.

Torquet : (tor-kè), n. m. Terme vieilli. Ce qui cache une embûche, une attaque.

Torquette : (tor-kè-t'), n. f. Mannequin ou panier d'osier, qui sert à transporter le poisson de mer.

Tors : ORSE (tor, tor-s'), adj. 1° Synonyme de tordu ; tors est l'ancien participe passé de tordre 2° Qui est dans un état de torsion. Sa bouche est grosse et torse et semble.... RÉGNIER 3° Terme d'architecture. Colonne torse, celle dont le fût est contourné en forme d'hélice.

Tortil : (tor-til), n. m. Terme de blason. Lambrequin ou ruban qui s'enlace autour d'une couronne ; c'est l'ornement spécial du baron.

Tortille : (tor-ti-ll', ll mouillées, et non torti-ye), n. f. Allées étroites et tortueuses dans un bois, dans un parc pour se promener à l'ombre. On dit aussi tortillère.

Torve : adj. Qui jette des regards obliques, qui regarde de travers.

Touaille : (tou-à-ll', ll mouillées, et non tou-à-ye), n. f. Linge suspendu à un rouleau, qui sert à s'essuyer les mains après qu'on les a lavées.

Toue : (toue), n. f. Terme de marine. Petite embarcation plate.

Touer : (tou-é), v. x. Terme de marine. Tirer à bord, soit par le moyen du cabestan, soit à bras, sur une amarre dont l'autre extrémité est fixée à terre ou à une ancre mouillée en avant du bâtiment, vers le lieu où l'on veut aller.

Touline : (tou-li-n'), n. f. Terme de marine. Cordage qui sert à touer, à remorquer un navire.

Toupet : (tou-pè), n. m. Petite touffe de poils, de cheveux, de crin, de laine. Un toupet de cheveux Lui fut coupé, droit vers le front du sire, LA FONTAINE.

Toupiller : (tou-pi-llé, ll mouillées, et non tou-pi-yé), v. t. Fig. et familièrement, en parlant des personnes, ne faire qu'aller et venir dans une maison.

Toupiole : (tou-pi-o-l'), n. f. Sceau de Salomon, polygonatum vulgare, DESFONT.

Tourdille : (tour-di-ll', ll mouillées, et non tour-di-ye), adj. Usité seulement dans cette locution : gris tourdille, se dit d'un cheval dont la robe est grise, un peu jaunâtre et parsemée de petits bouquets de poils roussâtres.

Tourie : (tou-rie), n. f. Sorte de grande bouteille de grès entourée de paille, de mousse ou d'osier.

Tourlourou : (tour-lou-rou), n. m. Populairement. Jeune soldat d'infanterie.

Tourmentin : (tour-man-tin), n. m. 1° Terme de marine. Petit foc dont on fait usage pendant la tempête 2° Pétrel.

Tournasine : (tour-na-zi-n'), ou TOURNASSINE (tour-na-si-n'), n. f. Quantité ou masse de terre préparée pour être tournée.

Tournelle : (tour-nè-l'), n. f. Ancienne chambre chargée des affaires criminelles à Paris.

Tournioler : (tour-ni-o-lé), v. t. Terme inusité. Prendre des détours en parlant.

Tourterrière : (tour-tè-riè-r'), n. f. Gros rouleau qui sert dans les ateliers à transporter des fardeaux considérables.

Tourtoire : (tour-toi-r'), n. f. Terme de chasse. Baguette mince ou houssine, avec laquelle les chasseurs font des battues en frappant sur les buissons.

Touselle : (tou-zè-l'), n. f. Froment précoce dont l'épi est sans barbe, *triticum hybernum*, L. Je crois qu'il faut les couvrir (les champs) de touselle ; Car c'est un grain qui vient fort aisément, LA FONTAINE.

Traban : (tra-ban), n. m. Militaire armé d'une hallebarde, et chargé d'un service particulier. De vingt-quatre trabans qui se relayaient pour le porter (Charles XII, à Pultava), vingt et un furent tués, VOLTAIRE.

Trabe : (tra-b'), n. f. Terme de blason. Bâton qui supporte une bannière. La partie de l'ancre qui en traverse la tige par le haut.

Trabée : (tra-bée), n. f. Terme d'antiquité romaine. Robe blanche ornée de bandes de pourpre en forme de poutre ; c'était un vêtement de cérémonie.

Traille : (tra-ll', ll mouillées, et non trâ-ye), n. f. Corps flottant, employé pour passer une rivière, dit aussi pont volant ; il est fixé à une poulie mobile le long d'un câble tendu en travers d'une rivière. La traille traverse sous l'impulsion du courant qui frappe obliquement ses côtés. Corde qui sert à guider un pont volant.

Traînelle : (trê-nè-l'), n. f. Sac de toile que l'on traîne sur le sable comme une petite charrue pour prendre des lançons.

Traîne-potence : (trê-ne-po-tan-s'), n. m. 1° Mauvais garnement, homme qui finira mal 2° Ce qui porte malheur à ceux qui en approchent.

Traîne-rapière : (trê-ne-ra-piè-r'), n. m. Ancien terme de dénigrement. Bretteur, querelleur.

Tramail : (ou trémall) : (tré-mall, ll mouillées), n. m. Filet composé de trois nappes, dont deux à mailles larges aux extrémités, et une à mailles plus serrées au milieu des deux autres. Terme de chasse. Trémall ou hallier, filet composé de trois rangs de mailles, propre à la chasse des oiseaux.

Tramontane : (tra-mon-ta-n'), n. f. 1° L'étoile polaire, qui, avant la découverte de la boussole, servait seule de guide aux navigateurs. Fig. Perdre la tramontane, être troublé, ne plus savoir comment se conduire 2° Sur la Méditerranée, vent du nord.

Trancade : (tran-ka-d'), n. f. Gros bloc de pierre, plein de larges cavités, qui se trouve à la surface de la terre.

Tranche-montagne : (tran-che-mon-ta-gn'), n. m. Terme familier. Fanfaron qui fait grand bruit de son courage et de ses exploits prétendus. Au plur. Des tranche-montagnes.

Trapan : (tra-pan), n. m. Le haut d'un escalier où finit la rampe.

Traulet : (trô-lè), n. m. Pointe d'acier, fixée à l'extrémité d'une petite hampe, dont on se sert pour marquer des points sur un plan, pour piquer un dessin d'architecture.

Travade : (tra-va-d'), n. f. Terme de marine. Se dit de certains vents qui, en un temps très court, font le tour du compas, et qui sont accompagnés de pluie, d'éclairs et de tonnerre.

Travaïole : (tra-va-i-ol'), n. f. Voile que l'on jette sur l'enfant pendant qu'on le porte à l'église pour le baptiser.

Traversine : (tra-vèr-si-n'), n. f. Pièce de bois employée dans une fondation sous l'eau et placée perpendiculairement à la direction de l'ouvrage. Planche qui sert à passer d'un bateau dans un autre.

Travouil : n. m. Travail où l'on enferme les chevaux rétifs pour les ferrer : " Dresse aux quatre cornières d'un travouil quatre gros flambeaux composez en belle molaine seche et bien ointe de graisse. " Eutrapel, p. 140.(La Curne)

Trayon : (trè-ion), n. m. Bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc.

Trébuchet : (tré-bu-chè), n. m. 1° Dans le moyen âge, machine de guerre qui lançait des pierres, et qui servait à faire trébucher les murailles 2° Piège à prendre les petits oiseaux 3° Se dit aussi pour traquenard 4° Petite balance pour peser des monnaies ou des objets de peu de poids, ainsi nommée parce que l'un des plateaux trébuche.

Tréfouel : (tré-fou-èl), n. m. Dans le parler normand, grosse bûche, dite quelquefois bûche de Noël.

Trémat : (tré-ma), n. m. Nom donné à des bancs de sable qui se forment dans les tournants de la basse Seine.

Tremblaie : (tran-blè), n. f. Lieu planté de trembles.

Tremelle : (tre-mè-l'), n. f. Genre de plantes cryptogames gélatineuses, qui viennent sur les bois pourrissants.

Trémie : (tré-mie), n. f. Sorte de grande auge à ouverture carrée, large par le haut, étroite par le bas, dans laquelle on met le blé, qui tombe de là entre les meules pour être réduit en farine.

Trémois : (tré-moi), n. m. Blé de mars, blé de trois mois.

Trémulation : (tré-mu-la-sion), n. f. Terme de médecine. État de tremblement incessant. Les accès de delirium tremens, où les troubles hallucinatoires d'une vivacité extrême s'associent au tremblement de tout le corps, et à la trémulation générale de tout le système musculaire, Journ. offic. 14 mars 1873.

Trépignis : (tré-pi-gnî), n. m. Nom, dans les tournois, de la mêlée générale des chevaliers.

Trévier : (tré-vié), n. m. Ancien terme de marine. Maître voilier.

Trézeau : (tré-zô), n. m. Groupe de trois hommes qui battent du blé dans une aire.

Triacanthé : (tri-a-kan-t'), adj. Qui porte trois épines.

Triacleur : (tri-a-kleur), n. m. Diseur de belles paroles, trompeur. Tous ces beaux suffisants dont la cour est semée, Ne sont que triacleurs et vendeurs de fumée, RÉGNIER.

Triaire : (tri-ê-r'), n. m. Terme d'antiquité romaine. Nom donné aux soldats appartenant au corps de vétérans qui formait la troisième ligne d'une armée romaine.

Trianon : (tri-a-non), n. m. Se dit de pavillons annexés à un château royal, avec des jardins renfermés dans le parc de celui-ci.

Tribade : (tri-ba-d'), n. f. Femme attirée par d'autres femmes. Les Grecs ont fait d'amples mentions des tribades. (Furetière)

Tribouiller : (tri-bou-llé, Il mouillées), v. t. Ancien terme populaire. être agité. Je me sens tout tribouiller le coeur quand je te regarde, MOLIERE.

Tricotets : (tri-ko-tè), n. m. pl. Ancienne danse très vive. Aucuns dansent des tricotets, SCARRON.

Tridacne : (tri-da-kn'), n. f. Espèce d'huître fort grande, très estimée des anciens ; elle ne pouvait être mangée qu'en trois bouchées.

Tridien : IENNE (tri-di-in, di-è-n'), adj. Qui dure trois jours. Eh ! comment finira la fête tridienne ? BARTHÉLEMY.

Triérarque : (tri-é-rar-k'), n. m. 1° Terme d'antiquité. Capitaine de galère à Athènes. Le triérarque commandait le vaisseau, et donnait l'ordre à tout l'équipage 2° Citoyen obligé par la loi d'armer et d'équiper une galère.

Trigaud : AUDE (tri-gô, gô-d'), adj. Qui use de détours, de mauvaises finesses. Substantivement. Un trigaud, une trigaude.

Trimarder : v. t. Vielli. Cheminer, vagabonder sur les routes.

Trine : (tri-n') : n. m. Côté d'un triangle équilatéral. Astrologie. Situation d'un astre à l'égard d'un autre, quand ils sont éloignés de 120 degrés. On l'appelle aussi trigone. (Furetière)

Tringuelte : (trin-ghèl-t'), n. m. Pourboire.

Trinquet : (trin-kè), n. m. 1° Terme de marine. D'abord le trinquet fut le mât de l'avant des galères et autres navires de la même famille 2° Dans la Méditerranée, quelquefois aussi dans la marine du Ponant, le mât de proue ou de misaine, et, par extension, la voile de ce mât.

Trinquette : (trin-kè-t'), n. f. Terme de marine. Voile triangulaire ; espèce de voile latine. Voile de misaine d'un bâtiment à voiles latines.

Triolet : (tri-o-lè), n. m. 1° Nom d'une petite pièce de poésie française, qui consiste en un couplet de huit vers, dont le premier se répète après le troisième, et le premier et le second après le sixième. Marot bientôt après fit fleurir les ballades, Tourna des triolets, rima des mascarades, BOILEAU 2° Terme de musique. Groupe ternaire se rencontrant dans une mesure binaire.

Triori : (tri-o-ri), n. m. Danse bretonne dont le mouvement est très animé, et à trois temps. Air sur lequel se règle cette danse. XVIe s.

Tripoléen : ENNE (tri-po-lé-in, è-n'), adj. Qui est rude au toucher, comme du tripoli.

Tripoli : (tri-po-li), n. m. Pierre à grain très fin dont on se sert pour polir glaces, métaux, pierres dures.

Tripot : (tri-po), n. m. Ancien jeu de paume, lieu pavé ou carrelé et entouré de murailles dans lequel on jouait à la courte paume. Là l'on bâtit une taverne, Et là l'on bâtit un tripot, SCARRON.

Tripudier : (tri-pu-di-é), v. t. Mot forgé du latin. Danser, sauter de joie. Astres bénins (dindes truffées) dont l'apparition fait scintiller, radier et tripudier les gourmands de toutes les catégories, BRILLAT-SAVARIN.

Trirème : (tri-rê-m'), n. f. Galère des anciens à trois rangs de rames.

Trismégiste : (tri-smé-ji-st'), adj. m. 1° Surnom que les Grecs donnaient au Mercure égyptien, ou Hermès 2° N. m. Terme d'imprimerie. Caractère qui est entre le gros et le petit canon. Le trismégiste vaut 36 points typographiques.

Triviaire : (tri-vi-ê-r'), adj. Se disait autrefois d'un carrefour où aboutissent trois chemins, trois rues. (Dict. de l'Académie)

Trivium : (tri-vi-om'), n. m. La division inférieure des sept arts dans l'université du moyen âge, et qui comprenait la grammaire, la rhétorique et la dialectique.

Trochée : (tro-chée), n. m. Terme de prosodie grecque et latine. Pied formé de deux syllabes, une longue et une brève.

Trochot : (tro-cho), n. m. Nom que les bouchoteurs donnent aux paquets de moules.

Trôlée : (trô-lée), n. f. Bande de gens allant ensemble. Mlle de Sens vient passer une partie de l'automne chez moi, à Chambord, avec une trôlée de femmes de la cour, Lettre du maréchal de Saxe, dans SAINTE-BEUVE.

Troncature : (tron-ka-tu-r'), n. f. Terme de minéralogie. Remplacement d'un angle ou d'une arête par une facette. Troncature des angles.

Trônière : (trô-niè-r'), n. f. Terme d'artillerie. Embrasure d'une batterie de canons.

Trope : (tro-p'), n. m. Terme de rhétorique. Expression employée dans un sens figuré. Cent voiles pour dire cent vaisseaux, est un trope.

Tropique : (tro-pi-k'), Adj. Année tropique, intervalle de temps compris entre deux passages successifs du soleil à l'équinoxe de printemps ; cette année diffère de l'année sidérale à cause du déplacement de l'équinoxe de printemps, dû à la précession des équinoxes et à la nutation.

Trottin : (tro-tin), n. m. 1° Terme vieilli. Petit laquais 2° Jeune garçon, jeune fille qui fait les commissions, les courses dans un magasin.

Trousse-galant : (trou-se-ga-lan), n. m. Sorte de maladie violente et rapide qui abat, emporte le malade en peu de temps. On a désigné quelquefois par ce nom le choléra-morbus.

Troussis : (trou-si), n. m. Pli fait à une robe pour la raccourcir.

Trouvère : (trou-vè-r'), n. m. Se dit des poètes de la langue d'oïl ou d'oui, qui florissaient du XIe au XIVe siècle. Toutes les provinces de la France eurent leurs trouvères, HUET.

Truste : (tru-st'), ou TRUSTI (tru-sti), ou TRUSTIS (tru-stis'), n. f. Dans l'histoire des Germains en Gaule, fidélité et assistance. La trustis et l'antrustion royal sous les deux premières races, DELOCHE, Paris, 1874.

Tu autem : (tu-ô-tèm'), n. m. Terme familier. Point essentiel, noeud, difficulté d'une affaire.

Tudesque : (tu-dè-sk'), adj. 1° Qui appartient aux anciens Germains. La langue tudesque 2° Par dénigrement, qui a quelque chose de rude, de grossier, sans élégance.

Tugurio : (tu-gu-rio), n. m. Mot qui s'est dit au XVIIIe siècle pour chaumière.

Tuiler : (tui-lé), v. t. Dans le langage maçonnique, constater si celui qui se dit franc-maçon l'est en effet.

Tumelières : (tu-me-liè-r'), n. f. pl. Partie de l'armure qui couvrait les jambes ; elle fut plus tard désignée sous le nom de grèves.

Tumulaire : (tu-mu-lè-r'), adj. Qui appartient, qui a rapport aux tombeaux. Pierre tumulaire.

Turault : (tu-rô) ou TURO (tu-ro), n. m. Espèce de sentier haut d'environ 0m, 50, servant à séparer les champs, et sur lequel on marche pour éviter de fouler les terres labourées.

Turcie : (tur-sie), n. f. Levée au bord d'une rivière pour en contenir les eaux. Réparations et entretènements des turcies et levées étant le long des rivières de Loir-et-Cher, Édit, mars 1623.

Turcoïn : (tur-koin), n. m. Nom que les fabricants de camelot donnent au poil de chèvre filé.

Turelure : (tu-re-lu-r'), n. f. Terme populaire emprunté à un refrain de chanson, et usité seulement dans cette locution : C'est toujours la même turelure, c'est toujours la même chose.

Turgotine : (tur-go-ti-n'), n. f. Nom donné aux diligences des Messageries royales établies en 1775 à Paris rue Notre-Dame-des-Victoires.

Turlupin : Nom de farce que prit un comédien. L'un (acteur de l'Hôtel de Bourgogne), dont le nom de famille était Legrand, s'appelait Belleville dans la tragédie, et Turlupin dans la farce, d'où vient le nom de turlupinade, VOLTAIRE, Vie de Molière.

Turlutaine : (tur-lu-tè-n'), n. f. 1° On a perfectionné d'une manière surprenante le mécanisme des serinettes et des orgues de barbarie, vulgairement appelées turlutaines, GENLIS 2° Manie, marotte. La turlutaine de notre temps, c'est la réhabilitation de la femme perdue, É. AUGIER.

Turlututaine : (tur-lu-tu-tè-n'), n. f. Paroles qu'on répète sans cesse. Le delenda Carthago était la turlututaine de Caton l'ancien.

Turpe : (tur-p'), adj. Mot forgé du latin. Honteux. Est-il dit qu'au milieu de ces ignominies Nous traînerons longtemps nos turpes agonies ? BARTHÉLEMY.

Turquin : (tur-kin), adj. m. 1° Il n'est usité que dans cette expression : Bleu turquin, bleu foncé, peu éclatant et tirant sur l'ardoise 2° Substantivement. Le turquin. N. m. Sorte de marbre bleu.

Tympanon : (tin-pa-non), n. m. Instrument de Musique, monté avec des cordes de fil de fer ou de laiton, et qu'on touche avec deux petites baguettes de bois. Jouer du tympanon. (Dict. de l'Académie)

Ubac : (u-bak), n. m. Côté exposé à l'ombre dans les montagnes (par opposition à adret).

Ubéreux : EUSE (u-bé-reû, reû-z'), adj. Néologisme tiré du latin. Qui produit avec abondance, avec fertilité.

Ubiquiste : (u-bi-kui-st'), n. m. 1° Dans l'université de Paris, docteur en théologie qui n'était attaché à aucune maison particulière 2° Familièrement. Il est ubiquiste, se dit d'un homme qui se trouve bien partout.

Uchronie : n. f. Reconstitution fictive de l'histoire, relatants les faits tels qu'ils auraient pu se passer.

Ukase : (u-ka-z'), n. m. Édikt du tsar.

Uligineux : EUSE (u-li-ji-neû, neû-z'), adj. Terme d'histoire naturelle. Se dit des végétaux qui croissent dans les lieux humides. Terrains uligineux, terrains extrêmement humides.

Ulmeau : (ul-mô), n. m. Nom vulgaire de l'orme commun.

Ulotrique : (u-lo-tri-k'), adj. 1° Terme d'anthropologie. Qui a des cheveux crépus 2° Qui est divisé en découpures linéaires ciliées et crépues.

Ultimo : (ul-ti-mo), adv. En dernier lieu. Il s'emploie quelquefois pour désigner le dernier article d'une série, quand on a commencé à compter par primo, secundo, etc.

Ulve : (ul-v'), n. f. Algue verte, laitue de mer.

Unciné : ÉE (on-si-né, née), adj. Terme didactique. Qui se termine en crochet ou par des crochets.

Unda-maris : (on-da-ma-ris'), n. m. Registre particulier de l'orgue.

Unijugué : ÉE (u-ni-ju-ghé, ghée), adj. Terme didactique. Qui ne forme ou n'offre qu'un seul couple.

Unilingue : (u-ni-lin-gh'), adj. Qui est en une seule langue. Textes unilingues. Inscriptions unilingues.

Uraeus : (u-ré-us'), n. m. Terme d'antiquité. Figure d'un petit serpent que les anciens Egyptiens considéraient comme un des symboles de la royauté ; disposé en noeud à sa partie inférieure, le col dressé, il est placé sur le devant du pschent des pharaons.

Uranométrie : (u-ra-no-mé-trie), n. f. Relevé des étoiles du ciel ou d'une portion de ciel.

Uranorama : (u-ra-no-ra-ma), n. m. Vue du ciel ; exposition du système planétaire, à l'aide d'un globe mobile.

Ure : (u-r'), n. m. Aurochs, taureau sauvage.

Urquain : (ur-kin), n. m. Bout de madrier sur lequel pose la meule du potier.

Usance : (u-zan-s'), n. f. 1° Usage reçu (vieilli en ce sens). L'usage du pays, des lieux 2° Terme pour le paiement des lettres de change, déterminé suivant l'usage des places sur lesquelles elles sont tirées 3° Terme forestier. Usance du bois, espace de temps qui s'est écoulé depuis qu'on a coupé un taillis. On dit dans le même sens : âge du bois.

Usement : (u-ze-man), n. m. Ancien terme de droit. Nom donné, en Bretagne, aux usages locaux.

Ustion : (u-sti-on), n. f. Action de brûler La sépulture par ustion pratiquée chez les Romains. L'ustion des corps (morts), LEGRAND D'AUSSY.

Usucapion : (u-zu-ka-pion), n. f. En droit romain, manière d'acquérir par la possession, par l'usage.

Usufructuaire : (u-zu-fru-ktu-ê-r'), adj. Qui concerne l'usufruit, qui appartient à l'usufruit. Le douaire coutumier était un droit usufruitaire, attendu qu'il consistait dans l'usufruit de la moitié des biens du mari, LEGOARANT.

Usum : (AD) (a-du-zom'), loc. adv. lat. Littéralement, à l'usage. Se dit d'une collection de livres rassemblés pour un but spécial : telle est l'édition des auteurs latins ad usum Delphini, édition faite à l'usage du Dauphin, fils de Louis XIV, et exécutée par divers savants.

Utinet : (u-ti-né), n. m. Maillet du tonnelier. Escabeau de la dentellière.

Uval : ALE (u-val, va-l'), adj. Qui a rapport au raisin.

Uxorien : IENNE (u-kso-riin, riè-n'), adj. Qui est du côté de la femme, en parlant de descendance. M. Meliaud veut obtenir des avancements pour ses neveux uxoriens, D'ARGENSON.

Vaccaire : n. f. Plante appelée aussi saponaire des vaches.

Vacillité : (va-sil-li-té), n. f. Qualité de ce qui vacille, défaut de fermeté et de constance.

Vacuisme : (va-ku-i-sm'), n. m. Se disait, dans l'ancienne physique, du système qui admettait le vide dans la nature.

Vade : (va-d'), n. f. 1° Terme du jeu de brelan et autres jeux 2° Il s'est dit, en termes d'affaires et de commerce, de la part ou intérêt, que chaque personne d'une compagnie a dans une entreprise 3° Fig. L'intérêt propre de chacun, la mise de chacun dans le monde.

Vade-in-pace : (va-dé-in'-pa-sé), n. m. Anciennement, prison des moines.

Vademanque : (va-de-man-k'), n. f. Ancien terme de banque. Diminution du fonds d'une caisse.

Vade-mecum : (va-dé-mé-kom'), n. m. Ce qu'on porte ordinairement et commodément sur soi. Se dit surtout d'un livre portatif destiné à rappeler en peu de mots les notions principales d'une science, d'un art, etc.

Vadrouille : (va-drou-ll', ll mouillées), n. f. Terme de marine. Tampon de laine attaché à un long manche, qui sert à nettoyer le pont des bateaux ou des vaisseaux.

Vagant : (va-gan), n. m. Terme de marine. Nom donné aux vagabonds et voleurs qui pillent les objets que la mer jette sur son rivage.

Vaguemestre : (va-ghe-mè-str'), n. m. 1° Officier qui a la conduite des équipages dans une armée 2° Celui qui est chargé de la distribution de l'argent et des lettres aux hommes d'un régiment 3° Anciennement, officier de la maison du roi et des princes.

Vaguesse : (va-ghè-s'), n. f. Terme de beaux-arts. Ton léger d'une peinture, manière de peindre qui laisse beaucoup d'air dans un tableau, et qui donne aux formes quelque chose de vaporeux et

d'indécis. Ce peintre (le Guerchin)... met dans ses dessins une vaguesse qu'on ne trouve dans les dessins d'aucun autre maître, Descript. du cab. de M. Crozat, 1741, dans DUMESNIL.

Vaigre : (vè-gr'), n. f. Terme de marine. Planche qui sert au revêtement intérieur des membres composant la carcasse du navire, comme le bordage sert à son revêtement extérieur.

Vair : (vêr), n. m. 1° Anciennement, fourrure de la peau d'une espèce d'écureuil, du même nom, qui était colombine par-dessus et blanche par-dessous ; c'est ce qu'on nomme aujourd'hui petit gris. Le roi, deux fois par an, distribuait des manteaux rouges fourrés d'hermine ou de menu vair aux chevaliers qu'il retenait auprès de sa personne, SAINT-FOIX.

Vairon : (vè-ron), adj. 1° Se dit des hommes et des chevaux dont l'iris est entouré d'un cercle blanchâtre. Ce cheval, cet homme a l'oeil vairon. Le chef branlant, la tête chauve, Les yeux vairons, le regard fauve, BEAUMARCHAIS. Barb. de Sév. 2° Qui a les yeux de couleur différente.

Valdrague : (EN) (val-dra-gh'), loc. adv. En mauvais ordre, précipitamment.

Valentin : INE (va-lan-tin, ti-n'), n. m. et f. Valentin, soupirant que chaque jeune fille choisissait, dans plusieurs villes de province, le dimanche des brandons, et valentine, la jeune fille à l'égard du soupirant. La veille du 14 février, jour de saint Valentin... de cette manière chacun a double valentin et double valentine...

Valériane : (va-lé-ri-a-n'), n. f. Genre de plantes où l'on distingue : la valériane officinale, valeriana officinalis, L. ; la grande valériane, valeriane phu, L. ; la valériane dioïque, dite aussi valériane des marais ; la valériane celtique, dont la racine, mêlée à celle de la valérianelle couchée, porte dans les officines le nom de nard celtique ; la valériane à feuilles d'asaret, appelée nard de montagne.

Valésiens : (va-lé-ziin), n. m. pl. Ancienne secte d'hérétiques, dont parle saint Épiphané, et qui, outre certaines opinions gnostiques, pratiquaient la castration sur eux-mêmes.

Valetet : (va-le-tè), n. m. Nom donné au bord latéral du filet de pêche, Décret du 7 juin 1852.

Valétudinaire : (va-lé-tu-di-nè-r'), adj. Qui est souvent malade. Personnes studieuses... mornes et valétudinaires, G. NAUDÉ. Substantivement. Les convalescents et les valétudinaires.

Valetudinarium : (va-lé-tu-di-na-ri-om'), n. m. Nom donné, chez les Romains, à des locaux destinés, dans les maisons des riches, à recevoir et à traiter les esclaves malades, et, dans les camps, à des locaux destinés au traitement des soldats malades.

Vallaire : (val-lè-r'), adj. Terme d'antiquité romaine. Couronne vallaire, couronne qu'on donnait, chez les Romains, à celui qui avait le premier franchi les retranchements ennemis.

Vanant : (va-nan), adj. m. Papier vanant, sorte de papier qui a moins de finesse et de blancheur que le papier fin.

Vanesse : (va-nè-s'), n. f. Papillon coloré, vif, diurne.

Vannage : (va-na-j'), n. m. Nettoyage des grains au moyen du van en osier ou du tarare.

Vanneau : (va-nô), n. m. Terme de fauconnerie. Plume d'essor des oiseaux, et surtout des oiseaux de proie.

Vantance : (van-tan-s'), n. f. Archaïsme. Action de vanter. C'est une sorte de vantance d'amitié, que de la vouloir exalter par la jalousie, SAINT FRANÇOIS DE SALES.

Vanternier : (van-tèr-nié), n. m. Terme d'argot. Se dit des voleurs qui s'introduisent dans l'intérieur des appartements par les croisées laissées ouvertes.

Vantiler : (van-ti-lé) ou mieux VANTILLER (van-ti-llé, Il mouillées), v. t. Faire une digue de planches pour retenir l'eau. Garnir de madriers, de dosses, une vanne pour retenir l'eau.

Varaigne : (va-rè-gn'), n. f. Ouverture par laquelle l'eau de mer entre dans un marais salant.

Varenne : (va-rè-n'), n. f. 1° Terrains incultes que le gibier fréquente et où les bestiaux trouvent quelque pâture 2° La varenne du Louvre, certaine étendue de pays que le roi se réservait pour la chasse.

Variorum : (va-ri-o-rom'). Se dit, par abréviation, au lieu de l'expression latine cum notis variorum scriptorum, en parlant des auteurs imprimés avec des notes de plusieurs commentateurs. Édition variorum.

Varlet : (var-lè), n. m. 1° S'est dit, en général, des simples gentilshommes 2° Il s'est dit, dans les temps de l'ancienne chevalerie, à peu près comme se dit page aujourd'hui. Ces paladins.... Dont le cor, éveillant les varlets et les pages.... V. HUGO.

Vartigué : (var-ti-ghé). Jurement de paysan dans l'ancienne comédie. Ah ! vartigué, monsieur le médecin, que de lantiponages ! MOLIÈRE.

Vasais : (va-zê), n. m. Réservoir, dit aussi vasière, placé en tête d'un marais salant et pouvant être rempli au moment des plus hautes marées.

Vasard : (va-zar), adj. m. Terme de marine. Fond vasard, fond de sable mêlé de vase. Le fond était quelquefois vasard, mais toujours de sable fin, BOUGAINVILLE. Substantivement. Un vasard.

Vastière : (va-stiè-r'), n. f. Nom, dans le comté de Nice, de certains terrains communs servant à la pâture.

Va-te-laver : (va-te-la-vé), n. m. Dans le langage populaire, volée de coups. Il regardait les gens, tout prêt à leur administrer un va-te-laver, E. ZOLA.

Vaticiner : (va-ti-si-né), v. t. Mot forgé du latin. Faire des vaticinations, des prédictions, des prophéties.

Vau-de-route : (à) (vô-de-rou-t'), loc. adv. qui ne s'emploie guère qu'avec : s'enfuir, aller, et qui signifie en fuite, en pleine déroute. Qu'il leur avait tué douze mille hommes sur la place, que Budare était prisonnier, et le reste de leurs gens à vau-de-route, MALHERBE.

Vautrait : (vô-trè), n. m. Terme de vénerie. Grand équipage de chasse entretenu pour le sanglier ou les bêtes noires.

Vautre : (vô-tr'), n. m. Espèce de chien qui, destiné à la chasse de l'ours et du sanglier, s'enfonce et se roule comme eux dans la boue.

Vavasseur : (va-va-seur), n. m. Terme de féodalité. Vassal d'un vassal ; vassal d'arrière-fief.

Vécordie : (vé-kor-die), n. f. Mot inusité tiré du latin. Sottise, manque de coeur, d'esprit. Aurai-je toujours sujet de me plaindre de la vécordie du dur et de l'indisciplinable Rocolet (un imprimeur) ? BALZAC.

Végétailler : (vé-jé-tâ-llé, Il mouillées), v. t. Végéter, avec un sens péjoratif. Vivre dans l'inaction, dans l'obscurité. Je ne veux point faire sensation, je veux végétailler doucement, B. CONSTANT.

Vehme : (vê-m'), n. f. 1° Vehme ou cour vehmique, tribunal secret établi par Charlemagne pour retenir les Saxons dans le christianisme et dans l'obéissance 2° Plus tard, comme continuation de ce tribunal, mais avec un autre caractère, la sainte vehme, association secrète connue aussi sous le nom de francs juges, et qui se forma en Allemagne dans le XIVe et le XVe siècle.

Veillaque : (vè-lla-k', Il mouillées), n. m. Terme vieilli. Homme sans foi, sans honneur. Je vais t'assassiner d'un seul de mes regards, Veillaque.... CORNEILLE.

Vélaire : (vé-lê-r'), adj. Terme de phonétique. Qui appartient au voile du palais. Le c vélaire, G. RAYNAUD.

Velaut : (ve-lô), n. m. Terme de chasse. Cri pour exciter les chiens, quand on voit, par corps, un sanglier, un loup, un renard, un blaireau ou un lièvre ; tandis qu'on crie taiaut, quand on voit le cerf, le daim ou le chevreuil.

Velette : (ve-lè-t'), n. f. Petite voile gréée sur la vergue d'un grand mât dans les mauvais temps.

Vélique : (vé-li-k'), adj. Qui appartient aux voiles.

Vélation : (vé-li-ta-sion), n. f. Légère attaque (latinisme inusité). Ayant vu, depuis un an et demi, la vélation qu'il avait écrite contre moi, DESCARTES.

Vélite : (vé-li-t'), n. m. 1° Chez les Romains, soldat d'infanterie légèrement armé. Les archers crétois, les vélites romains et les différents corps des Gaulois étaient répandus sur le front de l'armée, CHATEAUBRIAND.

Vélivole : (vé-li-vo-l'), adj. Latinisme. Qui va, qui vole avec la voile. Le pêcheur napolitain dans sa barque vélivole, CHATEAUBRIAND.

Velouté : (ve-lou-té), n. m. En termes de joaillier, le velouté est une couleur sombre et foncée des pierres, surtout de celles qui sont taillées en cabochon.

Veloutine : (ve-lou-ti-n'), n. f. Poudre de riz.

Velum : (vé-lom'), n. m. Mot latin (velum, voile) qu'on emploie quelquefois pour désigner une tente dont on couvre un amphithéâtre, une allée, un espace, en quelque cérémonie.

Velvet : (vèl-vè), n. m. ou VELVETINE (vèl-vè-ti-n'), n. m. Nom de plusieurs variétés de velours de coton lisse et imitant le velours de soie.

Vénation : (vé-na-sion), n. f. Se dit quelquefois des chasses qui étaient données au peuple romain, dans le cirque.

Véné : ÉE (ve-né, née), part. passé de vener. Viande venée, viande mortifiée. Voilà de la viande qui est un peu venée, cette viande commence à se gâter, à sentir.

Vénéfice : (vé-né-fi-s'), n. m. Terme d'ancienne jurisprudence. Crime d'empoisonnement par suite de sortilège.

Venereum : (vé-né-ré-om'), n. m. Terme d'antiquité. Local consacré dans les maisons à Vénus. Dans le venereum de la maison du faune à Pompéi, il y a une peinture du même genre et non moins remarquable, H. HOUSSAYE.

Vénerie : (vé-ne-rie), n. f. 1° Art de chasser aux chiens courants 2° Tout ce qui concerne la chasse 3° Anciennement, officiers de chasse de la maison du souverain. L'équipage de chasse 4° Lieu destiné à loger les officiers et l'équipage de la vénerie.

Vennette : (ve-nè-t'), n. f. Terme bas et populaire. Peur, inquiétude, alarme. Quelle venette il a eue ! On lui a donné une furieuse venette.

Ventellerie : (van-tè-le-rie), n. f. Terme de ponts et chaussées. Ouvrage de bois ou de maçonnerie, destiné à soutenir une retenue d'eau : on y pratique une ou plusieurs ouvertures que l'on ferme avec des vannes.

Venterolles : (van-te-ro-l'), n. f. pl. Nom d'un droit que l'acheteur devait, dans les ventes d'héritages censuels ; il était ordinairement de vingt deniers par livre.

Ventis : (van-ti), n. m. pl. Termes d'eaux et forêts. Arbres abattus par les vents.

Ventrée : (van-trée), n. f. 1° Tous les petits que les femelles d'animaux font en une fois 2° Populairement. Une bonne ventrée, un bon repas qui emplît bien le ventre.

Ventrouiller : (SE) (van-trou-llé, ll mouillées, et non van-trou-yé), v. pr. Se vautrer dans la boue. Les cochons aiment à se ventrouiller.

Vénusté : (vé-nu-sté), n. f. Grâce, élégance (latinisme peu usité). Par son attitude, sa mélancolie, sa vénusté, elle ressemblait à un génie funèbre, CHATEAUBRIAND.

Venvole : (à LA) (van-vo-l'), loc. adv. à la légère. Il s'était marié à la venvole, CHATEAUBRIAND dans le Dict. de DOCHEZ.

Verbération : (vèr-bé-ra-sion), n. f. Ancien terme de physique. Vibration de l'air qui produit le son.

Verchère : (ver-chè-r'), n. f. Ancien terme de droit. Part légitime dans une hoirie.

Ver-coquin : (vèr-ko-kin), n. m. Familièrement, fantaisie, caprice. Et de mon ver-coquin je ne me puis défendre, RÉGNIER. Chacun a son ver-coquin dans la tête et son malheur fatal, GUI PATIN.

Verdagon : (vèr-da-gon), n. m. Nom donné au vin de 1725, qui fut très vert, très mauvais.

Verdelier : (vèr-de-lié), n. m. Un des noms vulgaires de l'osier.

Verdier : (vèr-dié ; l'r ne se lie jamais), n. m. Ancien terme d'administration. Officier qui était établi pour commander aux gardes d'une forêt éloignée des maîtrises.

Vergenne : (vèr-jè-n'), n. f. Pierre dont étaient faits les sarcophages égyptiens.

Vergeure : (vèr-ju-r'), n. f. Inégalité dans les fils d'une étoffe.

Vergne : (vèr-gn'), n. m. 1° Aune, arbre. On dit aussi verne 2° Digue de rivière construite artificiellement. Ce sens est une extension de vergne, arbre qui se plante d'ordinaire le long des rivières.

Véricle : (vè-ri-kl'), n. f. Terme de joaillier. Pierre fausse faite avec du verre ou avec du cristal. Diamant de véricle.

Vérine : (vé-ri-n'), n. f. Nom de la meilleure espèce de tabac cultivée en Amérique. Terme de marine. Lampe de verre que l'on suspend au-dessus du compas de route pour éclairer le timonier pendant la nuit.

Vérissime : (vé-ri-ssi-m'), adj. Terme d'histoire romaine. Très vrai. Valérius Maximianus Galérius, fils d'Hercule, fils adoptif de l'empereur, César., amateur de la science, et vérissime philosophe, CHATEAUBRIAND.

Vermille : (vèr-mi-ll', ll mouillées), n. f. Terme de pêche. Corde garnie d'hameçons et de vers, dont on fait usage pour prendre des anguilles.

Vernaculaire : (vèr-na-ku-lê-r'), adj. Langue vernaculaire : langue parlée seulement à l'intérieur d'une communauté, parfois restreinte (par opposition à langue véhiculaire).

Vernal : ALE (vèr-nal, na-l'), adj. Qui appartient au printemps. Quand l'orage survient, telle on voit se pencher De la rose des champs la tête virginale ; Le rameau protecteur qui semble l'ombrager Donne un nouvel éclat à sa grâce vernale, MASSON.

Verrillon : (vè-ri-llon, ll mouillées), n. m. Terme de musique. Instrument fait de touches de verre qu'on frappe avec des baguettes drapées.

Verrine : (vè-ri-n'), n. f. Synonyme de verrière. Grand tuyau de verre dont on se sert pour faire des baromètres.

Verrines : (vè-rrri-n'), n. f. pl. Nom sous lequel on désigne les sept discours composés par Cicéron contre Verrès.

Versicolore : (vèr-si-ko-lo-r'), adj. Qui offre plusieurs teintes. Qui change ou varie de couleur. Terme de minéralogie. Se dit des corps dont la couleur change suivant la manière dont ils sont frappés par la lumière.

Vertelle : (ver-tè-l'), n. f. Espèce de bonde fermant les varaignes des marais salants.

Verterelle : (vèr-te-rè-l'), n. f. Pièce de fer en forme d'anneau qu'on fixait dans une porte pour retenir le verrou. On a dit aussi vertenelle.

Verticité : (vèr-ti-si-té), n. f. Ancien terme de physique. Propension d'une chose à se tourner d'un certain côté. La verticité de l'aiguille aimantée est de tendre vers le pôle.

Verts galants : (vèr-ga-lan), n. m. plur. sorte de bandits du XVe siècle, ainsi nommés à cause qu'ils se tenaient dans les bois, et qui n'eurent pas trop mauvaise réputation, parce qu'ils s'attaquaient souvent aux seigneurs et aux riches. Fig. n. m. Vert galant (par souvenir des verts galants et de leurs exploits), homme vif, vigoureux, et, particulièrement, homme empressé auprès des femmes.

Vertugade : (vèr-tu-ga-d'), n. f. 1° Gros et large bourrelet que les femmes avaient coutume de porter au-dessous de leur corps de robe 2° Fig. Antiquaille, chose tombée en désuétude.

Vésanie : (vé-za-nie), n. f. Terme de médecine. Nom générique des différentes espèces d'aliénation mentale.

Vesper : (vè-spèr), n. m. La planète Vénus, lorsqu'elle paraît le soir ; on dit aussi l'étoile du soir. Vesper commence à rayonner, BERNIS.

Vespéral : (vè-spé-ral), n. m. Terme de liturgie. Livre de l'office du soir.

Vespérie : (vè-spé-rie), n. f. Réprimande. Mme de Maintenon lui fit (à la duchesse de Bourgogne) une forte vespérie, et lui fit voir que ce qu'elle croyait cacher était vu par toute la cour, SAINT-SIMON.

Vesse : (vè-s'), n. f. Vent qui sort du corps sans bruit.

Vette : (vè-t'), n. f. Partie d'un marais salant qui entoure les aires.

Véture : (vé-tu-r'), n. f. 1° Cérémonie, dite aussi prise d'habit, par laquelle un jeune homme ou une jeune fille, après avoir fait ses épreuves dans un monastère, y prend l'habit religieux pour commencer son noviciat 2° Action de fournir des vêtements. La vêtur des enfants assistés.

Veuglaire : (veu-glè-r'), n. m. Bouche à feu du XVe siècle, moins puissante et plus longue que la bombarde ; le veuglaire se chargeait par la culasse.

Vexillaire : (vè-ksil-lè-r'), n. m. 1° Chez les Romains, soldats (vétérans ou émérites pour la plupart) détachés près d'une légion ou formant un corps à part 2° Adj. Qui appartient aux étendards. Terme de marine. Signaux vexillaires, signaux d'enseigne ou de pavillon 3° Terme de botanique. Qui a la forme d'un étendard, qui offre une espèce d'étendard.

Viatique : (vi-a-ti-k'), n. m. 1° Chez les religieux, l'argent qu'on leur donne pour leur dépense en allant d'un lieu à un autre. Par extension, argent donné pour un voyage à une personne quelconque. Fig. Moyen de parvenir 2° Fig. Sacrement de l'eucharistie administré aux malades en danger de mort, afin de les disposer à passer de cette vie à l'autre.

Vibices : (vi-bi-s'), n. f. plur. Terme de médecine. Synonyme de vergetures.

Vibor : (vi-bor), n. m. Terme de marine. Grosse planche posée de champ qui sert de parapet à un vaisseau.

Vibrisses : (vi-bri-s'), n. f. pl. 1° Nom donné aux poils qui se trouvent en dedans de l'orifice des narines 2° Se dit, dans les oiseaux, des plumes tout à fait simples et piliformes, sur les côtés desquelles on n'aperçoit que des barbes rares et très courtes.

Vicénal : ALE (vi-sè-nnal, nna-l'), adj. Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans. Prix vicennaux.

Vicésimal : ALE (vi-sé-zi-mal, ma-l'), adj. Qui dépend du nombre vingt, qui l'a pour base.

Vicinal : ALE (vi-si-nal, na-l'), adj. Usité seulement en cet emploi : Chemin vicinal, chemin qui met en communication plusieurs villages. L'entretien des chemins vicinaux.

Vicomtier : (vi-kon-tié), adj. m. Chemins vicomtiers, se disait des chemins différents des chemins royaux.

Victimaire : (vi-kti-mê-r'), n. m. Terme d'antiquité. 1° Celui qui faisait les apprêts du sacrifice, et qui frappait les victimes. J'aimais à voir.... le vicimaire qui puisait l'eau du sacrifice, CHATEAUBRIAND 2° Adj. Qui a rapport aux victimes, aux sacrifices.

Victorienne : (vi-kto-riè-n'), adj. f. Période victorienne, multiplication de deux cycles, le solaire de vingt-huit ans et le lunaire de dix-neuf, qui fait cinq cent trente-deux ans, inventée par Victorius d'Aquitaine, au Ve siècle, pour la fête de Pâques.

Victus : (vi-ktus'), adj. indécl. Ce mot, consacré dans les disputes scolastiques pour désigner l'écolier qui, après avoir longtemps disputé le terrain, était obligé de s'avouer vaincu, avait passé dans l'usage général ; il n'est plus usité. Je suis victus, je le confesse, LA FONTAINE.

Vidame : (vi-da-m'), n. m. 1° Celui qui tenait des terres d'un évêché, à condition d'en défendre le temporel, et commandait ses troupes. Je portai le nom de vidame de Chartres, et je fus élevé avec grand soin, SAINT-SIMON 2° Celui qui possédait quelque-une de ces terres érigées en fief héréditaire.

Vidart : (vi-dar), adj. m. Se dit d'un cheval qui a des diarrhées fréquentes.

Vide-gousset : (vi-de-gou-sè), n. m. Ancien nom des voleurs. Vide-gousset est le nom d'une rue de Paris.

Vidimer : (vi-di-mé), v. t. Terme de pratique. Collationner la copie d'un acte sur l'original, et certifier qu'elle y est conforme.

Viduité : (vi-du-i-té), n. f. Veuvage. Il se dit plus ordinairement des femmes. Fig. Dans cet état de solitude, qui est la viduité de l'âme, il (d'Alembert) avoue que son courage ne suffit point à son malheur, MARMONTEL.

Vie : (vie), n. f. Chemin dans un marais salant.

Viédase : (vié-da-z'), n. m. Terme injurieux et grossier. Un imbécile. Si son altesse avait une aussi parfaite connaissance de tous nos viédases de beaux esprits, SCARRON.

Vigeonner : (vi-jo-né), v. t. Déraciner les patates avec les doigts.

Vigie : (vi-jie), n. f. Il se dit quelquefois pour haut-fond, dans la mer. Les Abrolhos, où il y a des vigies, et où l'on voit quelques rochers à fleur d'eau, BUFFON.

Vignone : (vi-gno-n'), n. f. Ancienne danse française. Je voudrais vous pouvoir régaler d'une vignone et d'une belle-ville ; il n'y a pas moyen, SAINT-ÉVREMOND.

Vigote : (vi-go-t'), n. f. Planche percée de plusieurs trous, représentant les calibres des pièces d'artillerie, et dont on se servait pour assortir les boulets.

Viguiier : (vi-ghié), n. m. 1° Juge qui, dans les provinces du Midi, faisait les fonctions de prévôt royal 2° Plus anciennement, officiers à qui les comtes déléguaient une partie de leur autorité, et qui administraient une portion du comté.

Vilainage : (vi-lè-na-j'), n. m. 1° Terme de féodalité. Condition qui succéda au servage et qui fut celle du serf affranchi 2° Tenue de rentes, héritages ou possessions non nobles. Fief tenu à cens et à rente. Habitation des serfs ou vilains.

Villanelle : (vil-la-nè-l'), n. f. 1° Sorte de poésie pastorale dont les couplets finissent par le même refrain 2° Ancienne danse rustique accompagnée de chant 3° Villanelle ou passacaille, mélodie, air d'instruments composé sur le modèle de cette danse.

Villette : (vi-lè-t'), n. f. Très petite ville. Que si je ne sais combien de villettes et de bourgades s'étaient rendues à lui, il n'en avait tiré ni otages ni aucune autre assurance, MALHERBE.

Villeux : EUSE (vil-leû, leû-z'), adj. Terme d'histoire naturelle. Qui est chargé de poils ; velu.

Vimaire : (vi-mê-r'), n. f. Terme d'eaux et forêts. Dégâts causés dans une forêt par les accidents naturels, comme le vent, la grêle, l'ouragan, etc.

Vinelle : (vi-nè-l'), n. f. Se dit quelquefois pour piquette, petit vin.

Violat : (vi-o-la), adj. m. Usité seulement dans ces expressions : sirop violat, sirop qu'on fait avec des violettes ; miel violat, miel où l'on a fait infuser des violettes.

Virago : (vi-ra-go), n. f. Par dénigrement, fille ou femme de grande taille, qui a les manières d'un homme.

Virebouquet : (vi-re-bou-kè), n. m. Terme de construction. Cordage attaché à un fardeau que l'on élève, pour le maintenir et l'empêcher de tourner.

Virelai : (vi-re-lè), n. m. Ancienne poésie française, toute composée de vers courts, sur deux rimes ; elle commence par quatre vers, dont les deux premiers se répètent dans le cours de la pièce.

Vireton : (vi-re-ton), n. m. Anciennement, trait d'arbalète empenné en hélice avec des lamettes de bois, de corne ou de fer, qui le faisaient tourner en l'air sur lui-même.

Virevau : ou VIREVEAU (vi-re-vô), n. m. Terme de marine. Cabestan horizontal tournant sur deux tourillons, et servant, dans certains navires, à lever les ancres et tous les gros fardeaux.

Vire-vire : (vi-re-vi-r'), ou VIREVAUDE (vi-re-vô-d'), n. f. Nom par lequel les marins désignent les endroits où la mer forme des tourbillons.

Virevoussse : (vi-re-vou-s') ou VIREVOUSTE (vire-vou-st'), n. f. Ancienne corruption du mot virevolte. Fig. Action de se donner beaucoup de mouvement. Je n'aime point toutes ces virevousses-là, Mme DU DEFFANT. Fig. Cet homme fait bien des virevousses, il se tourne beaucoup, il se remue beaucoup.

Viridité : (vi-ri-di-té), n. f. Terme didactique. État ou qualité de ce qui est vert. La viridité des huîtres de Marennes.

Virure : (vi-ru-r'), n. f. Terme de marine. File de planches ou bordages qui s'applique sur le squelette du navire, de l'avant à l'arrière, et concourt à en former le revêtement extérieur.

Vissoule : (vi-ssou-l'), n. f. Champ de marais salants qui n'a que deux rangées d'aires.

Vitelliennes : (vi-tèl-liè-n'), adj. f. pl. Terme d'antiquité. Tablettes vitelliennes, petit portefeuille, petit souvenir.

Vitrescible : (vi-trè-ssi-bl'), adj. Susceptible d'être changé en verre. On pourrait dire, avec les naturalistes, que tout est vitrescible dans la nature, à l'exception de ce qui est calcaire, BUFFON.

Vitulaire : (vi-tu-lê-r'), adj. Qui appartient au veau.

Vitupération : (vi-tu-pé-ra-sion), n. f. Blâme, récrimination contre quelqu'un.

Vivandier : ÈRE (vi-van-dié, diè-r'), n. m. et f. Celui, celle qui suit un corps de troupes, et qui vend des vivres. Les munitionnaires des places frontières et armées du roi, avec les huit vivandiers ordinaires, vendant vin en gros à la suite de la cour, Arrêt de la cour des aides, 14 oct. 1615.

Vivelle : (vi-vè-l'), n. f. Petit réseau fait à l'aiguille pour boucher un trou dans une toile, au lieu d'y mettre une pièce.

Vlaau : (vla-ô). Terme de chasse. Ce que l'on crie pour la vue du sanglier, Alman. du chasseur.

Vocéro : (vo-tché-ro), n. m. Nom donné, en Corse, à une sorte de chant populaire composé pour l'inhumation de certains défunts. Au plur. Des voceri.

Volatine : (vo-la-ti-n'), n. f. Terme de musique. Trait de chant rapide et léger.

Volcelet : ou VOLCELEST (vol-se-lèl'), n. m. Terme de vénerie. Ton du cor que l'on sonne quand on revoit la bête qui va fuyant.

Volereau : (vo-le-rô), n. m. Petit voleur, voleur maladroit, inhabile. Mal prend aux volereaux de faire les voleurs, LA FONTAINE.

Volition : (vo-li-sion), n. f. Acte par lequel la faculté de vouloir se détermine à quelque chose. Une volition déterminée par une suite de causes à l'infini, CONDILLAC.

Volubile : (vo-lu-bi-l'), adj. Terme de botanique. Qui se roule en hélice autour des corps voisins.

Voluptuaire : (vo-lu-ptu-ê-r'), adj. Terme de droit. Il se dit des dépenses consacrées aux constructions, aux embellissements de luxe ou de fantaisie.

Vouge : (vou-j'), n. m. 1° Nom d'un épieu de vénerie 2° C'est aussi celui d'une serpe attachée à un long manche 3° Anciennement, sorte de lance dont le fer long et large était aigu et tranchant d'un côté, et qui armait les compagnies de vougiers.

Vousseau : (vou-sô) ou, plus ordinairement, VOUSSOIR (vou-soir), n. m. Terme d'architecture. Toute pierre qui forme la voûte proprement dite. La voûte de cette belle galerie (la cloaca maxima, à Rome) est à triple rang de voussoirs, MAYER.

Voyeuse : (vo-ieû-z'), n. f. Siège à dossier bas du XVII^e siècle dont on se servait surtout autour des tables de jeux.

Vulgate : (vul-ga-t'), n. f. Version latine de la Bible, qu'on croit faite de l'hébreu, vers la fin du quatrième siècle et le commencement du cinquième, et qui est autorisée par le concile de Trente (avec un V majuscule). Adj. La version vulgate de la Bible.

Vulnéraire : (vul-né-rê-r'), adj. 1° Qui est propre à la guérison des plaies ou des blessures. Plante vulnéraire 2° N. m. Médicament bon pour les plaies et blessures 3° N. f. Plante légumineuse, à fleurs jaunes, bonne pour les plaies et les blessures récentes.

Vulpin : INE (vul-pin, pi-n'), adj. 1° Qui tient du renard 2° N. m. Terme de botanique. Genre de la famille des graminées. Vulpin, nommé aussi racouet, plante ainsi dite du latin vulpis, parce que l'épi est comparé à une queue de renard.

Vultueux : EUSE (vul-tu-eû, eû-z'), adj. Se dit de la face quand elle est bouffie et vermeille à l'excès, et que les joues et les lèvres sont gonflées, le teint enluminé, les yeux saillants, et leur blanc plus ou moins injecté.

Wagage : (oua-ga-j'), n. m. Limon de rivière. Elle (la région du N.-O) fait aussi usage de tourteaux..., de limon de rivière ou wagage, de colombine, HEUZÉ.

Waire : (vê-r') ou WAIRETTE (vê-rè-t'), n. f. Perches en chêne dépouillé d'écorce ; on les emploie à divers usages, Tarif des douanes, 1844.

Warandeurs : (va-ran-deur), n. m. plur. Se dit, à Dunkerque, des gens nommés par le magistrat pour assister aux salaisons des harengs, et pour apposer les armes de la ville sur les caques.

Warie : (oua-rie), n. f. Bâtiment de transport autrefois en usage sur le banc de Terre-Neuve.

Waste : (oua-st'), n. f. Terrain nu et sans culture. Avant de pénétrer dans le village, j'ai traversé des wastes ; ce mot s'est trouvé au bout de mon crayon ; il appartenait à notre ancienne langue franque ; il peint mieux l'aspect d'un pays désolé que le mot lande, qui signifie terre, CHATEAUBRIAND.

Wedelin : (ouè-de-lin), n. m. Petit bateau très léger, composé de trois planches, en usage sur certaines rivières.

Willis : (ouil-lis'), n. f. Jeunes filles condamnées, d'après une légende de Bohême, à sortir, après leur mort, du tombeau et à danser toute la nuit.

Wiski : (oui-ski), n. m. Cabriolet élevé et léger. Les rapides wiskis, les magnifiques chars, DELILLE.

Wteringue : (oua-te-rin-gh'), n. f. Nom donné à des associations forcées, organisées dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, entre propriétaires intéressés, pour assurer à frais communs le libre écoulement des eaux dans les canaux de dérivation, destinés à assécher et à assainir les marais et les terres humides, BÉHIC, Monit. univ. 24 avril 1868.

Xanthéne : (gzan-tè-n'), n. f. Terme de minéralogie. Espèce de pierre précieuse.

Xénélasie : (ksé-né-la-zie), n. f. Chez les anciens, interdiction faite aux étrangers du séjour d'une ville. Une des plus célèbres lois attribuées à Lycurgue, un usage du moins dont on ne peut nier l'existence, était celui de la xénélasie ou bannissement des étrangers, LÉVESQUE.

Xénie : (ksé-nie), n. m. Épigramme littéraire ou philosophique, ordinairement en deux vers.

Xénodoque : (ksé-no-do-k'), n. m. Terme d'antiquité. Local destiné à recevoir et à loger les étrangers.

Xérophagie : (ksé-ro-fa-jie), n. f. Dans la primitive Église, abstinence des chrétiens, qui pendant le carême ne mangeaient que des fruits secs avec leur pain.

Xylin : INE (ksi-lin), adj. Qui a rapport au bois.

Xyloâtre : (ksi-lo-lâ-tr'), n. m. Celui qui adore des idoles de bois.

Xylolithe : (ksi-lo-li-t'), n. f. Bois pétrifié, bois fossile.

Xylophore : (ksi-lo-fo-r'), n. m. Chacun des prêtres juifs qui allumaient et entretenaient le feu sacré.

Yac : (iak) ou YAK, n. m. Terme de marine. Partie du pavillon anglais située à l'angle supérieur de la gaine. S'emploie aussi en parlant des pavillons des autres puissances.

Yaçna : (i-a-sna), n. m. Nom d'un des livres sacrés des Parses (avec un grand Y).

Yeuse : (i-eû-z ; l'y ne joue pas le rôle de consonne ; l'yeuse, lè-z-yeuses), n. f. Chêne qui conserve ses feuilles vertes en toute saison, quercus ilex, L. On le nomme vulgairement chêne vert, mais cette dénomination convient aussi à d'autres chênes. Ainsi croissent l'yeuse, Qui redouble des bois l'horreur religieuse, Le châtaignier.... DELILLE.

Yole : (io-l' ; l'y joue le rôle de consonne : la yole, les yoles sans lier l's), n. f. Petite embarcation étroite et légère, quelquefois très longue, ordinairement très faible d'échantillon et très rapide. Nos yoles, qui tiraient peu d'eau, furent affectées à la pêche du saumon dans une petite rivière qui en était remplie, LAPÉROUSE.

Zagaie : (za-ghê), n. f. Arme d'hast dont les Maures combattent à cheval. Demi-piques ou zagaies, MOUETTE, Hist. des conq. de Mouley Archy.

Zain : (zin), adj. m. Cheval zain, celui qui, quelle que soit sa robe, ne présente aucun poil blanc. Ils (les Espagnols) estiment les chevaux zains autant que nous les méprisons, BUFFON.

Zamées : (za-mée), n. f. pl. Pommes de pin qui s'ouvrent sur l'arbre, et qui peuvent gâter les autres si on ne les sépare pas.

Zani : (za-ni), n. m. Personnage bouffon dans les comédies italiennes. Les zani sont proprement les bouffons des opérateurs et des troupes de danseurs de corde, qui attirent des spectateurs par leurs plaisanteries et leurs grimaces.

Zapatéado : (za-pa-té-a-do), n. m. Danse espagnole qui s'exécute sur un air à 3/8, et qui présente quelque analogie avec la sabotière.

Zéleur : (zé-leur), n. m. Ancien procureur général de l'ordre des minimes, en cour de Rome.

Zélotisme : (zé-lo-ti-sm'), n. m. Excès de zèle religieux.

Zend-Avesta : (zin-da-vè-sta), n. m. Recueil des livres sacrés des Parses, qui sont le Vendidad, le Yaçna, le Vispered, le Sirozé, le Yescht et le Boundehesch, et qui renferment les plus anciens monuments de la religion et de la philosophie de la Perse. Puisqu'on a parlé de l'Alcoran, on aurait dû parler du Zend-Avesta dont nous avons l'extrait dans le Sadder, VOLTAIRE.

Zététique : (zé-té-ti-k'), adj. Terme didactique. Qui concerne les recherches. La méthode zététique, ou, substantivement, la zététique, méthode dont on se sert pour résoudre un problème de mathématique ; et, en général, celle dont on se sert pour pénétrer la raison des choses.

Zeugme : (zeu-gm'), n. m. Terme de rhétorique. Figure d'élocution plus connue sous le nom d'adjonction. Le zeugme a lieu quand un mot, déjà exprimé dans une proposition, est sous-entendu dans une autre proposition analogue à la première et attachée à celle-ci. Le zeugme est simple quand le mot sous-entendu est exactement celui qui a été exprimé, par exemple : Je renonce à la Grèce, à Sparte, à mon empire, à ma famille, RACINE.

Zingari : (zin-ga-ri), n. m. Un des noms de l'ethnie à laquelle appartiennent les Bohémiens.

Zinzolin : (zin-zo-lin), n. m. Couleur d'un violet rougeâtre. C'est du zinzolin. Adj. Zinzolin, zinzoline. Taffetas zinzolin.

Zooïatrie : (zo-o-i-a-trie), n. f. Synonyme de médecine vétérinaire, médecine des animaux.

Zootrope : (zo-o-tro-p'), n. m. Instrument qui fait défiler devant l'oeil une série d'images figurant un être animé dans les diverses attitudes qui correspondent aux phases successives d'un même mouvement ; et la rapidité avec laquelle ces images se succèdent produit l'illusion d'un être vivant, R RADAU, Rev. des Deux-Mondes, 15 sep. 1873.

Zymotique : (zi-mo-ti-k'), adj. 1° Qui est propre à la fermentation 2° Terme de médecine. Qui offre un caractère de trouble et de dissolution comparée à une fermentation.